

LES

CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

LES

CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES.

N° 21

Caen — Imprimerie de F. Le Blanc-Hardel

LES

CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

PAR DOM THOMAS LE ROY

Publiées pour la première fois, avec une introduction et des notes

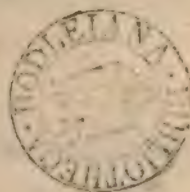
PAR

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CAEN
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

TOME DEUXIÈME





CAEN

V^VE LE GOST-CLÉRISSE, ÉDITEUR
PLACE DU PALAIS-DE-JUSTICE

1878



LES

CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

CHAPITRE XXXIII.

D'André Laure, esleu 32e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

André Laure est esleu 32e abbé du Mont-St-Michel, l'an 1482, règne 17 ans, meurt l'an 1499.

L'an 1482, les nouvelles estant venues en ce Mont que le cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire de cette abbaye, estoit mort au commencement de janvier l'an susd. 1482, les moynes (qui n'estoient pour lors que 25 en nombre, à cause que

led. cardinal jouissoit du plus beau du revenu d'icelle, et quelqu'uns d'iceulx estant pourveus des offices qu'ils s'estoient fabriqués, tant eux que leurs prédécesseurs, en jouissant aussy en leur particulier, le reste de la manse commune n'estoit capable d'entretenir beaucoup de gens) s'assemblèrent par l'ordre de frère Guillaume Le Maire, prieur claustral, et esleurent le 5 febvrier de l'an courant, par faveur (comme disent les manuscripts de ce monastère), André Laure, moyne dud. monastère, chantre, archidiacre de ce Mont et prieur de Pontorson, membre deppendant de cette abbaye : il avoit pris l'habit monachal en ce lieu l'an 1474, par où appert qu'il ne fault pas s'estonner du petit nombre des religieux de ce lieu, en ce temps là, puisque à la fasson de leur abbé, un possédoit des bénéfices et du bien pour en norrir et entretenir douze : il accepta cette élection à condition qu'il rentreroit dans ses bénéfices s'il venoit à y estre inquiété (comme avoit faict Jean Gonnault autresfois). Personne ne formant opposition, il fut receu 32[e] abbé de ce lieu et le 31[e] régulier. Il estoit natif de Dauphiné, de la noble maison de Vessily, auprès de la ville de Crémieu. Cet abbé estoit fort docte, néantmoins il demeura presque toute sa vie, depuis qu'il fut esleu, à Paris pour estudier, ainssy que disent les manuscripts de ce Mont, mais pour moy j'estime qu'il prenoit ce prétexte d'estude pour fréquenter la cour, comme faisoient tous les abbés de ce temps là, lesquels s'estant fabriqué une bonne manse abbatiale et n'ayant aucun soin de la régularité de leur clois-

tre, s'en reposant sur les moynes, qui, de leur costé, faisoient comme eux. Il falloit bien deppencer ce beau revenu dans le lieu d'honneur, à quoy ils n'eussent ozé prétendre en qualité d'abbés-moynes, qui, de leur profession, doibvent vivre dans un cloistre, sans cette couverture d'estudes qu'ils disoient embrasser pour mieux gouverner leurs moynes et leur enseigner plus facilement le chemin de la vertu. Cet abbé fit vitrer de vitres paintes les chapelles de l'église. Il fit quelques acquets au profit de sa manse, puis il décéda dans ce monastère le 25 mars, l'an 1499, après avoir esté abbé de céans environ 17 ans. Son corps fut enterré en la chappelle de la Trinité, dévant l'autel de St-Sauveur. Je l'ay tiré des manuscripts dud. monastère, le 7 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 206. — Additions de de Camps, p. 263. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 529. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

Don de l'aigle du cœur de l'église du Mont-St-Michel, par un procureur fiscal de l'abbaye.

L'an 1488, l'aigle de cuivre qui est dans le cœur de l'église de ce monastère fut donnée et offerte à Monsieur S. Michel. Ces mots sont escrits autour du piedestail qui supporte le globe sur lequel led. aigle a ses griffes appliquées : « *En l'an mil quatre cent*

quatre vint et huict fut donné à Monsieur S. Michiel pour le service et usage de cette son église cestuy aigle par Jehan Gillain l'aisné, lors procureur de cette abbée. Dieu luy face pardon. Amen. » Icelluy estoit sœculier et marié et habitoit en la ville de ce Mont. Son portraict et celluy de sa femme à demy corps sont posez en bosse (comme on présume) sur l'extrémité de la queue dud. aigle, en une pièce raportée. J'ay tiré cela dud. aigle mesme, le 7e jour du mois de mars l'an 1647.

— Ce don est rapporté avec moins de détails, *Histoire générale*, t. II, p. 34.

§ 3.

Don d'un petit calice d'argent doré par dame Susanne La Tassine, 1488.

La mesme année est à croire présomptivement (sans toutefois que j'en aye rien trouvé d'escript), que le petit calice d'argent doré à pents et faict à l'anthicque avec la patenne de semblable étoffe et cavée en dedans, fut donné à ce monastère. Ces mots sont gravés au dessoubs de la patte d'icelluy : « *Susanne La Tassine m'a offert à Monsieur S. Michiel,* » sans mettre de datte. Sur la patte dud. calice est gravé un escusson chargé de coquilles sans nombre par où on peut colliger que cette femme estoit une personne de qualité, si toutefois n'a été l'intention de l'orfebvre d'y mettre les armoiries du monastère auquel temps, il

n'eust encore par concession accoustumé des fleurs de lys y estre posées. Je m'en rapporte. J'ay tiré ce dicton du calice qui est en la sacristie dud. monastère et sert tous les jours au sacrifice de la saincte messe. — Noté le 7 mars 1647.

§ 4.

Fasson et paincture des vittres des chapelles de l'église, soubs l'abbé André Laure, 1488.

L'an 1488, l'abbé André Laure fit parachever les vittres et painctures d'icelles, en touttes les chappelles d'icelle et y fit mettre ses armoiries, et celles du cardinal d'Estouteville, son prédécesseur, abbé de ce Mont. Plusieurs du depuis y ont faict adjouster les leurs. Il fit dépeindre sur l'une desdittes vittres l'histoire de la fondation de l'église de ce Mont en l'honneur de l'archange S. Michel, par S. Aubert, évesque d'Avranches, et sur une autre le sacre des roys de France, où on voit d'ordre les douze pairs de France chascuns tenant en leurs mains ce qu'ils doibvent porter à l'archevesque de Rheims, pour mettre sur la personne du roi. J'ay tiré cecy desdittes vittres et des manuscripts de ce monastère (7 mars 1647).

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 207. — Additions de de Camps, t. I, p. 263.

§ 5.

Les armoiries d'André Laure, issu de la maison de Vessyly, blasonnées en ce Mont, l'an 1488.

L'an 1488, l'abbé André Laure, 32e abbé de ce Mont-St-Michel, fit apposer l'escusson de ses armoiries en plusieurs endroicts des vitres qu'il fit mettre cette mesme année à touttes les chappelles de l'église de ce monastère, et celles du cardinal d'Estouteville, son prédécesseur, de quoy j'ay parlé en son lieu. Celles dud. abbé André Laure sont blasonnées de la sorte. Il porte d'or au chef de vair, d'argent et de gueule de deux tires. Je m'oubliois à dire en ce lieu que led. André fit pareillement mettre la vitre qui se trouve dans l'ovalle du corps de garde de Belle-Chère, en laquelle il y a aussy fait apposer ses armes et celles de France supportées par deux cerfs portant le collier couronné ou impérial représentant celui que Julian l'Apostat fit mettre à un cerf qui fut pris en France par un de nos rois modernes à la chasse, autour du col duquel ce collier estoit avec une certaine escripture donnant à congnoistre estre celluy que led. Julian l'Apostat, empereur, avoit ainssy faict orner. — Faict le 7 mars 1647.

§ 6.

Charles VIII exempte les moynes de ce Mont d'imposts pour les réparations et fortifications des places fortes, et de fournir gens de guerre pendant trois ans (1487).

— Faict le 7 mars 1647.

§ 7.

Acquisition du fief d'Attigny, par l'abbé André Laure, de André de Lespine et de Janne de la Prevosté, sa femme.

« Précédemment, en 1294, les moynes de ce Mont avoient acquis d'Alain d'Attigny les manoir, masures, maisons et colombier dud. lieu. » — Noté le 7 mars 1647.

§ 8.

Imbert de Baternay, conte de Boschage, estoit le 9ᵉ capitaine de ce Mont, l'an 1493.

L'an 1493, pour parler en passant des capitaines de cette place forte du Mont-St-Michel, l'on trouve dans de vieilles lettres des archives dud. monastère, que Imbert de Baternay, conte de Boschage, en estoit capitaine soubs Louis XII, qui, de duc d'Orléans,

avoit succédé à la couronne après Charles VIII, lequel de Baternay, ainssy que je puis conjecturer, estoit le 9e capitaine de ce Mont, n'en ayant point trouvé d'autre depuis la promotion à cette charge de la personne de Jan d'Estouteville, baron de Bricquebec, qui le fut, l'an 1464, par commandement de Louis XI, et du consentement de l'abbé et des moynes dud. monastère, qui désistèrent pour lui de prétendre à cette ditte charge, suivant les priviléges à eux concédés par les roys précédants moyennant qu'ils eussent en possession la moitié des clefs dud. chasteau et pouvoir de les garder conjoinctement avec led. capitaine, ce qui se practique encore aujourd'hui. — Remarqué le 7 mars 1647.

§ 9.

Sentence contre les vendans vins et cydre du Mont et d'Ardevon, pour le droit des taux et mesures, en l'an 1494.

L'an 1494, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel (suivant les concessions à eux faictes par les roys de France), firent condenner les habitants de ce Mont et du bourg d'Ardevon pour le droict des taux et mesures des vins et cydres se débitant esd. lieux par les mesmes, par sentence du séneschal de la baronnye d'Ardevon, prononcée led. an que dessus. De laquelle qui est ès archives de ce monastère j'ay tiré cecy le 7e jour du mois de mars 1647.

— Remarqué le 7 mars 1647.

§ 10.

Sentence au profit des moynes du Mont pour le patronage de la cure de St-Plancheys, diœcèse de Coutances, 1495, à l'encontre du s[r] de Beaufougeray, soy disant présentateur et patron de lad. cure.

— Remarqué le 7 mars 1647.

§ 11.

Le capitaine de Grandville déclare n'avoir droict aux bois de Prael, l'an 1495.

L'an 1495, un certain capitaine de Grandville, qui tranchoit du maistre en tout, envoyoit indifféremment ses gens abbattre du bois et mettre à bas les plus beaux arbres de quoy il avoit besoin, tant pour se chauffer que pour bastir, dans les bois du Prael, sittuez près de Grandville, appartenant aux moynes de ce monastère du Mont-St-Michel, avec autant ou plus de facilité que si lesd. bois eussent été à luy. Ce que voyant lesd. abbé et moynes de ce Mont firent leur plainte et entreprinrent au Parlement led. capitaine, attendant que l'abbé dud. lieu en feroit ses plaintes au roy, à Paris, à son premier voyage. Ce qu'estant ainssy, le capitaine eut grand peur et vint demander pardon, reparant les torts, où il bailla une déclaration de ne prétendre aucun droict ausd.

bois pour l'usage qu'il en avoit cy devant faict. Je l'ay extraict de cette déclaration qui est ès archives du monastère avec plusieurs autres déclarations de quantité de seigneurs voisins de n'avoir pareillement aulcun droict de chauffage ny de chasse dans lesd. bois. — Fait le 7e jour de mars 1647.

§ 12.

Acquisition du fief et seigneurie de Haqueville, en la paroisse de Grandville, de Jacques d'Anfernez, chevallier, l'an 1496.

— Noté le 7 mars 1647.

CHAPITRE XXXIV.

De Guillaume de Lamps, esleu 33e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume de Lamps est esleu abbé du Mont, l'an 1499, *meurt l'an* 1510, *après avoir régné dix ans et dix mois.*

L'an 1499, le 25e jour de mars, André Laure estant décédé, les moynes esleurent pour leur abbé Guil-

laume de Lamps, moyne profès de ce monastère depuis l'an 1477, natif du Dauphiné, de la maison de Mouchet. Après avoir faict beaucoup de choses remarquables en ce monastère susdit et en ses deppendances, il mourut le 1[er] jour de mars l'an 1510 et fut enterré derrière le cœur de cette église, dans la chappelle de Notre-Dame, où on voit son sépulchre au costé de l'évangile, relevé et au dessus son effigie en bosse revestue pontificalement, et sur deux lames de cuivre ses beaux faicts y sont gravez, lesquels je diray cy après, l'un après l'autre, le tout ainssy construict par Jan de Lamps l'an 1514, son frère, lors abbé de ce dit monastère, comme je diré. Led. Guillaume de Lamps régna environ en cette charge 10 ans 10 mois. Je l'ay tiré des manuscripts de ce lieu et des placques de cuivre le 7 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 208. — Addition de de Camps, t. I, p. 264. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

La chapelle de damas blanc, à fleurs de couleur, faicte par l'abbé Guillaume de Lamps, l'an 1500.

L'an 1500, peu de temps après la promotion en la charge d'abbé du Mont-St-Michel de la personne de Guillaume de Lamps, il commença, tout à bon esciant, à faire orner le monastère et les deppendances

d'iceluy, tant en ornements d'église que des bastiments. Cette dite année, il fit faire cette vieille chappelle de damas blanc figuré, sémé de grandes fleurs, sur laquelle nous voyons encore aujourd'hui des lyons, qui sont les armes de cet abbé et plusieurs G qui sont la première lettre de son nom, et un baston pastoral qui signifie sa qualité d'abbé. Il fit faire plusieurs autres ornements à l'église qui n'apparoissent plus. Je l'ay tiré des manuscripts de ce Mont pour le mettre icy le 7 mars 1647.

§ 3.

Les armoiries de l'abbé Guillaume de Lamps apposées en ce Mont-St-Michel, l'an 1500.

L'an 1500, comme j'ay dit cy-dessus, Guillaume de Lamps, abbé de ce Mont-St-Michel, fit mettre l'escusson de ses armoiries sur cette chappelle de damas à fleurs qu'il fit faire. Or, ces armoiries sont ainssy blasonnées : Porte party d'argent et de gueules, au lyon de l'un dans l'autre, armé et lampassé de mesme. Elles ont été mises en plusieurs autres endroicts, tant ès choses faictes durant la vie dud. de Lamps qu'après sa mort, en l'église et logis abbatial, et ailleurs. J'ay tiré cecy desdites armoiries qui sont au dessus du tombeau dud. Guillaume de Lamps, blasonnées selon l'ordre, le 8 mars 1647.

§ 4.

Arrest du parlement de Rouen, pour l'alternative du droict de patronage de la cure de Bacilly, entre le seigneur évesque d'Avranches et les moynes du Mont, l'an 1508.

« L'évesque fut condenné à conférer la cure de Bacilly, suivant l'alternative dud. bénéfice à celuy qui estoit présenté par les moynes. »

— Noté le 8 mars 1647.

§ 5.

L'abbé Guillaume de Lamps achepta de l'argenterie pour servir à l'église, pour 10,000 *liv., l'an* 1508.

L'an 1508, l'abbé Guillaume de Lamps achepta pour dix mille livres d'argenteries, sçavoir : plusieurs vases d'or et d'argent, et autres orfebvries pour servir à l'église, et fit apposer sur chacune pièce le dicton souvent répété : *Recours à Dieu,* parties desquelles se voient encore cejourd'hui en la trésorerie de lad. église, entr'autres les deux chandelliers d'argent doré qui servent aux festes et dimanches aux acolithes, une croix médiocre qui est dans le reliquaire, dans l'armoire plus proche de la muraille du midy, les extrémités et pattes de laquelle sont finies en rond, avec le mesme dicton cy dessus : *Recours à Dieu.* L'on doubte si ce n'est pas luy qui a donné le beau plat

d'argent doré remply de coquilles dans son fonds, et le beau calice d'argent doré, semé de fleurs de lys, ce qu'on n'assure pas à cause que sur iceux ne se voit ny le dicton : *Recours à Dieu*, ny ses armes. J'ay extraict cecy des manuscripts du monastère le 8 mars 1647.

§ 6.

Construction du logis et jardin abbatial au milieu du rocher, par Guillaume de Lamps, abbé, l'an 1508.

L'an 1508, led. Guillaume de Lamps, abbé de ce Mont-St-Michel, fit bastir le logis abbatial, avec la chappelle, jeu de paulme, cave, esquurie qui se voient en bas du monastère, sittuées au milieu de la hauteur du rocher. Il fit pareillement applanir le jardin et le chemin pour aller au logis et en iceluy jardin, là où il se logea en attendant qu'il fit mettre les artisants qu'il avoit de coutume de tenir chacun jour en besogne, qui estoient plus de 80, après le logis neuf de l'abbé, qui est dans l'enclos du monastère. Je l'ay extraict des manuscripts et des lames de cuivre qui sont au tombeau le 8 mars 1647.

§ 7.

Construction des logis de l'Aumosnerie, de la citerne d'auprès, et achèvement de celle du Sollier, par ledit, l'an 1508.

L'an 1508, ledit abbé Guillaume de Lamps fit faire

le logis de l'Aumosnerie, où à présent on cuit le pain, tant pour les moynes que pour les pauvres. Item il y fit faire cette belle cysterne que l'on y voit à présent, œuvre tout à fait rare, avec touttes les murailles d'autour, ballustres, plomberies. Item led. abbé fit parachever la cysterne ditte du Sollier, laquelle le cardinal d'Estouteville avoit faict commencer en jestant les fondements du grand œuvre, sçavoir du cœur de l'église neufve, y manquant la plomberie, le couvercle et les tuyaux que led. Guillaume de Lamps y fit adjouster. J'ai extraict cecy des manuscripts du monastère et des deux lames de cuivre du tombeau dud. abbé, le 8 mars 1647.

§ 8.

La nef de l'église du monastère fut couverte d'ardoises à neuf, soubs Guillaume de Lamps, abbé, l'an 1509.

L'an 1509, l'église du monastère du Mont-St-Michel estant fort mal couverte vers la nef, led. Guillaume de Lamps, abbé de dud. Mont, la fit tout à fait descouvrir, et incontinant, l'an susdit 1509, la fit recouvrir tout à neuf de belle ardoise, comme elle se voit encore aujourd'hui. C'estoit chose admirable de voir le soin que prenoit ce bon abbé dans un siècle corrompu à faire réparer l'église de ce monastère et si diligemment. Je l'ay tiré des manuscripts et des lames de cuivre le 8 mars 1647.

§ 9.

Construction du logis de l'abbé, gallerie et Sault-Gaultier, par le mesme.

L'an 1509, cet abbé Guillaume de Lamps fit parachever le logis abbatial, les degrés pour monter au Sault-Gaultier, le mesme Sault-Gaultier, la gallerie d'icelluy, le petit pont qui prend de la salle dud. logis abbatial à l'église de pied droit. Il fit couvrir de plomb led. logis, gallerie et pont, pour à quoy parvenir il avoit faict abbattre les degrez simples par lesquels on montoit jusques dans l'église et les murailles qui estoient à costé, et fit faire au lieu de tout cela le Sault-Gaultier, comme on le voit à présent, la gallerie et les corps de logis au bout du bas desquels est la cuisine appelée la cuisine de l'abbé, où il fit venir la cysterne du Sollier et fit faire une belle cave au dessoubs d'icelle et fit si bien joindre ces corps de logis neufs avec celuy qui est au-dessus de la chapelle Ste-Catherine (basty autrefois par l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1400), qu'il est difficile, à ne pas croire, qu'il ayent été bastys en divers temps, et les fit couvrir de plomb au nyveau comme ils sont encore, lequel logis ainsy joint donne jusques à la bailliverie (lieu où led. abbé Pierre avoit faict loger le baillif ou procureur du monastère) et auquel à présent loge le lieutenant de la garde de cette place, lequel est divisé par un degré qui prend vis-à-vis de la cysterne du Sollier, du bas de l'œdifice en hault. Touchant la

dénomination de ce Sault-Gaultier, j'estime qu'il tira pour l'heure en le bâtissant l'origine de son nom, sans avoir sçeu trouver la cause. On m'en a dit quelque raison, laquelle je n'ay voulu insérer en ce lieu, pour estre un roman et un conte de vielle, comme beaucoup d'autres contes qui sont rapportées par les anciens et le vulgaire des habitants de la bicquoque de ce Mont, qui sont tout à fait ridicules, et proférées sans aulcune raison ni fondement. Ce qui toutefois est occasion de scandale aux pèlerins et gens d'esprit qui ne croiant telles fourbes, s'en retournent mal-satisfaits en leurs pays de ce qu'on leur a raconté de ce sainct lieu. — Tiré cecy desd. manuscripts et lames de cuivre le 8 mars l'an 1647.

§ 10.

8e *incendie arrivée au Mont-St-Michel, au clocher de l'église qui fut réparé soubs Guillaume de Lamps, l'an* 1509.

L'an 1509, vers la fin d'iceluy, il fit refaire le clocher de l'église du monastère, les cloches, réparer les débris de lad. église, lequel il y avoit quelques années (néantmoins durant la prœlature dudit abbé Guillaume de Lamps) que le foudre et feu du ciel estoit tombé dessus, et l'avoit tellement bruslé et ruiné, faict fondre les cloches et faict quantité d'autres débris particulièrement aux murailles et couvertures du hault de la chappelle de la Trinité, ce qu'il fit refaire comme appert encore ce jourd'huy par l'apposition de ses

2

armoiries dans un pillier de lad. muraille de la susd. chappelle au dehors. — J'ay tiré cecy desdits manuscripts, dans lesquels il est dit qu'il fit réparer les murailles des chappelles de la Trinité en hault, de S. Martin en bas, ou est maintenant le moulin aux chevaux de laquelle chappelle S. Martin (auparavant que cet abbé eut fait bastir l'aumosnerie et la cysterne), on alloit de plain-pied en cet endroict où estoit pour lors le cymetière dans lequel on enterroit les moynes. — Fait cecy le 8 mars 1647.

§ 11.

Construction et augmentation des bastiments de Brion et de Loyseliere, par l'abbé Guillaume de Lamps, l'an 1509.

L'an 1509, au mesme temps que dessus, led. abbé Guillaume de Lamps fit parfaire un beau grand corps de logis au manoir de Brion, deppendant de la baronnie de Genests. Item au manoir de Loyselière il fit faire quantité de beaux logements qui s'y voient encore aujourd'huy, et des aqueducs et estangs pour recepvoir l'eau. Ce manoir contient 12,000 vergées de terre ou environ, un des plus beaux de tous ceux qui deppendent de cette abbaye. Il deppend et est la maison principalle de la baronnie de St-Paer, lesquels tant Brion que Loyselière sont si mal entretenuz depuis la mort de Jan de Lamps, frère de Guillaume et dernier abbé-moyne de ce monastère, qui y fit

encore bastir, comme je diré, qu'ils s'en vont tous en ruyne. J'ay extraict le tout des manuscripts et de lad. placque de cuivre le 8 mars 1647.

§ 12.

Mandement du roy Louis XII, pour faire adjourner à la cour du parlement le s^r du Murynais, lieutenant du capitaine de la place, qui incommodoit les moynes pour la porte, l'an 1509.

« Lequel faisoit par despit fermer les portes trop tost le soir, et ouvrir trop tard le matin; mais comme il vit que c'estoit tout de bon qu'on le vouloit entreprendre, il se mit à son devoir, cessant d'incommoder les moynes. » — Noté le 8 mars 1647.

Le s^r du *Murynais* est le mesme que l'on voit indiqué sous le nom de *Murmays* dans les lettres patentes de Louis XII. *Histoire générale*, t. I, p. 212.

§ 13.

Continuation du grand œuvre, depuis la hauteur des chappelles jusques aux deuxièmes vitres, par G. de Lamps, 1510.

L'an 1510, led. abbé Guillaume de Lamps, en mourant le 1er jour de mars et finssant sa vie, il finit aussy le bastiment et particulièrement le cœur

de l'église neufve, appelé le grand œuvre. Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire de ce lieu, en avoit faict jetter les fondements et iceux élevés jusques à la parfaicte voulte des chappelles du circuit et les dix pilliers d'autour le grand autel, jusques au hault d'iceux, les voultes estant au dessus, comme aussy dud. circuit, imparfaictes. Ce Guillaume de Lamps, présent abbé, fit continuer le tout jusques aux secondes vitres, et parachever tous les pilliers et gardefoux qu'on voit au dessus des chappelles susdites en dehors, et s'il ne fût point mort que de vieillesse, il auroit fait achever l'église totalement, car dès aussytost, qu'il fut esleu abbé, il mit des ouvriers après cette besongne. Voilà comme il est marqué ès tables de cuivre près son tombeau, souventefois cittées. « Ac opus novum (c'est-à-dire l'église neufve ainssy appelée œuvre) jam diu in dicta ecclesia inchoatum, quamdiu dictum monasterium rexit, semper continuari fecit. » Par où appert que si cet abbé eust vescu, il eust rendu le Mont-St-Michel un des beaux monastères de l'Europe. J'ay tiré le tout et des lames de cuivre et des manuscripts, le 8 mars 1647.

§ 14.

Construction du moulin à chevaux, dans la chappelle S. Martin, soubs la croisée de l'église, l'an 1510.

L'an 1510, pour couronnement de ses œuvres, cet abbé Guillaume de Lamps, voyant combien il estoit

nécessaire d'avoir dans le monastère un moulin, à cause des guerres qui venoient de temps en temps et lorsqu'on avoit toujours envie de surprendre ce lieu ou par famine ou autrement, il fit faire celuy appelé le moulin à chevaux, dans la chapelle S. Martin, soubs la croisée de l'église de ce monastère, du costé du midy, où jadis avoit esté enterré Conan, duc de Bretaigne, et autres personnes de remarque. Tellement que depuis ce jour lad. chappelle n'a servi qu'à contenir led. moulin, lequel a par après esté grandement utile au monastère durant les ligues des princes. Je l'ay tiré de quelques mémoires ès archives de ce monastère. Les lames de cuivre de son tombeau n'en font point touttefois mention. Faict le 8 mars 1647.

Addition d'une autre main : Il est à noter néantmoins qu'il y avoit d'autres moulins à chevaux dans le monastère durant les guerres des Anglois, et la place de celuy qui estoit dans Belle-Chère paroist encore visiblement.

CHAPITRE XXXV.

De Guérin Laure, esleu 34e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guerin Laure est esleu 34e abbé du Mont-St-Michel, l'an 1510, *meurt l'an* 1513, *après avoir régné trois ans.*

L'an 1510, Guillaume de Lamps n'eut pas si tost rendu l'esprit à Dieu que Guerin Laure, frère du feu abbé André Laure, de la province du Dauphiné, s'employa de tout son possible pour luy succéder. Et pour à quoy parvenir il se servit de la faveur et auctorité d'Imbert de Baternay, conte du Boschage, son oncle, capitaine 9e de ce Mont, et par son moyen envoya diligemment des messagers à Blois où estoit le roy Louis XII, pour impétrer de Sa Majesté des lettres de faveur, ce que le roy fit, envoyant des lettres aux moynes et au sieur de Murmays ou Murynays, lieutenant soubs led. du Boschage en ce lieu, par lesquelles ce prince exhorte lesd. moynes à eslire Guerin Laure, comme estant un homme auquel il a grande confiance et nepveu d'un de ses plus fidelles serviteurs, le sieur du Boschage, son grand chambellan et chevallier de son ordre; led. de Murmays ayant reçeu ces lettres, persuada aux moynes, tant qu'il put, d'eslire

Guerin, lesquels, après diverses opinions de part et d'autre, voyant que c'estoit un faire le fault, mirent led. Guerin en la chaire abbatiale et fut nommé le 34e abbé de ce monastère et le 33e régulier. Aussy tost qu'il fut esleu, il reçut nouvelles de son élection à l'abbaye de Lessé qui avoit esté faitte par les moynes de lad. abbaye, le 11 janvier 1510 présente année, après la mort de leur abbé commendataire Jean Vaslin, prebstre et prothonotaire apostolique. Il jouist de ces deux abbayes jusques à sa mort, qui arriva le 10 febvrier 1513, au manoir de Brion, d'où il fut apporté et enterré en ce monastère auprès de Guillaume de Lamps, son prédécesseur, dans la chappelle de Nostre-Dame, où il n'y a aucune marque de luy. Aussy n'a-t-il rien faict qui ait invité les moynes de lui faire construire un mausolée; pour le moins je n'en ay rien trouvé ny après son élection d'abbé ny auparavant, estant prieur de St-Brolade, prieur de St-Germain-sur-E. et aumosnier du monastère. Il n'avoit garde qu'il ne fust chargé de bénéfices ayant eu son frère abbé qui avoit la faculté de les départir à qui bon luy sembloit, comme faisoient pour lors tous les abbés de l'ordre, lesquels, pour agrandir leur authorité dans la collocation d'une multitude de priorés, avoient enervé la plus grande partie des possessions du monastère, ensemble la piété et vie régulière, faisant ainssy un seul (contre les vœux) jouir d'un bien en particulier lequel estoit destiné (*a principio hujus fundationis*) pour en norrir et entretenir plusieurs. C'est pourquoy les moynes ayant le mien et tien en leur disposition taschoient de la sorte d'at-

traper les bons bénéfices et plusieurs ensemble, les abbayes mesme, comme fit ce Guerin Laure celle-cy du Mont-St-Michel, laquelle il ne posséda que trois ans, et n'y fit rien augmenter ès bastimens ny église. J'ay bien apperceu ses armes ou celles de son feu frère à l'autel de S. Sauveur, dans les colonnes de bois qui supportent la contretable. Néantmoins on ne sçauroit dire si c'est son frère ou luy qui ayent faict faire cet autel et la Vierge de Pitié, l'image de laquelle tenant Nostre Seigneur mort entre ses bras est parfaictement bien faict, et autrefois une pièce des plus estimées de ce lieu. J'ay remarqué et tiré le tout des manuscripts du monastère et de la lettre cittée cy dessus qui est ès archives, le 9 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 211. Les lettres patentes de Louis XII sont reproduites intégralement. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Deux moynes obédienciers envoyez au prioré de St-Victor du Mans, 1511.

L'an 1511, l'abbé Guerin Laure, après son élection, donna à deux moynes de ce Mont-St-Michel à chascun une obédience dans lesquelles il leur estoit enjoint de se transporter, icelles reçues, dans le prioré de St-Victor du Mans avec commandement au prieur dud. lieu de recepvoir lesd. deux moynes pour

compagnons et leur faire administrer toutes leurs nécessitez tant à la norriture que vestement, suivant l'ancienne coutume. Il est bien vray qu'anciennement il y avoit des religieux obédienciers dans les priorez en un bon nombre suffisant pour faire le service selon le revenu, mais dans ce siècle corrompu, les abbés n'envoyoient en obédience ès dits priorés que ceux qu'ils n'aymoient pas. Peut-estre que ces deux avoient résisté à l'élection dud. Guerin.

Je l'ay remarqué et tiré des dites lettres qui sont ès archives 9 mars 1647.

§ 3.

Rolland Pigace est condemné à l'amende faulte d'avoir fourny un homme armé le jour S. Michel, pour son fief Fournel, l'an 1512.

L'an 1512, l'abbé Guerin Laure fit condemner à l'amende Rolland Pigace, faulte d'avoir fourny un homme d'armes à la porte de l'abbaye le jour de S. Michel, et de plus fit ordonner qu'il seroit descheu de son fief appelé le fief Fournel, sittué en la Croix, et qu'il seroit réuny au domaine de l'Abbaye faulte d'adveu rendu d'icelluy avec expression des devoirs. Ce qui fit que au plus tôt, la mesme année 1512, led. Pigace rendit led. adveu. De touttes lesquelles pièces qui sont aux archives du monastère je l'ay tiré le 9 mars 1647.

§ 4.

Sauvegarde de M. de la Trimouille, gouverneur de Normandie, donnée l'an 1512, *pour résister aux capitaines des places fortes et chasteaux dud. pays.*

— Noté le 9 mars 1647.

§ 5.

Sentence pour le patronage de la cure de St-Jan-des-Champs, diocèse de Coustances, au profit des moynes, contre les régents du collége d'Harcourt, 1513.

— Noté le 9 mars 1647.

§ 6.

Sentence de l'official de l'évesque de Coustances, contre les moynes, pour la continuation d'une messe tous les lundis pour le repos de l'âme du s^r de la Champagne et de sa femme, lesquels en leur vivant, l'an 1436, *avoient donné* 25 *livres de rente annuelle à prendre sur le fief du Bois en St-Jan,* 1513.

-- Noté le 9 mars 1647.

CHAPITRE XXXVI.

De Jan de Lamps, 35e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jan de Lamps est esleu 35e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1513, *meurt l'an* 1523, *après dix ans de règne.*

L'an 1513, le 17e jour de febvrier, Guérin Laure ayant rendu le dernier soupir le 28 mars ensuivant, du consentement de tous les moynes Jan de Lamps, prieur claustral, fut esleu abbé 35e de ce Mont-St-Michel, et le 34e et dernier régulier. En ayant pris la possession il s'adonna à suivre les vestiges de feu son frère Guillaume de Lamps, par commandement duquel il avoit accepté lad. charge et office de prieur claustral en lad. abbaye le 7 may 1501, y ayant continué jusqu'alors. Il fut très-vertueux et fit beaucoup de choses pour le bien du monastère, tant dedans que dehors (que je diré cy après), lequel, ainssy que disent les manuscripts de ce monastère, après avoir gouverné en tout honneur environ dix ans, il rendit l'esprit à Nostre Seigneur le 4 décembre de l'année 1523, et fut enterré dans la chappelle de Nostre-Dame, auprès de ses deux prédécesseurs, et les moynes firent mettre son effigie en bosse sur un pilier du costé de l'épitre de l'autel de lad. chappelle, comme on voit

encore à présent, avec l'habit monachal et l'escusson de ses armes applicqué aud. lieu, différent de celuy de son frère Guillaume de Lamps, pour distinguer les choses par eux faictes. Celuy dud. Guillaume est party d'argent et d'azur au lyon de l'un dans l'autre, et celuy de nostre abbé Jan de Lamps, dont nous parlons maintenant, est et porte d'argent au lyon de gueule. J'ay extraict le tout des manuscripts dud. monastère, dans lesquels est faict grande estime dud. abbé Jan de Lamps, le 9 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 213 et 266. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 530.—*Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Le tombeau de Guillaume de Lamps, abbé de ce monastère, est eslevé magnifiquement, l'an 1514.

L'an 1514, Jan de Lamps fit mettre le corps de son frère Guillaume de Lamps dans ce beau et magnifique sépulchre et tombeau qui se voit dans la chapelle de Nostre-Dame du circuit au coin de l'autel, du costé de l'évangile, eslevé en bosse au dessus, et vestu en habits pontificaux, avec les deux placques de cuivre à costé d'iceluy, contenant tous les beaux faicts de cet abbé, et au dessus du tout, joignant lad. muraille, ses armes portées splendidement par deux anges. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère et dud. tombeau le 9 mars 1647.

§ 3.

Donation d'une pièce de terre avec deux maisons, pour le prioré de Ste-Marie-de-Tombelaine, situées au hamel de Fougeray, tendant du chemin de St-Léonard au Grippon, ladite donation faicte par messire Fremin Foucher, pour le repos de son âme, 1514.

— Note du 9 mars 1647.

§ 4.

Collation du prioré de Roquillats avec les deux chappelles de Tigner et de Trevenel, paroisse d'Ely, diocèse de Cornouaille, en Basse-Bretaigne, à frère Regnauld de Vitrey, l'an 1517.

— Tiré des lettres aux Archives le 9 mars 1647.

§ 5.

Acte touchant la franchise pour la voiture des provisions du monastère à Pontorson ét autres bureaux, l'an 1514. (Ces priviléges ne devoient pas être conservés longtemps.)

« Est à noter que lesd. moynes, depuis que lad. abbaye a esté mise en commende, ont tous perdu ces priviléges faulte de les avoir faict renouveller spécialement durant les guerres, et à présent ils paient

les deniers des péages comme le reste du peuple. Ce qui arriva encore hier, 8e jour de mars 1647, à Pontorson, où, par une mesprise et faulte d'avoir bien exprimé tout ce que portoit le batteau de vin et autres provisions du monastère, le tout pensa estre confisqué au Roy par une contrevisite des maltostiers d'Avranches. » — Faict cecy le 9 mars 1647.

§ 6.

François Ier, roy de France, vient en pèlerinage en ce Mont-St-Michel, l'an 1518.

— Je l'ay tiré de nos manuscripts le 10 mars 1647.

§ 7.

Gabriel de Murmays, lieutenant de ce Mont, désiste ses poursuites contre l'abbé et les moynes, n'ayant droit de ce faire, l'an 1519.

L'an 1519, le sr de Murmays, lieutenant pour le Roy de la place de ce Mont-St-Michel sous Imbert de Baternay, seigneur, conte du Boschage, qui en estoit le 9e capitaine en chef, fit beaucoup de peine à l'abbé et aux moynes de ce Mont, touchant plusieurs prétentions de droicts et de juridiction en ce lieu, au préjudice de ceux desd. abbé et moynes, fondé qu'il estoit à ce faire à cause de la bonté de Jau de Lamps, abbé, homme tout à fait patient et

pacifique. Touttefois il se deffendit dud. lieutenant et le rembarra tellement qu'il fut contrainct de remettre tout le différent entre les mains de M. le Procureur du Roy d'Avranches, et tous les papiers contenant les raisons de part et d'autre. Entre quoy les moynes produisirent un appoinctement faict avec led. Murmays l'an 1497, par lequel il désiste avec deppends du procès de certaine demande prétendue par luy de la dixme d'Huynes et certaine portion de viande, pain et vin qu'il demandoit chacun jour. Touttes lesquelles pièces led. sieur Procureur du Roy ayant veues, l'affaire resta indécise. J'estime que led. Procureur conseilla aud. lieutenant de laisser le tout là, n'ayant point de raison dans toutes ses prétentions. — J'ay tiré cecy du sac dud. procès et des actes le 10 mars 1647.

§ 8.

Acquisition des boursiers du collège de Harcourt de la ville de Coustances du fief et seigneurie du Bois des Préaux, en St-Jan-des-Champs, à charge de 80 *livres de rente*, 1519.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 9.

Fondation d'une messe, pour le sabmedy, en l'église de Tombelaine, par un prieur dud. prioré, l'an 1520.

L'an 1520, frère Vincent Corbelin, presbtre, moyne

profés du Mont-St-Michel et prieur du prioré de Nostre-Dame-de-Tombelaine, fit une acquisition de 7 livres 2 sols 6 deniers de rente qu'il donna au prioré de Tombelaine pour la fondation d'une messe à perpétuité à estre ditte en l'église dud. prioré par chacun jour de sabmedy. Sçavoir : 6 livres 10 sols sur les héritages de Gilles Guyton, esquuyer, et 12 sols 6 deniers sur ceux de messire Fremin Foucher, presbtre, tous situez à Fougeray. Par ainssy les moynes de ce monastère estoient totallement propriétaires des biens de ce monde, puisqu'ils léguoient et fondoient des messes et services, ce qui résiste entièrement au vœu de pauvreté. Car le moyne acquérant quelque chose, il ne le peut qu'avec licence de son supérieur et de celuy duquel il a permission de posséder ce de quoy il acquiert. Et suivant le point de droict : « *quidquid adquirit monachus adquirit monasterio*, » un moyne ne peut léguer ny fonder des services d'un bien qui n'est point à luy, ains à son monastère; tout de mesme que Jan de France ne peut fonder des offices et services des biens de Jan d'Espagne qu'il ne possède ny ne sont à luy. De tout quoy je infère qu'en ce temps l'abbé Jan de Lamps eust mieux faict de rebastir la vie régulière dans son cloistre de ce monastère, que de refaire les murailles d'icelluy, et les beaux manoirs de Brion et Loyselière, à présent des nids de hiboux et de chahuants. — J'ay tiré de l'acte de lad. fondation cecy le 10 mars 1647.

§ 10.

Acquisition de 100 *livres de rente foncière sur la seigneurie de Bricqueville, l'an* 1520.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 11.

Acquisition de St-Martin-le-Vieux, de Jan d'Anneville, esquyer, moyennant mille livres tournois, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1521.

— Noté le 10 mars 1647.

§ 12.

Construction du hault du cœur de l'église appellé l'œuvre, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1521.

L'an 1521, l'abbé Jan de Lamps fit parachever tout le hault de l'œdifice de l'œuvre, qui est autour du grand autel. Guillaume, cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de cette abbaye, avoit faict jetter fondements d'icelluy et iceulx conduire jusques en hault des pilliers du cœur, vis à vis de la voulte du hault des chappelles du circuit qu'il fit faire aussy. Guillaume de Lamps, abbé régulier, qui le suivit après l'abbé André Laure, fit faire et continuer led. œdifice jusques au hault des premières vittres, et nostre Jan de Lamps le fit parachever tout ainssy et de la

mesme sorte que nous le voyons ce jourd'huy, et mettre jusques à la dernière ardoise de la couverture. A la voulte il fit mettre les armoiries de France, celles de l'abbaye et les siennes; l'escusson desquelles le cardinal Le Veneur, qui luy succéda à lad. abbaye, et qui n'y fit rien de bien, fit effacer et raturer et en icelluy appliquer les siennes, voulant ce cardinal s'attribuer par ce moyen l'honneur qui ne lui appartenoit pas et qui n'estoit deub qu'à notre Jan de Lamps. Je l'ay tiré des manuscripts de ce monastère le 10 mars 1647.

§ 13.

Fasson des vitraux et paintures d'iceux au hault du cœur de l'église, par l'abbé Jan de Lamps, l'an 1522.

L'an 1522, led. abbé Jan de Lamps fit applicquer les vittres ou vittraux du hault dud. œuvre, tant en ce qu'avoit faict faire Guillaume de Lamps son frère, que ce que luy Jan avoit faict parachever, trois desquels il fit orner de très rares paintures de touttes sortes de fines couleurs. Et au bas du vitral du milieu il fit mettre les armes de France, un escusson d'azur à trois fleurs de lys d'or, et les armes de la province de la Normandie, un escusson de gueules à deux léopards d'or, et au vitral du costé de l'épistre il fit mettre les armes du cardinal d'Estouteville et son effigie en painture rouge au dessus, avec les armes dud. cardinal sur le costé de l'oratoire sur

lequel il est de genoux, ès quelles armes led. cardinal Le Veneur fit mettre les siennes en ced. oratoire et effacer celles des d'Estouteville, pour qu'on creust à l'advenir que le cardinal d'Estouteville ainssy représenté estoit l'effigie du cardinal Le Veneur : et de l'autre costé sçavoir de l'évangile, dans le 3e vitral, led. Jan de Lamps fit mettre son effigie en habit monachal avec un baston pastoral en sa main et ses armoiries en dessoubs; laquelle effigie et armoirie le cardinal d'Annebault fit renger et reculer au delà du montant dud. vitral et fit mettre en la place son effigie en habit de cardinal et ses armoiries au bas de son oratoire, et au dessoubs de lad. effigie Arthur de Cossé, évesque de Coustances, abbé commendataire de cette abbaye St-Michel, fit mettre de l'autre costé de l'autre vitral pareillement son effigie en painture de couleur violette avec les armes de Brissac en dessoubs : de laquelle maison il estait sorty (*ut quidam dicunt a latere sinistro*).

J'ay tiré cecy de nos manuscripts, le 10 mars 1647.

§ 41.

Permis au sieur de Boucey de mettre ses armes en l'église dud. lieu, sans préjudice que les moynes en sont patrons, 1523.

L'an 1523 fut passé appoinctement entre les moynes du Mont-St-Michel d'une part, et le sieur de Boucey

d'autre, par lequel lesd. moynes permettent (sans préjudice du patronage appartenant à iceux) au sieur dud. lieu de Boucey de mettre ses armes en lad. église dud. lieu en ceintures, vitres ou autrement, et qu'eux mettront les leurs en la maîtresse vittre du cœur du costé de l'évangile, avec cette déclaration par led. sieur dans le mesme appoinctement qu'ils sont vrays patrons dud. lieu.

J'ay tiré de l'appoinctement cela, le 10 mars 1647.

§ 15.

Augmentation de bastiments à Brion et Loyselière, par l'abbé Jan de Lamps, et puis mourut l'an 1528.

L'an 1523, vers le mois d'octobre, l'abbé Jan de Lamps fit parachever tous les bastiments qu'il avoit entrepris depuis son élection ès manoirs de Brion et de Loyselière. Son frère y avoit faict faire merveilles et luy y fit faire miracles. Mais je regrette bien que cet abbé n'employa ses richesses à continuer l'église de son monastère dans l'entière perfection de son œdifice comme il avoit commencé à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs. Il y auroit sujet de prier Dieu pour le repos de son âme plus souvent qu'on ne faict pour les logis inutiles, qui sont plustost des palais de roys et de princes, que pour des abbez et moynes qui ont professé la vie bénédictine. Car il est vray que Loyselière est une des belles maisons de

Normandie au point que l'avoit mise cet abbé, laquelle maintenant, faulte d'entretien et d'estre habitée, menasse ruyne comme aussy celle de Brion. Dieu très-bon et très-miséricordieux fasse miséricorde à cet abbé toutefois, luy pardonne ses péchés et à nous tous. Il mourut, comme j'ay dit, le 4 décembre de lad. année et n'eut pas longuement le contentement de jouir de cette belle habitation de Loyselière. Je l'ay tiré des manuscripts le 10 mars 1647.

Nous empruntons à M. l'abbé Deschamps du Manoir la note suivante :

« Jean de Lamps est le dernier des abbés du Mont qui ait reçu la sépulture sur ce rocher. Ses successeurs furent tous des commendataires qui vécurent loin de l'abbaye et ne songèrent pas à y faire porter leurs dépouilles mortelles.

« Dans les travaux entrepris pour la restauration de l'église abbatiale, M. le directeur Marquet découvrit le 14 janvier 1863 les cercueils de Guillaume et de Jean de Lamps dans la chapelle de N.-D. du circuit, le premier du côté de l'évangile, le second du côté de l'épître. Tous deux avaient la tête du côté du chœur et le fond de leurs bières était garni d'un lit de paille ou de jonc, semé de feuilles de laurier. On trouva des débris des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus ; mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles ; les ossements des deux frères ont été renfermés dans deux

caisses replacées aux endroits de leurs sépultures et les débris de leurs vêtements sont conservés dans le chartrier. »

— *Histoire du Mont-St-Michel*, par l'abbé J. Deschamps du Manoir, p. 153.

CHAPITRE XXXVII.

De Jan Le Veneur, évesque de Lisieux; est faict 36e abbé du Mont-St-Michel, et du depuis cardinal.

§ 1.

Jan Le Veneur, évesque de Lisieux et cardinal, est faict 36e *abbé de ce Mont, l'an* 1524, *meurt l'an* 1539, *ayant régné* 15 *ans.*

L'an 1523, le 4 décembre, comme j'ay dit d'autre part, Jan de Lamps estant décédé et par sa mort l'abbaye du Mont-St-Michel estant vacante, plusieurs se mirent en devoir de la posséder; les religieux taschoient de s'y faire eslire pour avoir moyen de passer leur temps et se plus facilement licentier en la pratique de la règle de S. Benoist (ce qui estoit ainssy en coutume de ce temps que les abbés estoient entièrement exemps de bien faire), les séculiers évesques, archevesques et cardinaux mettoient leur pos-

sible de s'y faire nommer par le roy François Ier, en conséquence du concordat passé avec le souverain pontife Léon X et luy, à leur entreveue à Boulogne-la-Grasse, l'an 1515, par lequel le pape donna à ce roy et successeurs la faculté de nommer aux éveschez, archeveschez, abbayes et priorez purement électifs, lesquels n'avoient point de privilége spécial pour ce, ains seulement par l'usage, et qui n'estoient point chefs d'ordres; iceux séculiers poussés d'obtenir ainssy les abbayes, estimant les gouverner aussy bien que les abbés de ce temps là, qui ne résidoient point en icelles, ains suivis d'officiers, de pages et de lacquais, estoient presque toujours à la cour, sans aulcune apparence de monachisme, non pas mesme dans la tonsure ny dans l'habit, partant Dieu chastiant universellement l'ordre d'une telle mescongnoissance dans les abbés d'icelles qu'il leur osta touttes ses abbayes, les mettant en main séculière, où elles ont esté toujours depuis ce temps là, entre lesquelles fut nostre Mont-St-Michel, qui fut donné à Jan Le Veneur, évesque et conte de Lisieux, qui, suivant d'ordinaire la cour, la demanda à François Ier et à Louyse de Savoie, sa mère, estant en la ville de Bloys. Toutefois, auparavant de la luy assurer tout à faict, la royne-mère envoya homme exprex aus moynes de ce Mont leur porter lettre de sa part, en datte du dix dud. mois de décembre 1523, par laquelle elle leur enjoint, après avoir demandé ausd. moynes si leur abbaye n'avoit point de priviléges spéciaux deffendant qu'un autre qu'un moyne en fust esleu abbé,

que s'ils en avoient qu'ils envoyassent deux ou trois moynes les luy porter à veoir pour leur faire garder leurs droicts. Cependant le porteur avoit charge de dire de bouche ausdits moines que c'estoit l'intention du roy et de la royne qu'ils esleussent l'évesque de Lisieux. Cette lettre portée au Mont, Jan Le Veneur en obtint une autre du roy, trois jours après, pour la mesme affaire, craignant que la première n'eust pas assez de poids. Cette 2e lettre, avec la 1re leue en chapitre, les moynes depputèrent Thomas Roussel, chantre, Michel Danneville, aumosnier, et Louys de Festan, infirmier, pour aller à Bloys porter leurs lettres et priviléges, lesquels ayant esté discutez, furent trouvés bons et les moynes renvoyés bien contents, avec plain pouvoir d'eslire un abbé, conformément à iceux, mesme par lettre du Roy, qu'ils apportèrent avec eux, en date du 1er janvier, signée François, et plus bas Robertet avec paraffes : toutefois ayant charge de bouche dud. seigneur d'eslire pour leur abbé, ce coup seulement, Jan Le Veneur, lequel obtint encore une autre lettre du roy le 4 janvier, qui fut apportée en ce Mont aussytost que les depputés furent arrivés (car il craignoit que les moynes n'eussent précipité leur eslection et non en sa faveur), par laquelle après plusieurs louanges que le Roy fait de la personne dud. Le Veneur, il supplie très-instamment lesd. moynes de l'eslire et de n'y point manquer, à moins que de luy rendre un signalé déplaisir, d'autant que c'estoit sa pure volonté. Les moynes ayant leu cette lettre et encore une autre en date du 7 jan-

vier, que le mesme obtint du roy, par laquelle presque jussion estoit faicte de l'eslire, les moynes furent hors de paine de ce qu'ils avoient à faire, et par ainssy Jan Le Veneur fut esleu le 2e commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel et le 36e abbé. Et partant cette célèbre et dévote maison, où la vertu avoit si longtemps esté si bien praticquée, et la vie régulière observée sous un abbé moyne, fut dès lors, peut-estre jusques à la fin du monde (si Dieu n'y met la main), mise en commende entre les mains de séculiers, lesquels, en tirant les revenus, laissent vivre les moynes à leur discrétion comme il se voit. Jan Le Veneur esleu, il envoya des agents qui luy faisoient venir le revenu de cette abbaye, n'en laissant aux moynes que le moins qu'il pouvoit. Il n'y fit rien de bien ny d'accommodement, sinon de faire mettre ses armes en la place de celles du cardinal d'Estouteville et de Jan de Lamps, s'attribuant un honneur qui ne luy appartenoit pas. Il fut abbé 15 ans, et durant ce temps il fut créé cardinal, comme je diray, et grand aumosnier de France l'an 1539. Prévoyant à ses bénéfices, il se démit de cette abbaye et de tous ses bénéfices entre les mains du pape Paul V, en faveur de Jacques d'Annebault, sæculier, s'en réservant toutefois l'entière administration, et mourut le 14e jour d'aoust 1543.

— Extraict des manuscripts et des lettres susdites, le 11 mars 1647.— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 217, 268. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 331; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Les armoiries du cardinal Jan Le Veneur, 36e abbé du Mont-St-Michel, ont été blasonnées l'année 1524.

L'an 1524, Jan Le Veneur, évesque de Lizieux et abbé commendataire du Mont-St-Michel, à sa bonne advenue à cette dignité après en avoir pris possession par ses agents et procureurs (car on doubte s'il y est jamais venu), fit oster les armes du cardinal d'Estouteville, qui estoient sur l'oratoire, près son effigie en paincture ès grandes vittres du cœur, voulant par là donner à congnoistre à la postérité que celle dud. cardinal d'Estouteville estoit la sienne, en voyant les armes qu'il fit mettre au lieu de celles dud. d'Estouteville, et fit pareillement raturer les armes de Jan de Lamps, son prédécesseur, qui estoient au hault de la voulte de la lanterne du cœur, et au lieu d'icelles y applicquer les siennes pour pareillement donner à congnoistre qu'il avoit esté l'autheur d'un si magnifique ouvrage. Or, les armes dud. Le Veneur sont ainssy blasonnées : porte d'argent à la bande d'azur, chargée de trois croix ou trois sautoirs d'or. Voilà tout le bien qu'il fit l'espace de 15 ans qu'il fut abbé de ce Mont. Dieu, par l'intercession du S. Archange, lui fasse miséricorde et nous octroye la faveur de n'avoir jamais d'abbé semblable à celuy-là. J'ai remarqué cecy des manuscripts de ce monastère, le 11e jours de mars 1647.

§ 3.

Gabriel du Puy, seigneur du Murmays, apprez avoir faict beaucoup de choses en ce Mont, mourut l'an 1524.

L'an 1524, le 12e d'octobre, mourut Gabriel du Puy, esquuyer, seigneur du Murmays ou Murynays, lequel estoit lieutenant pour le Roy, en cette place du Mont-St-Michel, soubs la charge d'Imbert de Baternay, conte de Boschage. Il fit faire, en ayant la commission des deniers royaux, la tour sur laquelle est à présent le moulin à vent, appellée de son nom La Gabrielle. Item, il fit faire le boulevard à l'entrée de la ville avec le corps-de-garde aud. lieu, et ainssy qu'on le peut conjecturer, il fit faire cette petite maison ruynée à présent, sittuée sur le rocher, au dessus dud. corps-de-garde de la ville, pour mettre des chiens et dogues d'Angleterre pour garder lad. ville. Item, il fit faire les cinq pièces de canon et fauconneaux qui sont sur le rocher au dessoubs de la tour Perrine et sur la tour appellée Claudine, du costé du septentrion, deux desquelles pièces sont assez notables; le tout de plusieurs autres canons et coleuvrines, jadis qu'avoient faict faire les abbez de ce monastère à leurs frais, lesquels led. du Puy fit fondre et remettre en l'estat qu'on les voit à présent. Il y fit mettre un porc-épic aux unes et une salamendre aux autres, avec ses armes qui sont blasonnées de la sorte : porte esquartelé au premier et dernier d'or, au lyon de

gueule armé et lampassé de mesme ; au 2e et 3e de gueule, à la fasce d'or chargée de trois fleurs de lys d'azur, au lyon naissant d'azur armé et lampassé d'azur. Item, il fit mettre les placques de bronze et de cuyvre qui se voient à lad. tour Gabrielle et à la porte du boulevard, avec deux salamendres et les armes de France où se voit le temps qu'il fit faire ces choses. Item, il fit mettre une belle grille peinte avec fleurons de fer peints au hault d'icelle, autour de la chapelle de S. Jan-l'Evangéliste, située en la croisée de l'église de ce monastère, devant l'autel de la Très-Sainte-Trinité, du costé du midy, laquelle grille a esté posée pour faire la cloison entre le grand autel et le cœur, depuis peu, comme je diray en son lieu. Item, dans lad. chappelle de S. Jan-l'Evangéliste, il fit applicquer une lame de cuivre dans laquelle est exprimée une fondation d'un anniversaire au jour de son trespas et deux messes par sebmaine, un mécredy et sabmedy, à estre célébrées à perpétuité, en ladite chappelle, pour le repos de son âme. Toutefois il donna fort peu pour cette fondation et non point la moytié de ce qu'il eût fallu. (*Il donna deux cens escus d'or*. Annotation récente). Il fit plusieurs choses dans cette place pour la fortification de la ville et particulièrement de bien donner de la paine aux moynes de lad. abbaye durant qu'il vescut lieutenant en ce lieu, comme j'ai remarqué cy-devant. Nostre-Seigneur le luy veille pardonner et tous ses péchez et à nous tous aussi. J'ay tiré le tout des placques de cuyvre cy dessus, le 11 mars 1647.

§ 4.

Le sieur d'Auzebosts, de la maison d'Estouteville, est faict le 10 capitaine de ce Mont, l'an 1525.

« Ce qui se collige des archives du monastère dud. lieu, dans lesquelles il y a des lettres qui font mention que Imbert de Baternay, conte de Boschage, estoit capitaine dud. lieu l'an 1524, et dans d'autres lettres est faict mention que le sieur d'Auzebosts estoit capitaine l'an 1525 et 1526. — Noté le 11 mars 1647.

§ 5.

Les chanoynes de Bayeux retirent de ce Mont les reliques, ornements et argenteries qu'ils y avoient mises à cause des guerres l'an 1526.

L'an 1526, le 15e jour du mois d'avril, les doyen et chanoynes de l'église cathédrale de Bayeux vinrent querir leurs reliques, argenteries, ornements et autres choses plus prétieuses appartenant à leur dite église, qu'ils avoient mises en garde et dépost en ce monastère du Mont-St-Michel soubs la capitainerie du conte d'Aumalle, au commencement des guerres des Anglois en cette province, de quoy ils donnèrent une quittance en parchemin et scellée aux moynes de ce Mont, après les avoir loués et beaucoup remerciez de leur charité en ce rencontre. Voicy quelques partyes de

l'escriture dud. acquit où il est parlé du sieur d'Aussebots, pour lors capitaine de ce Mont.

« Omnibus hæc visuris et audituris, Decanus et « Capitulum ecclesiæ Beatæ Mariæ Bajocensis, etc.... « Notum facimus quod in hac die quindecima mensis « aprilis anno millesimo quingentesimo vicesimo sexto « a venerabilibus monachis monasterii sancti Michaelis « per nobilem et potentem virum dominum de Auze-« bosts dicti loci capitaneum..... omnia vasa sacra, « reliquias sanctas, ornementa etc. recepimus. »

Je l'ay tiré dud. acte qui est ès archives, le 11 mars 1647.

§ 6.

Arrest du parlement de Rouen, qui accorde le patronage de la cure de Sartilly aux moynes à l'encontre du seigneur évesque d'Avranches, 1527.

— Noté le 11 mars 1647.

§ 8.

Sentence des esleuz d'Avranches, par laquelle les serviteurs des moynes qui sont en leur ferme sont exempts de payer taille, l'an 1527.

Il s'agissait d'un né Théaut Jan, serviteur des moynes, d[t] dans leur manoir de Beauvoir, mis à la taille par les collecteurs de la paroisse.

— Noté le 11 mars 1647.

§ 8.

Une femme décédée r'aparoist et exhorte son mary d'aller faire dire une messe au Mont pour la retirer du purgatoire, l'an 1531.

— Noté le 11 mars 1647.—Apparition d'Estiennette Labbé, femme de Louys Gavard, de St-Ouen-la-Rouerie. —*Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 131.

§ 9.

Les Cordeliers de l'isle de Chausey recongnoisent avoir esté fondez par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1532.

L'an 1532, les moynes du Mont-St-Michel, craignant que la charité qu'ils avoient faicte aux pères Cordeliers de l'isle de Chausey, en les établissant et fondant ès terres à eux moynes du Mont appartenantes, ne tirast à conséquence, et que lesd. Cordeliers ne se constituassent les maistres du restant des biens dud. lieu, ils leur demandèrent acte de ce, laquelle leur fut donnée par le gardien et couvent, qui recongnoissent par icelle estre fondez par lesd. moynes, avec protestation de n'avoir ny prétendre aucun droict en lad. isle, ains y demeurer et sortir selon leur bon plaisir, et tant et si longuement habiter led. lieu qu'il plaira ausd. moynes. Je l'ay tiré dud. acte qui est ès archives, le 11 mars 1647.

Addition d'une autre main : « A présent le couvent est tout ruyné, et le gouverneur jouit de tout, n'y ayant aucun cordelier. »

§ 10.

François Ier, roy de France, et son fils le dauphin, au mois de may 1532, *vont en voyage en ce Mont.*

— Tiré des manuscripts, 11 mars 1647.

§ 11.

Anthoine du Prat, légat pour le St-Siége, vient en voyage en ce Mont, le 8 *may* 1532.

— Tiré des manuscripts, le 11 mars 1647.

§ 12.

Fondation d'un obit par Guillaume du Sollier, lieutenant de ce Mont, l'an 1535.

L'an 1535, le 10e jour de décembre, noble homme Guillaume du Sollier, en son vivant lieutenant pour le roy en cette place du chasteau du Mont-St-Michel, soubs la charge de M. de Mollans, lieutenant général du seigneur prince de Tende, qui en estoit le capitaine en chef, donna 20 livres tournois une fois payées pour estre mis en rente, et le revenu annuel distribué par l'enfermier de ce monastère à tous les moynes qui au-

roient assisté à la célébration d'un obit par chacun an au jour de son déceds, lequel il avoit fondé en ce monastère susd., donnant lad. somme quelques jours auparavant de mourir. J'ay extraict cecy d'une placque de cuivre affichée en la paroy de la chappelle du circuit de l'église, appelée de l'Annonciation (1), au hault de laquelle placque les armes dud. du Sollier sont ainssy blasonnées : porte échiqueté d'or et de gueules à trois bandes d'azur, sur la 1re vers le chef est un lyon de gueules. — Faict cecy le 12 mars 1647.

§ 13.

Le prince de Tende estoit le 11e capitaine de ce Mont, l'an 1535.

L'an 1535, le 10e jour de décembre cy dessus, il appert par l'escriture de lad. placque, qui est contre la paroy de la chappelle de l'Annonciation à l'entour du circuit de l'église de ce monastère, que le seigneur prince de Tende estoit capitaine de cette place du Mont-St-Michel, lequel, suivant le sieur d'Auzebosts, de qui j'ay parlé, doibt nécessairement en avoir esté le 11e capitaine, ne s'en trouvant point d'autre entre deux. Et partant le Rd père dom Jan Huynes a manqué en ce point quand, au traitté des capitaines de ce Mont, au 188e feillet de son livre, il dit que depuis Louys d'Estouteville, capitaine 7e, qui mourut

(1) Aujourd'hui S. Martin. — Annotation d'une autre main.

l'an 1464, jusques au règne de Henri III, qui fut faict roy de France l'an 1574, les du Boschage l'ont esté toujours. Mais il ne s'en fault pas estonner, car il est bien difficile de faire une suitte d'histoire sans faulte, particulièrement de choses lesquelles on a eu si peu de soin de remarquer par cy devant. Ni luy, ni moy, ni tous ceux qui escrivent ne peuvent pas deviner. — J'ay faict cecy le 12 mars 1647.

— *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 125, 126, en la note.

§ 14.

Jan Le Veneur, abbé commendataire du Mont, est faict cardinal du tiltre de St-Barthélemy-en-l'Isle, par le pape Clément V, l'an 1533.

— Tiré cecy de Frizon, *Gallia purpurata*, 12 mars 1647.

CHAPITRE XXXVIII.

De Jacques d'Annebault, cardinal, fait 37e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jacques d'Annebault, cardinal, est faict 37e *abbé de ce Mont en* 1539, *y règne* 19 *ans et meurt à Rouen l'an* 1558.

L'an 1535, Jan Le Veneur, 2e abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, prévoyant à ses bénéfices avant sa mort, s'en démit entre les mains du pape Paul 3e en faveur de Jacques d'Annebault, jeune séculier auquel il portoit affection, avec condition d'en recevoir les revenus et d'en avoir l'administration, ce que le pape luy octroya par une grande bulle, où il donna puissance aud. d'Annebault sur les moynes de ce Mont et d'y agir comme s'il estoit profès de l'ordre, et ce privilége seulement donné à luy et sa vie durant et non pour d'autres. La mort dud. Le Veneur arrivant le 19 d'aoust l'an 1543 (duquel temps je mettray les années du règne dud. abbé, n'en ayant jouy que de cette heure là), notre Jacques commendataire, suivant les clauses de la bulle, s'en vint en ce monastère en prendre possession et faire marcher les moynes à sa fantaisie ; mais s'ennuyant des cloistres et de vivre ainssy sittué à l'escarpoulette sur un rocher à l'abry

de tous les vents, il quitta en bref cette fasson de vivre pour suivre la cour (apprès avoir esleu des vicquaires généraux et spéciaux tant au spirituel qu'au temporel), où peu de temps après il acquit plusieurs autres bons bénéfices, et fut créé cardinal du tiltre de Ste-Susanne. Il décéda le 7 juin 1558, après avoir esté abbé commendataire de ce Mont-St-Michel 19 ans. J'entends dire le temps auquel seulement il en a jouy. Il estoit cardinal, grand maistre de l'oratoire du Roy, commendataire et perpétuel administrateur des abbayes du Mont-St-Michel, du Bec-Herlouin, de Bonport, de St-Taurin d'Evreux, de St-Serge-lès-Angers et d'autres. Ainssy nos moynes de ce temps-là perdoient leur abbaye. Voilà tout le bien qu'il fit au monastère du Mont, ou apprès en avoir sorty on ne trouve point qu'il y soit revenu. Je l'ay tiré des manuscripts de ce lieu le 12 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 229, 269; *Gallia christiana*, t. XI, p. 531; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Fasson et construction du grand autel et cloison du cœur de l'église, soubs le cardinal d'Annebault, l'an 1547.

L'an 1547, les moynes du Mont-St-Michel firent faire le grand autel et la cloison du cœur de l'église de l'abbaye dud. lieu, le tout de pierre blanche et

tendre, et le firent dorer, peindre et sculpturer et mettre touttes les figures de S. Michel et les deux anges à costé de luy, et de S. Pierre et S. Paul; item firent mettre et sculpturer en bosse ès murailles de lad. cloison plusieurs figures et emblesmes, avec les armoiries du cardinal Jacques d'Annebault, leur abbé commendataire 3e, et des abbez précédents, et mesme de tous les moynes, lesquels en cet ouvrage vouleurent mettre les signes de leur noblesse, comme il se peut voir dans la multiplicité de ces escussons d'armoiries qui sont applicquées autour dud. ouvrage, et par dedans au dessus des portes deux figures de deux d'iceux, et comme il est à croire des suppérieurs, sçavoir : le grand prieur et grand vicquaire de M. l'abbé, ou si led. grand prieur estoit grand vicquaire, comme cela est plus probable, du soubs-prieur. J'estime que les moynes firent faire cet ouvrage à leurs fraicts, ayant tous des offices et des priorés en leurs mains; car sy ç'avoit esté l'abbé, ils n'auroient osé mettre leurs armoiries si foisonnement. De plus, si c'estoit l'abbé, il auroit été bien marqué par ses agents et même sur l'autel plutost que de ne l'estre point. Je l'ay tiré d'une pierre qui est au derrière de la porte pour sortir du cœur, du costé de midy, pour aller à la chappelle des reliques, où il y a ces chyphres 1547, qui est le vray temps auquel fut faict cet œuvre, quoy qu'en quelques manuscripts il soit dit en 1548. — Faict cette remarque le 12 mars 1647.

§ 3.

Les armoiries du cardinal d'Annebault, abbé 37e du Mont-St-Michel, ont été blasonnées l'an 1547.

L'an 1547, les armoiries du cardinal Jacques d'Annebault furent mises au grand autel et cloison du cœur de l'église du monastère du Mont-St-Michel. Elles sont ainssy blasonnées : porte de gueules à la croix de ver regnant sur le tout d'un bout à l'autre esgallement. Led. cardinal les fit mettre aussy dans le vitrail ou estoit Jan de Lamps, abbé dernier qui ait professé la règle de S. Benoist. Ce cardinal le fit reculer au delà du montant de lad. vitre et se fit apposer au lieu où estoit nostre Jan, vis-à-vis et en égale place que le cardinal d'Estouteville, s'entre-regardant, la vitre du milieu entre deux. Il fit mettre son escusson d'armoiries soubs ses pieds, au nyveau des autres abbez, et en son oratoire, sur laquelle il est de genoux. Cela se voit tout manifestement. J'ay faict cette remarque le 12 mars 1647.

§ 4.

René de Baternay, conte du Boschage, 12e capitaine de ce Mont, deffend la demeure des femmes en ce lieu.

L'an 1548, Renault Quintel, esquyer et mortepaye de la place forte et chasteau de ce Mont-St-Michel, voulant tenir sa femme et servantes dans led. chasteau et abbaye contre les priviléges des moynes de ce lieu à eux accordez par les roys et capitaines de ce

lieu de temps en temps, fut condenné par sentence du juge d'Avranches de ce faire, mais à quoy ne voulant obéyr, les moynes obtindrent une lettre en forme d'ordonnance et commandement faict aud. Quintel de mettre sa femme dehors, de la part de hault et puissant seigneur René de Baternay, conte du Boschage, baron d'Anthon, et d'Auberrive, seigneur de Monthrésor, Bridore, et Moulins en Berry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et capitaine 12[e] de ceste place du Mont-St-Michel, à quoy led. Quintel acquiesça. Je l'ay extraict desd. lettres 12 mars 1647.

§ 5.

Adveu au roy par le cardinal d'Annebault de la baronnie de St-Paer, l'an 1555.

— Noté le 12 mars 1647.

§ 6.

Acquisition de la place du vieux chasteau de Pontorson par le prieur dud. lieu, l'an 1558.

L'an 1558, frère Jan d'Aumesnil, prieur de Ste-Marie de Pontorson, paya cent sols tournois au recepveur général du lieu pour la finance et indemnité et amortissement de la place du vieil chasteau de Pontorson, autrefois acquis du roy au proffit dud. prioré par frère Hector de Lamps, l'an 1521. Extrait desd. acquest et acquit le 12 mars 1647.

CHAPITRE XXXIX.

De François le Roux, 38e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

François le Roux est fait 38e *abbé de ce Mont, et le* 4e *commendataire, quitte l'an* 1570, *après avoir régné* 12 *ans.*

L'an 1588, le 7e jour de juin, à Rouen, en la maison du Bec, Jacques d'Annebault estant décédé, François le Roux luy succéda en l'abbaye du Mont-St-Michel, par la nomination qu'en fit le roy, comme il est à croire; car quand un roy et autres grands prennent un pied en une chose, leurs successeurs en prennent deux. François Ier avoit mis, par prières, en commende cette abbaye, et ses successeurs roys l'y ont continuée par droict. Ce François le Roux estoit ordinaire du roy, prothonotaire apostolique et seigneur temporel de la maison d'Avort (à présent portant le tiltre de marquisat), sittuée en la paroisse de St-Veterin de Gennes, au diocèse d'Angers. Icelluy ne fit rien digne de remarque en ce lieu, ains laissoit aller tous les bastiments en ruine, ce qui fut cause que les moynes le firent condemner à Rouen de mieux faire, mais on ne sçait s'il y satisfit pour cela. Il permuta cette abbaye avec Artur de Cossé, abbé de St-Melaine, pour lad. abbaye, l'an 1570, ce qui se présume par des lettres

de sa part qui sont en nos archives, dattées de 1571, et escrites dans lad. abbaye de St-Melaine ; partant, il peut avoir esté abbé de ce Mont environ 12 ans. Je ne peux dire autre chose de luy en ce lieu. Je vais rapporter ensuite ce qui s'est passé dans lad. abbaye durant son règne.

Faict cette remarque le 12 mars 1647. Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 232, 269 ; *Gallia christiana*, t. XI, p. 531 ; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Fasson de l'angelot d'argent qui porte le marbre de S. Michel, par un prieur, l'an 1559.

L'an 1559, frère Pierre Toustain, prieur de Villamers fit enchâsser la partie de marbre sur lequel l'archange S. Michel s'estoit apparu au Mont-Gargan, et lequel S. Aubert, évesque d'Avranches et premier fondateur de l'église de ce Mont, avoit envoyé querir au Mont-Gargan avec la partie du voile ou manteau que led. archange laissa sur l'autel, et ce par deux des chanoynes de son église d'Avranches, l'an 709. Ledit Toustain fit faire pareillement l'enchâssure dud. marbre supporté par led. angelot, sur lequel est écrit : *Pars marmoris super quod beatus Michael stetit in Monte Gargano adportata ad istum montem Tumbam.* Et plus bas : *Anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono Frater Petrus Toustain prior prioratus de Villa-Maris fecit hoc fieri.* Je l'ay tiré dud. angelot d'argent doré le 13 mars 1647.

§ 3.

Miracle d'une fille qui, estant tourmentée d'un esprit invisible, en est délivrée en ce Mont-St-Michel, l'an 1560.

— Noté le 13 mars 1647. — Miracle de Thomasse George, dont la main avait été fermée par l'*Esprit de son père*, et ne devait être ouverte qu'à la suite d'un voyage au Mont. Le pèlerinage avait été conseillé par Mre. Nicolas Le Gras, vicaire de St-Salvin, au pays de Caux. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 128.

§ 4.

Charles IX, roy de France, vint, avec son frère Henry, en voyage en ce Mont, l'an 1561.

— Extraict des manuscripts le 13 mars 1647. — Divers titres du chartrier de M. de Berenger de Trelly, qui ont été communiqués à M. l'abbé Desroches, et dont nous ignorons la provenance, font connaître qu'en 1455 la garnison du Mont-St-Michel était de 25 hommes d'armes et de 50 archers; nous retrouvons les mêmes nombres en 1475, et en 1483 une *monstre* indique une composition bien peu différente : 23 hommes d'armes et 46 archers.

A une époque voisine du voyage de Charles IX, en 1563, les hommes d'armes défenseurs sont au nombre de 27, en y comprenant le capitaine et le lieutenant. En voici les noms :

Reney de Batarnay, cappitaine; Guy de La Vairie, lieutenant; Jehan de Percontal, Regnault de Quintel, Imbert de Percontal, Richard de Percontal, Sanson Hérault, Gilles Courtault, Denis de Bordes, Julien d'Argennes, Jehan Le Roy, Jacques de Tournet, Pierre Chesnay, Nicolas Le Fort, Nicolas Le Gay, Pierre Varembon, Balthasar Estires, Pierre Charruel, Jehan Estires, Jehan Payen, Jehan Le Bu, Jehan Benoist, Jehan Berthault, Julien Gaultier, Henry Le Febvre, Michel Bechet, Gilles Le Febvre.

— *Annales religieuses de l'Avranchin*, par l'abbé Desroches. — *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXVII, p. 79 et 84.

§ 5.

Vendition de la terre de Montrouault à 4,000 *pour les deniers du roy par l'abbé le Roux, l'an* 1564.

L'an 1564, par le bon mesnagement et œconomie du vénérable abbé de ce Mont-St-Michel, François le Roux, prothonotaire apostolique, la terre de Montrouault avec ses appartenances et deppendances fut mise en criées et bannyes et adjugée, par acte et contract de vendition aussi faicte judiciairement, à François du Breil, esquuyer, s[r] des Hommeaux, pour le prix et somme de 4,000 livres tournois une fois payées; lad. vente à cause qu'on demandoit quelque taxe sur lad. abbaye, suivant l'octroy qu'en avoit faict le pape au roy de France pour survenir aux grandes

affaires de la France susdite, tant sur celle-cy que sur toutes les autres abbayes et bénéfices du royaume; led. abbé ayma mieux en vendre une pièce pour payer cette somme sur luy imposée, que de se rescindre et diminuer la bonne chère qu'il faisoit à ses amis chacun jour des biens de ce monastère. J'ay tiré cecy du contrat de vendition qui est ès archives le 13 mars 1647.

§ 6.

Une femme possédée du diable en est délivrée en l'église de ce Mont-St-Michel, l'an 1564.

— Noté le 13 mars 1647. — Miracle de Guillemine, femme Le Redde, *Histoire générale*, t. I, p. 129.

§ 7.

Un pauvre homme possédé du diable en est délivré dans l'église de St-Michel, l'an 1564.

— J'ay tiré cecy des manuscripts de ce monastère, où il fut écrit par un des moynes, le 13 mars 1647. — Miracle de Jan Tollevast, de la paroisse de St-Malo-Corneville, *Histoire générale*, t. I, p. 130. Cette possession et les deux miracles analogues qui font l'objet des §§ 3 et 6 de ce chapitre se trouvent racontés tout au long dans le livre du cordelier Feuardent.

§ 8.

Arrest du parlement de Rouen contre François Le Roux, abbé du Mont-St-Michel, pour les réparations, l'an 1569.

L'an 1569, messieurs du parlement de Rouen rendirent leur arrest au profit des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, à la sollicitation de frère Sébastien Ernault, pour lors prieur claustral dud. lieu, à l'encontre de messire François Le Roux, abbé commendataire de lad. abbaye dud. Mont-St-Michel, touchant le fait des réparations et entretien des logis, de l'église et couvent de lad. abbaye, lesquels estoient tous en décadence faulte d'y deppencer. Je n'ay point trouvé s'il fit merveille après cet arrest, et croy que pour obvier à cette deppence il permuta son abbaye avec celle de St-Melaine-lès-Rennes en Bretaigne l'an suivant, comme je voys dire incontinent. Par où appert du grand soin et vigilance des abbez de ce temps là, qui se nommoient *commendataires*, mais plus tost estant *comedetaires*, qui, non contents d'avoir aboly, pour la plus grande partye, l'observance régulière, et envahy le plus beau et le meilleur du revenu des abbayes, ains vouloient laisser renverser les logis et bastiments d'icelles à faulte de couvertures et autres réparations. — J'ay tiré cecy des manuscripts le 13 mars 1647.

CHAPITRE XL.

D'Artur de Cossé, évesque de Coustances, et 39e abbé de ce Mont-St-Michel.

Artur de Cossé, évesque de Coustances, est faict 39e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1570, *meurt l'an* 1587, *régna* 17 *ans.*

L'an 1570, ainssy comme il se collige des manuscripts du monastère et de certaines missives qui sont ès archives, François Le Roux abandonna ce Mont-St-Michel et s'en alla demeurer en l'abbaye de St-Melaine lès Rennes en Bretaigne, qu'il permuta avec celle-cy avec Artur de Cossé, évesque de Coustances, lequel estoit aussy abbé des abbayes de Lessé en Normandie, et de St-Jovin de Marnes en Poictou (lieu d'une antienne et fameuse sainccteté où moy, quoyqu'indigne, j'ay reçeu l'habit monachal et appris les premiers éléments de la vie bénédictine). Incontinant ceste permutation faicte, Artur de Cossé obtint le placet du roy Charles IX, sur quoy il envoya demander ses provisions au pape, et puis prit possession de nostre Mont-St-Michel le 6e jour de juin de l'an 1570, le tout suivant et au désir du concordat faict à Boullongne-la-Grasse entre le pape Léon X et François Ier, roy de France. Car bien qu'il n'eût pas encore reçeu les lettres du pape, il vint en ce monastère et fit beaucoup de remuement et de bruit et prit plusieurs

noyses avec le prieur et les moynes. Il vouloit vendre leur argenterie pour payer une taxe royale, ce qui ne luy fut permis entièrement, seulement il en eut une partie, de quoy, non contants du reste, les moynes furent contraincts de se plaindre aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine, lesquels par leurs lettres deffendirent aud. commendataire de molester les moynes et de lesser le tout en ceste sorte jusque à nouvelle ordonnance par eux sur ce rendue. Il ne fit rien estant en ce monastère sinon d'en tirer le revenu à soy, sinon à faire mettre son portraict dans la vitre au hault de la lanterne du cœur et les armes au dessoubs, derrière celluy du cardinal Guillaume d'Estouteville, premier abbé commendataire de ceste abbaye et cet Artur de Cossé en fut le cinquiesme; j'ay faict cette remarque le 13 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 233-270 ; *Gallia christiana*, t. XIII, p. 531 ; *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Les armoiries d'Artur de Cossé, évesque de Coustances, et 39e abbé du Mont, l'an 1570.

L'an 1570, Artur de Cossé, évesque de Coustances, abbé de Lessé et de St-Jovin-de-Marnes et de ce Mont-St-Michel, au plus tost après avoir eu celle-cy, il y vint et fit mettre son portraict vestu de violet avec ses armoiries au hault des vitres de la lanterne au-dessus

du grand autel, à costé du cardinal Guillaume d'Estouteville. Elles sont blasonnées de cette sorte : porte de sable à trois fasces d'or denchées. Ce sont les vraies armoiries de la maison de Brissac, de laquelle le vulgaire tient qu'il en estoit bastard. Je l'ay tiré desd. armoiries le 13 mars 1647.

§ 3.

Artur de Cossé emporta le beau calice d'or, recevant un soufflet du prieur, est empesché d'emporter la croce, l'an 1570.

L'an 1570, Pie V, souverain pontife, ayant permis à Charles IX, roy de France, de lever une taxe sur toutes les églises de son royaume, pour survenir aus guerres contre les huguenots, cette-cy du Mont-St-Michel n'en fut obmise ny exemptée non plus que les autres, c'est pourquoy nostre commendataire Artur de Cossé, la première chose qu'il fit, y estant intrus, fut de trouver moyen de payer la taxe d'icelle sans qu'il lui en coustast rien. Il jetta incontinant sa pensée sur les reliques et argenterie de la trésorerie de l'église dud. lieu, chose qui estoit coutumière à ce personnage, car dans l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes, en Poictou, de laquelle il estoit commendataire avec celle-cy, et d'où je suis profex de l'ordre parmy les anciens moynes, avant d'estre en nostre congrégation, il emporta un nombre extraordinairement grand d'argenterie et en fit ce qu'il en voulut : le mémoire de tout est encore à

présent dans une feille de parchemin escrite en ce lieu. Le nom d'Artur de Cossé pour ce sujet aus gens de bien est abominable; joint qu'il fit desmolir le dortoir, chambre commune, bibliothèque et chapitre de leur couverture et planchers, pour en bastir son logis abbatial, l'escallier duquel dortoir il fit porter aud. logis, où on le voit encore au jourd'huy beau a merveilles. Partant ainssy alléché (aux choses sainctes) à la fasson d'un infidèle ou d'un hérétique, il amena un orfebvre en ce Mont-St-Michel et fit marché avec luy pour la croce et baston pastoral, calice d'or et aultres choses de grand valleur, à quoy les moynes avoient presque tous donné consentement, aussy gens de bien que leur abbé, sinon le prieur claustral, qui estant zélé grandement pour son monastère, tout outré de quoy les moynes avoient si peu de cœur, s'opposa aus intensions dud. abbé, et s'estant pris de paroles près la trésorerie de l'église, donna si grand soufflet à l'Artur de Cossé, que la paroy luy en penssa donner un aultre, tellement que sur ces entrefaictes les moynes se ralièrent avec leur prieur, tant que Cossé s'enfuit et n'eut point la belle croce. Il avoit toutefois dés-jà eu le beau calice d'or et plusieurs aultres choses de grande valeur que fit faire l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412. Tout le reste nous est demeuré de la deffaite de cette desroutte que nous voyons en lad. trésorerie, qui sans doubte, sans le coup de soufflet, auroit esté vendu en ce temps et perdu pour le monastère et pour nous. J'ay tiré cecy des manuscripts et des fragments qui sont ès archives de ce Mont-St-Michel et

l'ay inséré en ce lieu pour vous esmouvoir (mon cher lecteur) à prier Dieu pour l'ame de cet Artur de Cossé, et le supplier, par son infinie bonté, que les reliques de son sainct amour soient par nous conservées en ce monastere avec celles de ses saincts et avec l'argenterie d'iceluy. Faict le 13 mars l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 233. — *Additions* de de Camps, t. I, p. 270. — Les éléments du récit de de Camps ont été visiblement empruntés à Th. Le Roy.

§ 4.

Arrest du parlement de Rouen, par lequel est dit que le prieur claustral sera triennaire et non perpétuel.

L'an 1572, Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, obtint enfin arrest au parlement de Rouen contre les moynes de lad. abbaye (où il les tenoit en procez il y avoit plus d'un an), par lequel il est dit que le prieur claustral d'iceux sera électif (selon la coustume qui se prattiquoit pour lors en plusieurs abbayes) et feroit son triennal, et puis un aultre seroit réesleu au prochain chapitre général. Il avoit intenté ce procez, indigné qu'il estoit, de ce que le prieur claustral lui avoit donné un soufflet, voulant emporter l'argenterie

de l'église de ce monastère, n'en pouvant avoir raison autrement. Car led. prieur et ses moynes estant raliez ensemble estoient aussy mauvais que luy et tous de maison, ce qui fit qu'aprez avoir fait mettre led. arrest à exécution par led. prieur, il alloit toujours loger à Loyselière, quand il venoit en ce pays, ou à Brion, et non en ce monastère. Je l'ay tiré dud. arrest et des fragments qui sont ès archives d'iceluy, le 13 mars 1647.

§ 5.

Jan de Grimouville, prieur claustral de ce Mont, est nommé abbé de la Luzerne par le Roy de France, l'an 1572.

L'an 1572, frère Jan de Grimouville, qui donna le soufflet à Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, à cause qu'il vouloit vendre le baston pastoral, fut nommé à l'abbaye de la Luzerne par le Roy de France, ainssy comme je l'ay colligé de l'acte du chapitre général tenu en ladite abbaye le 18 juin, jour et feste de S. Aubert, laquelle est au livre desd. actes compilé par Le Mansel, presbtre et m[re] des novices de cette abbaye. Faict cecy le 13[e] jour de mars 1647.

Addition plus récente : « Et a jouy de lad. abbaye sa vie durant, demeurant en ce monastère du Mont néantmoins. »

§ 6.

Fieffe de 20 acres de terre au s^r de Loyselière, sçavoir 15 acres ès landes de Bourgeil et cinq acres ès landes de Montil en la paroisse de St-Michel-des-Loups, à la charge de 4 sols de rente par acre, suivant acte de l'an 1575, au rapport de Jan Saulvaige et Jaques Macey, notaires royaux à Granville.

— Noté le 14 mars 1647.

§ 7.

Fr. Jan de Grimouville est réesleu prieur claustral et fait de belles ordonnances l'an 1575.

L'an 1575, fr. Jan de Grimouville, que nous avons dit cy-dessus estre celuy qui donna le soufflet à l'abbé de ce Mont, lorsqu'il vouloit emporter le baston pastoral du reliquaire, après plusieurs altercations entre l'abbé et luy, enfin, ils s'acordèrent, ne se craignant guères l'un l'autre, et par sa sollicitation et commendement, led. de Grimouville est de rechef continué prieur claustral; en laquelle charge, estant comme homme de jugement et de vertu, il fit plusieurs ordonnances utiles à retenir les moynes en leur devoir : sçavoir qu'on mist dehors les chiens que chaque re-

ligieux avoit en l'enclos de l'abbaye, car ils alloient pour lors à la chasse; il défendit la dentelle des poignets et des colets des chemises des moynes; de porter des habits de soye, d'aller aux champs sans le scapulaire, de porter la barbe et moustaches avec les cheveux longs, de s'injurier les uns les autres, de jurer le nom de Dieu et plusieurs aultres choses il ordonna pour la réformation des mœurs des moynes de lad. abbaye, lesquelles estoient assez corrompues dès il y avoit longtemps. Il y a lieu de doubter si cet accord entre l'abbé et ce prieur fut au dedans comme il paroissoit par dehors, car l'abbé pour cela ne fréquentoit pas beaucoup ce lieu. Je croy bien qu'il luy tesmoignoit bonne mine voyant que led. prieur, estant de maison illustre et ayant plusieurs parents ès charges de la province, ne se soucioit pas de luy et lui auroit peu faire nuisance aus occasions. Il est aussy à présumer que led. de Grimouville se démit de l'abbaye de la Luzerne, à laquelle il avoit esté nommé par le Roy l'an 1572, y retenant quelque pension, car à moins que de cela il ne seroit pas demeuré prieur de ce Mont-St-Michel estant abbé de lad. abbaye. J'ay tiré le cy dessus d'un acte capitulaire du livre du Mansel, lequel est ès archives de ce monastère, le 14 mars 1647.

Annotation d'une main plus récente : « Nullement led. de Grimouville garda lad. abbaye de La Luzerne jusques à sa mort; quelques bourgeois de ce Mont fort antiens me l'ont assuré. »

§ 8.

Présentation de mre Pierre de Lancize pour la cure de Boucey, le 3 *octobre* 1575, *par l'abbé et couvent du Mont.*

— Extraict du livre du Mansel 14 mars 1647.

§ 9.

Présentation de mre Louys le Boucher, bachelier en théologie, pour l'église paroissiale d'Evrecy, par l'abbé et couvent du Mont, le 20 *octobre* 1575.

— Extraict du livre du Mansel 14 mars 1647.

§ 10.

L'Abbaye du Mont-St-Michel en général est taxée à 1,860 *livres pour les deniers du roy Henry III, l'an* 1575.

« Pour à quoy satisfaire suivant la permission du pape, il fut ordonné en chapitre que plusieurs rentes et domaines estant dans la terre et baronnye de Bretteville-sur-Odon deppendantes du Mont-St-Michel seroient vendues et aliénées. » — Je l'ay extraict du livre du Mansel le 14 mars 1647.

§ 11.

Madame la duchesse de Bourbon vint en voyage en ce Mont avec ses sept enfants et une grande suitte, l'an 1576.

L'an 1576, le 18e jour de juin, feste de S. Aubert, 1er évesque d'Avranches, premier fondateur de l'église de ce Mont-St-Michel, mesme jour que les moynes de cette abbaye célébroient leur chapitre général, triennal et annuel, haulte, illustre et puissante dame, Madame Marie de Bourbon et d'Estouteville, duchesse, vint en voyage en l'église de ce Mont-St-Michel par dévotion; les prieur et moynes de ce lieu allèrent au devant, à l'heure de huit heures du matin précisément, en chappes, avec la croix jusques à la porte de la bailliverie et sur les neuf heures ils reçeurent lad. dame et tous ses enfants sçavoir trois fils et quatre filles suivis de plus de 300 personnes, partie de quoy estoit de grande calité : ayant assisté tous très dévotement à la grande messe, pris leur disner au logis abbatial et veu tout le monastère ils sortirent de ce lieu à trois heures et demye après midy. — Je l'ay tiré du livre du Mansel, feuillet 31, le 14 mars 1647.

§ 12.

Le Mont-St-Michel s'unit avec la ligue, soubs le duc de Guyse, contre les huguenots, l'an 1576.

L'an 1576, le roy Henry III, roy de France, voyant la guerre s'allumer de toutes parts par les menées de François duc d'Alençon, son frère, et plusieurs princes et seigneurs mescontants qui s'estoient unis avec les huguenots, il fit la paix avec eux tous et donna à Henry de Bourbon, prince de Condé, chef d'iceux, le gouvernement de Picardie et la ville de Péronne pour sa demeure. Mais les Picards ne l'ayant voulu recepvoir à cause qu'il estoit huguenot, firent une ligue par entr'eux qui fut suivie presque de toutes les villes de la France et celle-cy du Mont-St-Michel y donna son nom et en fut aussy, ayant tous pour conducteur Henry de Lorraine duc de Guyse, général des armées du Roy; mais cette ligue ne plaisant pas au Roy, qui fit tuer à Bloys led. duc et le cardinal son frère, les tumultes de la France furent plus grands que jamais; tous les ligueurs se mettant soubs Charles de Lorraine, frère des deux occis, on dressa une puissante armée contre le Roy qui fut tué à St-Cloud lui-mesme par un N., l'an 1589, au mois d'aoust, tenant Paris assiégé. — Extraict de *Dupleix*, 14 mars 1647.

§ 13.

Etablissement du premier frère lay, soldat estropié, par Henri III, sur l'abbaye du Mont, l'an 1576.

L'an 1576, le 14e jour de juin, Henry III, roy de France, fut le premier qui establit un frère lay, soldat estropié, pour recepvoir pension sur cette abbaye du Mont-St-Michel, par ses lettres patentes seélées et signées : *De par le Roy, Bruslard*, et expediées à Paris le jour et an que dessus. Ce frère lay s'appeloit André de Lozières, lequel, après avoir esté reçeu de M. l'abbé, il vint se faire recepvoir par les moynes, lesquels s'assemblèrent en chapitre, et après avoir beaucoup verbalisé au préjudice de M. l'abbé, sur la manse duquel ils protestèrent de renvoyer le payement de la pension dud. soldat estropié et après le reçeurent; en tesmoignage d'affection et remerciement de quoy led. fournit pitance de vin à toute la communaulté. Je l'ay tiré des actes et lettres royaux insérés au livre dud. Mausel le 14 mars 1647.

§ 14.

Présentation à la cure de St-Paer-de-Sartilly de M. Pierre de Lancize, curé de Boucey, par l'abbé et les moynes du Mont, le 8 janvier 1577.

Je l'ay tiré de l'acte en forme au livre du Mansel, le 14 mars 1647.

§ 15.

Fondation d'une messe pour le vendredy de chacune sepmaine et un obit à perpétuité le jour de son deceds par messire Jessé Lesrel, clerc, moyennant sept vingt dix livres tournois, le 2 mars 1577.

— Extraict du livre du Mansel, au 37e feuillet, le 14 mars 1647.

§ 16.

La surprise du Mont-St-Michel par les gens du sieur de Touchet, gentilhomme religionnaire, l'an 1577.

L'an 1577, le 22 juillet, jour de lungdy et feste de Ste Magdelaine, à sept heures du matin, entrèrent en l'église et chasteau du Mont-St-Michel vingt cinq hommes en forme de gens voyageurs et pèlerins du S. Archange qui toutefois estoient ennemys de Dieu et de ses Saincts, de nostre mère Ste Eglise et du Roy de France, gens huguenots et se disant du depuis les malcontents de la contre-saincte ligue et pour le Roy de Navarre et pour le sr de Touchet, gentilhomme aussy huguenot et religionnaire, lesquels pour n'avoir pas bien esté recherchez et fouillez à la porte de la ville, suivant l'ordonnance de cette place faicte par les Roys de France et plusieurs fois réitérée, demeurèrent saisis de petits poignards estroicts et presque

carrez et de pistolets à feu qu'ils appelloient *bidets ;* et iceux, après avoir esté à la messe de S. Michel et avoir faict dire plusieurs messes avec hypocrisie et simulation, faict le voyage Nostre-Dame sous terre et autres lieux saincts de céans, se assemblèrent sur le Sault-Gaultier la plus grande partie, les autres à la porte du chasteau, et trois descendirent en la ville et, environ 8 heures et demye du matin, se saisirent de la porte dud. chasteau, désarmant les mortepayes de la garde et en tuèrent un, nommé Lefort, qui ne voulut bailler l'espée, frappèrent les moynes, clercs et les pèlerins qui se rencontrèrent devant eux indifféremment, tellement que les uns se jettoient par les fenestres, dont plusieurs furent bien blessez ; les autres se cachoient dans les caves et voultes du monastère pour éviter cette meurtrerie, et ceux qui ne furent diligents de ce faire furent griefvement blessés. Celuy, du livre duquel j'ay tiré cette histoire, nommé Jan Le Mansel, prebstre sœculier, secretaire du chapitre de la dite abbaye et maistre des novices, asseure que luy mesme en cette desroute eut le col à demy-couppé par sus la mucque, d'un coup de coutelas. Ce faict, arriva le s^{r} de Touchet, luy dousiesme, tous bien montez et au gallop pensant surprendre la ville, mais la porte leur fut fermée, partant contraincts de se retirer, de quoy les meurtriers de ce chasteau furent bien affligez. Incontinant sur le soir arriva Louys de La Moricière, s^{r} de Vicques, gentilhomme catholique, enseigne du mareschal de Matignon et pourtant m^{re} d'une compagnée de cavalerie, lequel par composition

§ 15.

Fondation d'une messe pour le vendredy de chacune sepmaine et un obit à perpétuité le jour de son deceds par messire Jessé Lesrel, clerc, moyennant sept vingt dix livres tournois, le 2 *mars* 1577.

— Extraict du livre du Mansel, au 37e feuillet, le 14 mars 1647.

§ 16.

La surprise du Mont-St-Michel par les gens du sieur de Touchet, gentilhomme religionnaire, l'an 1577.

L'an 1577, le 22 juillet, jour de lungdy et feste de Ste Magdelaine, à sept heures du matin, entrèrent en l'église et chasteau du Mont-St-Michel vingt cinq hommes en forme de gens voyageurs et pèlerins du S. Archange qui toutefois estoient ennemys de Dieu et de ses Saincts, de nostre mère Ste Eglise et du Roy de France, gens huguenots et se disant du depuis les malcontents de la contre-saincte ligue et pour le Roy de Navarre et pour le sr de Touchet, gentilhomme aussy huguenot et religionnaire, lesquels pour n'avoir pas bien esté recherchez et fouillez à la porte de la ville, suivant l'ordonnance de cette place faicte par les Roys de France et plusieurs fois réitérée, demeurèrent saisis de petits poignards estroicts et presque

carrez et de pistolets à feu qu'ils appelloient *bidets;* et iceux, après avoir esté à la messe de S. Michel et avoir faict dire plusieurs messes avec hypocrisie et simulation, faict le voyage Nostre-Dame sous terre et autres lieux saincts de céans, se assemblèrent sur le Sault-Gaultier la plus grande partie, les autres à la porte du chasteau, et trois descendirent en la ville et, environ 8 heures et demye du matin, se saisirent de la porte dud. chasteau, désarmant les mortepayes de la garde et en tuèrent un, nommé Lefort, qui ne voulut bailler l'espée, frappèrent les moynes, clercs et les pèlerins qui se rencontrèrent devant eux indifféremment, tellement que les uns se jettoient par les fenestres, dont plusieurs furent bien blessez; les autres se cachoient dans les caves et voultes du monastère pour éviter cette meurtrerie, et ceux qui ne furent diligents de ce faire furent griefvement blessés. Celuy, du livre duquel j'ay tiré cette histoire, nommé Jan Le Mansel, prebstre sœculier, secretaire du chapitre de la dite abbaye et maistre des novices, asseure que luy mesme en cette desroute eut le col à demy-couppé par sus la mucque, d'un coup de coutelas. Ce faict, arriva le s^r^ de Touchet, luy dousiesme, tous bien montez et au gallop pensant surprendre la ville, mais la porte leur fut fermée, partant contraincts de se retirer, de quoy les meurtriers de ce chasteau furent bien affligez. Incontinant sur le soir arriva Louys de La Moricière, s^r^ de Vicques, gentilhomme catholique, enseigne du mareschal de Matignon et pourtant m^re^ d'une compagnée de cavalerie, lequel par composition

recouvra led. chasteau de ce Mont-St-Michel et en sortirent lesd. ennemis le landemain environ 8 heures et demye ne l'ayant occupé que 24 heures. Ce fut un coup de la bonté de Dieu de quoy ils furent découverts par un petit novice, lequel fut cause que ces meurtriers n'attendirent pas à 9 heures à faire l'affaire, lorsque les moynes devoient estre au chapitre et que led. de Touchet devoit estre avec sa cavalerie à la porte de la ville, de sorte que, cessant cela, ils eussent pris et le chasteau et la ville tout ensemble : chose qui eust esté bien difficille de les en faire sortir par après : mais à cela le S. Archange pourveut. J'ay tiré le tout dud. livre de Mansel, le 14 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. II, p. 127. Dom Huynes a puisé tous les éléments de son récit, comme Thomas Le Roy, dans le livre de Le Mansel.

C'est cet événement que Jan de Vitel a chanté dans son poème de La Prinse du Mont-St-Michel.

Il est même remarquable que le récit placé par l'écrivain dans la bouche de la *Renommée* reproduit avec exactitude les détails que nous connaissons déjà :

Et en propos ouverts commence à luy conter
Que Thrason (de Touchet) avoit faict grimper dessus la croupe
Du tertre Sainct-Michel vingt soldats de sa troupe
Qui en tenoient le fort et qu'il avoit pensé,
S'il n'eust été en bas des gardes repoulsé,
Hardy monter à eux; mais voyant sa prouesse
Il avoit tourné dos et d'un pas vite et prompt
S'estoit sauvé laissant ses soldats sur ce Mont.

La Prinse du Mont-St-Michel, par Jan de Vitel, poète avranchois, publiée avec une introduction et des notes, par E. de Robillard de Beaurepaire, p. 11.

Le vray discours de la surprise et reprise du Mont-St-Michel, advenues le 22 juillet dernier passé, publié, avec beaucoup de soin, pour la Société des Bibliophiles Normands, par M. L. d'Estaintot, ajoute quelques particularités intéressantes.

§ 17.

Le sieur de Vicques est faict 13e gouverneur de ce Mont-St-Michel, 1577.

L'an 1577, Louys de La Moricière, seigneur de Vicques, ayant faict le généreux exploit que d'avoir persuadé les factionnaires du sieur de Touchet, huguenot, de sortir du chasteau du Mont-St-Michel, qu'ils avoient surpris en trahison, comme j'ay cy dessus dit, cela plut tant au Roy Henry IIIe, qu'il priva celuy qui estoit capitaine de ce Mont de lad. charge et la donna aud. seigneur de Vicques, qui en prit le nom de gouverneur, et du depuis tous les autres, aprez luy, ont pris ceste qualité. J'estime que celuy qui estoit auparavant ced. sieur de Vicques, estoit ce René de Baternay, conte du Boschage, etc., duquel j'ay parlé l'an 1548, qui estoit le 12e capitaine de ce Mont. Et partant, le sieur de Vicques en fut faict le 13e, et ne sçay pas quelle raison a eu le R. P. Dom Jan Huynes quand il a dit en son Traitté des capitaines de ce Mont

qu'après ce René de Baternay, et durant la prise du Mont-St-Michel, il y avoit encore un capitaine de la maison dud. Boschage. Pour moy, j'asseure que j'ay cherché, tant qu'il m'a été possible, sy cela estoit sans en avoir pu trouver aulcune congnoissance : et le manuscript duquel j'ay tiré cela n'en parle nullement. Faict le 14 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale de l'Abbaye*, t. II, p. 130. Dom Huynes, dans sa rédaction définitive, se contente de dire : « La reddition de ce Mont plust tant au Roy Henri troisième, qu'il déposa celuy qui estoit son capitaine en ce Mont. »

§ 18.

Présentation le 13 aoust 1577, au seigneur évesque de Coustances, de mre Nicolas Lemoigne, presbtre, pour la cure de St-Germain de Carteret.

— Extraict du livre du Mansel, le 14 mars 1647.

§ 19.

Le patronage des cures de Longueville et de Carteret appartient aux moynes et abbé du Mont, 1578.

— Extraict de l'aveu passé le 24 octobre 1578, par messire Artur de Cossé, à la Chambre des comptes pour la baronnie de St-Paer. — 14 mars 1647.

§ 20.

Le prioré de Chozey, deppendant du Mont-St-Michel, possède 17 vergées de terre en la parroisse de Grandville, l'an 1578.

— Extraict du mesme adveu, le 14 mars 1647.

§ 21.

Visite du seigneur évesque d'Avranches faicte en ce monastère du Mont, l'an 1578.

L'an 1578, le 7ᵉ jour d'octobre, Révérend Père en Dieu, messire Augustin Le Cirier, évesque d'Avranches, est venu dans ce monastère du Mont-St-Michel et a été reçeu par les moynes dud. lieu qui l'attendoient vis à vis de la bailliverie, suivant la coutume, avec la croix, l'eau béniste, les cierges alumez portez par deux acolites et le livre aus évangiles et chapes. Après laquelle reception et conduite led. évesque, visita le très-sainct sacrement de l'autel, les sainctes reliques, et le chapitre ou il fit une exhortation et parfit sa visite en ce lieu, à quoy il est obligé une fois l'an; par après il monta ès chèses du cheur et, ayant ouy la grande messe et vespres qui se dirent ce jour là un peu de meilleure heure pour son sujet, après qu'il eust disné, il descendit pour voir les grands celliers : ce que tout accomply il se retira à Avranches, avec son

train, le mesme jour. — Je l'ay extraict du livre du Mansel, feillet 43, le 15 mars 1647.

§ 22.

L'évesque d'Angers vint par dévotion à ce Mont l'an 1578.

L'an 1578, au mois de juin, le seigneur évesque d'Angers vint par dévotion visiter l'église du S. Archange en ce Mont et rendre ses vœux à la majesté divine. En l'honneur d'iceluy, les moynes, à la fasson susdite au § 21, allèrent en corps l'attendre à la porte de la bailliverie, avec chappes, croix, cierges, eau béniste et le livre aus saincts évangiles, et le conduisirent ainsy solennellement en lad. église. — Je l'ay tiré du livre du Mansel, au feillet 44, le 15 mars 1647.

§ 23.

Fondation, le 21 octobre 1578, par Guillaume Cavey, de Rouen, d'une messe à basse voix, pour être célébrée à perpétuité, le jour de la feste du S. Archange, en septembre, moyennant 45 sols de rente à distribuer par le sacristin aux moynes qui seroient assistants de lad. messe.

— Extraict du livre du Mansel, 15 mars 1647.

§ 24.

Cent livres de rente deues a l'abbé pour la fieffe des landes d'Hagueville à tous les habitants dud. lieu, l'an 1579.

— Extraict des pièces qui sont ès archives, le 15 mars 1647.

§ 25.

Vente des bois de Meusneville et de la maison de Caen, de quoy fut retirée l'argenterie de ce monastère, engagée pour les deniers royaux, l'an 1579.

L'an 1579, led. Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé du Mont-St-Michel, n'avoit ni paix ni repos de la part des moynes de lad. abbaye, lesquels le plaidoient fort et ferme à Rouen pour le rapport des vases d'or et d'argent et joyaux qu'il avoit de violence enlevé de la thrésorerie de ce monastère, lorsque voulant en outre emporter le beau baston pastoral ou crosse faicte par le soin de l'abbé Robert, l'an 1412, il receut le soufflet du prieur d'iceux. De plus, ils luy chantoient pouilles à sa propre personne; n'osant plus venir en ce Mont, il songea qu'il seroit bon de vendre quelques domaines de sa mansse abbatiale pour retirer les argenteries qu'il avoit engagées

entre les mains d'un notable bourgeois d'une des villes de cette province pour le payement de la taxe imposée sur son abbaye par la Royne regente, l'an 1577, de 1,537 livres tournois ; partant il exposa en vente la maison, manoir et collége que ce monastère avoit en la ville de Caen, laquelle fut vendue 1,500 livres une fois payés et 10 livres de rente à perpétuité ; item la couppe du bois de Meusneville-Bingard, et par ces ventes il retira lesd. argenteries des héritiers de M. Le Texier, bourgeois de la ville de Rouen, en son vivant adjudicataire d'icelles par les voyes de la justice (ce qui estoit bien scandaleux de voir vendre ainssy les vases sacrez de l'autel à l'encan pour les subsides des Roys). Ils furent donc raportez à lad. abbaye le 28e jour de septembre 1579 susd., suivant l'inventaire, excepté 17 onces tant d'or que d'argent qui manquoient sur le total au poids, perdus par la faulte dud. adjudicataire ou ses héritiers susd. Le beau calice d'or fut aussy perdu, led. de Cossé l'ayant vendu ou retenu. Il est à croire qu'il profita encore sur la vente de lad. maison et couppe de bois. Car la somme pour laquelle les argenteries de ce monastère estoient engagées n'estoit point si grande et que led. abbé ne l'eût pu payer sans les engager, luy qui estoit si opulent en revenus des bénéfices les meilleurs du royaulme.—J'ay tiré tout cecy du livre dud. Mansel et des actes qui sont ès archives, le 15 mars 1647.

§ 26.

Présentation de Guillaume Eudeline, pour la cure de Domjan, à l'évesque de Bayeux par l'abbé et les moynes du Mont, le 11 juillet 1579.[1]

— Extraict du livre du Mansel, 15 mars 1647.

§ 27.

Fieffe de cent vingt verges de la lande de Byvaye, autrefois une forest, moyennant la somme de six livres de rente à raison de 12 deniers par verge, payable à la seigneurie de Genest, dépendant de l'abbaye, à noble homme Bertrand du Hommé, seigneur de La Rochelle en 1579.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 28.

Présentation de messire Guillaume Blondel, presbtre, le 27 décembre 1579, à la cure de St-Paer, par l'abbé et les moynes du Mont.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 29.

Don d'une couppe d'argent (suivant la coutume) à la réception d'un novice en ce Mont-St-Michel, l'an 1580.

L'an 1580, le 8e jour du mois de juin, le sieur de La Polinière donna au couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel une couppe d'argent doré, du poids d'un marc, pour servir à frère Jacques Lancesseur, son fils, lequel avoit reçeu l'habit monachal en lad. abbaye il n'y avoit pas longuement. Est à noter en passant que, en cette abbaye et presque toutes les aultres de S. Benoît, les moynes se servoient de tasses d'argent pour boire et aussy d'autres vassailles d'argent, mesme en couvent, par où appert combien, en ce temps, la vertu estoit en grande estime parmy eux et particulièrement celle de pauvreté. Et moi qui escris cecy, quand je fus reçeu, en l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes en Poictou, à l'habit monachal, outre plusieurs prestations qu'il fault faire en ce lieu tant en festins que présants d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent, pour me servir en couvent, par mes parents. J'ay remarqué cecy du livre dud. Mansel, auquel j'ay seulement tiré celle-cy entre plusieurs semblables, le 15 mars 1647.

§ 30.

Présentation de messire Guillaume Le Roy, presbtre, le 19 febvrier 1581, à la cure de St-Michel-des-Loups, par l'abbé et les moynes du Mont.

— Extraict du livre du Mansel, le 15 mars 1647.

§ 31.

Présentation par l'abbé et les moynes, le 28 may 1583, pour la cure de St-Michel-du-Marché de Rouen, de messire Pierre de La Milière, presbtre, au Révérendissime et Illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque dud. Rouen, lequel l'a bénignement admis.

— Extraict dud. livre du Mansel, le 15 mars 1647.

CHAPITRE XLI.

De François de Joyeuse, cardinal et 40e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

François, cardinal de Joyeuse, est fait 40e abbé du Mont-St-Michel l'an 1588, régna 27 ans.

L'an 1588, Artur de Cossé, évesque de Coustances et abbé du Mont-St-Michel, etc., estant décédé comme

j'ay dit ci-dessus, le roy Henry III[e] donna cette abbaye du Mont à François de Joyeuse, fils de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Baternay. Il avoit un frère nommé Henry de Joyeuse, comte de Boschage, qui s'estant marié eut Catherine Henriette de Joyeuse, espouse du duc de Guyse, père d'Henry de Lorraine, duc de Guyse à présent, son père estant mort, lequel fut jadis archevesque de Rheims et abbé de ce Mont-St-Michel, duquel je parlerai en son lieu; mais pour retourner à François de Joyeuse, il estoit cardinal du tiltre de St-Pierre-aus-Liens, doyen des cardinaux, protecteur de l'église gallicane en cour de Rome, archevesque des archeveschez de Toulouse, de Rouen et de Narbonne, abbé commendataire des abbayes de Marmoutiers, des deux Saints-Florent en Anjou, et de Fescan et d'aultres bénéfices pourveu. Si tost qu'il fut faict abbé de ce lieu, il fit appeller les héritiers d'Artur de Cossé pour mettre cette abbaye en bonne réparation, tant ès bastiments qu'ornements, de quoy elle estoit extrêmement pauvre et ruynée. Je n'ay point trouvé ce qui arriva de ce, et si lesd. héritiers furent condemnez. Ils donnèrent peut estre quelque somme d'argent que ce seigneur serra *joyeusement*. Il y eut de grands procez contre luy de la part des moynes, qui le firent condemner de réparer les ruynes du monastère et aussy de ne pourvoir aux cures comme il prétendoit que conjoinctement avec eux, n'y ayant que sa voix comme un des moynes. Le feu du ciel tomba sur le clocher de son temps. Il fit refaire les trois piliers de la nef du costé du midy;

il fit rebastir le clocher et partie des cloches qu'il fit refondre. A son arrivée dans la prise de possession de cette abbaye, il y avoit 26 moynes. Il en retrancha la moitié, réduisant ce nombre à 13 tandis qu'il fut abbé, renvoyant, comme il est à présumer, ceux qui n'estoient profex et envoyant en obédience les jeunes qui n'avoient d'offices ès priorés conventuels, et par ce moyen il ne luy coustoit guères pour l'entretien de cette communaulté. Les deux premières années, les fermiers donnèrent tout le revenu aud. abbé et rien aux moynes, qui vescurent miraculeusement et mangèrent presque tout ce qu'ils avoient de rentes hypothécaires dépendantes de leur manse, qui estoient fort petites. Ils furent pareillement despouillez de plusieurs acquets faicts au profit de leur dite manse, depuis que l'abbaye fut partagée par Jolivet, ou plutôt depuis que les abbez commendataires eurent pris tout le revenu d'icelle et faict la portion conventuelle et monacale pour le vivre et vestement des moynes. Enfin, après tant de bonnes œuvres, notre François de Joyeuse, cardinal et abbé, 6e commendataire de ce Mont-St-Michel, le 23e jour d'aoust de l'an 1615 mourut en la ville d'Avignon, et son corps fut apporté à Ponthoise, où il est enterré. Combien que j'ay dit qu'il prit possession de ce monastère, cela s'entend par procureur, car il n'y entra jamais. Et tout ce que j'ay dit avoir esté faict par luy, ça esté par ses agents. Il donna plus de 200,000 escuz aux pauvres, maisons religieuses, séminaires et hôpitaux, par son testament en mourant, et il rendit à S. Paul

ce qu'il avoit pris à S. Pierre. Son frère a mieux faict que luy (Henry de Joyeuse, comte du Boschage), car sa femme estant morte, il se rendit capucin et fut appelé dans cette religion Fr. Ange de Joyeuse. Et ainssy plus facilement il quitta ce monde à la mort, estant dès longuement débrouillé de ses négoces, ésquels ce cardinal estoit bien avant enfoncé. Notre seigneur, le souverain des seigneurs, leur fasse à tous deux miséricorde et à nous aussy. Il a esté abbé de ce Mont-St-Michel environ 27 ans. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère et l'ay mis en ce lieu le 16 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 233. — *Additions* de Dom Louis de Camps, t. I, p. 273.—*Gallia christiana*, t. XI, p. 531. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Espouventable tremblement de terre en ce Mont-St-Michel arrivé l'an 1584.

L'an 1584, le mercredy douziesme jour de novembre, environ 7 heures du soir, il arriva un horrible tremblement de terre en ce lieu du Mont-St-Michel. Tout le monde en fut espouvanté, sans toutefois qu'aucun mal en arrivast à personnes quelconques. Je l'ay tiré d'un manuscript nommé G, où j'ay trouvé cette remarque à la fin, seulement ce jourd'huy 16 mars 1647.

§ 3.

Retraict de la terre de Montrouault par les moynes au profit de la manse conventuelle, moyennant 4,000 *livres et* 10 *livres pour les fraicts, l'an* 1589.

— Noté le 16 mars 1647.

§ 4.

Surprise de la ville du Mont-St-Michel par le sieur de Lorges Montgommery, l'an 1589.

L'an 1589, le 5e jour du mois de décembre, heure de vespres, Mr de Lorges Montgommery, assisté de Corbosont et de La Coudraye, tous calvinistes huguenots, peu après le déceds d'Henry III, roy de France, vinrent en ce Mont-St-Michel, qui tenoit pour la ligue et prinrent la ville dud. lieu et ravagèrent tout, en estant les maîtres durant quatre jours, d'où ils furent chassez par le sieur de Vicques, gouverneur de ce Mont, lequel n'y estoit pas quand ils s'emparèrent de lad. ville. Ils se retirèrent devers Pontorson, qui tenoit pour les religionnaires. Je l'ay tiré de plusieurs manuscripts de ce monastère, le 16 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 127-131.

§ 5.

Miracle d'un homme (Jan Corio), qui recouvre la parole et le marcher en ce Mont, l'an 1589.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 180.

§ 6.

Mort de M. de Vicques et de sa femme, qui fondent chacun un anniversaire, arrivée l'année 1590.

L'an 1590, le 14 décembre, Louys de La Moricière, sieur de Vicques, celuy qui prit la qualité de gouverneur du Mont-St-Michel, duquel il estoit le 13ᵉ capitaine par le don du roy Henry III, fut tué devant Pontorson lors du siége de lad. ville de Pontorson, que y avoit mis Mʳ le duc de Mercœur, ennemy juré des huguenots et gouverneur pour la ligue de la Bretaigne. Ce bon gouverneur fut regretté de tous ceux qui le congnoissoient homme de bien qu'il estoit; son corps fut apporté en ce Mont et enterré par les moynes dans la chapelle de Ste-Anne de l'œuvre, où on voit encore son casque, sa lance et son enseigne. Sa rondache est en une haulte chambre du logis et maison que les moynes ont eu du sieur de Villiers depuis peu, appelée le Jardin d'Huynes. Je l'ay soubspesée, elle excessivement pesante et grande. Il fault bien croyre que ce cavallier estoit grandement fort et puissant. Peu

auparavant il avoit faict une fondation dans l'esglise de cedit monastère, sçavoir un anniversaire à estre célébré par les moynes en l'esglise dud. Mont-St-Michel. Item il y en a un aussy fondé en la mesme esglise pour Madame sa femme (Madame de Vicques est aussy enterrée en ce lieu). Je l'ay tiré de tous les manuscripts de ce monastère, le 17 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale* et *Additions* de de Camps, t. II, p. 131 et la note, p. 132.

§ 7.

Montgommery est repoussé, voulant surprendre ce Mont, après avoir perdu 98 *de ses soldats, par le sieur de Boissuzé,* 14[e] *gouverneur*, 1591.

L'an 1591, le 29 septembre, jour de la dédicace de l'Archange S. Michel, sur la parole d'un soldat de la garnison du Mont-St-Michel, lequel avoit receu 300 liv. pour ce, estant corrompu, les sieurs de Sourdeval, Montgommery et Chasseguey, avec quantité de soldats hérétiques, vinrent du costé des poulains en ce Mont pour prendre la place et esgorger la garnison et les moynes. Mais le soldat venant à se repentir de son mauvais dessein descouvrit le tout au sieur de Boissuzé, qui en avoit esté faict le 14[e] gouverneur après la mort du sieur de Vicques, la mesme année 1591; lequel ayant mis ordre à tous ses gens pour attraper tous ces ennemys, il commanda au soldat

susd. de tirer lesd. ennemys un à un, luy mesme, dans la roue des basses salles (laquelle n'a pas servy dudepuis ce temps-là), lesquels estant en nombre suffisant par après, materoient facilement le gros des huguenots qui marchoient à grande troupe par le degré de la fontaine de S. Aubert jusques sur le rocher. De Boissuzé faisoit cependant conduire un chascun des montés par le grand cellier, et là leur faisoit donner un coup de vin à boire pour leur fournir meilleur courage au carnage des Michaelistes, et puis, comme ils entroient à la porte du corps de garde, il y avoit de nos soldats qui leur donnoient de la pertuisane au travers du corps et ainssy successivement jusques au nombre de 98 hérétiques furent passez par le fer. Montgommery et les autres capitaines s'estonnant de ce qu'ils n'entendoient aulcun tumulte, quoyqu'un si grand nombre fussent montez, cria qu'on leur jettast un moyne mort par les fenestres, afin de voir si le tout alloit bien pour la religion. On tua un prisonnier de guerre pris depuis peu de temps, et aprez l'avoir razé on le jeta, mais entrant en doubte, led. Montgommery fit monter un de ses plus fidèles soldats avec le mot du guet. Iceluy estant en hault et ne voyant personne de leurs gens, se prit à cryer tout à pleine tête : *trahison, trahison*, de quoy les ennemis prenant l'espouvante s'enfuirent au plus vite, et le lendemain on enterra les 98, environ à 15 marches dud. poulain, et puis on rendit grâces au grand Dieu des Armées, qui, par l'intercession de l'Archange S. Michel, prince de la milice céleste, ce lieu nous a

conservé. Je l'ay extraict des manuscripts du monastère, le 17 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 133-136.

§ 8.

Le sieur de Chenaye Vaulouet est faict le 15[e] *gouverneur de ce Mont, l'an* 1591.

L'an 1591, quelques jours après cette susdite tragédye, le duc de Mercœur osta le sieur de Bois-Suzé du gouvernement de ce Mont et y mit en sa place le sieur de La Chenaye Vaulouet. Je n'ay point trouvé le sujet de cette si soudaine depposition, et m'estonne comment un capitaine qui avoit si vaillamment faict et s'estoit comporté si courageusement quand il fut question de conserver cette place des embusches que le sieur de Montgommery luy avoit dressées, il y avoit peu, fut ainsi renvoyé. Enfin, le duc de Mercœur en mettant Chenaye Vaulouet 15[e] gouverneur en ce lieu, n'en voulut point dire la raison, à tout le moins ne nous est-elle pas notoire. Je l'ay tiré des manuscripts du monastère, le 17 mars 1647.

§ 9.

Les Religionnaires de Pontorson voulant de nuit surprendre ce lieu sont descouverts, l'an 1591.

L'an 1591, le jour des saincts Gervais et Prothais,

le 19e de juin, demye heure après minuît ou environ, ceux de Pontorson qui tenoient le party des religionnaires et huguenots vinrent en ce Mont pour surprendre cette place et les gardes d'icelle au dépourveu, mais ayants esté descouvers, ils s'enfuirent plus viste que le pas et ne firent aulcun mal en ce lieu, ce qu'on attribua au soin et à la vigilance du sainct Archange, vray et fidèle protecteur de ce lieu. Je l'ay extraict de quelques fragments qui sont ès archives, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel.* — *Additions* de de Camps, t. II, p. 144.

§ 10.

Neufiesme incendie arrivée en ce Mont sur le clocher dud. lieu et point rond de l'esglise par l'orage, l'an 1594.

L'an 1594, le 23e jour de mars, vers deux heures après midy, le clocher de l'esglise de l'abbaye du Mont-St-Michel fut bruslé du feu du ciel qui tomba dessus; la piramide duquel estant une des plus hautes du royaume (laquelle l'abbé Guillaume de Lamps avoit faict refaire l'an 1509, ayant esté pareillement ruynée du mesme feu), fut totalement réduicte en cendres avec le poinct rond du cœur en sa couverture et plusieurs débrits ès murailles faicts à cause du feu. Il y eut neuf cloches fondues qui estoient dans

lad. tour. Et ce le tout arrivé, à ce que disent quelques manuscripts du monastère, par la négligence du sieur Chenaye-Vaulouet, gentilhomme breton, 15e gouverneur de ce lieu, qui ne voulut bailler la clef de lad. tour qu'il gardoit, où l'ayant on eust avec des artisans peut-estre sauvé une grande partie et presque tout de cette incendie et débrits ensuivis à cause d'icelle. J'ay tiré le tout desdits manuscripts qui sont ès archives du monastère, le 18 mars 1647, dans l'un desquels il est dit que le feu faisoit paroistre sa rigueur dans les choses que possédoit le cardinal duc, François de Joyeuse, durant sa vie : premièrement, le clocher du Mont-St-Michel fut bruslé soubs son règne; 2° la gallerie de Gaillon avec le grand pavillon deppendant de l'archevesché de Rouen, luy en estant archevesque; 3° l'abbaye de Marmoustier fut bruslée, de laquelle il estoit commendataire ; 4° la nef de la grande esglise de Narbonne, luy en estant aussy archevesque ; 5° la plus grande partie de l'esglise de Toulouse, luy estant archevesque; 6° et une partie de la belle abbaye de Fescan fut bruslée pareillement soubs led. de Joyeuse, qui en estoit abbé commendataire, et le tout arrivé en moins de quinze ans. Peut estre que Dieu vouloit chastier du feu celuy qui consommoit tant de revenus inutilement des bénéfices qui ne se peuvent tenir licitement tous ensemble par un seul bénéficier, pour estre incompatibles, ayant charge d'âmes en divers endroicts.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel.* —

Additions de de Camps, t. I, p. 273 et 274. A la suite de la même énumération des bâtiments incendiés, l'écrivain ajoute : « Un de nos manuscripts, faict de son temps, achève sa vie par les mots *væ*, *væ*, *væ !!* »

§ 11.

Les Religionnaires de Pontonson voulant prendre la ville de ce Mont sont repoussez, l'an 1594.

L'an 1594, jour de saincte Julienne, le 27 janvier, environ une heure après les minuit, les huguenots et religionnaires de la ville de Pontorson vinrent derechef en ce Mont et attaschèrent un pétard à la fenestre de l'escurie de l'hôtellerie des Trois-Roys de cette ville, et par ce moyen ayant faict une bresche, ils entrèrent environ quinze qu'on repoussa incontinant, un desquels demeura sur la place d'un coup d'arquebuse à croc, qui luy couppa les deux genoux, et s'appelloit le capitaine Les Courtils. Je l'ay tiré desd. manuscripts du monastère, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 139. — *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 145.

§ 12.

Pillage de la ville de ce Mont-St-Michel par le sieur de Bois-Suzé uny avec les Religionnaires, l'an 1595.

L'an 1595, le 7e jour de septembre, Bois-Suzé, autrefois gouverneur de ce Mont, en la place duquel Chesnaye-Vaulouet avoit esté mis par le duc de Mercœur, chef de la ligue catholique en Bretaigne contre Henri IVe, roy de France et de Navarre, pour lors de la religion prétendue réformée, tenant le party des huguenots contre les catholiques, ce susdit Bois-Suzé avoit tellement cette déposition à cœur qu'il s'unit par despit à la partye pontorsonnoise, religionnaire et ennemye, et vint en ce Mont-St-Michel accompagné du capitaine Goupigny avec beaucoup de soldats. Et d'abord print la ville dud. lieu par trahyson et la ravagea entièrement, mettant tout à feu et à sang, n'y demeura que les mazures et en eust autant faict de l'abbaye s'il y eust pu entrer. Bref il fit tant de mal à ceux de ce lieu à tant et à si diverses fois, qu'il y demeura enfin et fut tué. Je l'ay tiré des manuscripts de ce Mont, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont*, t. II, p. 136.— *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 145.

§ 13.

Jullien de La Tousche, escuyer, sieur de Querolent, est faict le 16e gouverneur des ville et chasteau du Mont-St-Michel, 1596.

L'an 1596, le sieur de La Chesnaye-Vaulouet, gouverneur 15e de ce Mont-St-Michel, de Foulgères, estant décédé, le gouvernement de cette ville et chasteau du Mont-St-Michel fut donné à escuyer Jullien de La Tousche, sieur de Querolent, gentilhomme de la province de Bretaigne, par le duc de Mercœur, et fut faict le 16e gouverneur dud. lieu par lettres et provisions expédiées à Nantes le 18e jour de mars 1596, puis aprez en peu de jours il y vint pour en prendre possession, au grand regret de plusieurs qui y prétendoient et envioient ce gouvernement. Je l'ay tiré d'une coppie d'actes et fragments envoyés, par Pierre de La Tousche, conseiller au parlement de Rennes et fils du sieur de Querolent, aux religieux dud. Mont-St-Michel, l'an 1639, laquelle coppie est ès archives et extraicte des originaux qui sont en la possession des descendants dud. sieur conseiller. Faict cette remarque le 18e jour, veille du jour et feste de sainct Joseph, époux de la glorieuse Vierge Marie, 1647.

§ 14.

Le marquis de Belle-Isle, voulant s'emparer du Mont-St-Michel, est mis à mort et plusieurs des siens pris prisonniers par Querolent, l'an 1596.

L'an 1596, le 23ᵉ may, la veille de l'Ascension de Nostre Seigneur, selon quelques manuscripts de ce monastère, et selon quelques autres le jour de ladite feste, le marquis de Belle-Isle, gouverneur pour la ligue catholique en Basse-Normandie, ayant succédé au sieur de Chesnaye-Vaulouet au gouvernement de Foulgères, affectoit particulièrement de luy succéder à celuy de ce Mont-St-Michel, et voulant y parvenir à quelque prix que ce fust (combien qu'il ne fust point du party contraire), il délibéra de le surprendre par force ou finesse, et ainssy de s'en rendre le maistre. Et partant y arriva le jour et an que dessus avec 200 cavaliers-maistres. Querolent, duquel il avoit esté toujours amy, estant de mesme ligue, sans se desfier, alla au devant de luy, le reçeut avec tous les honneurs deubs à un seigneur de sa qualité, fit loger tous ses gens en la ville et le landemain matin, entre 9 et 10 heures, jour de la feste de l'Ascension de Nostre Seigneur, led. marquis monta à la porte du chasteau, voulant y entrer pour aller faire ses dévotions, à ce qu'il disoit, avec tous ses soldats pour leur faire faire moustre. Mais Henry de La Tousche,

frère du gouverneur, qui estoit son lieutenant, estant au corps de garde, s'opposa à l'entrée de tant de gens armez, et du consentement dud. marquis et dud. lieutenant, Belle-Isle y entra luy sixiesme et fut salué de l'arquebuse à croc et reçeu dans le chasteau par le gouverneur avec toute sorte d'honneurs. Cependant les 5 soldats dud. seigneur marquis de Belle-Isle qui avoient entré armés avec luy montèrent, et tant luy qu'eux mettant la main à l'espée et autres armes contre le gouverneur, lieutenant et soldats, plusieurs de la garnison du chasteau furent mis à mort par led. marquis et ses gens, entr'autres Henry de La Tousche, sieur de Quancequet, lieutenant et frère de Querolent; mais led. marquis estant avec ses gens descendu au corps de garde pour ouvrir la porte aux aultres de sa compagnie et crier *Ville gaignée*, Querolent qui, dans la meslée ci-dessus, n'avoit pas esté le plus fort, sortit par une aultre porte, rallia le peu qui luy restoit de gens et allèrent attaquer led. marquis teste baissée, où d'abbort fut tué led. marquis de Belle-Isle et son lieutenant, nommé La Ville-Basse, et le sieur de La Vieux-Ville Ville-Violette, capitaine d'une compagnie de gens de pied tenants garnison à Foulgères, avec plusieurs aultres soldats et gens dud. marquis furent retenuz prisonniers en ce chasteau. Led. de Querolent perdit neuf de ses gens compris son frère et un sien cousin nommé la Ville-Hallé, et luy fut blessé en dix-huict endroicts de son corps, tous les aultres gens dud. feu marquis ayant gaigné le taillis. Monsieur le duc de Mercœur, par

lettres missives, congratula Querolent, le priant de rendre le corps du marquis à sa veuve avec tout l'équipage et les prisonniers, ce qu'il fit; le mesme duc le pria de ne se point altérer du service de la ligue pour ce coup, ains de conserver toujours la place suivant sa première institution. Et led. de Querolent rendit response aud. duc pareillement par lettre, luy protestant fidélité jusques à la mort, ce qu'il accomplit inviolablement. Je l'ay tiré des mémoires que M[r] le conseiller Pierre de La Tousche envoya en ce monastère l'an 1639, extraicts des procès-verbaux de feu son père, dans lesquels mémoires est dit expressément que cecy se passa le jour propre de l'Ascension. Faict cette d. remarque le 18 mars 1647, jour de la veille de la feste du glorieux saint Joseph, époux de la mère de Dieu.

§ 15.

Les ornements, joyaux, argenteries, reliques et tiltres sont rendus à l'esglise d'Avranches, estant en garde en ce Mont à cause des guerres, l'an 1596, *suivant acquit baillé au sieur de Querolent par de Péricard, évesque, le* 2 *novembre* 1596.

— Faict cecy le 18 mars 1647.

§ 16.

Derechef les Religionnaires de Pontorson, voulant prendre cette place, estants descouverts fuirent, l'an 1598.

L'an 1598, le 2 febvrier, jour de la Purification de Nostre-Dame, environ l'heure de minuit, les religionnaires de Pontorson vinrent pour derechef surprendre cette place du Mont-St-Michel; mais aprez avoir monté du costé des Poulains jusques au pied des bastiments ayants esté descouverts des soldats de la garnison, ils en descendirent plus viste qu'ils n'y avoient monté, et un d'eux se rompit le col tombant du hault en bas et fut trouvé le landemain sur les grèves roide contre une pierre, et son arquebuse entre les bras encore bandée. Je l'ay tiré des manuscripts de ce monastère, le 18 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 139. — *Additions* de de Camps, *Ibid.*, p. 149.

§ 17.

Fasson de la 2e cloche de la tour de l'esglise de cette abbaye du Mont, l'an 1598.

L'an 1598 fut faicte la seconde cloche, qui se voit la plus grosse, excepté une encore aujourd'huy au clocher de l'esglise de ce monastère, de partye du métal provenu de la fonte arrivée par le feu du ciel lorsque l'ancien clocher fust foudroyé et bruslé, des

neuf belles cloches qui estoient en iceluy. Et sur icelle se lit ces mots : *Querolent, gouverneur pour le Roy en ce Mont-St-Michel, me nomma l'an* 1598. Il y a encore quelques aultres mots difficiles à lire. Je l'ay tiré desdittes escriptures. Il est à présumer qu'elle fust refaicte ès fraicts du cardinal de Joyeuse, abbé.

— Faict cela le 18 mars 1647.

§ 18.

Mr de Joyeuse, abbé de céans, est condenné payer à l'aumosnier de l'abbaye, sur la baronnie de St-Paer, 90 *quartiers de froment et* 18 *quartiers d'orge, suivant sentence du présidial de Coustances, confirmée par arrêt du Parlement, l'an* 1598.

— Tiré desd. actes, le 18 mars 1647.

§ 19.

Le sieur de Querolent, 16e *gouverneur, fust tué devant ce Mont en trahyson, l'an* 1599.

L'an 1599, au mois de septembre, fust tué Jullien de La Tousche, escuyer, sieur de Querolent, 16e gouverneur de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, par un cocquin nommé Nicolas Le Mocqueur, lequel avoit esté prattiqué, à ce qu'on pense, par la veuve et parents du deffunct marquis de Belle-Isle, qui fut occis en cette place du Mont, non que led. de Querolent en

fust la cause, lequel ayant esté tué par led. Le Mocqueur d'un coup de pistolet par derrière donné dans la teste sur les grèves devant ce Mont, ayant esté deux ans son valet exprès, sans avoir sçeu faire son coup que ce jour-là, que led. sieur estoit sorty et ce marault avec luy. Lad. veuve du feu marquis de Belle-Isle regrettant d'avoir faict commettre une telle cruauté et assassinat en la personne d'un homme qui n'estoit point cause de la mort de son mary, elle en fit pénitence le reste de ses jours, entrant en religion, et fut la première qui ait institué la congrégation des Filles du Calvaire, congrégées soubs les auspices de la règle du sainct patriarche des moynes de sainct Benoist. Querolent fut enterré en une des chappelles de l'esglise de l'abbaye dud. Mont, derrière le grand autel, auprès de son frère et lieutenant Henry. Il laissa un fils aagé de 3 mois, qui a esté conseiller au Parlement de Bretaigne, nommé Pierre de La Tousche, lequel envoya tous les mémoires de cecy l'an 1639, en ce monastère, comme il l'avoit promis aus moynes dud. lieu; desquels je l'ay extraict et puis remis ès archives du monastère, le 19 mars 1647.

§ 20.

Pierre de La Luzerne, chevallier, seigneur de Brevent, est faict 17e *gouverneur du Mont*, 1599.

L'an 1599, le sieur de Querolent, 16e gouverneur

de ce Mont-St-Michel, ayant esté tué sur les grèves près led. Mont par un sien valet corrompu par les parents du feu marquis de Belle-Isle (iceluy, nommé Nicolas Le Mocqueur, fut roué à Coustances pour ce crime, 7 ans après), le gouvernement de cette place fust donné à Pierre de La Luzerne, sieur de Brevent (*alias* Brevant), lequel en vint prendre possession le 8ᵉ jour de décembre de l'an susdit 1599, et fut le 17ᵉ gouverneur du Mont-St-Michel jusques vers l'an 1626, qu'il mourut. J'ay extraict cecy des manuscripts du monastère, le 19 mars 1647.

§ 21.

Adveu rendu au roy du prioré de Villamers par le prieur Frère Guillaume du Chesnay, moyne profex de l'abbaye, l'an 1608.

— Faict cecy le 19 mars 1647.

§ 22.

Adveu rendu à l'abbé, l'an 1609, *par Pierre Guichard, escuyer, sieur de Villiers, pour les fiefs de Villiers et de Pitelou, qui doivent chascun un homme d'armes à la porte soubs Belle-Chaire le jour St-Michel.*

— Faict le 19 mars 1647.

§ 23.

Arrest du Parlement du Rouen, pour les réparations de ce monastère, contre le cardinal de Joyeuse, l'an 1609.

Il estoit dit que veu les grandes ruines arrivées de temps en temps ès édifices de lad. abbaye de ce Mont par la négligence dud. cardinal abbé (qui n'y avoit pas faict mettre un cloud depuis qu'il en estoit abbé, et tiroit néantmoins tous les revenus, ne laissant presque rien aux moynes), qu'il seroit pris par chascun an la somme de 1,200 escus sur le plus beau et plus clair revenu de lad. abbaye pour estre mis ésd. réparations jusques à ce qu'icelle seroit remise en bon estat.

— Faict le 19 mars 1647.

§ 42.

Construction, par l'ordre du cardinal de Joyeuse, d'une partie de la nef de l'esglise, qui estoit ruynée vers midy, l'an 1609.

L'an 1609, cet arrest ayant esté donné à Rouen contre le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de cette abbaye, on luy en donna incontinant advis, à quoy pour obvier aux fraicts que les moynes luy fesoient de plus s'il ne procédoit à faire faire lesd. réparations, il commanda à ses agents d'y faire tra-

vailler incessamment, et en donna le soin particulier à Pierre de La Luzerne, chevallier, seigneur de Brevent, gouverneur 17[e] de ce lieu, lequel tenoit en général à ferme cette abbaye dud. cardinal et à Jan de Seurtainville, sieur de Lanctot, qui estoit fermier d'Ardevon sous led. de Brevent et lieutenant en cette place, lesquels, en moins de rien et avec grande diligence, firent refaire les trois pilliers et grande partie de la nef à l'entrée de l'esglise du monastère, qui estoit tombée faulte d'entretien il y avoit quelques ans; et firent mettre les armoiries dud. cardinal de Joyeuse à un des pilliers au dessus du benestier qui est à lad. entrée de l'esglise, et sur un aultre pillier ces chyphres 1609, pour faire voir la diligence de leur entreprise et aussy leurs armes et celles de quelques moynes de ce Mont, au hault des croisées. J'ay tiré le tout des manuscripts du monastère et desd. choses basties, le 19 mars 1647.

§ 25.

Les armoiries du seigneur cardinal de Joyeuse, abbé de ce Mont, furent mises l'an 1609.

Et sont telles que je voy dire : porte escartelé du 1[er] et dernier d'azur à trois pals d'or, au chef de gueules, chargé de trois hydres accostez d'or, qui est de Joyeuse; au 2[e] et 3[e] d'azur au lion d'argent armé et lampassé d'or, à la bordure de gueules chargée de 8 fleurs de lys d'or en orle, qui est de St-Didier. Je

l'ay tiré de l'escusson desd. armoiries et de la *Gallia purpurata*, le 19 mars 1647.

§ 26.

Construction du clocher par Mr de Joyeuse, abbé du Mont-St-Michel, l'an 1609.

L'an 1609, les agents dud. cardinal de Joyeuse firent parachever le clocher de l'esglise comme on le voit à présent, à sçavoir tout ce qu'on voit au-dessus de la voulte du cœur soubstenue des quatre gros pilliers, tant murailles que couvertures et plomberies dudit clocher que du point-rond. Il y a un chyphre sur une pierre à l'entrée dud. clocher au-dessus dud. poinct rond qui déclare lad. année 1609; d'où je l'ay tiré et des manuscripts de ce monastère, qui disent que led. clocher fut foudroyé et bruslé comme je l'ay dit cy dessus l'an 1594. En foy de quoy je l'ay inséré icy, le 19 mars 1647.

§ 27.

Fasson et fonte de la 1re, 3e, 4e et 5e cloches du clocher de ce Mont, soubs le cardinal de Joyeuse, l'an 1609.

L'an 1609, lesd. agents firent faire la plus grosse des cinq cloches qui sont maintenant dans led. clocher, de partie du métail de la fonte des neuf cloches qui estoient lorsque le feu du ciel y tomba et le ruina et

icelles fondit l'an 1594, comme dit est, sur laquelle est escrit : *François, cardinal de Joyeuse, abbé de ce lieu, et Nicolas de La Motte, chantre*, 1609. *Sancte Michael, ora pro nobis.* La 2e de grosseur avoit esté faicte soubs Querolent, l'an 1598, comme j'ay dit. Item les mesmes agents du cardinal firent faire dud. métail cy dessus les 3e, 4e et 5e cloches dud. clocher, sur laquelle 3e sont escrits ces mots : *Noble seigneur Pierre de La Luzerne, seigneur de Brevent et gouverneur de ce lieu, et noble homme Jan de Seurtainville, seigneur de Lanctot, son lieutenant*, 1609. On ne sçauroit dire ce qui fut mis sur les autres deux, car elles ont esté refondues l'an 1633. Je l'ay tiré desd. escritures, le 19 mars 1647.

— *Jan de Seurtainville* fut inhumé dans l'église paroissiale du Mont-St-Michel en 1599. L'épitaphe en vers, gravée sur la dalle en ardoise qui recouvre son corps, a été reproduite dans l'*Avranchin monumental* de M. E. Le Héricher, t. II, p. 350, et dans les *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches*, par E. de Beaurepaire, p. 20.

§ 28.

Les reliques du bras de sainct Laurent sont mises en un bras d'argent, au lieu du bras d'or et d'argent faict soubs l'abbé Robert, l'an 1165.

Tiré de quelques remarques de ce monastère, de

Dom Henry du Pont, en son vivant moyne profès et grand prieur de l'abbaye, le 19 mars 1647.

§ 29.

Arrest du grand conseil contre M. de Joyeuse, abbé, touchant la présentation des cures, l'an 1614.

Les moynes doivent présenter conjointement avec l'abbé, celui-ci n'ayant que sa voix comme un des moynes. Faict le 19 mars 1647.—Deux décisions analogues contre l'abbé de Hautefeuille, concernant les cures de St-Brelade et de Sartilly, la dernière en date du 2 août 1673, ont été mentionnées en marge par un autre religieux.

CHAPITRE XLII.

D'Henry de Lorraine de Guyse, archevesque de Rhins, faict 41e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 2.

Henry de Lorraine, duc de Guyse, est faict le 41e *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1615, *l'est* 26 *ans, cesse de l'estre l'an* 1641.

L'an 1615, le 23e jour d'aoust, François, duc et cardinal de Joyeuse, abbé commendataire, le 6e de

ce monastère, estant décédé à Avignon et son corps porté à Ponthoise où il fut ensépulturé, le roy Louis XIII du nom, donna cette abbaye dud. Mont-St-Michel à Henry de Lorraine, qui n'estoit encore aagé que de 5 ans, nepveu maternel du deffunct, son père s'appelloit Charles de Lorraine, et de Catherine-Henriette de Joyeuse (*sic*), fille d'Henry de Joyeuse, conte du Boschage, qui se fit capucin par après. Il estoit frère de nostre François, cardinal de Joyeuse, susdit deffunct; mais comme ledit Henry de Lorraine estoit si jeune, le pape Paul V trouva beaucoup de difficultés de luy conférer cette abbaye, ce qui fit que M. le duc de Guyse, père dud. Henry, supplia Sa Saincteté d'en donner l'administration au R^d père Pierre de Berulle, lors supérieur général de l'Oratoire et du depuis cardinal, lequel auroit soin de gouverner lad. abbaye au profit de son d. fils jusques à ce qu'il fust en aage compétent, qui cependant en jouyroit des revenuz, comme s'il estoit en aage, ce que le pape luy octroya. Le R^d père de Berulle ayant accepté cette charge pour faire plaisir au s^r duc de Guyse, dépescha incontinent un des pères de lad. Oratoire, appellé le père Jacques Gastaud, docteur en théologie, et l'envoyant en ce Mont-St-Michel, avec ample procuration de gérer en ce lieu, y estant son vicquaire général et procureur pour luy et led. petit abbé Henry. Jacques Gastaud venu déclara sa commission aux moynes; mais, ayant veu le désordre qui estoit en ce lieu, tant dans les édifices qui estoient sur le point de tomber tous en ruyne, le peu de soin qu'on ap-

portoit à l'office divin, à l'église, et mesme la vie odieuse des susd. moynes (ce que par charité je ne veux pas toucher), et que tous les pellerins s'en alloient extrêmement mal édifiés, et à ces causes maudissoient les abbés commendataires qui estoient cause de tout ce désordre, à ce qu'on croyoit; cela le toucha excessivement et fit au plus tost faire le procez-verbal des réparations à faire ès bastiments de lad. abbaye par l'architecte de M. le duc de Guyse, lequel estant faict monta à trente mille escus et plus, sans parler des ornements nécessaires à l'église et s'en retourna à Paris et conta le tout à son suppérieur et à M. et Madame de Guyse, lesquels ayant tenté en vain tout moyen pour mettre l'ordre en un tel désordre furent contraincts d'appeller les moynes de la Congrégation de S. Maur, qui florissoient déjà en France, ce qui, effectivement, par le soin dud. seigneur de Guyse et du s[r] de Barcillon, docteur de Paris, fut effectué l'an 1622, comme je diré par ordre et le tout en son lieu. Les pères de l'Oratoire toutefois ayant esté un peu surpris, car ils espéroient qu'infaliblement on les establiroit en ce monastère, Monsieur Henry de Lorraine venu en aage, il remercia le bon père Pierre de Berulle et Jacques Gastaud, disposant doresnavant de cette abbaye, par l'advis de son conseil, après qu'il se fust émancipé du gouvernement de ses père et mère, et des revenuz de plusieurs aultres bénéfices qu'il possédoit avec celle-cy. Sçavoir, il avoit l'archevêché de Rhins en Champagne, les abbayes de St-Rhemy et St-Nicaise de Rhins, les abbayes de Cor-

bie, de St-Denis en France, d'Orcamp, de St-Martin de Ponthoise, de Fescan et Moutier en Dex et plusieurs autres bénéfices. Cet abbé estoit extresmement opulent en biens de nostre mère Saincte-Eglise : on luy donnoit de rente, par chascun an, quatre cents mille livres tournois et davantage, et véritablement il les méritoit bien, car (osté le malheur des commendes qu'il n'avoit pas inventé le premier) il a faict tout le bien possible aux abbayes qu'il a possédé tant au spirituel qu'au temporel, ayant remis la splendeur et observance de la vertu en icelles et réparé et augmenté tous les bastiments. En tesmoignage de quoy je rapporte ceux de cette abbaye du Mont-St-Michel, laquelle estoit à bas sans son zèle et, si ses agents avoient suivy ses inclinations, elle seroit la mieux bastie et commode qu'aulcune du royaulme, disant tout haut qu'il ne se soucioit pas d'en toucher un denier de 20 ans, pourveu que les pères de la Congrégation de S. Maur fussent bien accomodés. Il a faict plusieurs réparations dans lad. abbaye et tout ce particulièrement où sont applicquées ses armoyries et des croix de Lorraine. Il a faict manse conventuelle ausd. pères et assigné icelle, partye en argent, payable sur les plus clairs deniers du revenu de lad. abbaye, et l'aultre partie en fonds pour quoy il a ceddé la terre et baronnie d'Ardevon avec toutes ses appartenances et deppendances, mesme les pescheries du Mont-St-Michel, etc. Après avoir faict tant de biens en ce lieu et ailleurs, par malheur, il fut disgrâcié en France et contrainct de se retirer à Sedan avec M. le

conte de Soissons. Et l'an 1641, vers le mois de mai, estant assiégés en ce lieu là par l'armée du roy de France, Louys XIII, ils firent une sortie violente sur icelle armée et en deffirent dix mille hommes. Le conte de Soissons y fut tué. Quant à Henry de Lorraine, nostre abbé du Mont-St-Michel, il se retira vers l'Espaigne. Cependant on luy fit son procez en France, et le 11e de septembre de ladite année il eut la tête tranchée en Grève à Paris, seullement en effigie (luy se portant sain et gaillard grâces à Dieu), et tous ses bénéfices déclarez vaccants. Et au commencement de la mesme année 1641, le roy donna le Mont-St-Michel au sieur d'Effiat, qui n'en jouyt pas longuement, comme je diré en son lieu. Tellement que, au grand regret et de ceux qui congnoissoient la bonté de M. Henry de Lorraine, archevesque de Rhins et abbé du Mont-St-Michel, dudepuis ils ont congneu la paine que ce bon prince a souffert ensuite jusques après le déceds du seigneur cardinal de Richelieu, après lequel il fut rappelé. Mais il n'a pas eu ses bénéfices. Il est assez riche et puissant sans iceux. Il se porte sain et gaillard, tenant l'aisnesse de la maison de Guyse en France et vivant toujours avec cette volonté de servir et obliger les moynes de la Congrégation dud. S. Maur, ce qu'il faict parroistre chascun jour dans les occasions. Dieu le veuille combler de ses sainctes grâces et bénédictions. Led. seigneur fut le 7e commendataire et le 41e abbé de lad. abbaye du Mont-St-Michel l'espace de 26 ans ou à peu près. J'ay faict cette remarque tirée du vul-

gaire, et des autheurs qui ont escrit en ce temps et des mémoires de ce monastère, le 20 mars 1647.

— Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 532.—*Neustria pia*, p. 394. — *Histoire générale*, t. II, p. 187.

§ 2.

Les armoyries de Mr de Guyse, archevesque de Rhins et abbé du Mont-St-Michel, l'an 1615.

Les armoyries de M. de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel sont apposées en beaucoup d'endroicts en ce monastère et sont ainssy blasonnées : porte escartelé de huit quartiers ou bien contrescartelé. Au 1er fascé d'argent et de gueules de huict pièces, qui est de Hongrie. Au 2e d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules mis en chef qui est de Naples-Sicile. Au 3e d'argent, à la croix potencée d'or, accompagnée ou cantonnée de quatre croisettes aussy d'or. Au 4e d'or à quatre pals de gueules qui est d'Arragon. Au 5e et au 1er de la pointe de l'escusson, semé de France, à la bordure de gueules qui est d'Angeou. Au 6e d'azur, au lyon contourné d'or, couronné et armé de gueules qui est de Gueldres. Au 7e d'or, au lyon de sable, compassé et armé de gueules qui est de Flandres. Au 8e et dernier, d'azur à deux barbeaux adossez d'or, semés de croix recroisettées au pied fiché d'or aussy, qui est

de Bar, sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent qui est de Lorraine. L'on peut aussy dire en général de l'escusson cy-dessus : porte de trois et couppé d'un. Je l'ay tiré des escussons desd. armes apposéés en plusieurs endroicts dans ce monastère. Faict le 20 mars 1647.

§ 3.

Livre de l'histoire du Mont-St-Michel, composé par le R. P. Feuardent, cordellier, docteur en théologie.

L'an 1604, du temps de Monsieur le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel, le R. P. Feuardent, cordellier de profession, composa un petit livre de l'histoire de ce Mont, dans lequel il rapporte plusieurs miracles, le tout tiré des manuscripts de lad. abbaye. J'ay faict cette remarque le 21 mars 1647.

§ 4.

Présentation à l'évesque de Rennes, par les moynes du Mont-St-Michel, pour la cure de St-Martin-de-Villamers, de messire Toussaint Lévesque, presbtre, l'an 1615.

— Noté le 22 mars 1647.

§ 5.

Arrest du Parlement de Rouen contre les parroissiens et gens d'Ardevon pour la garde et guet de cette place, l'an 1617.

A la poursuitte et sollicitation de puissant seigneur Me Pierre de La Luzerne, seigneur de Brevent, gouverneur, les seigneurs de ladite Cour ordonnent que les parroissiens d'Ardevon continueront à faire le guet en ladite place du Mont-St-Michel, à raison de deux par chascune nuit, qui seront mis à couvert depuis le soleil couchant jusques au levant, tant en temps de paix que de guerre, et pour chascun deffault ils payeront led. guet en l'amendant de cinq deniers par chascun qui ne s'y sera trouvé. — Noté le 22 mars 1647.

§ 6.

Provision pour la charge et office d'archidiaconé en ce Mont, faicte par le chapitre au profit de Frère Louys de Mathan, moyne presbtre et profès de l'abbaye, lequel office estoit vaccant, il y avoit quelques jours, par le déceds de Fr. Jan de La Croix, aussy moyne et profès de lad. abbaye.

— Extraict desd. lettres aux archives, le 22 mars 1647.

§ 7.

Dom Noel Georges, moyne de St-Florent-de-Saumeur, est mis prieur claustral de ce Mont en la place de Fr. Guillaume du Chesnay.

L'an 1617, Dom Guillaume du Chesnay, moyne presbtre et profès et prieur claustral de cette abbaye du Mont-St-Michel, et prieur titulaire du prioré de Villamers, estant allé à Avranches le 30 novembre à la foire de S. André (à ce qu'on dit pour achepter des porcs), descendant de son cheval, le cœur luy fit mal et peu de temps après décéda. Son corps fut apporté le lendemain en ce Mont et enterré en la chappelle de S. Aubert et S. Sébastien. Jacques Gastaud, presbtre de l'oratoire, procureur général du R. P. de Berulle, administrateur et général œconosme des bénéfices de M. de Guyse durant son bas aage, prit occasion de persuader aux moynes de cette abbaye qu'il seroit expédient, pour leur bien, qu'un religieux de quelque autre monastère de mesme ordre fut esleu prieur claustral et un autre maistre des novices, mais en vain il leur tenoit tels discours; parquoy s'en estant retourné à Paris avec l'architecte de M. Charles de Lorraine, duc de Guyse, frère de nostre Henry, et après avoir raconté la nécessité de mettre l'ordre parmi les moynes de lad. abbaye à M. le duc et à Mme la duchesse de Guyse, veu la mauvaise réputation en laquelle estoit cette fameuse et plus que très-saincte pépinière jadis de vertus, lesd. seigneurs donnèrent commission à MM. de Montholon, conseiller

du Roy et Maréchal, advocat en Parlement de Paris, venant en Normandie pour les affaires de la duchesse de Montpensier, fille du premier lit de la mère de nostre Henry de donner jusques au Mont-St-Michel, et de tascher à résouldre les moynes à recepvoir un prieur d'un autre monastère, ce qu'estant bien réussy, Dom Noël Georges, moyne profès de St-Florent-de-Saulmeur, fut appellé pour ce, par l'ordre du R. P. Dom Laurent Besnard, prieur du collége de Cluny, ayant esté adverty de la part dud. Père Jacques Gastaud, et ne pouvant les pères de la Refforme cytost entrer en icelle jugèrent qu'il seroit bon d'y mettre ce Noel Georges, qui avoit estudié au collége soubs led. Besnard, mesme avoit entré au noviciat desd. pères et en avoit sorty pour une infirmité corporelle. Noel Georges vint en ce Mont-St-Michel et fut reçeu prieur claustral en la place de Dom Guillaume du Chesnay, avec plusieurs paroles et advertissements de la part des moynes, qui luy deffendoient absolument de rien innover de leurs anciennes coustumes et fassons de vivre. Ce Dom Noel Georges fut estably en ceste charge par Messire Henry de Boyvin, évesque de Tarse et coadjuteur de M. l'évesque d'Avranches, le 8ᵉ jour du mois de may 1618, où estant il tascha d'apporter le meilleur ordre qu'il luy fut possible et permis dans ce monastère, en envoyant estudier deux religieux au collége de Cluny à Paris. J'ay faict cette remarque le 22 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 191.

§ 8.

Construction du gros pilier du plomb du four soubs M. de Guyse, auquel sont les armoyries dud. abbé, l'an 1618.

L'an 1618, le père Gastaud, presbtre de l'Oratoire, procureur du R^d père de Berulle, administrateur des bénéfices de M. de Guyse, fit parachever le gros pilier qu'il avoit faict commencer quelque temps après son arrivée en ce monastère, suivant le procès-verbal faict par l'architecte de M. le duc de Guyse, père de nostre abbé, au bout des bastiments de cette abbaye, contre le plomb du four et muraille d'icelluy par la force duquel tout l'œdifice dud. plomb, de la tour de l'horloge et des infirmeries est soubstenu, sans lequel pilier tous les bastiments s'en alloient à bas. J'ay faict ceste remarque le 22 mars 1647.

Addition plus moderne : « On tient qu'il a cousté plus de quinze mille livres tournois, contre lequel sont les armes de M. de Guyse. »

§ 9.

Fasson du lambris de la nef de l'église soubs M. de Guyse et aux fraicts dud. seigneur, l'an 1619.

L'an 1619, le R^d père Gastaud continuant à faire

raccomoder le plus possible des bastiments de lad. abbaye du Mont-St-Michel, il fit parachever la partie du lambris de la nef de l'église, vers la grande porte dans lequel led. Jacques Gastaud fit mettre et applicquer l'escusson des armoyries de nostredit abbé. — Noté le 22 mars 1647.

§ 10.

Révocquation de la commission de M. de Berulle touchant l'administration de l'abbaye du Mont-St-Michel par le pape qui en donne la charge à Claude de Rebé, l'an 1619.

L'an 1619, le Souverain Pontife révocqua la commission du R[d] père Pierre de Berulle, suppérieur général de l'Oratoire, qui avoit esté mis administrateur général des bénéfices dud. Henry de Lorraine, à cause de son bas aage, et par ce moyen le père Jacques Gastaud fut révocqué pareillement des affaires de l'abbaye du Mont-St-Michel (il y en a qui disent que ceste révocquation fut faicte à Rome, par la sollicitation des moynes de cette abbaye ou autres ayant craint que led. de Berulle n'obtînt permission d'introduire ses presbtres dans icelle, mais je m'en rapporte à ce qui en est). Après cette révocquation, le pape déclara led. Henry titulaire desd. bénéfices, ce néantmoins il nomma quant et quant pour vicquaire général et administrateur au spirituel et tem-

porel desd. bénéfices Claude de Rebé, chanoine de Lyon, qui dudepuis fut archevesque de Narbonne, lequel incontinent s'en vint en cette abbaye où estant les moynes le courtisoient, luy congratulant et remerciant d'avoir mis dehors les pères de l'Oratoire, leurs ennemis, cependant luy faisant plusieurs plaintes de leur prieur Dom Noel Georges; ce qui causa beaucoup de grabuges entre lesd. prieur et moynes et fut cause que, suivant les résolutions prises, avant ces présentes, entr'eux tous, de plaider l'abbé pour avoir les 10,000 livres de pension monachalle, il alla à Rouen pour ce sujet et se chargea de plusieurs papiers nécessaires qui luy furent ostez par les moynes qui coururent après luy, puis créèrent un sousprieur qu'ils firent confirmer aud. vicquaire général. Il alla toutefois à Rouen et fut rappellé par quelques mescontants de l'élection dud. sousprieur. Toutefois apprès avoir bien examiné et considéré qu'il perdroit son temps et ses peines en ce lieu, il obtint son congé et quelque argent pour s'en retourner en son ancien monastère où il est décédé et enterré. J'ay remarqué cecy, l'ayant ouy de personnes dignes de foy et d'estre creues. — Le 22 mars 1647.

§ 11.

Un grand tremblement arrivé en ce Mont l'an 1619.

L'an 1619, le 10e jour du mois de may, vers les

sept heures du soir tirant à huit, il fit un si grand tremblement de terre que tous les habitants de ce Mont croyoient devoir périr en bref. Il n'y eut, grâce à Dieu, toutefois point de mal advenu à personne. J'ay faict cette remarque que j'ay tirée de quelques manuscripts de ce lieu le 22 mars 1647.

§ 12.

Démolition du chasteau de Pontorson, l'an 1619.

L'an 1619, le 25e jour de juin, arriva dans ceste abbaye du Mont-St-Michel un jeune homme qui se qualifia secrétaire de M. Morant, trésorier général de France, en compagnie de quatre soldats, lesquels dirent en ce lieu qu'ils estoient venuz en ce lieu soubs la conduitte du sieur de Lys, exempt des gardes de Sa Majesté, et dud. sieur Morant, trésorier général, estant cent soldats, par l'ordre de Louys XIII, roy de France, pour faire commandement au sieur de Montgommery de sortir et réellement quitter et abandonner le chasteau dud. lieu de Pontorson, ce qu'il avoit effectivement faict le jour de la S. Jan dernière, 24 du courant, et qu'ils s'alloient mettre en debvoir de razer led. chasteau, suivant l'ordre de sa dite Majesté, ce qui fut faict dudepuis en bref temps, ce qui appert encore à présent par la place toute déserte. J'ay tiré cecy de quelques remarques faictes par Dom Henry du Pont, vivant moyne et prieur de ce Mont-St-Michel, et l'ay mis icy le 22 mars 1647.

Note marginale plus récente. — « La commission pour démolir led. chasteau fut donnée au sieur Quetil, escuyer, sieur de Ponthébert, et à Jean Fortin, aussy escuyer, sieur de Lyvernière, tous deux de la ville d'Avranches, lesquels firent venir toutes les parroisses circonvoysines, tant du diocèse d'Avranches que de Dol, pour travailler aux démolitions. »

§ 13.

Huict livres 10 *sols de rente acquis de Mre Guillaume Gilbert-les-Forges, bourgeois du Mont-St-Michel, en* 1614, *avec l'argent provenant du remboursement de la rente constituée pour l'obit de Guillaume du Sollier, en son vivant lieutenant du Mont-St-Michel.*

— Extraict des titres le 23 mars 1647.

§ 14.

Huict livres 14 *sols de rente constituées sur Robert du Pont, sieur de La Semondière, avec l'argent provenant de la fondation de Julien de La Tousche, esquyer, sieur de Querolent, gouverneur de ce Mont.*

— Extraict des titres le 23 mars 1647.

§ 15.

Madame de Vicques est enterrée en ce Mont-St-Michel, l'an 1620.

L'an 1620, le 11e jour de febvrier, Madame de Vicques, femme et douairière de Monsieur de Vicques, en son vivant gouverneur de ce Mont-St-Michel, lequel fut tué devant Pontorson par les Huguenots et liguez avec eux, cettedite dame, sa veuve, estant décédée, fut apportée en ce Mont et enterrée dans la chapelle de Saincte Anne du circuit de l'église de cette abbaye auprès de son deffunct mari, le tout suivant la volonté dernière d'icelle et testament; elle faict une fondation en lad. église, de quoy je parleray lorsque je traitteray générallement des fondations modernes faictes en cette église.—Noté le 23 mars 1647.

§ 16.

Processions générales du Mont à Pontorson et Avranches.

L'an 1621, furent faictes plusieurs prières pour les nécessitez publicques, pour le Roy, pour le Pape, et plusieurs processions èsquelles on porta les sainctes reliques de ce monastère: premièrement, au mois de juin, les reliques de cette abbaye furent portées

à Pontorson et conduittes avec la procession généralle. Item le 7e jour juillet suivant, François de Pericard, évesque d'Avranches amena icy la procession généralle pour prier pour le Roy en ce Mont-St-Michel. Item le 10e jour d'aoust suivant, la procession de ce lieu du Mont-St-Michel fut conduitte à Avranches où on porta les sainctes reliques et on fut beaucoup mouillé. J'ay tiré ces remarques de quelques fragments de ce monastère le 23e jour de mars l'an 1647.

§ 17.

Dom Henry Du Pont est faict grand prieur de ce monastère, y met la Clémentine et puis la quitte l'an 1621.

L'an 1621, au mois de may, Dom Noeël Georges quitta la charge de grand prieur des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel ensemble la province de Normandie, comme j'ay dit au § 10, et s'en retourna en son abbaye de St-Florent de Saumeur, d'où il estoit profès et mourut en ce lieu, *plenus dierum*, et les moynes dud. Mont esleurent Dom Henry Du Pont, un de ceux que led. Georges avoit envoyé au collége de Cluny estudier et y estoit actuellement, lequel estoit homme de bonne vie et mœurs; il fit quelques résistances à cette élection, mais en la recepvant de bon cœur, avec la permission de M. de Guyse. Il prit trois moynes d'aultres abbayes pour luy

ayder à composer une vie plus réglée que celle qui se gardoit en ce Mont, sçavoir Dom Gilles Le Cocq, profès de St-Germain-des-Prez, Dom Matthieu Fery, profès de St-Evroult, et Dom Claude Leroy, profès d'une abbaye de Picardie, et s'en vint ainsy en ce Mont pour planter sa nouvelle Clémentine, mais ayant pris quelques jeunes et aultres avec ses trois et luy, cela ne dura guères ; car à cause de cette nouveauté et que ce nouveau prieur réformé estoit fort souvent avec ses parents, qui fut la cause de la perte de ses réformes, les moynes premièrement ne vouloient embrasser sa fasson de faire et lorsqu'il la quitta fréquentant ainsy le monde, passant pour maistre en cette abbaye, ils luy en faisoient reproches et partant le tout retourna comme au passé. J'ay tiré cette remarque des manuscripts du P. Dom Jan Huynes, au 6e et dernier traitté, chapitre IX, le 23 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 195.

§ 18.

Fondation de la chapelle de Fougeray en Tombelaine l'an 1621.

L'an 1621, Frère Nicolas de la Motte, moyne profès de l'abbaye du monastère du Mont-St-Michel et prieur du prioré de Saincte-Marie de Tombelaine, fonda et dota la chappelle de Fougeray pour estre deppendante

dud. prioré de Tombelaine doresnavant. Je l'ay tiré de l'acte de fondation, laquelle est ès archives du Mont-St-Michel en l'armoire des tiltres dud. prieuré, le 23 mars 1647.

§ 19.

Acquisition de 6 livres 10 sols de rente deues par le sieur des Guesdris des Genets, l'an 1622, moyennant quatre-vingt-onze livres tournois provenant de la fondation de frère Jan de Pontavice vivant moyne de ce Mont et prieur de Chauzey.

— Noté le 23 mars 1647.

§ 20.

M. de Barcillon, grand vicquaire de M. de Guyse, par ses exhortations, induit les moynes du Mont à recepvoir les pères de S. Maur, l'an 1622.

L'an 1622, le conseil de l'abbé de Guyse, commendataire de cette abbaye, envoya en ce Mont-St-Michel, pour quelques affaires temporelles, messire Jan de Barcillon, docteur en théologie, avec procure généralle d'agir, et en partant il fut prié d'exhorter les moynes de la nouvelle réforme du Mont-St-Michel. Led. sieur estant en lad. abbaye, il mit à chef ses commissions, entr'autres celle de catéchiser les moynes

de celuy, leur remontrant leur profession et combien ils estoient obligez au-delà des sœculiers de se porter à la bonne vie et au continuel exercisse des vertuz propres et conformes à l'estat monastique, et que le moyne qui n'observe pas sa règle est pierre d'achoppement et scandale à ceux qui considèrent ses dépportements. Mais tout ce discours fut en vain, car tous luy dirent qu'il leur estoit impossible de vivre en une communaulté et s'adonner aus austérités et qu'ils avoient pris leur ply comme le camelot et luy asseurèrent qu'ils estoient contants qu'on mist en ce lieu les pères de la Congrégation de S. Maur, pourveu qu'on leur baillast à chascun pension pour vivre ainssy le reste de leurs jours, qu'ils ne s'y opposeroient pas. M. de Barcillon croyoit qu'ils se moquassent jusques à ce que Frère Louys de Mathan luy vint dire à l'oreille qu'il le supplioit, pour sa part, de luy faire bailler 400 liv. de pension et qu'il renonseroit à toutes ses prétenssions. Led. de Barcillon fut extrêmement joyeux et luy donna asseurance de sa demande : plusieurs des aultres, venant à sçavoir cela, venoient aud. sieur luy en demander autant ; enfin ce bon ecclésiastique ravy d'ayse tira un consentement devant notaire de la plupart et envoya un messager vers le conseil du prince commendataire, M. de Guyse, donner advis qu'on eût à parler aux pères de lad. Congrégation de S. Maur et à les disposer à venir au plus tost en ce monastère, *quia res urgebat.* Il estoit plus contant d'avoir réduit ces moynes que d'avoir gaigné un royaulme, estant un homme vertueux et pieux, grand

amy de lad. Congrégation. J'ay remarqué cecy le 23 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 195-196.

§ 21.

Concordat faict avec MM. les anciens religieux du Mont-St-Michel pour l'establissement des pères de la Congrégation en lad. abbaye, l'an 1632.

L'an 1632, le vendredy 9e jour de septembre. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Symon Brissont, sieur de Lerré, garde du sael royal des obligations de la vicomté d'Avranches, salut. Sçavoir faisons que par devant Jan Guytton et Charles Herpin, tabellions royaux en lad. vicomté, aux siéges de Pontorson et du Mont-St-Michel, furent présentes en leurs personnes Messire Jan-Baptiste de Barcillon, docteur en théologie, prieur de St-Pierre-de-Tropiac, grand vicquaire et administrateur général de très-hault et puissant prince Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire de Fescan et du Mont-St-Michel, d'une part, et religieuses personnes Fr. Henry du Pont, grand prieur, tant en son nom que soy faisant et portant fort de Fr. Richard Le Therould et Jan de La Hache, religieux profès de lad. abbaye, absents, estant de présent au collége de Cluny à Paris pour y faire et parfaire leurs estudes; Frères Olivier Barbes,

infirmier, Gilles de La Croix, aumosnier, Denys Gognier, archidiacre, Jan Le Chevallier, prieur de Chausey et chappelain de la chappelle de Saincte-Marie-Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, Claude Le Roy, Gilles Le Cocq, Matthieu Fery et François Giroult, tous religieux profès en lad. abbaye du Mont-St-Michel, capitulairement assemblez au son de la cloche pour traitter de leurs affaires, lesquels après avoir, par plusieurs fois traitté entr'eux et délibéré sur la proposition à eux faicte par led. sieur grand vicquaire et grand prieur de restablir la discipline monastique dans lad. abbaye (et avoir eu communication du pouvoir dud. grand vicquaire et faict insérer au registre du secrétariat d'icelle) et l'unir à quelque Congrégation de S. Benoist bien réglée et réformée pour pouvoir maintenir et entretenir la discipline et observance régulière en lad. abbaye, qui pour la saincteté du lieu est réclamée par toute la chrestienteté pour estre le sanctuaire du prince des Anges; ont, suivant la résolution prise en leur chappitre le 8 des présents mois et an, après avoir imploré l'assistance du S. Esprit, par une messe solennelle célébrée à cette fin, de leur bon gré, vouloir et consentement et pour la plus grande gloire de Dieu, faict les accords, pactions et conventions qui ensuivent :

Premièrement ont lesd. sieurs grand vicquaire et religieux de ladite abbaye voulu et consenty soubs le bon plaisir de nostre Sainct Père le Pape, du Roy nostre sire, de Monseigneur l'Évesque d'Avranches et de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, que ladite

abbaye du Mont-St-Michel soit pour l'advenir unye et aggrégée à la congrégation des PP. Bénédictins de S. Maur, pour y estre le service divin célébré et la règle de S. Benoist observée selon les constitutions de lad. Congrégation, et à ceste fin pourra Monseigneur introduire tel nombre de religieux que bon luy semblera, et les anciens religieux embrasseront, si bon leur semble, lad. réforme, et, en cas qu'ils n'ayent volonté de ce faire, ils ne pourront estre contraincts de changer les anciennes constitutions de lad. abbaye et obéyront à leur prieur, à la forme accoustumée, qui les fera vivre selon lesd. constitutions anciennes.

Le supérieur des PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur présidera au cœur et ailleurs pour la direction du divin service et cœrémonial, et, en son absence, le plus ancien de lad. Congrégation, d'aultant qu'il est nécessaire que celuy qui préside soit bien versé aux cérémonies de lad. Congrégation.

Quant aux scéances du cœur, lesd. pères auront les secondes hautes de chaque costé après les anciens.

Les religieux de lad. Congrégation occuperont tous les lieux réguliers qui aboutissent au cloistre du costé du rocher qui consistent: en dortoir, réfectoire, cuisine, caves, buschers, greniers et autres commoditez desquels lesd. anciens seront déportez, se réservant de loger au logis abbatial et aux aultres logis qui y aboutissent, desquels logis ils auront l'entrée et sortye desdits cloistres pour aller et venir au service divin: auquel logis abbatial et aultres de lad. abbaye pourront

aussy loger lesd. pères de la Congrégation si bon leur semble, sans incommoder lesd. anciens religieux.

Les tiltres et fondations de tous les offices de lad. abbaye qui regardent l'administration du bien et revenu de lad. esglise, au régime et chant du cœur, comme les offices de trésorier, hostelier, chantre, soubschantre, sacristain, clerc d'église, célerier, cuisinier, grenestier, appartiendront ausd. PP. de lad. Congrégation avec les revenus, fruicts, honneurs et dignités et libertés d'icelles en payant les pensions et charges ordinaires à raison desd. offices comme décimes et autres.

Et pour le regard des autres offices de lad. abbaye, sçavoir l'aumosnerie et l'infirmerie possédez par lesd. Fr. Gilles de la Croix et Barbes, en jouiront comme de coustume.

Toute l'administration de l'église sera en la disposition desd. PP. de lad. Congrégation, tant pour les pèlerins que aultres dévotions, mesmes, les troncs, oblations, offrandes et aultres fors et excepté de la chappelle de Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, derrière le cœur, appartenant aud. prieur de Chauzey, qui en est titulaire, et le tronc de Nostre-Dame-sous-Terre, qui est affecté à l'aumosnerie, à la charge que led. sieur grand prieur ou, en son absence, l'un des anciens aura l'une des trois clefs du pontificat, reliquaire, sceau et chartrier ainssy que de coustume pour y avoir égard, laquelle administration est déférée ausd. PP. pour mieux desservir l'église suivant leurs constitutions.

Seront les affaires de lad. abbaye délibérées au chappitre, ainsy qu'il est accoustumé, auquel se trouveront tous lesd. religieux, tant anciens que de la nouvelle Congrégation, si bon leur semble, auquel chappitre le prieur desd. anciens qui est à présent président et au deffaut dud. sieur prieur, le suppérieur ou le plus ancien de lad. Congrégation, présidera et auront lesd. anciens leurs scéances et voix délibératives suivant leur réception comme au cœur.

Ne pourra le suppérieur de la Congrégation entreprendre aucune juridiction et authorité sur lesd. anciens religieux, soit pour la correction des meurs ou autrement; ains demeureront soubs l'obédiance, juridiction et congnoissance de leur prieur. Et arrivant que Dom Henry Du Pont, à présent prieur, se voulut unir à lad. Congrégation lesd. anciens religieux pourront eslire quelqu'un d'entr'eux, à la fasson accoustumée, pour les régir et gouverner selon les anciennes constitutions dud. monastère.

En considération de toutes lesquelles choses susdites, lesd. grand prieur et anciens religieux, et en faveur de l'introduction desd. Pères et pour y contribuer de leur part, ont remis et remettent touttes les distributions qui se font à l'église provenant des fondations qui y ont été faictes, droicts qu'ils prennent sur le tronc et aultres en lad. abbaye pour en laisser par M[gneur] leur abbé, la jouissance ausd. Pères de ladite Congrégation, lesquels satisferont ausdites fondations, et pour cet effect, leur seront tous les contracts, d'icelles mis ès mains par lesd. anciens, laquelle

remise ils ont faicte aux charges ci-après déclarées.

C'est à sçavoir que mondit seigneur, abbé, sera tenu de fournir à chascun religieux, y compris led. sieur prieur pour deux, pour toute la pitance que lesd. religieux ont accoustumé d'avoir ensemble, pour le vestiaire et aultres nécessitez généralement quelconques que lesd. religieux pourront prétendre leur estre deuebs et leur devoir estre fournies, tant par mond. seigneur que par le couvent, célerier et aultres officiers, ores qu'elles ne soient exprimées par ces présentes, la somme de quatre cents livres tournois, par chascun an, payables par advance à deux termes et payements esgaux, Noël et St-Jean-Baptiste, moyennant laquelle somme de 400 livres, pour chascun desd. religieux anciens, iceux religieux ont quitté et quittent mond. seigneur l'abbé de toutes choses et charges sans en rien réserver ny retenir. Au payement desquelles sommes led. sieur grand vicquaire a affecté et hypothéqué tous les revenus de lad. abbaye, pour estre prises clairement et par préférence sur les deniers les plus clairs de lad. abbaye, spécialement sur les revenus de la baronnye d'Ardevon, terres de Cancalle et Meloir, Dom-Jan et Boutemont deppendants de lad. abbaye, le payement desquelles sommes sera faict ausd. religieux par les fermiers desd. terres ausquels ils en bailleront acquit, sans que lesd. pensions puissent estre retranchées pour quelques causes et occasions que ce soit et en cas que quelqu'un des anciens prieurs prenne la réforme et s'unisse à lad. Con-

grégation, sa pension de 400 liv. sera payée ausd. Pères de lad. Congrégation.

Pour les gages du médecin, chyrurgien et apothyquaire, ils seront payez par mond. seigneur abbé comme de coustume. Et si, pour l'exécution des présentes et pour raison du consentement donné par les anciens frères Louys de Mathan, Guillaume du Chastellier, Jacques Lancesseur, Michel Le Gros et Jacques de la Croix, religieux en lad. abbaye, il survient quelques procès, mond. seigneur sera tenu d'en faire faire la poursuitte à ses fraicts et deppens.

En outre, mond. seigneur sera obligé de satisfaire à toutes les charges, comme décimes, réparations et aultres choses ausquelles il est obligé par la dignité abbatiale.

Fournira aussi mond. les pensions accoustumées de deux cents cinquante livres tournois à chascun des novices profès de lad. abbaye estant en icelle qu'au collége de Cluny, à Paris, pour y faire leurs estudes et non ailleurs, jusques à ce qu'ils soient presbtres, auquel cas ils auront pareille somme de 400 liv. comme les aultres religieux, à condition qu'ils agréeront et ratifieront le présent concordat et contract.

Sera pareillement tenu mond. seigneur de payer es pensions ordinaires du curé de la ville du Mont-St-Michel, du précepteur des novices et du clerc d'esglise, sçavoir, 300 livres aud. curé, deux cents livres aud. précepteur, et soixante livres aud. clerc d'église et générallement toutes aultres charges accoustumées d'estre payées tant sur le tronc que aultrement.

Consentent et accordent lesd. anciens religieux qu'il ne soit admis aucun novice en lad. abbaye qui ne fasse profession de lad. réforme.

Au surplus, en considération de ces présentes, mond. seigneur a remis et remet ausd. anciens le droict qui lui appartient et cotte-morte desd. religieux anciens, advenant leur deceds, leur laissant la liberté d'en disposer en faveur desdits Pères de la Congrégation ou leurs confrères et non aultrement.

Et moyennant l'exécution des présentes, les concordats cy devant faicts par M. le comte de Rebé, comme grand vicquaire et administrateur général des abbayes de mond. seigneur et tous aultres pour la norriture et vestiaire desd. religieux demeurant nuls au regard des religieux de lad. abbaye, et qu'ils n'en poursuivront l'exécution directement ou indirectement, d'autant qu'il n'y aura que le présent concordat qui sorte son plain et entier effect pourveu que les PP. de la Congrégation soient establis en lad. abbaye du Mont-St-Michel, le présent contract n'estant fait qu'en leur faveur seulement.

Et ainssy en sont demeurez d'accord lesd. partyes et ont promis et promettent aud. cas de l'establissement desd. PP. d'entretenir ces présentes selon leur forme et teneur. Et pour plus grande seureté ont ouvert le livre des Evangilles, comme en tel cas il est requis et accoustumé, et sur icelluy pozé les mains, juré et professé de n'y contrevenir aulcunement : lesd. religieux anciens capitulant et demeurant en tous leurs droicts qu'ils avoient du précédant jour à

faulte dud. establissement. Et fera mond. seigneur ratifier ou sondit grand vicquaire le présent concordat ausd. PP. de la Congrégation, et toutefois promettant tout ce que dessus tenir et respectivement maintenir de point en point et avoir ferme et stable et agréable, sans révocquer. Donc partant lesd. sieurs religieux anciens en furent contans à rendre et payer tous coûts et dommages sur ce ensuivis, jurant de bonne foy non aller à l'encontre. Présents à ce : M. Pierre Beraud, sieur de Brouhë, agent des affaires de lad. abbaye, M. Jan Breguaint, presbtre, prœcepteur des novices d'icelle, et Jullien Herpin, bourgeois dud. Mont-St-Michel, tesmoings. En tesmoing de quoy, à la relation desd. tabellions, les lettres sont scellées dud. séel. Ce fut faict et passé aud. Mont-St-Michel, viron midy, au chappitre de lad. abbaye, le vendredy 9e jour de septembre l'an mil six cent vingt-deux. La minute des présentes est signée des partyes et des tesmoings, après lecture faicte suivant l'ordonnance. Le présent délivré aud. sieur grand vicquaire aud. nom, adverty de faire contrerooler. Ainssy signé : Guytton et Herpin, avec paraphes.

Collationné à l'original bien sein et entier, en bonne forme, à l'instant remis ès archives le 24 mars 1647.

§ 22.

Monsieur de Guyse, abbé de ce Mont, envoya demander des pères de la Congrégation à Corbie pour establir en ladite abbaye, 1622.

L'an 1622, le conseil de Monsieur de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, ayant reçeu ce consentement en forme de concordat faict entre le sieur de Barcillon, grand vicquaire dud. seigneur, et les moynes de lad. abbaye, après en avoir conféré avec le duc et Madame la duchesse de Guyse, père et mère de nostre abbé, et avec luy, on envoya son secrétaire à Corbie en Picardie, dans l'abbaye duquel lieu lesd. pères de la Congrégation tenoient pour lors leur chappitre général, avec charge de leur faire entendre la volonté du Prince et mesmes du Roy des princes, Dieu tout-puissant, qui estoit de remettre la discipline régulière dans l'abbaye du Mont-St-Michel, lesquels ayant veu que c'estoit une nécessité à la gloire de la divinité envoyèrent, avec led. secrétaire, le R. P. Dom Martin Tesnière, prieur de la Ste-Trinité de Vendosme et visiteur de la province d'Acquitaine, Dom Arsène Rolle, prieur de St-Pierre de Corbie, et dom Charles de Malleville, lesquels furent reçeus à bras ouverts à Paris par mond. seigneur de Guyse, abbé, et des gens de son conseil, là où estant il leur fut dit qu'il falloit sans davan-

tage différer de ce pas aller establir la Congrégation en lad. abbaye du Mont-St-Michel, après en avoir passé le concordat entr'eux : celuy passé avec MM. les anciens du Mont-St-Michel estant desjà expédié. Madame la duchesse de Guyse, mère de nostre abbé, en fit très-instantes prières ausd. pères ; à quoy ils condescendirent. J'ay remarqué cecy le 24 mars 1647.

§ 23.

Concordat faict avec M. de Guyse, abbé du Mont-St-Michel, pour l'establissement des PP. de la Congrégation en icelle, 11 *octobre* 1622.

Entre Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire du Mont-St-Michel et de Fescan, en la présence et par l'advis des RR. PP. Mre André Duval, presbtre et docteur professeur du Roy en théologie, Mre Georges Dey, aussy presbtre docteur et prœdicateur ordinaire du Roy, et le R. P. Archange de Painbroc, gardien des PP. Capucins au faubourg de St-Honoré de Paris, et d'autre part Dom Martin Tesnière, prieur de l'abbaye de Vandosme, visiteur de la Congrégation de St. Maur en France, ordre de St. Benoist, Dom Anselme Rolle, prieur de l'abbaye de Corbie, et Dom Charles de Malleville, tous trois presbtres et religieux profès de lad. Congrégation...

Ayant mis en considération que lad. abbaye du Mont-St-Michel a esté fondée par miracle et par une

inspiration envoyée du ciel au bienheureux S. Aubert, évesque d'Avranches, pour y servir et honorer le grand archange S. Michel, ange gardien et tutélaire de ce royaume, comme il est en Italie au mont vulgairement appelé le Mont-Gargan, et pour donner ayde et secours à ceux qui seroient en péril de faire naufrage sur la mer, et que d'icelle abbaye, comme d'une vraye pépinière et escolle de vertu, sont antiennement sortis de très-grands et célèbres religieux, qui ont gouverné et fondé plusieurs grandes abbayes tant en ce royaume comme ès nations étrangères; néantmoins, comme toutes choses mesme les plus sainctes et religieuses tombent d'ordinaire en décadence si on n'y apporte le soin et la vigilance qu'il convient, il s'est trouvé, tant à cette occasion qu'à cause des troubles qui ont eu cours en France, qu'on s'est en lad. abbaye relasché de l'ancienne observation de la règle, à quoy on a tenté plusieurs moyens pour y apporter remède qui n'auroient réussy...

— Noté le 26 mars 1647.

Le concordat, en confirmant les arrangements pris à l'égard des anciens religieux, stipulait la remise de l'abbaye à la Congrégation de S. Maur, à la condition d'entretenir douze religieux de chœur en ladite abbaye. Ce nombre devait estre augmenté, au fur et à mesure des extinctions par décès ou aultrement, des pensions faites aux anciens religieux.

L'abbé devait payer 10,000 liv. tournois à la Con-

grégation, plus 3,600 liv. tournois jusqu'à parfaite réparation des lieux réguliers.

§ 24.

Introduction des PP. Bénédictins de la Congrégation dans l'abbaye du Mont-St-Michel par Mgr l'évesque d'Avranches, l'an 1622.

L'an 1622, le 27e jour dud. mois d'octobre, les PP. de la Congrégation de S. Maur en France prinrent possession réelle et actuelle des lieux réguliers de l'abbaye et monastère du Mont-St-Michel, en la présence du R. P. Dom Charles de Malleville, prieur, le premier esleu de ce monastère, après la célébration du concordat cy dessus faict avec Mgr Henry de Lorraine, fils de Charles de Lorraine, duc de Guyse, item ès personnes des RR. PP. Dom Michel Pirou et Philibert Cotelle, presbtres, et des frères Joseph de La Rondie, Fiacre Bellet, Mathurin de La Haie, Bernard Audebert, Estienne Le Grand, Benoist de Beaurepaire, Maur de Sainct-Fiacre, et Bede de Fiesque, tous frères clercs destinés pour le service du cœur et non encore presbtres, et Daniel Barbes, frère convers : tous lesquels après avoir pris congé de mond. seigneur l'abbé et de Monsieur et de Madame de Guyse, autheurs principaux de cette bonne action, sortirent de Paris pour venir en ce Mont, passant par la ville d'Avranches, à intension de

salluer le seigneur évesque et luy notifier leur obédience, lequel nommé, R. P. en Dieu, François de Péricard fut si ravy d'ayse d'une si belle entreprise qu'il ne pouvoit contenir de pleurer, fit demeurer les Pères un jour davange qu'ils n'eussent faict à cause qu'il vouloit venir avec eux pour les mettre en lad. possession en propre personne, ce qu'effectivement il fit avec toutes les cérémonies et dévotions possibles. De quoy fut rapporté acte authentique par devant notaires et tabellions royaux, Jouenet et Herpin, lequel Herpin garda la minutte et résidoit en la ville dud. Mont-St-Michel, coppie du quel acte est ès archives du monastère. Auparavant que lesd. pères furent en ce Mont, n'estant encore qu'à Avranches, les moynes anciens de ce lieu le sachant en furent tous estonnés de voir une si grande célérité en cette affaire, et Dom Henry du Pont, quoyque dévot, et qui avoit esté sur le point d'entrer en lad. Congrégation, se voyant en la charge de grand prieur de ce monastère, changea ses premiers desseins et fut un de ceux qui y avoit le moins d'inclination que la Congrégation fust establie en ce Mont, ce qui fit qu'il monta à cheval et alla au-devant desd. moynes de lad. Congrégation à Avranches, leur remontra qu'ils estoient trop ardents et qu'il falloit attendre, qu'il n'y avoit rien de prez en ce Mont pour les loger, non pas même pour les coucher ; les bons pères luy firent humblement response qu'il falloit peu à ceux qui n'avoient pas mis leur espérance ès biens et commoditez temporelles, et partant led. du

Pont fut contrainct de s'en revenir aussy advancé que lorsqu'il y estoit allé ; car après, la prise de possession et l'introduction desd. pères se fit comme j'ay dit. Et les pères se logèrent dans le logis abbatial et firent de petites séparations dans iceluy pour s'accomoder au plus décemment qu'il leur estoit possible, attendant la restauration des lieux réguliers. Ils faisoient leur réfectoire en la chappelle de Ste-Catherine, au bas du logis abbatial, où ils ont esté plus de trois ans et reçeu beaucoup d'incommoditez qui n'estoient pas incommoditez à ces bons pères, lesquels pour remettre l'observance de la règle de leur patriarche S. Benoist ne craignoient nullement les difficultez qui se rencontrèrent en ces commencements, tant à cause de la paine du lieu où ils estoient logez que néccessitez corporelles, que aussy de la part de dix-sept anciens moynes et un novice qui estoient en ce Mont, lors de leur establissement, lesquels, pour la plupart, avoient grand dueil au cœur de voir des gens, en leur présence, dont par leur bonne vie la leur mauvoise estoit condemnée ; comme il est dit : *Qui male agit odit lucem.* J'ay faict cette remarque le 26 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, p. 197.

§ 25.

Provision de la garde d'une des portes de lad. abbaye par l'abbé, l'an 1622.

L'an 1622, le 4e jour de novembre, M. de Bar-

cillon, vicquaire général de M. de Guyse, abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, donna la garde d'une des portes de lad. abbaye à Sanson Laurent, dit Lavigne, bourgeois dud. Mont-St-Michel, pour en faire la fonction et jouir des fruicts et émoluments accoustumez, le tout jusqu'à ce qu'il plairoit aud. de Barcillon. Je l'ay tiré des lettres en forme qui sont ès archives, le 26 mars 1647.

§ 26.

Présentation de Guillaume Chevallier, presbtre, à la cure de Boucey, par les moynes de l'abbaye du Mont, le 30 décembre 1622.

— Extraict de l'acte de présentation aux archives, le 26 mars 1647.

§ 27.

Députation d'un religieux pour assister à la visite des bois du Prael, deppendants de l'abbaye de St-Paer de cette dite abbaye, le 13 novembre 1622.

— Extraict des actes ès archives, le 26 mars 1647.

Note postérieure : « On tient que la vente n'eut point de lieu et que lesd. demeurèrent sur le pied. »

§ 28.

Le préau du cloistre a esté remply de terre sur le plomb, l'an 1623.

L'an 1623, au mois de mars, le préau du cloistre

a esté remply de terre, auparavant on marchoit dessus le plomb à nud : et les pères de la Congrégation de S. Maur travaillèrent beaucoup à cet ouvrage avec les gens que le sieur de Brouhë, agent de M. l'abbé, y avoit mis. J'ay faict cette remarque le 26 mars 1647.

Note postérieure : « L'an 1676, on osta la terre de dessus le plomb à cause que led. plomb ayant esté gasté en plusieurs endroicts soubs la terre, l'eau commençoit à gaster la voulte de la salle des chevalliers. On peut aisément réparer quand on voit par où l'eau coule. »

§ 29.

Présentation de Michel Mauger, bachelier en théologie, en remplacement de Jacques Morin, décédé, pour la cure de St-Brelade, par les moynes, le 23 janvier 1623.

— Extraict de l'acte ès archives, le 26 mars 1647.

§ 30.

Ratiffication du concordat d'establissement des PP. de la Congrégation en ce monastère par le chappitre général de la Congrégation de S. Maur, tenu le 18 *septembre* 1623, *en l'abbaye de St-Faron-lès-Meaux.*

— Extraict de la coppie dud. acte ès archives, le 26 mars 1647.

§ 31.

Dom Charles de Malleville est esleu le 1ᵉʳ prieur de la Congrégation en l'abbaye du Mont, l'an 1623.

L'an 1623, aud. mois de septembre cy-dessus, au chappitre général des PP. de la Congrégation de S. Maur en France, canoniquement célébré dans l'abbaye de St-Faron-lès-Meaux, auprès de Paris, le R. P. Dom Charles de Malleville fust esleu prieur du monastère et abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer, en Normandie, lequel il avoit régi et gouverné depuis l'introduction des PP. de lad. Congrégation en iceluy, en qualité de plus ancien et par commission. Le dévot lecteur aura agréable que je luy donne à congnoistre quel estoit ce bon père. Il estoit gentilhomme de naissance et de fort bonne et fort honorable maison, près la ville de Bernay, en Normandie. J'ay veu son frère, qui estoit un très-honneste gentilhomme. Ce bon Père, suivant l'ancienne coustume de la noblesse, fut mis petit moyne dans l'abbaye de Nostre-Dame-de-Bernay, où ayant esté longuement jusques à ce que la Congrégation de S. Maur fust solidement establie en France et que les pauvres moynes l'eussent congnue et particulièrement luy, qui embrassa aussytost sa forme de vivre, laquelle il a toute sa vie si fidellement prattiquée qu'il estoit estimé de tous ceux qui le congnoissoient un très-

vertueux religieux, ce qui a faict qu'il a esté longtemps suppérieur dans lad. Congrégation, en cette abbaye du Mont-St-Michel, du collége de Cluny à Paris, des abbayes de Ste-Croix de Bourdeaux et St-Lomer de Bloys, etc., et finallement, apprès avoir esté encore prieur des prieurés de Nostre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, près Rouen, et de St-Fiacre en Brie, il mourut en l'abbaye du Grand-Cluny en Bourgogne, pour lors unye à lad. Congrégation de St-Maur, en la charge d'archidiacre, le 26e jour du mois de septembre l'an 1639, de la mesme sorte qu'il avoit vescu. Il fault advouer que je suis encore touché de dévotion lorsque je me représente la ferveur de ce bon Père. J'ay eu ce bien de le voir et congnoistre. Il estoit si dévot à Nostre-Dame, qu'il ne se peut pas dire, cela apparoist dans l'introduction du Sacré-Rosaire, faicte en cette église peu après qu'il y fust envoyé comme je diray. Il portoit si grand respect aux sainctes reliques que si tost qu'on les monstroit à quelqu'un, il estoit proche pour les adorer. Au chappitre général tenu à Vendosme l'an 1633, où il estoit un des deffiniteurs nommé (auquel monastère il demeuroit pour lors, ayant peu de temps que je y avois faict ma profession selon les statuts de la Congrégation, où je congneus ce bon Père particulièrement et l'ay veu dudepuis à Bloys), lorsqu'on monstroit la Saincte Larme gardée en cette abbaye dud. Vendosme ou les reliques, il se trouvoit aussytost pour les adorer et nous disoit que Dieu avoit plus agréable l'honneur qu'on rendoit à la mémoire de ses fidèles serviteurs que si on mettoit

son corps tout en sang pour l'amour de luy ; ce n'est pas qu'il ne prattiquast les austérités, car il estoit si atténué et si maigre de pœnitence qu'il n'avoit que les os presque, il ne s'asséoit point en sa cellule, ainsi estoit de genoux continuellement, écrivoit et estudioit ainsy ; prattiquant cette posture pour estre plus prest à faire ses oraisons continuelles à Nostre Seigneur. Il avoit un grand mal d'estomac qu'il a gardé jusques à la mort. Il estoit grand, de belle taille, un peu courbé à force d'estre de genoux, blond en son pelage avec peu de poil au menton. Pour moy j'estime que ce bon Père jouist à présent des fruicts de ses labeurs et dévotions, comme feront tous ceux qui comme luy prattiqueront fervemment les observations de nostre saincte Congrégation. Mon cher lecteur, je vous prie de me pardonner si je me suis un peu estendu à parler de ce bon Père. Vous en attribuerez la cause à la congnoissance que j'ay eu de ses vertus, aussy pour émouvoir les moynes de lad. congrégation à l'imiter ; et que, si par malheur un jour (ce qu'à Dieu ne plaise), ils se relaschent de la vertu, en lisant cecy ils soyent invitez à se remettre au bon chemin, considérants la ferveur de ce bon Père et des autres moynes de lad. Congrégation en ce temps-là et, grâces à Dieu, encore en cesthuy-cy auquel la régularité marche d'un meilleur pied qu'elle n'avoit encore faict, tant à cause que la Religion et Congrégation est à présent mieux establie, dilatée et multipliée que aussy les moynes d'icelle ont plus d'expérience ès choses spirituelles. J'ay faict cecy le 27 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de L. de Camps, t. II, p. 211.

§ 32.

Fasson de plusieurs argenteries par l'ordre de M. de Guyse, abbé, l'an 1623.

L'an 1623, Monsieur de Brouhë, agent de M. de Guyse, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, fit refondre plusieurs vieilles argenteries qui ne servoient de rien estant conservées en la thrésorerie de l'église de ce Mont-St-Michel. Il fit faire premièrement un calice et sa patenne, sur la patte duquel il fit apposer les armoyries dud. seigneur abbé; 2^{ent} une lampe d'argent de moyenne grandeur, avec ses chesnettes aussy d'argent pour la suspendre, sur laquelle lampe il fit aussy applicquer l'escusson des armoyries dud. seigneur abbé. Icelle lampe est à présent continuellement devant le grand autel de lad. église; 3^{ent} il fit faire une manicule à mettre l'encens et y fit pareillement apposer lesd. armoyries, item l'encensoir aussy d'argent, lequel fust composé de deux petits qui estoient pour lors en lad. thrésorerie, tous lesquels meubles sacrés et bénits sont encore à présent en lad. église et y servent continuellement. Je l'ay remarqué le 27 mars 1647.

§ 33.

Mre Pierre de Cornullier, évesque de Rennes, vint en ce Mont-St-Michel, l'an 1623.

L'an 1623, l'Illustrissime et Reverendissime évesque de Rennes, Mre Pierre Cornullier, de la maison de la Tousche, au pays Nantois, vint en voyage en ce Mont-St-Michel où il fust receu par les moynes de l'abbaye dud. lieu avec les honneurs deubs et qu'ils ont accoustumé de rendre aus seigneurs évesques et aultres princes et prélats de l'église, particulièrement à ceux dans l'évesché desquels le monastère a quelque bien et deppendance, celuy de Rennes en estant un. Je l'ay remarqué le 27 mars 1647.

§ 34.

Présentation de Mre Louys du Val à la cure de St-Michel de Beauvoir, vacante depuis deux ans par le déceds de m^re Jullien Le Blanc, par les moynes du Mont-St-Michel, le 30 décembre 1623.

—Tiré de l'acte de présentation ès archives le 27 mars 1647.

§ 35.

Institution du Sainct-Rosaire en l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel, faicte l'année 1624.

L'an 1624, le 16[e] jour du mois de may, M[gneur] le R[me] évesque d'Avranches, par acte particulier, donna permission au R[d] père dom Charles de Malleville, prieur des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, d'establir la confrairie du S. Rosaire en l'église de lad. abbaye. Le 15 du présent mois de may, le R[d] père avoit obtenu des PP. Jacobins du Mesnil-Garnier permission de l'instituer en ceste abbaye, s'obligeant avec ses moynes, pour eux et pour leurs successeurs au temps à venir, de mettre en prattique les statuts ordonnés à telle confrairie, sçavoir de faire une procession tous les premiers dymanches du mois après vespres en l'honneur de la glorieuse Vierge et y chanter ses sainctes lytanies et faire commémoration du dit S. Rosaire à la grande messe dud. premier dymanche dud. mois comme ès jours du Rosaire : de plus chaque premier dymanche du mois, dire une messe basse du Rosaire : item faire la procession comme dessus ès festes principalles de nostredite glorieuse Dame, comme de la Nativité, Annonciation, Purification, Assomption, etc.; et le premier jour d'apprès icelle feste, qui ne soit empesché d'une feste double ou d'un dymanche, dire une messe basse des deffuncts

pour les confrères du Rosaire décédés. De plus, le premier dymanche du mois d'octobre, chascun an, faire l'office et célébrer la grande messe, le tout du Sacré-Rosaire, en l'honneur de lad. glorieuse Vierge Marie. Led. père de Malleville fit faire le petit autel qui se voit à présent en la chappelle de Nostre-Dame du Circuit en laquelle il sittua lad. confrairie du Rosaire, laquelle y est encore à présent, et fit clore le vitrail du milieu, lequel ostoit la facilité de célébrer la saincte messe aud. autel. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

§ 36.

Fondation pour M. et Mme de Vicques et leur fils, doyen de Bayeux, l'an 1623.

L'an 1623, le 7e jour d'octobre, au rapport de Charles Herpin, notaire royal résidant au Mont-St-Michel, Mr Jacques de La Moricière, grand doyen en l'église cathédralle de Bayeux, fils de feu M. Louys de La Moricière, seigneur de Vicques, gouverneur de ce Mont-St-Michel en son vivant, et de dame Hesther de Tessier, sa femme, tous deux inhumés en l'église dud. Mont-St-Michel, a faict la fondation pour le salut de leurs âmes et de la sienne qui ensuit : sçavoir qu'il a baillé aux religieux et couvent de lad. abbaye la somme de 45 livres tournois de rente annuelle à prendre sur la terre de La Mothe de Geets

et sur la terre des Planches en la parroisse de St-Jean de la Héze, près Avranches, appartenant aud. sieur grand doyen ; icelle rente payable ausd. moynes le jour de la Magdelaine par chascun an, pour raison de quoy ils sont tenuz à perpétuité chanter et cellébrer une grande messe *De Angelis* au 23 juillet de chascun an, ou aultre jour, si celuy là estoit occupé de festes, avec la procession avant icelle, chascun d'iceux portant un cierge en main de cire blanche, le tout en action de grâces à Dieu, à la Vierge et à sainct Michel, de ce que led. sieur deffunct M. de Vicques, son père, reprit le chasteau de ce lieu sur les Huguenots, le 22 juillet 1577. Item le 13e jour de décembre, chascun an, dire et cellébrer une grande messe *de defunctis* pour le repos de l'âme dud. sr de Vicques et madame sa femme et de luy fondateur et donateur, jour du déceds dud. sr de Vicques père. Item une messe basse pour l'âme de lad. dame de Vicques le landemain de la Purification de la Vierge, jour du déceds de lad. dame ; apprès laquelle grande messe se dira : *Libera me domine* et l'*Oraison.* Tout ce que dessus a esté tiré de l'acte de fondation ès archives, le 27 mars 1647.

§ 37.

Dom Placide de Sarcus est esleu le 2 prieur de la Congrégation en ce Mont-St-Michel, l'an 1624.

L'an 1624, au mois de septembre, le chappitre gé-

néral de la Congrégation de S. Maur fut célébré en l'abbaye de St-Faron-les-Meaux, auquel le R. P. Dom Charles de Malleville fut déposé de la suppériorité de ce Mont-St-Michel et mis prieur au collége de Cluny à Paris, et en sa place en ce monastère du Mont-St-Michel fut nommé par led. chappitre général, le R. P. Dom Placide de Sarcus, 2e prieur, lequel estoit auparavant prieur de l'abbaye du Mont-St-Quentin, en Picardie. Ce bon père est natif de lad. province de Picardie, gentilhomme d'extraction, sorty du chasteau de Sarcus en Beauvoisis, maison fort illustre en son quanton. Il est encore en vie, grâces à nostre bon Dieu. Depuis ce temps là, il a passé par toutes les suppériorités et dignités de la Congrégation, excepté de celle de la suppériorité générale, et est encore à présent le premier assistant de nostre T. R. P. suppérieur général et la 2e personne de nostred. Congrégation pour ses mérites, vertuz et capacités. Bref, je puis dire que c'est la meilleure cervelle, non de lad. Congrégation, ains de l'ordre bénédictin. Je puis parler scientifiquement de ses belles qualitez, moy qui ay eu le bonheur d'avoir esté admis en lad. Congrégation et receu à la profession en icelle soubs luy dans l'abbaye de la Très-Saincte-Trinité de Vendosme où je diray, avec vérité, que j'ay la seulle obligation après Dieu, à ce bon père de ma conversion. Car ne pouvant gouster les humiliations de la religion (encore tout mondain), considérant que cet homme si grave s'y soubmettoit si fervemment et les embrassoit le premier, quoyque suppérieur et sy sage

et sy bien faict, cela me faisoit résouldre, et rentrant en moy mesme je faisois un meilleur estime de la religion à son exemple. Enfin, je prononçay ma profession soubs lui, le temps d'icelle arrivé. Depuis, il a esté visiteur de la province de Bretaigne dans laquelle j'ay demeuré. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 211.

§ 38.

Monsieur le duc de Nevers vint en ce Mont en pèlerinage et promit un tableau de S. Michel, l'an 1624.

L'an 1624, au mois d'octobre, Charles de Gonzague, duc de Nevers, de Rethenois, de Mantoue et du Mont-Ferrat, vint en pèlerinage en ce monastère du Mont rendre ses vœux au S. Archange, où estant, il promit de donner un tableau de S. Michel en cette église où seroit deppeinte la cheute des dœmons. Si tost qu'il fut arrivé à Paris, il fit marché avec un paintre pour led. tableau à raison de 1200 livres tournoys. Sur quoy il donna d'advance 700 livres, mais ce bon prince mourut l'an 1637, empesché dans les guerres de Mantoue, sans avoir peu parachever son présent promis, tellement qu'il nous a fallu payer en partye led. tableau, comme je diray en son lieu. J'ay faict

cette remarque le 27 mars 1647. — (Voir § 147 de ce chappitre.)

§ 39.

Dom Placide de Sarcus est continué 2e prieur de ce Mont-St-Michel, l'an 1625.

L'an 1625, au mois de septembre, le chappitre général des PP. Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, tenant au monastère de St-Pierre-de-Jumiéges de lad. Congrégation, on continua le R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel. Il est à noter qu'en ce temps-là lad. Congrégation tenoit, par chascun an, son chappitre général, ce qui ne se prattique plus à présent. Il ne se tient que de trois en trois ans; et tous les ans une diette pour voir l'estat et profit spirituel d'icelle, où s'assemblent le R. P. suppérieur général, ses deux assistants et tous les visiteurs. J'ay faict cette remarque le 27 mars 1647.

§ 40.

Don d'une riche chasuble par Mademoiselle de Montpensier, l'an 1625.

L'an 1625, Mlle Marie de Bourbon de Montpensier, sœur utérine de nostre abbé, Henry de Lorraine (laquelle espousa Gaston de Foix, duc d'Orléans, frère unique de Louys de Bourbon, 13e du nom, roy

de France, l'an 1626, le 6[e] jour d'aoust, et mourut en couches l'an 1627 laissant une fille au monde), vint en pèlerinage en cette église du Mont-St-Michel par dévotion et y donna une chasuble de drap d'or brocatel, avec l'orfraiz en broderie et un S. Michel sur le tout de la croix de derrière, ravissemment bien faict et bien travaillé ; item l'estolle et manipule de mesme drap d'or ; item un voille rouge, une bourse et une palle de riche estoffe brodée, tout lequel présent peut valloir deux mille livres tournoys et davantage. Ces ornements sont prétieusement gardez en la sacristie de lad. abbaye et ne servent qu'aus grandes festes. J'ay remarqué cecy le 28 mars 1647.

Nota que le tout a cousté 2,400 livres tournois à lad. damoiselle.

§ 41.

Richard de La Luzerne est faict 18[e] gouverneur du Mont-St-Michel, l'an 1626.

L'an 1626, au mois de may, Richard de Brevent, seigneur de La Luzerne, vint en ce Mont-St-Michel prendre possession du gouvernement de la ville et chasteau de ce lieu, lequel, par le déceds de Pierre, son père, arrivé il y avoit peu de temps, en avoit par le Roi Louys XIII esté faict 18[e] gouverneur. J'ay faict cette remarque le 29[e] jour du mois de mars l'an de Nostre-Seigneur Jésus-Christ 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de L. de Camps, t. II, p. 150.

§ 42.

Composition de l'inventaire des tiltres de l'abbaye du Mont-St-Michel par M. de Brouhë, l'an 1626.

L'an 1626, noble homme Pierre Béraud, sieur de Brouhë, advocat, natif de Fontenay en Poictou, agent des affaires de Mons. de Guyze, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, et son intendant des réparations des logis et œdifices de lad. abbaye, paracheva l'inventaire des tiltres et enseignements de lad. abbaye, qu'il fit relier en veau rouge, lequel il avoit commencé de faire l'an 1623. C'est un grand travail et extrêmement utile pour conserver l'ordre desd. tiltres, qui ne peut avoir esté entrepris que d'un homme de bien et très-affectionné à son maistre (qui ne luy commanda pas) et à lad. abbaye, pour à quoy parvenir il estoit presque toujours renfermé dans le chartrier d'icelle à feuilleter lesd. enseignements. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 43.

Arrest du Parlement de Rouen, condennant les chappitre et chanoynes d'Avranches à rendre et laisser prendre à l'advenir, aux moynes du Mont-St-Michel, les deux parts des bleds, grains et pailles des dixmes dans le village de Brée-en-Tanye.

Cet arrest de 1626 est imprimé. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 44.

Recongnoissance de 50 *sols de rente à l'aumosnerie au Mont-St-Michel*, *l'an* 1626, *par damoiselle Julienne de Percontal, veuve de René Le Pannetier, vivant escuyer, sieur de La Gerbaudière, demeurant à Ardevon.*

— Je l'ay tiré de l'acte ès archives, le 29 mars 1647.

§ 45.

Acquisition d'un bois taillis, sis à Ardevon, de François Guittier La Sauldraye et Claude de Hermanville, son espouse, bourgeois demeurant au Mont-St-Michel, pour 218 *livres, l'an* 1626.

— Je l'ay tiré du contract ès archives, le 29 mars 1647.

§ 46.

Présentation, le 26 *juillet* 1627, *à la cure de Herenguerville, diocèse de Coustances, vaccante par le deceds de Jan Le Nesveu, de Guillaume Fouques, bachelier en théologie.*

— Je l'ay extraict de l'acte ès archives, le 29 mars 1647.

§ 47.

Lettres du 2 *novembre* 1627, *disposées en forme de saulve-garde, par lesquelles le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, faict très-expresses deffenses aux chefs et conducteurs de gens de guerre de loger ny souffrir estre logés aucuns gens de guerre ès parroisses d'Ardevon et Beauvoir, ny en icelles parroisses prendre fourrages ny enlever aulcuns meubles, biens, bestiaux, volailles, foins, grains, pailles ny aultres choses.*

— Je l'ay tiré desd. lettres, le 29 mars 1647.

§ 48.

Discours sur les festes de la dédicace de l'église du Mont-St-Michel, de la translation et vie de S. Aubert, faicte l'an 1627.

L'an 1627, le R. P. Dom Bernard de Requin, moyne de l'ordre de S. Benoist en la Congrégation de S. Maur en France, estant souprieur en l'abbaye du Mont-St-Michel, à présent de lad. Congrégation, soubs le R. P. Dom Placide de Sarcus, 2e prieur des moynes de lad. Congrégation en lad. abbaye, composa un beau discours sur l'apparition de l'archange S. Michel en ce Mont-de-Tombe, comme aussy de la vie de S. Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de ce mo-

nastère, et sur la translation de ses sainctes reliques, affin qu'on les peut lire durant la reffection des moynes ésd. jours de festes, et le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de lad. Congrégation, a réduit le tout en un petit livret, à la fin duquel il a adjousté quelques miracles arrivés en ce Mont ès personnes des adorateurs du sainct Archange. Je l'ay tiré dud. petit livret susd., qui est en la bibliothèque du monastère, le 29 mars 1647.

§ 49.

Fasson des armoires et autres commodités en la sacristie, par les soins du R. P. de Sarcus, prieur, l'an 1627.

— Remarqué le 29 mars 1647.

§ 50.

Construction du moulin à vent qui est sur la tour Gabrielle du Mont-St-Michel, l'an 1627.

L'an 1627, le R. P. Dom Placide de Sarcus, second prieur des PP. Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, establie en l'abbaye du Mont-St-Michel, fit parachever le moulin à vent qu'il avoit cy devant faict commencer sur la tour nommée la *Gabrielle*, des susdits deniers affectés pour les réparations, icelluy pour l'usage et service seullement des moynes et non d'aultres. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 51.

Prise de possession de la seigneurie d'Ardevon par les PP. de la Congrégation, l'an 1624.

« Suivant le concordat, les moynes prirent possession réelle de la terre d'Ardevon sur le finissement du bail de celuy qui la tenoit à ferme et sur le déceds de M. de Villeavranches, ancien moyne, qui demeuroit en la maison dud. Ardevon : lesd. moynes relaissèrent les sommes portées par lesd. concordats aud. seigneur abbé, suivant la ferme et évaluation de la terre par iceux. » Remarqué le 29 mars 1647.

§ 52.

Le R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur du Mont, a commission d'establir les PP. de la Congrégation à St-Melaine-de-Rennes, l'an 1627.

L'an 1627, le 2e jour du mois de novembre, Dom Placide de Sarcus, prieur du Mont-St-Michel, partit de ce lieu avec Dom André de Sainct-Ignace pour aller traitter avec les moynes de l'abbaye de St-Melaine-lès-Rennes, et passer concordat pour l'establissement de lad. Congrégation en lad. abbaye, ce qui fut faict à la fin dud. mois, et le R. P. Dom Bède de Fiesque, simple religieux en ce Mont-St-Michel, en fut le pre-

mier supérieur pour les PP. de lad. Congrégation. Cette commission fut décernée au R. P. de Sarcus, comme estant desjà estimé une personne de grands mérites et intelligence, joint qu'ayant esté norry et eslevé moyne bénédictin parmi les anciens de l'abbaye de Corbie et beaucoup servy à la réformation et introduction des PP. de nostre Congrégation en icelle (et puis il entra en lad. Congrégation), il sçavoit la méthode de captiver les anciens moynes en ayant esté du mestier. C'est à quoy il a beaucoup travaillé dudepuis et très-heureusement réussy à la gloire de Dieu et à l'augmentation de lad. Congrégation. Je l'ay remarqué le 29 mars 1647.

§ 53.

M. l'Evesque d'Avranches faict sa visite en ce Mont, l'an 1627.

L'an 1627, le 7e jour du mois de juillet, le seigneur évesque d'Avranches fit sa visite en ce monastère du Mont-St-Michel. Icelluy estoit nommé Mre François de Péricard, durant le cours de laquelle il fit plusieurs ordonnances touchant les choses concernant l'office divin et de l'église, pour les obits et fondations faictes par les précédents abbés et moynes de ce lieu, sur les plainctes que luy en firent les anciens religieux, lesquels n'ayant esté les premiers moteurs de l'entrée des PP. de la Congrégation en cette abbaye du Mont-

St-Michel, ains ayant esté faicte en leur corps deffendants, ils ne leur estoient pas beaucoup affectionnez, comme si ces bons pères leur eussent faict grand tort de remettre et la vertu et la restauration de la règle à leur maison et y souffrissent beaucoup en ce faisant. Dès ce temps-là lesd. frères commencèrent à ne plus désirer la visite dud. seigneur évesque et prendre la résolution qu'ils ont mise à exécution, après la réception des bulles d'Urbain VIII[e], souverain pontife, touchant l'érection et confirmation de la Congrégation, avec les libertés et exemptions portées en icelles, particulièrement qui l'exempte de la juridiction des ordinaires, sçavoir de luy refuser la visite pour obvier aux inconvéniants qui en pourroient arriver. J'ay remarqué cecy le 30 mars 1647.

§ 54.

Réparations faictes au manoir d'Ardevon, soubs le R. P. de Sarcus, 2[e] prieur du Mont-St-Michel, au mois de mars 1628.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 55.

Construction de la grande muraille qui soubstient les voultes du cœur de l'église, l'an 1628.

L'an 1628, au mesme mois de mars, fut para-

chevée cette haulte et espoisse muraille qui clost la croisée de l'église du costé de septentrion, soubs l'arcade du clocher dans le cœur d'icelle, pour soubstenir les voultes et la tour dud. clocher, qui menassoit ruyne, le sieur de Broubë, agent de M. de Guyse, abbé du Mont-St-Michel, fournissoit l'argent, sur l'ordre du R. P. de Sarcus, prieur de lad. abbaye, sur cette somme accordée pour les réparations : item au mesme temps on fit passer un filet blanc d'enduit à toutes les jointures des pierres de l'intérieur des murailles de lad. abbaye. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 56.

François de Péricard vint deux fois en ce Mont pour prier et remercier Dieu de la prise de La Rochelle, l'an 1628.

L'an 1628, le 18 juin, M^gneur l'évesque d'Avranches, Mre François de Péricard, vint en ce Mont pour prier Dieu pour la reddition de la ville de La Rochelle, possédée par les Huguenots il y avoit longtemps, laquelle Louis XIII, roy de France, tenoit assiégée, la voulant prendre et remettre soubs son obéissance. Led. seigneur évesque apporta un vœu solennel faict à Dieu, à la Vierge et à l'archange S. Michel, à l'intention de Sa Majesté très-chrestienne, escript en lettres d'or, dans un beau tableau et l'offrit sur l'autel de cette église et puis s'en retourna. Le Roy ayant

pris lad. ville de La Rochelle et en icelle entré victorieux le 1er jour de novembre de lad. année 1628, le mesme évesque d'Avranches vint derechef en ce Mont pour rendre les actions de grâces et y célébrer la saincte messe le premier dymanche des advants l'an susd. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 57.

*Les bulles de la confirmation de l'érection de la Congrégation furent données à Rome par sa saincteté Urbain VIII*e *et envoyées, par plusieurs copies authentiques, en ce Mont, le* 19 *juin* 1628.

Ces bulles ont été fulminées à Paris par Denys Le Blanc, grand vicquaire de l'archevesque, le 16 may 1629.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 58.

Présentation de la cure de St-Pierre-de-Boucey par les moynes du Mont, avec un accord pour l'alternative entre les anciens et les Pères, l'an 1628.

L'an 1628, la cure de Boucey, du diocèse d'Avranches, deppendant de la présentation des moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, vacqua; estant tous assemblez au chappitre, tant anciens que de la Congrégation de S. Maur establie en icelle abbaye, à la

pluralité des voix, lad. cure fut donnée à Mre Gilles de Brouces, presbtre, par les moynes de lad. Congrégation. De quoy les anciens indignés, qui avoient envye d'en grattifier un autre (ne le pouvant à cause que le nombre des PP. les surpassoit de beaucoup), s'assemblèrent par après et au préjudice de la présentation cy-dessus, la donnèrent à Mre Gabriel Deslandes, aussy presbtre. Mais le R. P. de Sarcus résolut de deffendre le droict de son nommé. Enfin par conseil, on alla deux des anciens et deux des pères chez M^r^ d'Avranches, qui termina le tout par un accord qui portoit l'alternative des présentations des bénéfices entr'eux, et lorsque les anciens ne seroient led. nombre de trois, lesd. PP. présenteront de leur chef le bénéfice, sans attendre aultrement l'arrivée desd. anciens absents, qui doibvent toujours estre en leur monastère. Et touchant la présentation de lad. cure de Boucey faicte par eux aud. Des Brouces, elle demeura vallable et avec promesse que le premier bénéfice vaccant sera donné par lesd. PP., à leur rang de présenter, aud. Deslandes, et pour le secrétariat desd. présentations seulement Mre François Petit, presbtre, curé du Mont-St-Michel, y sera commis pour en faire les actes nécessaires. Le tout accordé en la présence dud. seigneur évesque d'Avranches, Mre François de Péricard, en son manoir épiscopal, au rapport de Jan Olivier, notaire royal aud. Avranches, le 16 d'aoust 1628. Je l'ay tiré des actes de présentation et de l'accord avec MM. les anciens pour l'alternative, le 30 mars 1647.

§ 59.

Cent sols de rente, constitués au profit des moynes du Mont par feu Hierosme Touschais, au denier dix, sont reconnus par son fils, Jullian Touschais, demeurant à Vergoncey, le 5 *janvier* 1628.

— Tiré de l'acte au rapport de Jan de La Crenne, notaire royal au Mont-St-Michel, le 30 mars 1647.

§ 60.

Le R. P. Dom Bède de Fiesque est esleu le 3e prieur du Mont-St-Michel, l'an 1628.

L'an 1628, au mois de septembre, le R. P. Dom Placide de Sarcus, apprès avoir quatre ans gouverné le Mont-St-Michel avec toute la prudence imaginable, qu'il y estoit de tous, tant sœculiers que réguliers, extrêmement honoré et respecté, fut depposé de cette suppériorité en cette abbaye et faict prieur de la Très-Saincte-Trinité de Vendosme et quant et quant visiteur de la Congrégation en la province de France. Et fut faict prieur 3e en ce Mont en sa place le R. P. Dom Bède de Fiesque, qui estoit pour lors suppérieur en l'abbaye de St-Melaine-de-Rennes, en Bretaigne, et un de ceux qui establirent les premiers les observances et statuz de la Congrégation de S. Maur en

cette abbaye dud. Mont-St-Michel. Or, ce Père estoit gentilhomme d'extraction et de bonne qualité, le nom duquel le dénote assez. Son père se nommoit Jan de Fiesque, seigneur de La Venardière, pays de Nantes. Sa mère estoit de la maison de Sainct-Offange au mesme pays. Sond. père estoit cadet et descendu de l'illustre maison des comtes de Fiesque, assez connus en France. Nostre Père Dom Bède, encore jeune, fut pris chez son père par M. de Sainct-Offange, abbé régulier de St-Maur-sur-Loyre en Angeou, lequel luy bailla l'habit monachal et le prieuré de la Magdelaine-de-Loudun, et luy promit de luy donner son abbaye, s'il vouloit faire profession et demeurer avec luy jusques à sa mort. Mais quand nostre futur abbé fut venu en aage de raison et recongnut la misère qui se rencontre parmy les abbés et moynes qui ne sont pas dans la vraye observance de la vie bénédictine, de plus qu'il eut congneu lesd. RR. PP. de la Congrégation de S. Maur, il quitta son oncle et ses promesses et y vint prendre l'habit et y a vescu avec si bon exemple et tant de ferveur, que dudepuis qu'il fut esleu prieur de St-Melaine, il a esté toujours en charge dans lad. Congrégation, tant de prieur, abbé que visiteur. Il est encore à présent pour la 2e fois visiteur de la province de France. J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de de Camps, t. II, p. 218.

§ 61.

Autel privilégié pour sept ans aux lungdis en l'église du Mont-St-Michel, l'an 1628.

L'an 1628, le 25e jour dud. mois de septembre, Urbain VIII, souverain pontiffe de l'église universelle, l'an 6e de son pontificat, soubs le sceau rouge, à Rome, donna une bulle aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, par laquelle il leur octroya la délivrance d'une âme du purgatoire tous les lungdis de l'an et durant le jour et l'octave des Morts, pour le temps de sept ans, à chascune messe qui sera célébrée à l'autel de Nostre-Dame-du-Rosaire, dite du Circuit, de l'église dud. Mont-St-Michel, pourveu et à condition qu'on célèbre chacun jour de l'an en lad. église des messes. Je l'ay extraict de lad. bulle le 30 mars 1647.

§ 62.

Provisions de l'archidiaconé de l'abbaye et ville du Mont, données par l'abbé au R. P. Dom Bazile de Meslay, moyne de la Congrégation, en remplacement du R. P. Dom Placide de Sarcus, prieur et archidiacre dud. lieu.

— Extraict desd. provisions, en date du 25 septembre 1628, le 30 mars 1647.

§ 63.

Réparation de la chappelle de la Magdelaine, sise à La Rive.

L'an 1629, Dom Gilles Lecocq, ancien moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit refaire la chappelle de la Magdelaine, sittuée au village de La Rive d'Ardevon, davant le lieu appellé la Bergerie, laquelle chappelle estoit presque toute ruynée pour lors. Je l'ay icy remarqué, pour servir ce que de raison, le 30 mars 1647.

§ 64.

Recongnoissance, l'an 1629, par Charles Bourgeois, à ses héritiers du Mont-St-Michel, d'une rente annuelle échéant au 10 juin, de 13 livres 10 sols, créée au proffit de lad. abbaye moyennant le versement à Bertrand Guillaume et Magdelaine Morault, sa femme, bourgeois du Mont, d'une somme de neuf vingt trese livres tournois, suivant acte du 10 juin 1609, au rapport de Charles Herpin, notaire royal au Mont-St-Michel.

— Noté le 30 mars 1647.

§ 65.

Construction ou réparation des lieux réguliers du Mont par l'abbé de Guise, qui y faict loger les Pères, l'an 1629.

L'an 1629, le 25e jour du mois de septembre, M. Pierre Beraud, sieur de Brouhë, agent de M. de Guise, abbé de ce lieu, fit parachever les deux dortoirs subalternes dans le grand réfectoir et dans la grande salle de dessoubs (qui servoit autrefois de plomberie), il y fit accomoder le réfectoir. Item il fit faire tous les degrez par où on monte du réfectoir aux dortoirs et à l'église, et pour cet effect il fit percer une voulte. Item de la chappelle de la Magdelaine il en fit faire l'hostellerie, comme elle se voit encore aujourd'huy, y faisant mettre une belle cheminée, vitrer la grande croisée et plancheyer le bas de l'estage de soliveaux qu'il y avoit faict mettre avec des aisses de sapin, portes, fenestres, cloisons, et tout ce que l'on y voit tant en bas qu'en hault d'icelle chappelle. Item plancheyer d'aisses de sapin les dortoirs, la chambre de la conférence, le réfectoir, avec les bancs à dossier, vitrer les croisées, mettre portes et fenestres, bref le tout comme il se voit à présent, closre la cuisine, faire faire la chèze du lecteur, venir l'eau dans les officines, et le tout desd. choses, comme il est à présent, sauf quelque aultre accomodement que je diray en son lieu; mesme mettre les clefs

dans les portes. Il fit refaire quelques pilliers du cloistre qui estoient brisés, item accomoder les lieux communs comme ils sont à présent, et puis alla supplier le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de ce monastère, et toute la communaulté, de venir loger ésd. lieux réguliers, sittuez du costé du septentrion, lesquels, depuis l'introduction desd., avoient toujours demeuré avec bien de l'incommodité dans le logis abbatial, qui fut le 27ᵉ jour d'octobre 1622. Incontinent après la supplication dud. sieur de Brouhë, les susdits moynes sortirent du logis abbatial et se logèrent ésd. lieux cy-dessus, où à présent nous demeurons, par où appert le grand soing qu'avoit le seigneur de Guyse, abbé, de l'accomodement desd. moynes, veu que pour faire ce que dessus, il luy en cousta plus de 20,000 livres tournois, ou plustost par où se voit la grande piété dud. sieur de Brouhë à s'employer si fervemment à la réparation de la maison des chappelains du sainct Archange. En vérité, je l'estime un sainct, car outre sa vie très-vertueuse, il se trouve peu de serviteurs aujourd'huy qui veuillent ainssy bien dispensser le bien de leurs maistres et leur donner de semblables conseils. Nostre Seigneur soit son œternelle récompense! J'ay faict cette remarque le 30 mars 1647.

§ 66.

Ruyne de la chappelle des Trente-Cierges, l'an 1629.

L'an 1629, sur la fin dud. mois de septembre,

led. Mr de Brouhë, de l'advis, conseil et consentement de tous les moynes de l'abbaye, il fit ruyner la chappelle de Nostre-Dame-des-Trente-Cierges, pour beaucoup de raisons importantes à l'honneur de Dieu et du monastère, fit porter l'image de Nostre-Dame sur l'autel de la chappelle soubs terre et fit faire, au lieu de la chappelle des Trente-Cierges, un passage pour passer les provisions venant des poulains par la roue. Je l'ay remarqué le 30 mars 1647.

§ 67.

Mr de Boyvin, évesque de Tarse, visita ce monastère, l'an 1630.

L'an 1630, le 26 du mois de may, jour de la Très-Saincte-Trinité, Messire Henry de Boyvin, évesque de Tarse, coadjuteur de l'évesché d'Avranches, vint en ce Mont par dévotion visiter l'église du glorieux archange S. Michel. Je l'ay extraict de quelques fragments des papiers de feu Henry du Pont, grand prieur des anciens moynes de ce monastère, le 30 mars 1647.

§ 68.

Mre de Péricard, évesque d'Avranches, visita ce Mont, l'an 1630.

L'an 1630, le 18e jour du mois d'octobre, Messire

François de Péricard, Révérendissime évesque d'Avranches, vint par dévotion visiter l'église du monastère de ce Mont, où estant arrivé, les moynes luy rendirent les honneurs accoustumez et le receurent solennellement (au mot *solennellement* on a substitué plus tard : *honnestement*). Je l'ay tiré desd. fragments du paragraphe ci-dessus, le 30 mars 1647.

§ 69.

Apposition de la grande grille de fer peint entre le grand autel et le cœur, l'an 1630.

L'an 1630, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, voyant que la chappelle de S. Jean-Baptiste, sittuée en la croisée de l'église, du costé du midy, n'estoit plus desservie à cause qu'elle estoit mal disposée, il la fit démoslir et la grille qui estoit autour qu'avoit faict mettre Gabriel du Puy, s^r du Murmays, lieutenant de cette place, l'an 1524 (ses armoiries y sont encore appliquées), fut accommodée, dressée et puis portée entre le grand autel et le cœur où à présent elle est fort bien sittuée et utile. Je l'ay remarqué le 30 mars 1647.

§ 70.

Accord du 13 *novembre* 1630 *entre les Pères de la Congrégation, héritiers de Dom Olivier Barbes, infirmier de l'abbaye, décédé, et Mre Jan Parey, curé d'Aucey, touchant les dixmes de* 75 *vergées de terre sises en Aucey. Le droit des moynes sur ces dixmes fut recongnu, et les dixmes baillées à ferme au curé sa vie durante, moyennant qu'il paieroit chascun an au terme de St-Michel, en octobre, soixante sols aux moynes comme infirmiers de l'abbaye.*

— Extraict dud. accord passé devant Charles Herpin, notaire aud. Mont, le 31 mars 1647.

§ 71.

Accord au rapport du mesme notaire, le 8 *avril* 1630, *par lequel les moynes pour prévenir un procès consentent à augmenter la pension annuelle de Mre Symon Nicolas, curé de Curey, d'une somme de trente livres par an.*

— Extraict de l'accord, le 31 mars 1647.

§ 20.

Acquisition, le 26 *janvier* 1630, *au rapport de Charles Herpin, de* 3 *livres de rente sur certaines terres et masures sittuées au bourg d'Ardevon, nommées Tournet par les PP. du Mont-St-Michel.*

— Extraict du contract ès archives, le 31 mars 1647.

§ 73.

Ce qui se passe en ce monastère dans la visite de l'évesque d'Avranches l'an **1630.**

L'an 1630, M. l'évesque de Tarse, ayant tenu les ordres généralles à Avranches, en l'absence de M. l'évesques dud. lieu, son oncle, duquel il estoit le coadjuteur, il dénonça sa visite par tout le diocèse en l'absence de sond. oncle qui estoit en la ville de Rouen, et primo déclara vouloir commencer sad. visite par l'abbaye du Mont-St-Michel, les moynes de laquelle, la veille de la Très-Saincte-Trinité, le 25 may dud. an, l'attendirent jusques à dix heures sans dire la grande messe. Led. seigneur évesque n'arriva que sur les douze heures du soir à cause de la mer, cependant que les moynes estoient à disner. Il monta tout droict au logis abbatial avec deux ou trois de ses prebstres où le R. P. dom Bède de Fiesque, prieur des PP. de la Congrégation, alla le saluer avec un Religieux et puis vint quérir sa communaulté et le grand prieur de MM. les anciens, le s[r] du Pont portoit la croix abbatiale, le dernier, marchant tous en frocs, sauf celuy qui portoit la croix qui estoit en aube. Tous vinrent jusques à la porte de la petite gallerie sur le Sault-Gaultier et le s[r] du Pont, grand prieur des anciens, s'advença et présenta à baiser lad. croix aud. seigneur évesque, ce qu'ayant faict et de genoux sur un coussin de velours, on commença à chanter : *Sacerdos et Pontifex.* etc. en marchant pour aller au grand autel et puis : *Princeps gloriosissime Michael,*

etc. Auparavant que d'avoir sorty de lad. gallerie, led. sieur grand prieur luy présenta l'eau bénite de laquelle il aspergea tous les assistants et on marcha processionnellement, comme dit est, sans aultres cérémonies jusques au grand autel, passant au milieu du cœur, led. grand prieur précédant toujours led. seigneur évesque, où estant tous arrivez et l'antienne finye, le S. Cyboire sur l'autel à descouvert, led. évesque entonna : *O Salutaris hostia*, encensant cependant le Très-Sainct-Sacrement, et le verset et l'oraison dud. Sainct-Sacrement et donna la bénédiction épiscopale, ayant pris avant une estolle qui estoit là préparée, les cierges tous allumés et l'encensoir : lad. bénédiction faicte et le Sainct-Sacrement serré, les chantres commencèrent : *Istorum est enim*, etc., pour aller aux Sainctes Reliques, où estant tout ouvert, led. seigneur chanta le verset et l'oraison de tous les Saincts. Il est à notter qu'on se servoit du parement violet pour luy mettre en terre, pour s'agenouiller, tant pour baiser la Saincte Croix sur le Sault-Gaultier que devant le grand autel et Sainctes Reliques avec un carreau de velours. De là sans délay il alla au chappitre qui fut tenu dans la sacristie, où tous assistèrent, tant MM. les anciens que de la Congrégation où estant, il fit une brefve exhortation et quelques demandes à notre R. P. prieur, qui luy répondit à chascunes ; le chappitre finy, on luy alla dire la messe, puis on le mena disner à la chambre de la conférence, où avec luy disna son grand pœnitencier et son presbtre qui luy

servoit de greffier. Il souppa le soir avec le P. Dom Bède, prieur de cette abbaye, et M. le curé du Mont-St-Michel seullement, puis il coucha chez M. du Pont. Son train, composé de plusieurs personnes avec neuf chevaux, estoit logé à la *Teste-d'Or*, dans la ville aux fraicts des Religieux, où ils firent plusieurs insolences et deppences supperflues, non séantes aux ecclésiastiques et serviteurs d'un évesque, encore *in actu visitationis*, boivant d'autant et à la santé des moynes à longs traits, tellement qu'il y eust beaucoup de vin beu et eussent faict pis, si l'hôtesse qui, comme femme, plus prudente que ces officiers d'évesque, leur eust permis, où au lieu de toute cette deppence de l'évesque et de ses gens, il ne lui est deub que douze livres tournois. Le soir hors le chappitre, conférant avec le P. Prieur, il luy dist entr'aultres choses qu'il vouloit visiter la paroisse d'Ardevon, que cela luy estoit deub, ce que son pœnitencier soubtenoit fort et ferme, mais pour toute réponse, le R. P. prieur, Dom Bède de Fiesque, luy dist qu'il devoit prendre garde à ce qu'il feroit, que pour avoir la visite dans une simple paroisse, il y avoit crainte qu'il ne la perdit dans une abbaye ; dudepuis il ne luy en parla ni ne se mit en devoir d'y faire visite (1). Led. seigneur évesque assista aux vespres qui estoient solennelles et se mit en la chère abbatiale du cœur, et les moynes en entrant et sortant luy fesoient une profonde révérence deux à deux. Le célébrant ayant esté encensé

(1) Cf. *Histoire générale*. Add. de de Camps, t. II, p. 214. De Camps a emprunté tous les détails de son récit à Dom Le Roy.

au *Magnificat*, led. seigneur évesque le fut aussy, et le lendemain, jour de la feste de la Très-Saincte-Trinité, après avoir ouy une messe basse et déjeusné, il partit de ce lieu avec son train. Mais quand le R. P. prieur sçeut les insolences que ses gens, tant presbtres que aultres avoient commis chez l'hôte et qu'il vit une si grande deppence, cela le toucha beaucoup, et, avec toute la communaulté, il auroit eu volonté de rompre le cours de telles visites dud. seigneur évesque d'Avranches, s'il avoit esté en sa liberté, ce qui toutesfois a esté faict dudepuis, par la grande difficulté qui se rencontra au chappitre devant messire François de Péricard, évesque propre, lequel sur les plaintes que Dom Henry du Pont, prieur des anciens moynes fit dud. prieur des PP., touchant quelques changements ès sainctes reliques (quoyqu'en un meilleur estat), led. seigneur évesque cassa led. prieur des PP., et establit led. du Pont prieur de tous les moynes tant anciens que de la Congrégation. De quoy led. prieur des Pères ne faisant estat lors, de son départ, luy dit humblement qu'il ne feroit plus la visite à l'abbaye du Mont-St-Michel, qu'elle estoit exempte estant en congrégation, et qu'il devoit conserver ce qu'on luy permettoit de bienséance et non pas ainsy en mesuser; et d'effect il ne l'y a jamais faicte depuis ni luy ni d'aultres. J'ay tiré cecy d'un petit mémoire compilé par un des moynes de lad. Congrégation apprès le départ dud. seigneur, Henry de Boyvin, évesque de Tarse et coadjuteur de celuy d'Avranches, le 30 mars 1647.

§ 74.

Visite faicte en l'église de St-Pierre-du-Mont par l'archidiacre de l'abbaye, 1631.

L'an 1631, le dymanche 27 septembre, le R. P. dom Bazile de Meslay, moyne de la Congrégation de S. Maur en l'abbaye du Mont-St-Michel et archidiacre dud. lieu, fit la visite en l'église de St-Pierre dud. Mont et renouvella plusieurs ordonnances qu'il avoit faictes aultresfois touchant la fréquentation des tavernes par les presbtres, se réservant d'en donner l'absolution en cas d'infraction et déclarant l'absolution d'aultres que de luy à eux donnée nulle. Il fit plusieurs aultres ordonnances qui se peuvent voir dans l'acte de lad. visite insérées dans le livre à ce depparti, signé *Delaporte*, greffier en cet office. Led. livre est dans le monastère du Mont-St-Michel, d'où je l'ay extraict le premier jour d'avril 1647.

§ 75.

Bail à ferme, *le* 11 *juin* 1631, *au rapport de Charles Herpin*, *pour six ans*, *à Guillaume Gilbert-les-Forges*, *bourgeois du Mont-St-Michel*, *du droict de coutume et trepas des marchandises*, *moyennant une redevance de* 7 *livres tournois par an*, *réservé le droict de coustume des salines de Montitier et d'Ardevon et la confiscation des marchandises au-dessus de* 18 *livres tournois.*

— Je l'ay extraict du bail ès archives le 1er avril 1764.

§ 76.

Arrest du Parlement de Rouen, du 18 *aoust* 1631, *à l'encontre de Mre Jacques Durand, docteur en la Faculté de Paris, chanoyne théologien de l'église d'Avranches et curé de St-Martin de Servon, cassant une sentence du baillif de Cotentin ou son lieutenant au siége d'Avranches du* 4 *novembre et maintenant les Religieux dans la jouyssance des deux tiers des menues dixmes dans la parroisse de Servon, sçavoir : bleds noirs, aultrement sarrazins, poires, pommes et fillaces, comme aussy des grosses dixmes.*

— Extraict de l'arrest és archives, le 1er avril 1647.

§ 77.

Présentation, le 8 *aoust* 1631, *à la cure de St-Jan-de-La-Chevrerière (de Capraria), diocèse du Mans, vacante par le deceds de Mre Jullian Lesnault, de Mre Jacques Marchant, presbtre, bachelier en droict-canon.*

— Extraict du livre qui commence : *Regestrum capituli abbatiæ Sancti Michaelis in periculo Maris*, lequel j'ay remis ès archives après en avoir extraict cecy le 1er avril 1647.

§ 78.

Monseigneur le prince de Condé, Henry de Bourbon, vint en ce Mont par dévotion l'an 1631.

L'an 1631, le 2e jour de juin, Hault et puissant prince, Mgneur Henry de Bourbon, prince de Condé (lequel est décédé à Paris le 27e jour de novembre 1646, et son corps porté à Vallery, près Versailles, avec ses ancestres), vint en voyage par dévotion en ce Mont-St-Michel avec quinse ou saise cavalliers. Il y arriva le soir entre 3 et 4 heures,sans qu'on en fust adverty. Il logea à l'hostellerie de *la Lycorne*, ou le P. Dom Bède, prieur de cette abbaye, avec un Religieux, l'alla salluer et sçavoir l'heure en laquelle il devoit monter au monastère, auquel temps qui fut dès le même jour, il y monta et fut reçeu solennellement de tous les moynes, combien qu'ils n'eurent le loisir de faire les cérémonies accoustumées, sinon que le R. P. prieur l'alla recepvoir, vestu d'aube et de la chappe, au bas de la neff, tenant la relique de Saincte Hélène, qui porte de la vraye croix entre ses bras et le conduisit ainsy jusques au grand autel, où ayant faict dévotion de genoux sur un prie-dieu, disposé pour ce sujet et couvert d'un tapis et d'un carreau de velours, led. R. P. prieur lui demanda excuse de quoy il ne l'avoit pas reçeu comme il eust désiré, led. seigneur luy tesmoigna toute sorte de satisfaction, et après avoir quitté l'aube et la chappe, et montré

les sainctes reliques ainsi vestu, il le conduisit par tout le monastère et jusques à la porte du corps-de-garde; là où il ne luy permit pas de passer plus avant, lui demandant de l'eau et du cydre. Led. R. P. luy offrant tout ce qui estoit dans le monastère, lui en envoya avec du vin et une douseine de petis pains blancs par deux de ses religieux jusques à son hostellerie, ce qu'il reçeut avec toute sorte de remerciement et résolut de venir entendre la messe du bon matin; comme en effect il fut au corps-de-garde à une heure trois quards pour entrer entendre la saincte messe de son aumosnier, où les RR. PP. prieur et soubz-prieur le rencontrèrent allant au devant de luy. Cela faict, il monta à cheval incontinant pour aller à St-Malo, sans avoir pareillement voulu permettre que les pères passassent le corps-de-garde pour le conduire. Je l'ay remarqué d'une feille volante escripte par un des Religieux, tesmoingt occulaire, laquelle feille est aux archives du monastère où je l'ay remise le 1er avril 1647.

§ 79.

Don d'une estolle de satin blanc par une damoiselle de St-Malo l'an 1631.

L'an 1631 fut donné à ce monastère une estolle de satin blanc, de deux figures de S. Jan en broderies et de perles, par la damoiselle des Vergers-Gravé, demeurant à St-Malo, et sœur du R. P. Dom Ildefonse Gravé, moyne de nostre Congrégation. Lad.

estolle est en la sacristie, sur laquelle les moynes ont faict mettre les armoiries de la Congrégation. Je l'ay remarqué le 1er avril 1647.

§ 80.

Miracle arrivé à Pontorson en temps de peste, l'an 1631.

L'an, 1631 la peste estant fort espreinte dans la ville de Pontorson, ceux d'une des rues se confiants en la protection du S. Archange Michel, duquel elle portoit le nom, se recommendèrent fort dévotement et fervemment à son assistance, lesquels estant pris dès longtemps soubs la tutelle du Sainct, aucun de cette rue St-Michel ne fut tué de cette cruelle, ce qu'on attribua à la sauvegarde de cet esprit charitable. Je l'ay recueilli de l'histoire du père Dom Jan Huynes, au traitté de ses miracles qu'il dit avoir trouvé dans de bons autheurs de ce temps, et l'ay mis ici le 1er avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 133.

§ 81.

Achapt d'une coupe d'argent pour la communion, l'an 1631.

L'an 1631, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, voyant qu'il

n'y avoit point de couppe pour donner l'oblation aux jeunes moynes non presbtres après la sainte communion, en fit achepter une, des deniers de la mansse commune, du poids d'un marc et demy d'argent ou approchant de deux marcs, sur laquelle il fit escrire et graver ces mots : *Cette couppe a esté acheptée par les frères du Mont-St-Michel l'an* 1631. Je l'ay remarqué le 1er avril 1647.

§ 82.

Le R. P. dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de S. Maur, vint en ce Mont-St-Michel, l'an 1631.

L'an 1631, au moys de juillet, le R. P. dom Grégoire Tarisse, qui avoit esté le prieur de l'abbaye de Nouailles, au chappitre général tenu en l'abbaye de Vendosme entre les festes de Pasques et de la Penthecoste de l'an 1630 dernier passé, esleu supérieur général de toute la Congrégation de S. Maur et par conséquent de cette abbaye, unie à lad. Congrégation, vint en ce Mont-St-Michel premièrement pour rendre ses debvoirs au S. Archange, secondement pour voir et visiter le monastère et les moynes. Led. R. P. est encore dans la charge de suppérieur général en lad. Congrégation. Et combien qu'il soit électif, comme un des suppérieurs subalternes d'icelle, toutefois on a jugé à propos de ne le déposer, ains de le continuer

jusques à maintenant, attendu sa grande sainteté, et combien Nostre bon Seigneur a répandu ses grâces sur lad. Congrégation depuis qu'il en a le gouvernement. Il est à présent bien aagé et plus fervent que jamais. Dieu nous le veille conserver. J'ay faict cette remarque le 1er avril 1647.

§ 83.

Sentence du bailly de Costentin pour le droict de jauge et de mesure du Mont-St-Michel, l'an 1632.

L'an 1632, au mois d'aoust, a esté rendu sentence par le bailly de Costentin ou son lieutenant au siége d'Avranches, par laquelle les prieurs et moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel sont maintenus dans leur droict de jauge et de marques des pots et mesures de la ville du Mont-St-Michel et baronnye d'Ardevon de laquelle deppend lad. ville, du consentement de M. le Procureur du Roy, sur ce requis par ses conclusions sans y comprendre le droict de visite deub au Roy, avec deffences toutefois au nommé Georges Le Conte, commis à lad. visite, d'en abuser. C'estoit contre led. Le Conte qu'agissoient lesd. moynes, lequel avoit faict plusieurs exactions en cette ville; mais ayant des amis en Avranches, on ne luy peut faire correction ny payer amende. Je l'ay extraict de lad. sentence en parchemin en forme signée *Le Roux* qui est ès archives de ce monastère, le 1er avril 1647.

§ 84.

Les moynes du Mont recongnoissent que les bastiments et lieux réguliers du Mont-St-Michel sont en bon ordre et deue réparation et, attendu les grandes deppences qu'a faict en iceux le seigneur abbé luy relaissent la somme de 3,600 *livres portées par le Concordat à la charge qu'on fera les réparations et entretiendra les bastiments de ce qui leur conviendra estre nécessaire.*

— Je l'ay extraict de l'acte du 13 juillet 1631 ès archives, le 1er avril 1647.

§ 85.

Cession de la terre de Montrouault par les moynes de ce monastère au seigneur de Guyse, le 1er *may* 1642, *à la charge de payer à Mre Jacques Berthoust, prieur de Boisroger et chanoyne de Coustances, diverses sommes deues (qui montoient à* 40,000 *liv., à ce qu'on dit).*

Je l'ai remarqué sur les actes ès archives le 1er avril 1647.

§ 86.

Construction du petit logis, jardin, fossez et plants de Pingé, l'an 1632.

L'an 1632, le R. P. Dom Bède de Fiesque fit entiè-

rement parachever le jardin et petit logis de Pingé deppendant de la baronnie d'Ardevon, défossoyer et planter de bois de saulles les prez et pasturails et aultres accomodements très-utiles pour le monastère, planter les fruitiers dans led. jardin; le petit logis qu'on y voit à présent basty pour garder les fruicts qu'on desroberoit aultrement fort facilement : le tout situé au bout des domaines du manoir de lad. seigneurie d'Ardevon. Il y avoit long temps qu'il avoit faict commencer cet ouvrage et augmentation qui ne fut parachevé que cette année, la chose estant d'assez longue alaine, joint à cela le peu de bien qui pour lors estoit à la mansse conventuelle. Il fut meu à faire ce jardin à cause que celui d'Ardevon est grandement brulant, et à planter les seriziers et autres fruictiers à cause que le fruict est cher en ces quartiers; et à faire planter les saulles et autres bois qui se taillent pour mettre en fagotage à l'entour des domaines et marets qui auparavant estoient inutiles presque, à cause que le bois est extresmement cher en ce Mont-St-Michel. Ce bon père fit planter aussy plusieurs arbres de fruicts à cydres et à cousteau sur toutes les terres de la seigneurie les plus proches, lesquelles estoient totalement desnuées de pland quand les moynes de la Congrégation prinrent possession dudit Ardevon. Maintenant nous jouissons des travaux de ce bon père et de ses moynes, car il y a quantité de bons fruicts dans led. jardin et autres terres dud. lieu, desquels on nous donne du dessert tout l'esté presque et on faict de très-excellent cydre. Item toutes les

herbes et légumages qu'on accomode à la cuisine du monastère viennent de ce lieu, et bonne partye du bois qui sert à chauffer le four et à brusler en lad. abbaye pour le service des moynes est tiré et cuilly desd. plants sur led. lieu. J'ay faict cette remarque le 2 avril 1647.

§ 87.

Achapt de la bouette aus sainctes huilles, l'an 1632.

L'an 1632, le R. P. dom Bède fit changer la bouette aux sainctes huilles, qui estoit fort mal faicte et mal en ordre, pour celle qui se void dans la thrésorerie de l'église de lad. abbaye, d'argent doré, du poids environ de deux marcs. Remarqué le 2 avril 1647.

Nota. — Je me suis trompé, elle a esté faicte soubs le prieur dom Charles de Malleville, l'an 1623.

§ 88.

Construction d'un abreuvoir et de l'un des deux étangs à poisson, celuy qui est le plus bas et le plus proche des prez sittués au lieu de Pingé en Ardevon, par le R. P. Dom Bède de Fiesque, l'an 1632.

— J'ay remarqué cecy le 2 avril 1647.

§ 89.

Transaction du 2 novembre 1632, au rapport de Jouenne Anthoine, notaire au Mont-St-Michel, par laquelle les moynes renoncent à exercer le retraict des fiefs de Ballent, Mesnard et le Bourdonnay, deppendants de la seigneurie d'Ardevon, et vendus, pour les deniers du roy, l'an 1587, à Nicollas de Verdun, 5,489 livres; le prix du retraict avec les améliorations et loyaux-cousts montant à la somme de 7,789 livres, au proffit de Charles de Verdun, qui devra en conserver la propriété incommutable, à charge de payer aux moynes 1,050 livres, formant 52 livres 10 sols de rente.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 90.

Le R. P. Dom Michel Pirou est esleu le 4e prieur de la Congrégation, en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1633.

L'an 1633, le 29e jour de may, le R. P. Dom Bède de Fiesque, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, partit pour aller demeurer en l'abbaye de St-Serge d'Angers, de laquelle il avoit esté esleu prieur au

chapitre célébré en l'abbaye de Vendosme, lesdits mois et an, et après avoir esté prieur et gouverné ce monastère dud. Mont en l'observance régulière, suivant les constitutions de la Congrégation de S. Maur, l'espace de cinq années, au grand bien spirituel et temporel de l'abbaye. Estoit venu en sa place pour estre le 4° prieur de cette d. abbaye, le R. P. Dom Michel Pirou, cy devant prieur de St-Sauveur-de-Rhedon, la veille du deppart dud. R. P. Dom Bède de Fiesque. Ced. R. P. Dom Michel Pirou estoit un des douze premiers qui vinrent prendre possession de ce Mont l'an 1622. Il estoit natif de l'évesché de Rouen, d'honeste famille; ses parents s'occupaient à la marchandise et commerce honeste. Il avoit esté prieur, auparavant de venir en ce Mont, des monastères de St-Corneille de Compiègne, de St-Fiacre en Brie, de St-Faron de Maux, et dud. Rhedon. Depuis, il a été visiteur de cette province, prieur de St-Serge et abbé de St-Martin de Saye, en laquelle calité il est encore présentement, où appert la vertu de ce vénérable Père, duquel la Congrégation se sert à si juste titre dans sa manutension et régime. Aussy est-il extrêmement zèlé et fervent pour l'observance des statuts et constitutions d'icelle qui doibt estre l'entière ambition des suppérieurs vrayment bénédictins. J'ay faict cette remarque le 2 avril 1647.

Cf. — *Histoire générale. Add.* de Dom L. de Camps, t. II, p. 214.

§ 91.

Fasson et fonte de deux des cloches de la tour de l'église du Mont-St-Michel, faictes l'an 1633.

L'an 1633, au mois de juin, furent reffondues deux cloches de la tour du clocher de l'abbaye du Mont-St-Michel, soubs le R. P. Dom Michel Pirou, prieur 4e de lad. abbaye. Les fourneaux furent faicts dans les basses sales soubs le corps de logis, du costé du septentrion. Sur une d'icelles cloches est escript ce qui suit : « Sub illustrissimo principe Henrico a Lotharingia, archiepiscopo duce Rhemensi, abbate hujusce monasterii, Reverendi Patres Cong. Sancti-Mauri dicti monasterii me Benedictam vocavere. 1633 I. H. MA. » Sur l'autre, les mesmes parolles y sont gravées, sauf que au lieu du mot Benedictam il y a Catharinam. Je l'ay extraict desd. cloches le 2 avril 1647.

§ 92.

Prise de possession de l'office de l'archydiaconé du Mont, vacant par la démission de Dom Bazile de Meslay, par le R. P. Dom Michel Pirou, le chappitre général ayant réglé qu'à l'advenir le prieur dud. Mont sera toujours archidiacre.

— Extraict de l'acte du 6 aoust 1633 qui est ès archives, le 2 avril 1647.

§ 93.

Accord entre les moynes et Louys Garnier, curé d'Ardevon, le 17 aoust 1633, par lequel les moynes conservent tous leurs droicts sur les dixmes grosses, menues, novelles et anciennes et consentent payer aud. curé cinquante et quatre livres tournois de rente oultre les soixante livres qu'ils avoient de coustume de luy fournir par chascun an, payables par demies années à raison de 57 livres par chascune, à Pasques et St-Michel.

— Je l'ay tiré de l'acte le 2 avril 1647.

§ 94.

Visite faicte en l'église et parroisse N.-D. d'Ardevon le dymanche 25 septembre 1633, par le R. P. Dom Michel, prieur et archidiacre, qui y fit plusieurs ordonnances utiles pour le service divin et pour le respect qu'on doibt porter assistant à iceluy divin office.

— Je l'ay tiré dud. acte, le 2 avril 1647.

§ 95.

Présentation, le 26 décembre 1633, à la cure de N.-D. d'Évrecy, diocèse de Bayeux, vacant par le deceds de Mre Jan Le Chartier, de Mre René Basselin, presbtre gradué.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 96.

Présentation, le 16 aoust 1632, pour la cure de St-Plancheys, autrement de St-Pancrace, diocèse de Coustance, de noble homme Mre Georges Giroult, presbtre.

— Noté le 2 avril 1647.

§ 97.

Don d'une relique de nostre père S. Maur par M^r l'abbé de Sainct-Maur, 1633.

L'an 1633, au mois de janvier, révérendissime père en Dieu, M. l'abbé de St-Maur, suivant la promesse qu'il avoit faicte au R. P. Dom Bède de Fiesque, son parent et prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, lui envoya en ce Mont une relique assez notable de nostre glorieux père et patron S. Maur, laquelle led. Père Dom Bède fit enchâsser dans un petit reliquaire d'argent doré en forme de paix, qui est maintenant chèrement gardé en la thrésorerie de lad. abbaye de ce Mont. J'ay remarqué cecy le 3 avril 1647.

§ 98.

Construction de la petite sacristie des presbtres sæculiers.

L'an 1633, le R. P. dom Michel Pirou fit faire

la petite sacristie des sœculiers et la petite muraille qui suit et clot l'endroit entre les portes où les moynes s'assemblent pour aller à l'office divin, et fit peindre sur une pierre le portraict de nostre glorieux père S. Benoist avec une sentence de S. Grégoire, laquelle il fit pozer au-dessus de la porte de lad. petite muraille pour entrer à l'église. J'ay remarqué cecy le 3ᵉ jour du mois d'avril 1647.

§ 99.

Règlement du chappitre général pour la célébration des messes de fondation en cette abbaye, iceluy tenu à Vendosme l'an 1633.

L'an 1633, au mois de may, le chappitre général des PP. de la Congrégation de S. Maur, tenu à Vendosme, a faict le règlement sur les obits, messes et fondations faictes dans l'abbaye du Mont-St-Michel avec ordonnances de les acquitter en lad. abbaye, suivant l'ordre cy apprès déclaré :

Premièrement :

Missa de Beata quæ olim dicebatur missa Beatæ Mariæ de triginta cereis, singulis diebus non impeditis secundum rubricas missalis, persolvi debet : Fundata enim fuit ex redditibus monasterii, annuentibus fratribus. Nihilominus tamen potest, ad libitum sacristæ, applicari, præsertim cum urgent missæ peregrinorum.

2. Quotidie (nisi obstet rubrica) dicitur missa privata de deffunctis cum una tantum oratione nimirum: *Inclina*, etc., in capella regis pro rege Carolo sexto. Dedit monasterio dominia de Hanneville et de Treauville.

3. Qualibet hebdomada celebrantur tres missæ de deffunctis pro domina Blancha Ducissa Aurelianensi. Dedit monasterio, hac de causa, centum et unam libras annui redditus super terram de Bullone et nemore de Loyllande totum quod admortisavit.

4. Qualibet etiam hebdomada dicuntur tres missæ pro rege Philippo et uxore ejus. Dederunt monasterio centum libras annui redditus super feudiferma de Sancto Johanne-le-Thomas.

5. Sabbatho cujuslibet hebdomadæ dicitur una missa de die in majore altari pro domina comitissa de Alenconnio. Dedit plura et pulchra ornamenta huic ecclesiæ et acquitavit monachos de magna summa pecuniæ quæ tenebantur regi pro demanda certi excessus.

6. Qualibet hebdomada persolvuntur duæ missæ quarum, una die lunæ de Sancto Michaele, altera die sabbathi de Sancta Maria pro domino et domina de Thorigny. Dederunt feodum suum de Sancto-Albino de Bois cum omnibus pertinentiis suis.

7. Per hebdomadam, die lunæ, dicitur una missa pro Laurentio Le Grand. Dedit trecentas libras Turonenses ad emendum redditus, et post ejus mortem multas de pecuniis ejus habuimus.

8. Die jovis cujuslibet hebdomadæ dicitur una missa

pro Gabriele du Puy, domino de Murmays, dedit ducentos nummos aureos et clausuram ferream quæ nunc est inter majus altare et chorum monachorum ex qua pendent illius insignia picturis variegata.

9. Pro Johanne de la Champagne, uxore, patre, matre et suis dicitur una missa alternis hebdomadis; hac de causa dedit monasterio quindecim libras turonenses annui redditus.

10. Item, die veneris, alternis heddomadis, dicitur una missa pro domino Lerret, presbytero de Sancta-Cruce; dedit 70 libras.

11. Pro Carolo, rege Navarræ, dicitur una missa per hebdomadam; dedit quinquaginta libras annui reditus super prioratum de Blouteria nostro monasterio.

12. Pro domino Radulpho Tesson, domino de Grippone, et domina Jacquina ejus uxore; dedit monasterio centum scuta auri et unum calicem et illius uxor Jacquina etiam dedit quinquaginta libras, ut sponsus ultimus, scilicet dominus Nicolaus Paganeli, particeps fieret dictæ missæ. Dicitur una missa pro illis omnibus per hebdomadam.

13. Pro Jacobo Le Gey, pro Johana Gardon ejus uxore. Ipse dedit monasterio duas domos in ista villa scilicet ea quæ dicitur Altaheusa, et alia ex altera parte silvata. Illa vero dedit quadragintos auri regulis et plura alia bona fecit monasterio. Dicitur una missa singulis hebdomadis.

14. Pro Johanne Gillon, prima die cujuslibet mensis non impedita, dici debet una missa privata, ita ut primo die mensium januarii, aprilis, julii et octobris

dicatur de Sancta Maria, mensium vero februarii, maii, augusti et novembris dicatur de Sancto Michaele; tandem martii, junii, septembris et decembris dicatur de defunctis. Dedit monasterio quindecim libras annui redditus.

Januarius.

23 januarii, missa privata pro domino Le Clerc.

Aprilis.

23 aprilis, anniversarium solemne pro domino Olivario de Clisson qui dedit monasterio trecentos nummos aureos ad comparandos redditus.

Februarius.

3 februarii, missa privata pro domino de Vicques in altari Sanctæ Annæ ornamentis nigris parato. Ipsius filius, Jacobus de la Moriciere, decanus ecclesiæ Bajocensis, dedit quadraginta quinque libras annui redditus.

Martius.

11 martii, celebratur anniversarium solemne pro domino Petro Beraud domino de Brocha, per duodecim annos ab obitu ipsius qui fuit secundo die Martii anni 1638. Ille cum esset in hoc monasterio et negotia Illustrisimi principis, Henrici a Lotharingia, abbatis, ageret, multa bona nostris monachis Congregationis fecit et insuper per testamentum a Reverendissimo patre generali Gregorio Tarisse exequendum quingintas supra mille libras ad conficiendum altare divi Michaelis dedit.

Maius.

27. Dicuntur duæ missæ privatæ pro Juliano de la Tousche, domino de Querolent, hujus Montis, dum viveret, gubernatore; dedit duodecim libras annui redditus.

Junius.

Item, in vigilia Ascensionis, anniversarium privatum pro domino Taillefer.

12 junii, missa privata pro domino de la Haye canonico.

18 junii, anniversarium privatum pro domino Roberto Le Peltier canonico.

Julius.

19 julii, anniversarium solemne pro domino rege Carolo Navarræ.

21 julii, missa privata pro domino Johanne Tousten. Dedit vigenti solidos annui redditus nostro monasterio.

23 julii, missa solemnis de Sancto Michaele in gratiarum actionem pro domino de Vicques, Ludovico de Lamoriciere, qui dum viveret, gubernator hujusce Montis existens, inimicos fidei ecclesiæ catholicæ calvinistas ab isto monasterio nostro miraculose expulit. Filius decanus dedit quæ supra.

31 julii, anniversarium solemne pro domino du Hommet qui dedit viginti libras annui redditus dicto nostro monasterio.

Augustus.

31 augusti, anniversarium solemne pro domina

Catharina de Thorigny quæ dedit nostro monasterio quæ superius annotavi.

September.

13 septembris, anniversarium solemne cum *Libera* in fine pro domino de Vicques, domino Ludovico de Lamoricière. Filius, Decanus Bajocensis dedit quæ supra, hac de causa.

29 septembris, missa privata pro domino de Cavé. Dedit quadraginta quinque solidos annui redditus.

Diebus non impeditis hujus mensis dici debent anniversarium solemne pro benefactoribus defunctis et missa pro remissionne peccatorum pro benefactoribus vivis.

October.

1 octobris, si non sit impedimentum, dicitur missa conventualis in gratiarum actionem, pro beneficiis acceptis et ordinatione capituli generalis supra dicti.

12 octobris, anniversarium solemne, pro domino Gabriele du Puy, domino du Murynays. Dedit et fecit monasterio quæ commemoravi.

13 octobris, missa solemnis de Sancto Michaele, pro rege Carolo septimo qui dedit nostro monasterio centum et decem libras turonenses annuatim.

20 octobris, anniversarium solemne pro rege Carolo sexto qui dedit centum libras turonenses annuatim.

27 octobris, anniversarium pro domina Girotta quæ dedit septem libras turonenses annui redditus.

November.

6 novembris, anniversarium solemne pro domino de Baternay.

21 novembris, anniversarium solemne pro Richardo secundo, duce Normanniæ; fitque hodie omnibus pauperibus largitio communis.

December.

10 decembris, anniversarium solemne pro domino Guillelmo du Sollier qui vices gubernatoris hujus Montis, dum viveret, agebat et dedit centum viginti libras turonenses ad comparandos redditus.

14 decembris, anniversarium solemne pro domino de Tousten; dedit nostro monasterio viginti libras annui redditus.

Missæ et processiones Rosarii.

1. In dominica prima cujuslibet mensis et in festis Annunciationis, Assumptionis, Nativitatis et Conceptionis beatæ Mariæ fit processio ut in cæremoniali locali annotatur.

2. Prima die non impedita, post festa Purificationis, Annunciationis, Assumptionis, et Conceptionis beatæ Mariæ, dicitur missa privata de deffunctis pro confratribus Rosarii.

Collationné à l'original du règlement du chappitre général de lad. Congrégation, tenu à Vendosme l'an 1633, auquel nombre de fondations cy-dessus j'ay

adjousté l'anniversaire du s[r] de Brouhē, quoy qu'il ne soit décédé que l'an 1638, lequel doibt estre célébré jusque à l'an 1650 inclusivement. En foy de quoy j'ay signé cecy le 2 avril 1647, affin que nos successeurs soient soigneux de s'acquitter desd. fondations cy-dessus, estant légitimement deues. Je l'ay inséré en ce présent manuscript.

§ 100.

Réglement du chappitre général de la Congrégation touchant la réception des Roys et princes sœculiers et de l'église, faict l'an 1633.

L'an 1633, au moys de may, le mesme chappitre général des PP. de ladite Congrégation de St-Maur tenu à Vendosme, comme dict est, régla et donna l'ordre qui suit, pour faire les processions et réceptions des Roys et princes tant ecclésiastiques que sœculiers lorsqu'ils viennent en ce sainct Mont pour faire visite ou rendre leurs vœux au glorieux archange S. Michel.

Primo.

Cum igitur Rex noster christianissimus, Reginæ Primogenitus filius Regis nemper Delphinus, vel dux Normanniæ accessurus est ad hunc sanctissimum Montem (modo se solemniter recipi expetierit et illud idem innotuerit monachis hujusce Montis) omnes

in cappis (ut cœremoniali Congregationis præscribitur) procedent illi obviam extra portam urbis in graviis scilicet ; interius solemniter pulsantur campanæ omnes.

Recipiuntur etiam cæteri filii Regis et filiæ, fratres et sorores Regis, Dux et Ducissa Britanniœ et filii eorum, Duces de sanguine regali, legatus Papæ a latere et Reges extranei eodem modo quo supra, excepto quod illis obviam proceditur ad arcis portam tantum.

Archiepiscopus Rothomagensis, Episcopi omnes ipsius provinciæ : Episcopi Macloviensis, Redhonensis, Andegavensis, Carnotensis, Archiepiscopi Parisiensis, Turonensis, cum ad hoc monasterium accedunt (si prius monachos de suo adventu monuerint), eodem quo supra gaudebunt privilegio sed proceditur illis obviam usque ad Baillivam seu cisternam inferiorem tantum eo ritu duntaxat.

Admoniti igitur fratres de adventu prædicti domini in sacristam pergent, ibi se albis et pluvialibus induent, exceptis duobus acolytis ceroferariis et alio aliquo sacerdote textum delaturo qui sicut, et qui processionaliter crucem defert, dalmatica pretiosiori induetur. Curæ etiam erit cœremoniario designare tres fratres quorum alter mithram, alter baculum pastoralem deferet, medium habentes qui textum gestat. Designabit et alium qui pulvinar subjiciet dicto episcopo, cum opus fuerit, et pluviale Sancti Michaelis ipsi imponet.

Omnibus sic ordinatis proceditur illi obviam usque ad baillivam hoc ordine : prœcedet thuriferarius quem

sequitur crucifer medius inter ceroferarios, deinde fratres bini et bini : sequuntur duo cantores, tandem qui textum gestat, medius inter deferentes mitram et pedum; ultimo denique superior. Cum vero pervenerint ad claustrum inferiorem, crucifer cum thuriferario sistunt se aliquantulum ad latus scilicet prope dominum [illegible] : Ceroferarii vero hinc inde stabunt et accedenti domino episcopo profundam exhibebunt reverentiam, cui etiam subjiciet pulvinar ad id deputatus minister, et interius accedentibus aliis ministris, textus illi porrigitur osculandus ab ipsomet qui illum gestabat, tunc Reverendus Pater prior, sumens naviculam de manu thuriferarii, petit benedictionem incensi a domino episcopo; data benedictione, R. P. Prior idem incensat textum triplici ductu et postea dominum episcopum etiam triplici ductu. His finitis induitur dominus episcopus pontificalibus et cantores interius inchoant antiphonam : *Sacerdos et Pontifex*; cui subjungitur hymnus de Sancto Michaele : *Tibi christe*.

Et tunc omnes revertuntur et ingrediuntur ecclesiam, ordine quo venerant, præter superiorem qui resumet proprium locum post fratres nostros : scilicet sistent se omnes in medio navis ecclesiæ, ut in solemnioribus festis, faciebus ad invicem conversis, donec absolvatur hymnus cui dominus episcopus versum et orationem de Sancto Michaele subjungit postquam omnibus genuflexis et ad ipsum Episcopum conversis dat solemnem benedictionem. His finitis proceditur per valvas inferiores chori ad majus altare et

dominus episcopus, si postulaverit, visitat sanctissimum sacramentum, quo in casu, cantores intonant antiennam de Sanctissimo Eucharistiæ Sacramento cujus versum et orationem dicit dominus episcopus.

Hinc ad sacellum sanctarum reliquiarum proceditur in quo cantatur antienna : *Gaudent in cœlis;* qua absoluta, dominus episcopus dicit versum et orationem : *Propitiare nobis.* Quam orationem sicut et supradictas cœremoniarius diligenter annotabit, in aliquo diurnali honesto quod ipsemet domino episcopo apertum porriget, toties quoties opus erit, signando illi versum et orationem.

Moxque omnes in sacristam revertuntur paramenta depondituri; nec quidquam ultra domino episcopo præstare tenentur fratres nostri; notandum obiter quod ille qui defert baculum pastoralem, semper debet præcedere dominum episcopum a sinistris ipsius et qui detulerit mithram a dextris ut possit, absque negotio, quoties opus erit, tollere et imponere mithram domino dicto episcopo nisi illud ipsum præstare velit proprius Eleemosinarius. Qui vero textum defert præcedet eos aliquantulum solus, post cantores.

Collationné à l'original en papier le 3 avril 1647.

On lit de plus en marge de ce document la note suivante : « Le seigneur évesque d'Avranches, après cette réception en chappes à sa première entrée seulement, comme tous les autres prélats cy-dessus, n'est reçeu ès autres fois qu'en frocs, excepté le suppérieur qui est en chappe.

§ 101.

La croix des grèves a esté huit jours descouverte l'an 1633.

L'an 1633, au mois de febvrier, cette croix que Hildebert, premier du nom et 3e abbé de ce Mont-St-Michel, fit bastir dans les grèves entre cy et Genests, au lieu où une femme avoit enfanté son fruict et esté conservée miraculeusement des flots de la mer, comme j'ay dit, fut veue à descouvert l'espace de huict jours par tous ceux de ce Mont et aultres qui ont voullu regarder. Depuis la mer a recouvert le lieu, des grèves et sablons que peu auparavant elle avoit emporté. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

La croix a esté de nouveau descouverte en 1683.

§ 102.

Le cloistre et une aisle de l'église ont été couverts d'ardoises, l'estant auparavant de plomb, l'an 1633.

L'an 1633, au mois de mars, fut parachevé de couvrir d'ardoises le cloistre et la partie de l'aisle de la nef de l'église du costé du midy, laquelle auparavant, depuis la tour de l'Horloge jusque au vis de la chappelle de la Saincte-Trinité, estoit couverte de plomb sur lequel on marchoit de plain-pied comme

aussy estoit led. cloistre sur son chevron, lequel plomb dud. cloistre le sieur de Brouhë avoit faict oster comme aussy celuy de lad. aisle d'église, surtout quoy il fit mettre lad. ardoise qu'on y voit cejourd'huy et sur lad. aisle il fit applicquer de la charpente pour supporter lad. ardoise. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 103.

Hector d'Ouvrier, évesque de Dol, vint en ce Mont par dévotion, l'année 1634.

L'an 1634, le 8e jour du mois de febvrier, Rnd Père en Dieu, Messire Hector d'Ouvrier, évesque de Dol, en Bretaigne, vint par dévotion visiter l'église du S. Archange en ce Mont. Il fut reçeu magnifiquement et processionnellement, suivant la coustume, par les moynes de lad. abbaye. Il y dit la messe, puis, estant prié, il disna au réfectoire et s'en alla. Les moynes convièrent ce bon évesque et luy firent tout l'honneur et le bon accueil qui leur fut possible, estant un des meilleurs amis de nostre Congrégation. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 104.

François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont par dévotion, en febvrier l'an 1634.

L'an 1634, le 28 dud. mois de febvrier, Monseigneur

le R^me^ François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont-St-Michel par dévotion, fut couché dans la chambre des hostes et traitté aux deppends des moynes dud. Mont, et s'en retourna le 30e jour dud. mois en son évesché à Avranches. J'ay faict cette remarque le 3 avril 1647.

§ 105.

Une compagnie de 300 hommes de la ville de Lizieux vint en voyage en ce Mont l'an 1634.

L'an 1634, le 7 octobre, vint en voyage en ce Mont par dévotion, de la ville de Lizieux, de cette province de Normandie, une compagnie formée du nombre de 300 hommes, tous lestes, bien accommodez et l'espée au costé et la baguette blanche à la main, en sorte de houlette. Ils arrivèrent à la porte de la ville, le tambour battant et l'enseigne desployée. Là ils quittèrent tous leurs armes, suivant la coustume du lieu, sinon trois ausquels on permit de porter leurs espées, puis montèrent tous à l'abbaye et église de l'archange S. Michel, où quelques-uns d'entr'eux, qui estoient d'église, chantèrent solennellement la grande messe en musique à l'autel de S. Michel, situé dans le rond-point du cœur que maintenant nous appelons le grand autel. J'ay remarqué cecy le 3 avril 1647.

§ 106.

Présentation le 10 octobre 1634, pour la cure de St-Estienne de Bacilley, vacante par le déceds de Mre Guillaume Le Chevalier, de Mre Georges Giroult, curé de St-Brolade.

— Tiré du livre de Petit, curé de St-Pierre du Mont, secrétaire du chappitre, le 3 avril 1647.

§ 107.

Bail à ferme en 1634, pour un an seullement, moyennant cent sols tournois, à Mre Gilbert Bertrand, de la paroisse de Charrué, avec permission de s'associer qui bon luy semblera, des pescheries appartenant aux moynes, sur les terres blanches de Charrué, excepté qu'il ne peschera pas sur les terres blanches de St-Brolade, appartenant aussy aux moynes.

— Tiré du bail à ferme, le 3 avril 1647.

§ 108.

Fasson du S. Cyboire et du Soleil d'argent, l'an 1634.

L'an 1634, le S. Cyboire et le Soleil pour mettre le corps de Nostre Seigneur en repos, l'un et l'aultre se montant par vis sur un mesme pied, furent faicts par les soins des RR. PP. de la Congrégation et aux

deppends de M. de Guyse, abbé. Le s[r] Du Pont, grand prieur des anciens moynes, et M[r] de Brouhë, agent dud. sieur abbé, firent changer, pour ce faire, quelques argenteries rompues et inutilles et la bouette aux sainctes hosties sacrées qui se gardoit autrefois dans une custode suspendue, avec une poulie, au grand autel; le tout pèze environ trois marcs et demy d'argent, estant doré. J'ay remarqué le 3 avril 1647.

§ 109.

Sentence du lieutenant général du bailly du Costentin, en la vicomté de Coustances, du 3 *mars* 1634, *par laquelle Nicolas Touppel est condenné à payer trois ruches de froment de rente, à raison de la fieffe de quatre verges de terre faicte à ses ancestres le* 9 *mars* 1675, *situées près Grandville en la paroisse de Longueville et nommées le cloz de Loysellière; acte passé devant Sébastien De La Lande et Pierre Perier tabellions, à Pontorson.*

— Extraict desdits actes, le 4 avril 1647.

§ 110.

Arrest du conseil d'estat tenu à Ruel, le 1[er] *septembre* 1635, *par lequel tous les marguilliers des fabriques doivent rendre compte de leur administration devant les sieurs évesques, archidiacres et officiaux ou vicaires.*

— Noté sur la copie imprimée, le 4 avril 1647.

§ 111.

Sentence du 7 juillet 1635, donnée en l'élection d'Avranches, par laquelle les fermiers des comptes, quatriesmes, quartz de sel et anciens subsides sont comdennez de restituer aux abbé et moynes les cinq sols d'anciens devoirs qu'ils avoient levé, contre toute justice, sur chascun tonneau de vin que lesd. moynes avoient faict entrer en ce Mont pour leur provision.

— Extraict de la sentence signée Trochon, greffier, le 4 avril 1647.

§ 112.

Présentation par les moynes, le 12 janvier 1635, de Mre Michel Germont, presbtre du Maine et gradué à la cure de St-Jean-des-Champs.

— Extraict du livre tenu par Mr Petit, le 4 avril 1647.

§ 113.

Présentation par les moynes le 8 novembre 1635 pour la cure de St-Pierre de Boucey de Mre François Auvray, prebstre chanoyne et archidiacre d'Avranches, sur la pure et simple démission en sa faveur faicte entre les mains desd. moynes, par Mre Gilles Des Brousses, presbtre aussy chanoyne dudit Avranches.

— Je l'ay extraict du livre du secrétariat signé : Petit, le 4 avril 1647.

§ 114.

Don d'une grande coquille d'argent doré, par le s^r de Mesgrigny, m^re des requestes, demeurant à Paris, l'an 1635.

L'an 1635, un M^re des requestes de Paris, nommé Monsieur de Mesgrigny, voyant sa femme en travail d'enfant et en danger de mourir pour la véhémence des espreintes, fit vœu à S. Michel, de luy offrir une cocquille d'argent s'il luy plaisoit assister sad. femme en ce rencontre douloureux : peu après, elle accoucha très-heureusement d'un bel enfant. Led. sieur fit faire incontinent lad. cocquille d'argent doré, pesante approchant de deux marcs, et sur icelle fit graver ces mots : *Votum pro Johanne Francisco de Mesgrigny*, et l'envoya en ce monastère le 8 avril 1636. Icelle se voit en la trhésorerie des reliques du monastère, d'où je l'ay remarqué le 4 avril 1647.

§ 115.

François de Péricard avec tout son clergé, vint en procession en ce Mont-St-Michel, l'an 1635.

L'an 1635, le 7 octobre, François de Péricard, évesque d'Avranches, vint en ce Mont-St-Michel avec tout son chappitre, processionnellement, dit la saincte

messe en cette église, puis disna avec tous ceux dud. chappitre et ses gens dans le logis abbatial à ses deppends. Tous les moynes furent disner à leur réfectoir, sans qu'aucun disnast avec led. seigneur évesque. Iceluy estoit courroucé contre lesd. moynes qui ne l'avoient voulu traitter, à cause du grand monde qui l'accompagnoit et des grandes deppences qu'il avoit faictes en ce lieu l'an passé, avec tout son train, deux ou trois jours chez lesd. moynes, sans considération de leur pauvreté de lors. Pour donc estre défrayé ced. jour par iceux, deux ou trois jours auparavant il envoya un de ses aumosniers avec une lettre dud. seigneur évesque, intitulée : *Aux anciens et nouveaux venuz Religieux en l'abbaye du Mont-St-Michel*, laquelle ayant esté leue publicquement; tant de part et d'aultre fut conclud qu'il ne falloit donner à disner à l'évesque ni aux chanoynes, d'autant que les moynes susd. estant allez à Avranches en procession, il n'y avoit point longtemps, avoient esté contrainct de disner dans un pré sur l'herbe, ne voulant entrer dans une hostellerie, à cause que lesd. seig. évesque et chanoynes ne leur avoient pas présenté une fois d'entrer, quoy que, selon l'ancienne coustume, ils leur devoient donner à disner. Il fust icy arresté, particulièrement de la part de MM. nos anciens, qu'on ne leur donneroit rien aussy. Mais, en l'absence du R. P. Dom Michel Pirou, prieur de cette abbaye, qui estoit pour lors à la diette, le R. P. Dom Maurice Poncignon, soubsprieur, remit l'affaire en délibération dans la communaulté des religieux de nostre Congré-

gation, et ayant représenté l'importance de cette affaire, refuser ainssy un disner à leur seigneur évesque, qui estoit leur visiteur annuellement, qu'il ne le falloit pas faire, ni aussy traitter tout un clergé, chose inouye encore en ce monastère, tellement qu'il fut dit par son bon conseil qu'on recepvroit, avec toute la bienséance possible, led. seigneur évesque et qu'on le traitteroit, luy treiziesme, le plus honnestement qu'il se pourroit, ce qui luy fut recrit et respondu par lettre. Mais led. seigneur évesque, qui voulloit qu'on traittast aussy tout son clergé, ne voullut de cette restriction. Ce bon père soubsprieur, Dom Maurice Poncignon, en ce rencontre, sortit sans doubte à son honneur et conserva celuy du monastère. Aussy estoit-ce un homme bien expérimenté ès faicts de la civilité en semblables occasions. C'estoit la raison pourquoy l'Ordre luy a commis si longuement le soin de la religion. Car oultre qu'il estoit un des plus anciens profex d'icelluy, et dès l'année 1610, et un de ceux qui le premier arriva à Paris l'an 1615 (à la fasson d'un autre apostre) pour donner l'essort et le branle à cette grande et magnifique Congrégation de S. Maur ; il a resgenté en icelle très-honorablement et entre aultres a esté longtemps supperieur de St-Augustin de Lymoges, soubs-prieur des Blancs-Manteaux à Paris, deux ans prieur de St-Fiacre en Brie, deux ans soubsprieur à St-Jan-d'Angely, deux ans prieur de Solignac, un an prieur à St-Clément de Craon, à Lehon deux ans prieur, au Tronchet trois ans prieur, et cette année 1635 soubsprieur en ce

monastère du Mont-St-Michel. Et à bon droict une personne de si grand mérite et si fervente dans les observances monastiques est-il employé au bien public dans le corps politique du monachisme, celuy-là qui étant nay de la ville de Verdun, de gens pieux et vertueux, des plus illustres et notables bourgeois d'icelle, et offert par eux, dès sa plus tendre jeunesse, au patriarche S. Benoist, soubs la discipline et instruction du R. P. Dom Deziré de La Cure, puisque non-seulement il profita pour son particulier à l'escole du bon père Dom Deziré, ains il puisa soubs icelluy cette belle science des vertus qu'il a continuellement enseignée à ceux qui lui ont esté commis, et qu'il enseigne encore journellement par son bon exemple et par la rare édification qu'il donne à un chascun dans la prattique exacte des exercisses réguliers, estant maintenant, après avoir si longtemps commendé, le plus soumis à l'obéissance.

Mon cher lecteur, ne vous ennuyez pas du précédent discours. La vertu a ses prix et sa récompense, mesme de ce monde icy; puisque nostre bon Dieu veult que nous fassions estime très-particulière de ses bons serviteurs. Je puis dire en vérité que nostre bon père cy-dessus en est un de ses plus affectionnés, puisque nous pouvons de droict appeller ainssy les ministres qui se rendent les plus exacts à rendre à leur seigneur, chascun jour, leur humble ministère. J'en suis le tesmoing oculaire avec tous les moynes de cette communaulté, laquelle, avec moi, se l'est proposé devant les yeux, pour s'acquitter de son devoir en imitant

ses vertus. Il est encore à présent dans ce monastère dud. Mont-St-Michel là où, quoyque chargé d'années et de travaux récens pour l'augmentation de la communaulté, il est tout le premier aux exercisses communs, montrant par ses ferveurs l'estime que nous devons faire de nostre vocation. Nostre bon Dieu luy veille donner la continuation au bien jusques à la mort et après, la récompense et à nous aussy. J'ay faict cette remarque le 4 avril 1647.

§ 116.

Fasson d'un estang, au mois de febvrier 1636, *proche les encloses de Pingé, en Ardevon, celluy qui est sittué au plus haut lieu, vers et proche de celluy qu'avoit faict faire le R. P. Dom Bède.*

— Noté le 4 avril 1647.

§ 117.

Construction de la fuye ou du colombier d'Ardevon, près le manoir, sur l'emplacement de l'ancien, au mois de mars 1636, *pour la somme de mille livres tournois.*

« On en retire 64 livres de rente par chascun an par où appert que led. colombier est bien faict et que les pigeons s'y plaisent bien. J'ay faict cette remarque le 4 avril 1647. »

§ 118.

Henry d'Escoubleaux, de la maison de Sourdis et archevesque de Bordeaux, vint en ce Mont, l'an 1636.

L'an 1636, le 5ᵉ jour du mois de mars, Henry d'Escoubleaux, de la maison de Sourdis, archevesque de Bordeaux, abbé de St-Jovin-de-Marnes en Poictou et de douse ou quinse aultres abbayes et prieurez d'importance, vint avec dix ou douse chevaux à la porte de cette ville du Mont-St-Michel; mais d'autant qu'ils ne voulurent quitter les armes suivant la coustume, il n'entra dans lad. ville ny ne monta à ceste église luy ny aulcun de sa suitte, s'en retournant comme il estoit venu. Luy objectant que, l'an 1631, Monsieur le prince de Condé venu en ce lieu, posa le premier son espée pour entrer, il fit réponse qu'il estoit plus que Mons. le Prince et tira pays. Je sçay bien que cet archevesque avoit le cœur trop hault pour quitter ses armes, luy qui quittoit son temple, son église et son évesché pour les porter. C'est ce qui l'avoit meu d'obtenir dispence de Sa Sainctеté pour quitter le froc, lequel luy et moy l'avons porté dans lad. abbaye de St-Jovin-de-Marnes, luy en qualité d'abbé désigné et profès de l'ordre et moy en qualité d'armayer et prieur du prioré de St-Pierre-de-Vertou, aussy profès dud. ordre, bien différent en revenuz, mais presque semblables en vertus et inclinations de nous acquitter de nostre profession. Il est décédé l'an 1646. Nostre bon

Dieu luy fasse miséricorde et moy je suis encore vivant dans le monastère du Mont-St-Michel (ayant laissé l'abbaye de St-Jovin). Nostre bon Seigneur me veille faire la grâce de luy servir de tout mon cœur. J'ay remarqué cecy le 5 avril 1647.

§ 119.

Richard de la Luzerne, 18[e] *gouverneur de ce Mont, mourut l'an* 1636.

L'an 1636, le 1[er] jour du mois d'aoust, un vendredi à six heures et demye après midy, Richard de la Luzerne, gouverneur de ce lieu, trespassa en cette abbaye du Mont-St-Michel, au grand regret de tous ceux qui l'ont congnu, après avoir esté gouverneur de ced. lieu dix ans et quelques deux mois ou environ, ayant pris possession le mois de may de l'an 1626. Il fut enterré le landemain en la chappelle de Ste-Anne (les mots *saincte Anne* ont été remplacés par les mots *Nostre-Dame*) du circuit où ses armoiries et une ceinture de dueil furent applicquéez à la paroy, ce qu'on souffrit pour lors de crainte de noise avec ses parents. Mais on l'a ostée depuis, en l'an 1638. Les moynes luy firent les obsèques solennellement avec deux services et obits, un trentain de messes, deux annuels et le bout de l'an, pour raison de quoy les parents dud. deffunct donnèrent 300 livres tournois aux moynes du monastère. J'ay remarqué ceci le 5 avril 1647.

§ 120.

Un cours des estudes de philosophie finy en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1636.

L'an 1636, le 3e janvier, le R. P. Dom Michel Perude, profèx de la Congrégation de St-Maur, partit pour s'en aller demeurer en l'abbaye de St-Serge-lès-Angers, suivant l'ordre à luy donné du R. P. Dom Placide de Sarcus, visiteur de cette province pour lors, par obédience expresse, scellée et signée dud. R. P. visiteur; apprès que led. Dom Michel Perude eut parachevé son cours de philosophie auquel il avoit esté commis par le mesme R. P. visiteur après la celébration du dernier chappitre général, estant iceluy cours composé de dix ou douze jeunes religieux de lad. Congrégation assemblez en cette abbaye par l'ordre cy-dessus, lesquels ont assez bien réussy soubs le susd. maistre. J'ay faict cette remarque le 7 avril 1647.

La direction de ce cours est attribuée par Dom de Camps à Dom Michel Pirou.—*Histoire générale*, t. II, p. 226.

§ 121.

Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, fut faict le 19e *gouverneur de ce Mont, l'an* 1636.

L'an 1636, au mois de septembre, Louys XIII, roy de France, donna le gouvernement de la ville et

chasteau du Mont-St-Michel, vaccant par la mort de Richard de la Luzerne, arrivée au mois d'aoust dernier, à Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, lequel estoit pour lors occupé à chasser les Espagnols de la ville de Corbie et de la Picardie. Son père en vint prendre possession, en son absence, le 28e jour dud. mois en son nom. Led. Henry y vint luy-mesme en personne le 18 janvier 1637, où il ne demeura que trois ou quatre jours. Il fut reçeu de tous les moynes en corps, à trente pas hors la porte de l'église, où le Supérieur luy fit une petite exhortation et puis montèrent et entrèrent tous en lad. église, tesmoignant aux moynes toute sorte de bienveillance. Il confirma le sr Du Laurier pour son lieutenant en ce lieu, que son père y avoit mis en prenant possession pour luy Henry, puis il s'en alla apprès avoir adjousté aux 9 soldats d'ordinaire le nombre d'aultres 8. Il revint encore d'aultres fois en ce lieu comme je diré, lequel continuant de servir courageusement et fidèlement le Roy, après avoir supporté beaucoup de fatigues au siége de Perpignan, il fut enfin emporté de fiebvre chaude, 4 lieues proche du Mont-Sarrat, au monastère duquel Mont-Sarrat il fut inhumé au mois de septembre 1642, ayant esté six ans entiers gouverneur de ce Mont-St-Michel. J'ay faict cette remarque le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 151.

§ 122.

Construction en 1636, par le R. P. Dom Michel Pirou, du pressoir avec la pile de pierre de quartiers et autres assortiments pour faire le cyldre au manoir d'Ardevon.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 123.

Prise d'un grand poisson nommé chaudon ou petite balene, le 7 aoust, l'an 1636.

L'an 1636, le 7 aoust, il fit en ces quartiers une tempeste et un orage espouvantables, le tonnaire faisoit trembler tout le monde et en ce Mont-St-Michel on estimoit devoir estre abismez de ce coup. Il tomboit de la gresle grosse comme des noix, voire comme des œufs, durant lequel orage s'eschoua un grand et monstrueux poisson appellé des uns *chaudon* et des autres un *balineau* ou petite *balene*, qui fut trouvé sur les grèves entre cy et le rocher de Tombelaine après la bonnace, duquel poisson les moynes en prirent par préférence, comme leur appartenant, estant sur leur fief de la baronnie d'Ardevon, aussy comme seigneurs des pescheries de lad. abbaye, six charretées tirées par deux bœufs et trois chevaux et aultres six qu'ils permirent de prendre aux fermiers généraulx

§ 126.

Debris faicts dans les fenils et au corps de garde par la mer, l'an 1636.

L'an 1636, le 17ᵉ jour du mois de novembre, le 19ᵉ jour de la lune, la mer estant fort agitée des vents s'esleva tellement qu'elle entra dans le corps-de-garde de la ville, rompit la grosse barre de la porte des fenils et fit un grand trou à la muraille. Elle fut cette fois extresmement violente.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 127.

Les communs en landes et marests formant la Lande de Caugé, contenant 80 *acres de terre, une aultre lande dite la Lande de Brée et des Gages, contenant quinze acres appartiennent aux moynes, comme deppendants de la baronnie d'Ardevon, suivant déclaration des parroissiens de Curey au rapport de Jouenne Antoine, notaire à Pontorson, du* 11 *juillet* 1636, *lesquels parroissiens ont le droict d'y faire paistre leurs bestiaux avec ceux de Moidré, d'Espas et de Boucey.*

— Noté le 5 avril 1647.

§ 128.

Arrest du parlement de Rouen du 6 mars 1636, par lequel il est dit que les livres de receptes et autres mémoriaux serviroient de tiltres aux Religieux de Bonne-Nouvelle de Rouen, à cause de la perte d'iceux du temps des guerres civiles. Pareil arrest avoit esté rendu le 6 janvier 1629 au proffit des abbés et moynes du Mont-St-Michel.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 129.

Henry de Bricqueville, 19e gouverneur de ce Mont, présenta requête au roy pour les réparations de la ville, le 7 juin 1636.

« Pour obtenir un Mre des Requestes ou aultre commissaire député pour faire faire les réparations de la ville du Mont-St-Michel fort en ruines, suivant le procès-verbal faict à la requeste de Richard de La Luzerne, gouverneur dud. lieu, son prédécesseur, par le lieutenant général du bailly de Costentin au siége d'Avranches avec et en présence du procureur de sad. Majesté, montant icelles réparations à de grandes et immenses sommes à quoy nous ne sçavons pas qu'il fut répondu. Nous sçavons bien néantmoins qu'il n'y a rien esté faict en suitte et que les murailles et forteresse de lad. ville s'en vont toutes à bas. Coppie dud. procez-verbal et de lad. requeste sont en ce monastère, d'où je l'ay extraict le 5 avril 1647. »

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 151.

§ 130.

Arrest du Conseil privé du 10 décembre 1635 enregistré à la Cour des Aydes du parlement de Rouen, le 26 avril 1636, exemptant les soldats-mortepayes et bourgeois de la ville du Mont-St-Michel de payer tailles et gabelles suivant leurs anciens priviléges.

— Noté le 5 avril 1647.

§ 131.

Présentation le 4 février 1637 par les moynes du Mont-St-Michel à la cure de St-Michel-des-Loups, vacante par le deceds de Mre Jean Petour, presbtre, de M. Maurice Dufou, diacre.

— Extraict du livre du secrétariat signé Petit, le 5 avril 1647.

§ 132.

Histoire effroyable, fabuleuse, d'un enfant de la ville du Mont-St-Michel qu'on dit avoir été emporté du diable, l'an 1637.

L'an 1637, au mois de septembre, on publioit par les rues de Paris une histoire espouvantable arrivée à un nommé Robert Le Fizelier, fils de Rodolphe Le Fizelier, notable habitant du Mont-St-Michel, lequel pour son grand libertinage et désobéissance rendue envers sond. père, le diable emporta aux fonds des

enfers, chargé sur un baston, et plusieurs aultres discours et narrations contenues dans un petit livret imprimé auquel n'apparoissoit ny le nom de l'autheur ny du libraire. Un des moynes de nostre Congrégation cheminant par la ville dud. Paris, comme il entendit parler du Mont-St-Michel, d'où il avoit sorty depuis peu de jours et sçachant fort bien qu'il n'y avoit point de bourgeois en ce lieu ou d'aultres nommez dud. nom de Fizelier, il achepta une coppie de lad. histoire, estant procureur en une de nos abbayes de Paris et l'envoya au Mont-St-Michel, où fut recongneu de tous ceux dud. lieu la grande fourbe et mensonge inventé par quelque folastre pour gaigner de l'argent. J'ay remarqué cecy, le 5 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 153. On peut rapprocher de cette histoire *La Prédiction de la vision prodigieuse d'un aigle épouventable*, imprimée à Paris en 1622. Ce livret rare a été réimprimé à Avranches, par M. V. J., en 1869.

§ 133.

Prise de possession, le 2 mars 1637, par le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur, de l'office d'archidiaconé de l'abbaye, en présence de R. P. Dom Henry Du Pont, prieur des anciens, de Julian Bazile, d'Ardevon, et de Charles Cordon, du Mont-St-Michel, ledit office vacant par la démission de Dom Michel Pirou.

— Noté le 6 avril 1647.

§ 134.

Sentence du séneschal d'Ardevon contre les nobles qui doivent garder, armés de toutes pièces, le chasteau du Mont-St-Michel.

L'an 1637, le penultiesme jour de septembre, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, en la personne du R. P. Dom Dominique Huillard, leur procureur et cellerier, firent convoquer et appeler à hauncte et intelligible voix, par les officiers de leur baronnie d'Ardevon, estant dans le corps de garde sous Belle-Chaire, tous les hommes subjets à faire la garde led. jour aud. lieu du Mont-St-Michel, armez de toutes pièces, suivant qu'ils y sont obligés à cause des terres et fiefs nobles qu'ils possèdent à ces fins; lesquels, après avoir esté tous appelés, et les manquants condemnez à 3 livres d'amende, sur la demande et réquisition du R. P. Dom Dominique, procureur et du procureur fiscal de la baronnye dud. Ardevon, a esté décerné sentence par Mre Jean de la Noe, séneschal d'icelle par laquelle lesd. hommes sont condemnez venir se trouver en personnes, armez de toutes pièces, dans led. corps de garde soubs Belle-Chaire ou gens pour eux, capables de faire lad. fonction, desquels ils respondront.

Extraict de la grosse de lad. sentence signée J. Gilbert, le 6 avril 1647.

§ 135.

Ordonnance provisoire du seigneur cardinal de Richelieu, dispensant les paroissiens de Beauvoir et d'Espas, contrairement aux prétentions du s^r de Matan, capitaine de là coste de Genest, de la garde de lad. coste et ordonnant qu'ils soient tenus de faire le guet et garde seullement en lad. ville et chasteau du Mont-St-Michel suivant la coustume, ce qui est ainssy demeuré.

— Extraict d'une copie de lad. ordonnance, le 6 avril 1647.

§ 136.

Visite faicte en l'église de St-Pierre-du-Mont par Dom Bernard, archidiacre, le 10 mars 1637.

« Où il s'est faict rendre compte des deniers et revenuz du thrésor et fabrique de lad. église, montant à 260 ll. 3 sols 10 deniers, suivant l'estat qui luy en a esté fourny d'une année seullement, de plus a faict beaucoup de statuts pour la décoration de lad. église et service divin, que règlements pour la vie et mœurs des curés, vicquaires et presbtres de lad. parroisse. Je l'ay extraict de l'acte de lad. visite, le 6 avril 1647. »

§ 137.

Commission accordée par les moynes, le 13 mars 1637, pour la garde d'une porte de l'abbaye, à Charles Cordon, bourgeois du Mont-St-Michel.

Coppie desquelles lettres en forme est ès archives avec deux aultres provisions, l'une faicte par le cardinal d'Annebault, l'an 1577, à Michel Laurens, bourgeois, et l'aultre par François Le Roux, d'un aultre porte, l'an 1560, à un aultre bourgeois de lad. ville, d'où je l'ay extraict le 6 avril 1647.

§ 138.

Eschange pour la féodalité, d'une certaine terre et hebergement, au bourg de la Croix, avec le s^r de Villiers, le 19 juin 1637, au rapport d'Anthoine Jouenne, notaire à Pontorson.

— Noté le 6 avril 1637.

§ 139.

Visite faicte dans cette abbaye, du 18 avril au 24 du mesme mois, par le R. P. Dom Bède de Fiesque, visiteur de la province.

— Extraict du livre du chappitre le 6 avril 1647.

§ 140.

Visite des mesures de la ville du Mont par Dom Bernard, l'an 1637.

L'an 1637, le vendredy 22e jour du mois de may, le R. P. Dom Bernard Jevardac, en qualité de prieur du Mont-St-Michel et archidiacre de lad. abbaye, a faict la visite des mesures, des pots et pintes et aultres mesures dans les cabarets et hostelleries des habitants de la ville du Mont-St-Michel, vendant et débitant vin et cildre, où ayant trouvé plusieurs vaisseaux trop petits, il les a cassez et confisquez, condemnant les délinquants en l'amende ; ç'a esté luy qui a faict le premier cette sorte de visite depuis que la refforme est establie en cette abbaye du Mont-St-Michel : MM. les anciens moynes d'icelle l'avoient toujours faicte. J'ay remarqué cecy le 7 avril 1647.

§ 141.

Nostre Seigneur donna de la pluye après avoir porté le chef de S. Aubert en procession autour du Mont.

L'an 1637, le 10e jour de may, après les vespres, on fit la procession, composée de tous les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, du curé et presbtres de la paroisse dud. Mont, avec le peuple de ladite

ville, autour du rocher de ce Mont, et en la chappelle de S. Aubert on fit station, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de lad. abbaye, portoit entre ses mains le chef dud. glorieux S. Aubert ; le tout pour impétrer de Dieu de la pluye pour arroser les biens de la terre qui périssoient tous, à cause qu'il y avoit fort longuement qu'il n'avoit pleu : chose admirable que cette procession faicte, il pleut abondamment toute la sepmaine, à midy et à minuit de chascun jour, et si benignement et utilement que l'année en ces quartiers fut très-bonne, les fruicts s'estant trouvés par ce moyen bien portez, par où appert combien Nostre-Seigneur a agréable les demandes qu'on luy faict par l'intercession de S. Aubert, son très-fidèle serviteur. J'ay remarqué cecy le 7e jour d'avril, à la relation des tesmoings oculaires, l'an 1647.

§ 142.

Réparation d'un des piliers du cœur de l'église, l'an 1637.

L'an 1637, le 25e jour de septembre, un des piliers du cœur qui soubstiennent la tour du clocher, la plus proche de la nef du costé du logis de l'aumosnerie fut parachevé de raccommoder suivant le commandement de M. de Guyse, abbé commendataire de cette abbaye, par le soin de Dom Henry du Pont, grand prieur de MM. les anciens moynes, lequel

pilier manquoit par le fondement et attiroit la voûlte de la croisée du costé du septentrion à luy comme aussy lad. voulte du clocher. C'est pourquoy on y fit cet empattement qui s'y voit encore maintenant et la muraille à costé dans laquelle l'huys et porte est comprise pour aller de la croisée du midy dans le bas de la nef et sur le *Sault-Gaultier*, sur laquelle porte il y a une croix de Lorraine estant partie des armes dud. seigneur abbé. On prit de la pierre du rocher pour faire lad. réparation. Led. jour que dessus, l'office se fit aud. cœur, lequel, durant cette réparation, se faisoit en la chappelle de Nostre-Dame-du-Circuit dès le premier jour de may de lad. année. J'ay faict cette remarque le 7 avril 1647.

§ 143.

Visite, le 17 *may* 1637, *de l'église d'Ardevon par Dom Bernard, archidiacre, lequel y fit plusieurs ordonnances à la décoration et honneur du service divin.*

— Extraict du livre du secrétariat de l'archidiaconé, le 7 avril 1637.

§ 144.

Don du grand tableau de l'autel du grand S. Michel, par M. de Nevers, l'an 1637.

L'an 1637, le 22e jour du mois d'octobre, on a

apporté de Paris en ce monastère du Mont, le tableau que M. de Nevers avoit promis, venant en ce Mont par dévotion, comme j'ay dit au § 38. Ce tableau est long de 12 pieds et de large 14. En icelluy est dépeinct la chuste des Anges. Led. s[r] de Nevers, estant arrivé à Paris, il fit marché pour la somme de 1200 livres tournois avec le paintre ; mais ayant esté longtemps à faire et les guerres de Mantoüe survenues, là où led. sieur alla, le tableau venant à estre faict, personne n'ayant charge de le restirer en l'absence dud. prince, nos pères de ce monastère donnèrent le surplus à payer, sçavoir 500 livres, led. seigneur ayant donné au paintre 700 seullement. Les armoiries dud. prince sont aud. tableau quoyqu'on ne les voye pas à cause qu'icelluy estant à l'autel du grand S. Michel dans la nef de cette église, le quadre dud. autel en cache beaucoup et particulièrement l'écusson desd. armoiries. J'ay remarqué cecy le 7 avril 1647.

§ 145.

François de Péricard, évesque d'Avranches, vient en ce Mont-St-Michel par dévotion, l'an 1637.

L'an 1637, le 13[e] jour de novembre, François de Péricard, seigneur évesque d'Avranches, vint en ce monastère pour rendre action de grâces de ce que le roy Louis XIII avoit faict et remporté la belle victoire de Leucade. Les RR. PP. prieur et soubsprieur allèrent au-devant de luy le saluer en la ville, puis

montèrent avec luy et entrant dans l'église, nos confrères se mirent de genouil pour recepvoir sa bénédiction. De là il s'alla revestir à la sacristie et, sans aultre cérémonie, il alla dire la messe au grand autel, puis le R. P. prieur le mena à l'hostellerie où il fut traitté et 5 ou 6 de ses gens et puis s'en retourna incontinant à Avranches. Je l'ay remarqué le 7 avril 1647.

§ 146.

Testament du sieur de Brouhë, du 1er janvier 1637, par lequel il fonde une lampe ardente continuellement devant le Très-Sainct-Sacrement dans l'église St-Pierre du Mont, un obit pour l'espace de 12 ans et donne aux moynes 1500 livres tournois pour faire l'autel de St-Michel et à la thrésorerie de l'abbaye de petits tableaux et deux petits reliquaires.

Et l'an 1638, le 12e jour du mois d'apvril, le R. P. Dom Grégoire Tarisse, suppérieur général de la Congrégation de St-Maur, par acte dud. jour, donna commission au R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, d'exécuter le testament du sr de Brouhë en sa place, ne le pouvant faire en personne pour les grandes affaires de la Congrégation pour lors; lequel sr de Brouhë estoit décédé le 10e jour de mars, l'an susdit 1638, ayant esté affligé d'une très-véhémente maladie depuis l'an 1632, son corps estant tout ulcéré dehors et dedans, ce qu'il supporta

avec une patience admirable. Auquel sieur la Congrégation a de très-grandes obligations, qu'on en dise ce que l'on voudra, car ce jourd'huy l'on ne voit plus des gens d'abbez ainssy disposez à servir la religion ; au contraire, pour faire les bons vallets, ils tirent et ostent tout ce qu'ils peuvent à la manse conventuelle pour donner à leur M. l'abbé. Led. testament accomply, il y a eu de reste, tout payé porté par icelluy, 190 ll. 12 sols pour employer, au proffit de lad. église du monastère, en œuvres pies. Le tout se void au livre du secrétaire du chappitre y recours. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647.

§ 147.

Miracle arrivé ès couches d'une femme, l'an 1638.

L'an 1638, le 13 septembre, Augustin Gacoing, de la paroisse de Marigni, au diocèse de Coustances, et sa femme, Denise du Tau, tenant un petit enfant entre les bras, son venus en pèlerignage en cette église où ils ont remercié Dieu de la faveur qu'ils avoient reçeue par l'intercession du glorieux archange S. Michel, depuis trois mois en ça, touchant lad. Denise du Tau, laquelle estant en travail d'enfant l'espace de cinq jours, désespérée d'envoyer son fruict dehors en vie et elle d'en relever jamais, fit vœu par le conseil de la sage-femme de venir en ce Mont, mendiant l'aumosne (quoyque gens notables et moyennés) avec son mari et son fruict, s'il survivoit ; cela dit, elle enfanta très-

heureusement. Tout ce que dessus a esté raconté aux moynes de la Congrégation de S. Maur, establis aud. Mont-St-Michel, devant plusieurs personnes estant lors en l'église, par les susd. mariés, et moy je l'ay remarqué ycy, après l'avoir tiré d'une feuille volante estant aud. monastère, le 9 avril 1647. Est à noter que le R. P. Dom Jan Huynes a faict pareillement mention dud. miracle, et je crois qu'il estoit sacristain.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 134.

§ 148.

Don de deux reliquaires et d'une ovalle d'argent peinte par M. de Brouhë, l'an 1638.

L'an 1638, le 10e jour de mars, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur du Mont-St-Michel et commissaire député pour l'exécution du testament du sr de Brouhë, apporta de la chambre dud. sr de Brouhë, aux fins de son testament de l'aultre part, deux reliquaires pour mettre en la thrésorerie de l'église de l'abbaye dudit Mont après qu'icelluy fut trespassé, un d'iceux en forme d'ovalle, dans lequel, entre deux christaux, y a des reliques qu'il avoit autrefois apportées de Rome; l'aultre aussy en forme d'ovalle, dans lequel d'un costé sont plusieurs reliques et de l'autre costé l'image de S. Laurent est deppeincte. Nostre R. P. Supérieur général, Dom Grégoire Tarisse luy avoit baillé ce reliquaire dernier, l'an 1631, en passant

par ce Mont. Item led. P. Jevardac apporta pareillement de la chambre dud. deffunct une aultre ovalle, qui est aud. thrésor de lad. église, composée de cinq lames d'argent sur lesquelles il y a huict images en peinture et entr'autres le portraict dud. sieur de Brouhë, assistant sa femme au lit de la mort ; le portraict de laquelle femme estoit peint au costé inférieur d'un des couvercles, lequel le P. Dom Jan Huynes, estant sacristain, ratura avec un couteau, de quoy nos Pères furent bien faschez, à cause de la mémoire et bonne volonté envers le monastère qu'a porté le bienfaicteur. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647.

§ 149.

Commission au R. P. Dom Bernard Jevardac, par suite de l'empeschement de Dom Bernard de Fiesque, de faire la visite en cette province en quelques monastères, l'an 1638.

« Par où appert de la grande créance que l'on avoit en la prudence dud. R. P. Jevardac et combien nostre Très-Révérend Père général (Dom Grégoire Tarisse) en faisoit estime, luy confiant, privativement à tous les autres supérieurs de lad. province, une affaire de si grande importance à l'ordre comme est la visite. J'ay tiré cecy de ladite commission insérée au livre du scribe du chappitre, le 9 avril 1647.

§ 150.

Nouvelle recongnoissance du 7 juillet 1638, au rapport de Jan Bestille, notaire au siége d'Yquelon, par Pierre Dufresne, Andrée le Prevost, veuve de feu Jan Dufresne, Ambroise Bestille, la veuve Guillaume Beaufils, Paer Le Couppé, fils de Jan Le Couppé, tous de St-Paer, d'une rente de 15 ruches ou demeaux de froment, mesure de St-Paer, avec une geline, deubs par eux annuellement au terme de St-Michel en septembre aux religieux du Mont-St-Michel. Ladite rente a esté vendue plus tard au sieur de Bestille official d'Avranches.

— Noté le 9 avril 1647.

§ 151.

Le R. P. visiteur, Dom Bède de Fiesque, visiteur, fit ouverture de sa visite en cette abbaye le 25 janvier 1638 *et en fit la closture le dernier jour du mesme mois après avoir loué la bonne observance régulière gardée par les moynes.*

— Extraict de l'acte de visite le 9 avril 1647.

§ 152.

Prise d'un esturgeon de dix pieds de longueur sur les grèves du Mont-St-Michel, l'an 1636.

L'an 1638, le 25e jour d'avril, on a apporté en ce monastère du Mont-St-Michel un grand esturgeon

long de dix pieds, lequel les pescheurs avoient pris dans la rivière entre cy et Tombelaine, et le nous ont apporté, suivant le bail à ferme des pescheries de ce Mont à nous appartenant, par lequel nous nous réservons les poissons royaux à lard, saulmons et de conséquence. J'ay remarqué cela le 9 avril 1647.

§ 153.

Mr Du Pont a faict oster partie du plomb de la couverture du logis abbatial, l'an 1638.

L'an 1638, le 15e jour du mois d'aoust, Dom Henry du Pont, grand prieur de MM. les anciens moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel et intendant des réparations de ce monastère du Mont, soubs M. de Guyse, abbé, fit descouvrir une partie du logis abbatial couvert de plomb du costé proche la tour Perrine, vers les grèves, et au lieu y fit mettre de l'ardoise, faisant ainsy le bon vallet envers M. l'abbé. J'ay remarqué cecy le 9 avril 1647.

§ 154.

Bulle d'Urbain VIII, par laquelle il octroye la délivrance d'une âme du purgatoire à la célébration des messes qui se diront au jour de lundy à l'autel de Nostre-Dame-du-Circuit, et ce pendant sept années. — Ladite bulle fut reçeue par le R. P. Jevardac, le 1er janvier 1638.

— Noté le 9 avril 1867.

§ 155.

Institution de la procession générale au jour de l'Assomption Nostre-Dame, par le Roy Louis XIII, l'an 1638.

« C'est pourquoi le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, ayant reçeu les patentes de sad. Majesté pour l'effect desd. choses y contenues, en qualité d'archidiacre de ce Mont et de prieur, il manda aux curez et paroissiens des églises dud. Mont et d'Ardevon de se trouver, avec tout le peuple, led. jour de l'Assomption, 1638, à 2 heures après midy, pour faire les procession, vœu et prières pour le Roy, etc., portées par la déclaration de sad. Majesté, suivant l'estat d'icelles indiqué par led. P. prieur et Archidiacre en l'esglise abbatialle de ce Mont, après laquelle procession faicte, led. père fit prédication au peuple. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647, l'ayant tiré du livre du greffe de l'archidiaconat, lequel j'ay remis entre les mains du père dom François Le Sueur, promoteur.

§ 156.

Feux de joye faicts en ce Mont-St-Michel à la naissance de Louys, fils aîné et Dauphin, l'an 1638.

L'an 1638, le dimanche 5ᵉ jour du mois de sep-

tembre, à 10 heures du matin, Anne d'Autriche, royne de France, accoucha heureusement d'un beau fils à St-Germain-en-Laye, auprès de Paris. Iceluy Dauphin vint à la grande joye et consolation de toute la France, et a esté depuis nommé Louys du nom de son père très-chrétien. Sa Majesté voulant montrer combien il estoit recongnoissant de ce présent obtenu du ciel, il ordonna que partout son royaulme on en rendit grâce à la divine bonté, par lettres-patentes, lesquelles ayant esté envoyées au R. P. dom Bernard Jevardac, prieur et archidiacre de ce Mont-St-Michel, il manda incontinant aux curez du Mont et d'Ardevon de s'acquitter de leur charge en ce cas. Et le mardi 28e jour du mois de septembre, présent mois, il fit faire le feu de joye sur le Sault-Gaultier, ayant préparé un autel près iceluy, où les moynes processionnellement là arrivez, led. R. P. le bénit, l'encensa et l'alluma, et puis l'on chanta le *Te Deum*, le tout à l'issue des vespres, l'artillerie cependant grondant de toutes pars dans cette place forte, puis a faict faire largesse de vin aux lieutenant et soldats, et mettre des flambeaux ardents au plus hault de la lanterne du cœur et des fenestres des chambres des dortoirs, exhortant les bourgeois d'en faire de mesme, toute la nuict, en signe d'allégresse et de joye, tesmoignant par là la grande affection et fidélité à son prince. J'ay faict cette remarque le 9 avril 1647.

§ 157.

Accord du 12 *juin* 1638 *au rapport de Gilles Lucas, notaire à Pontorson, par lequel les moynes partagent les dixmes de la paroisse d'Espas par moitié avec Mᵉ André Dupont, curé de ladite paroisse fors et excepté les pommes et poyres desquels led. curé jouyra et ses successeurs à perpétuité.*

— J'ay tiré cecy de l'acte en forme ès archives, le 10 avril 1647.

§ 158.

Hommage rendu le 15 *juin* 1638, *au lieu d'Ardevon, au R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur, par Bertrand de Poilvillain, escuyer, sʳ du Mesnil-Adelée, à raison du fief dud. Mesnil-Adelée, relevant en qualité de fief de haubert de la terre et baronnie d'Ardevon.*

— Extraict de l'acte en forme le 10 avril 1647.

§ 159.

Deffences de tirer sur les pigeons et lapins de ce Mont-St-Michel par le séneschal, l'an 1638.

L'an 1638, le 8ᵉ jour de janvier, ès plaids de la baronnie d'Ardevon, sur la requeste du procureur

d'office, Jan de la Noë, s[r] du Boschet, séneschal de la baronnie, a faict deffences à toutes personnes de tirer désormais sur les pigeons et lapins qui sont sur le rocher de la place de ce Mont-St-Michel, sur paine de 50 livres d'amende et de celles portées par les ordonnances royaulx : icelles signées G. Gilbert, greffier de lad. baronnie. Extraict de la copie ès archives, le 10 avril 1647.

§ 160.

Accord du 11 *aoust* 1638, *au rapport de Le Queroult et Guillot, notaires à St-Georges-de-Grehaignes, par lequel les moynes consentent à ne réclamer de Gilles Trudon et consorts, héritiers de feu Jan Grignard de Roz sur Coisnon, qu'une somme de* 300 *au lieu de* 800 *livres, léguées au Mont-St-Michel par ce dernier, suivant son testament du* 16 *octobre* 1637.

— J'ay extraict cecy de l'acte, le 10 avril 1637.

§ 161.

Refuz faict au seigneur évesque d'Avranches de faire sa visite en ce monastère, l'an 1638.

L'an 1638, le 25[e] jour du mois de septembre, François de Péricard, évesque d'Avranches, par lettre missive addressante aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, indiqua sa visite à faire dans lad. abbaye le

jour de la feste du glorieux archange S. Michel prochaine, et qu'il devoit apporter et offrir à l'église dud. monastère son vœu d'action de grâces pour la naissance du Dauphin, laquelle lettre reçeue, le R. P. Dom Bernard Jevardac luy fit responce que la plupart estoient malades en ce monastère et mesme soubeçonnez de peste, et qu'il pourroit attendre à un temps plus opportun pour offrir son vœu ; que, s'il estoit résolu d'y faire la visite ce seroit en vain, car le Concile de Trente, les ordonnances de Bloys, nos bulles données par Grégoire XIII et Urbain VIII, confirmées par les privé et grand Conseil et Parlement de Rouen, exemptant la Congrégation de la visite des évesques, il ne permettroit pas cela aud. seigneur. Led. seigneur évesque envoya responce à cette lettre, sur laquelle étoit : *Aux nouveaux venuz de l'abbaye du Mont-St-Michel*, et dedans il asseuroit ne différer son voyage qu'à cause des malades, et qu'incontinent après leur convalescence il viendroit faire lad. visite, qu'il y avoit trop d'intérest et mesme tous les évesques de France. Il n'osa plus y venir de crainte du refuz qu'on lui eust faict sans doubte ; ains le 15 d'octobre suivant, il envoya son vœu par le principal du collége, avec une lettre addressante aux moynes anciens et aultres, par laquelle il recommandoit led. principal. Le bon évesque onques n'entra au Mont-St-Michel, car il décéda le 25 novembre, l'an 1639, et le Roy donna l'éveschè d'Avranches au R. P. Dom Charles Vialard de St-Paul, supérieur général des PP. Feuillants. J'ay extraict tout cecy des lettres qui sont ès archives, le 10 avril 1647.

§ 162.

Mr l'abbé de St-Gildas-des-Bois vint visiter l'église de ce Mont-St-Michel, l'an 1638.

L'an 1638, le 14 juillet, le fils de Mr le Baron de Pont-Château, seigneur breton, nepveu de l'illustrissime cardinal et duc de Richelieu, abbé de St-Gildas-des-Bois et d'une aultre abbaye de l'ordre de S. Benoist, vint en ce Mont-St-Michel en pèlerinage, suivy de quinse ou seize chevaux, où il fit ses dévotions et puisa tant d'œdification dans l'entretien de quelques-uns des moynes de la Congrégation de S. Maur, establis en icelluy, qu'il souetta qu'ils fussent establis en ses abbayes et effectivement passa concordat, l'an 1644 ensuivant, avec notre T.-R. P. supérieur général, à Paris, pour l'establissement des P P. d'icelle Congrégation en son abbaye de St-Gildas-des-Bois, en Bretaigne, à fort advantageuse condition pour la religion, et à présent il y a deux ou trois religieux qui font bastir les lieux réguliers, lesquels estoient tous ruisnez par la négligence des précédents abbés qui prenoient tous les revenus et ne faisoient faire aulcune réparation. J'ay faict cette remarque le 11 avril 1647.

§ 163.

Sortie du Sr du Lorier de la place du Mont-St-Michel où il estoit lieutenant, l'an 1639.

L'an 1639, le R. P. Dom Bernard Jevardac donna

un certificat authentique, scellé du sceau du couvent et signé des senieurs de lad. abbaye, par lequel il portoit tesmoignage de la fidélité, de l'affection et du bon service qu'avoit rendu, sous le gouvernement de M. Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne, gouverneur de cette place, Anthoine Morin, escuyer, sieur du Lorier, son lieutenant, l'espace de trois ans. Je l'ay extraict de la copie du certificat, ès archives, le 11 avril 1647.

§ 164.

Le Sr de la Guillonnière est faict lieutenant de M. le Gouverneur de ce Mont, l'an 1639.

L'an 1639, vers la feste de Pasques, après que le s^r du Lorier fut sorty de la place forte de ce Mont-St-Michel, où il exerçoit la charge de lieutenant soubs le seigneur Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne, 19e gouverneur dudit lieu, Jacques Le Hoult, escuyer, sieur de La Guillonnière, fut mis en la place dud. Lorier pour estre le lieutenant dud. lieu, soubs led. seigneur marquis, lequel estoit asseuré de la fidélité dud. Le Hoult et de l'affection en son endroit pour l'avoir expérimenté en la cavallerie, du corps de laquelle il avoit longtemps esté, soubs la cornette dud. seigneur marquis. Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

§ 165.

L'an 1639, le R. P. Dom Bède de Fiesque, visiteur, commença la visite de l'abbaye du Mont-St-Michel, le 23 mars et la ferma le 27, n'ayant rien trouvé que redire sur les vies et mœurs des moynes.

« Il partit le lendemain pour aller à St-Malo faire sa visite chez les PP. Anglois, qui s'estoient soubmis à nostre Congrégation, soubs certaines conditions, pour se libérer de la subjection de l'évesque. » Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

§ 166.

Prise d'un grand marsoin en la rivière de Couesnon, l'an 1639.

L'an 1639, le 31e jour de may, au grand flux de la marée, un gros marsoin s'eschoua dans la rivière de Couesnon, entre un ban de sable et le courant de l'eau, de sorte que ne pouvant s'enfuir, il fut pris et mis en une charrette tirée à six chevaux et amené en ce monastère, comme aux moynes appartenant, à cause de leurs droicts de pescheries de lad. abbaye. Il estoit plus large et gros qu'un gros et gras bœuf. Il pesoit 600 livres et plus. Je l'ay remarqué le 11 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 210.

§ 167.

Union des cinq offices de l'abbaye, thrésorerie, chantrerie, soubs-chantrerie, aumosnerie, infirmerie à la manse conventuelle, suivant acte du 28 avril 1639, au rapport de Mre François Le Conte, prebstre, chanoine, en l'église cathédrale d'Avranches, vice-gérent de l'official, licentié ès lois et notaire apostolique par suite des démissions des derniers titulaires, Dom Michel Pirou, thrésorier, Dom Philibert Cantelle, chantre, Dom Bède de Fiesque, soubs-chantre, Dom Nicolas Barboulin, aumosnier et Dom Mathieu des Anges, infirmier.

— Noté le 11 avril 1647.

§ 168.

Acquisition, suivant acte du 25 avril 1639, au rapport de Gille Lucas, notaire à Avranches, de Richard Le Conte, Sr du Mesnilterré, lieutenant général et particulier du bailly du Costentin, au siége d'Avranches, par le prix de 5,600 livres, de la terre de la Bidonnière en Ardevon.

— Noté le 11 avril 1647.

§ 169.

Remise par Dom Dominique Huillard, moyne et cellerier de l'abbaye, le 11 febvrier 1639, charitablement et gratuitement pour bonnes et justes considérations, de la garde noble du fief du Mesnil-Adelée, à Dam^lle Françoise Fortin, veuve de feu Bertrand de Poilvillain, escuyer, Sr du Mesnil-Adelée.

— Extraict du papier du greffe signé Gilbert, le 11 avril 1647.

§ 170.

Commission donnée, le 7 febvrier 1639, à Mre Pierre Herpin, presbtre de desservir la chappelle de St-Hubert du bas du rocher en remplacement de Mre Jan Peschard, presbtre de l'église St-Pierre du Mont, pourveu de cette charge le 16 juillet 1636 et décédé, avec commission de célébrer la saincte messe aux pelerins et aultres, dire évangilles comme aussy d'en recepvoir les émoluments.

— Noté le 11 avril 1647.

§ 171.

Composition de l'histoire générale du Mont-St-Michel par le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de la Congrégation de S. Maur, l'an 1639.

L'an 1639, au mois de janvier, le R. P. Dom Jan

Huynes, moyne profès de la Congrégation de S. Maur, en France, résidant en l'abbaye du Mont-St-Michel depuis le 16e jour d'octobre de l'an 1633, a donné la dernière main à son histoire dud. Mont-St-Michel, laquelle il avoit entreprise et commencée peu de jours après son arrivée en cette abbaye, de sorte qu'il y auroit employé plus de cinq années; ce bon père a faict cet œuvre très-bien et très-utilement pour la postérité, ayant très-exactement recherché, dans les viels et difficiles à lire manuscripts de ce monastère, toutes les antiquitez dud. lieu comme aussy dans les autheurs externes qui ont touché les choses arrivées en ce lieu. Il a divisé sad. histoire en six traittés. Au 1er et 2e il traitte de la fondation de cette église et des miracles opérés dudepuis par l'Archange S. Michel, l'invincible capitaine-général de l'escadron cœleste, et patron tutélaire de ce lieu; au 3e, des abbés qui ont gouverné le monastère jusqu'aud. temps, 1639; au 4e, de ceux qui ont tesmoigné de l'affection à ce monastère, et des bienfaiteurs et des sainctes reliques qui y sont gardées; au 5e, des capitaines et soldats de ce lieu pour la conservation temporelle; bref au 6e, il traitte de l'introduction des moynes de la Congrégation en lad. abbaye et de ce qui s'est passé jusques à son temps, tellement que lisant l'ouvrage de ce bon Père, on sera pleinement instruit de tout ce qui s'est passé en ce Mont depuis l'an 709, auquel temps l'Archange s'apparut à S. Aubert, évesque d'Avranches, pour luy commander de luy bastir une oratoire sur la poincte du rocher de ce Mont admirable, jusques aud. an

1639. J'ay remarqué cecy de son Histoire susdite, le 12 avril 1647.

§ 172.

Deffences par le R. P. Dom Jevardac, le 19 *janvier* 1639, *de prendre des pierres et du sablon dans le rocher de ce lieu sans en avoir permission des moynes.*

Je l'ay extraict du livre de l'archidiaconat, le 12 avril 1647.

§ 173.

Deffaicte des Nuds-Pieds et rebelles au Roy dans ces quartiers par le maréchal de Gassion, l'an 1639.

L'an 1639, le 2e jour du mois de décembre, Henry de Bricqueville, marquis de La Luzerne et d'Amanville, 19e gouverneur du Mont-St-Michel, vint en ce lieu dud. Mont-St-Michel et s'en retourna le 13e jour dud. mois. Le sujet de son voyage estoit pour remédier aux remuements que faisoient les Nuds-Pieds dans le canton, et retenir cette ville en son debvoir et soubs l'obéissance du Roy; lesquels Nuds-Pieds se disoient serviteurs du Roy et du seigneur Jean-Nuds-Pieds. Ils disoient n'en voulloir qu'aux Maltoutiers, pillant et ravageant leurs maisons et biens, les passant au fil de l'espée. Ils avoient armes et chevaux, et contraignoient le plat-pays de leur fournir munitions, de sorte que le peuple, surchargé d'impost,

désespéré, ne sachant que faire adhéroit à cette compagnie mutine, et ainsy s'augmentoit de toutes pars soubs espérance d'estre deschargez des subsides déjà imposés sur eux, et de l'impost de la gabelle et sallage que pour lors actuellement on leur imposoit, lorsque s'éleva cette rebellion et qu'un clerc du palais, nommé Foulon, passa son espée au travers du corps du partisan qui en faisoit attacher les pannonceaux en la ville d'Avranches. Enfin Louys XIII, roy de France, qui ne sçavoit que c'estoit de souffrir les rebelles en son royaume, comme de raison, envoya le maréchal de Gassion avec 7 ou 800 chevaux, lequel mit cette canaille en déroulte et en fit pendre les principaux aud. Avranches, partie desquels s'estoient refugiez en cette ville du Mont-St-Michel, occasion pourquoy led. sieur de La Luzerne, gouverneur, vint, qui en fit faire bonne justice et traitta comme rebelles à Sa Majesté, confiscant leurs meubles. Quand lesd. Nuds-Pieds eurent le vent de l'arrivée du capitaine Gassion, ils firent battre la quaisse et publier que toutes les paroisses s'eslevassent et les vinssent joindre, ce qui causa grande émotion et fallut que le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, partît d'icy en grande diligence pour aller à Ardevon afin de retenir les paroissiens dud. lieu et autres paroisses circonvoisines deppendantes de cette abbaye, lesquels à toute force voulloient s'aller joindre au gros de l'armée rebelle pour ensemble aller au rencontre aud. sieur Gassion. Néantmoins, enfin, ils le creurent, ne remuèrent point et s'en sont bien

trouvés. Il n'y avoit aulcune personne d'apparence dans cette compagnie rebelle qu'un presbtre nommé Le Bastard, qui s'estoit refugié en ce Mont et fut pris par led. sieur Gouverneur. Plusieurs furent envoyez aux gallères, bien 25, mais le capitaine de cette canaille mescontente, assisté de la Jannaye, insigne voleur breton, les a secouruz et libérez dud. gallère. Ils n'ont toutefois ozé parestre depuis. Je n'ay sceu apprendre le nom dud. capitaine des Pieds-Nuds, s'il estoit de calité ou nom. La ville d'Avranches, en ce rencontre, joua si bien son jeu qu'elle ne fut accusée d'avoir trempé avec cette rébellion. Je l'ay remarqué le 12 avril 1647. — Addition postérieure : le capitaine Jean-Nuds-Pieds estoit M. de Pont-Hebert-Quetil, gentilhomme du pays.

— Cf. *Recherches sur la sédition des Nuds-Pieds* arrivée à Avranches en 1639, par M. A. Laisné. *Avranches. Tostain*, 1843.

§ 174.

Continuation, le 6 *juillet* 1639, *au chappitre général tenu à Vendosme, du R. P. Dom Jevardac, pour prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel.*

— Noté le 12 avril 1647.

§ 175.

Contract d'emprunt, *le* 29 *novembre* 1639, *au rapport de Hierosme Cousinet, notaire du Chatelet de Paris, de* 3,600 *l. par les moynes, de M. de Lezeau, de Paris, à charge de lui payer* 200 *livres de rente, lequel emprunt estoit faict pour survenir aux urgentes et pressantes nécessitez desd. moynes, tant pour leur norriture et entrestien que pour refaire les bastiments du manoir d'Ardevon.*

— Noté le 12 avril 1647.

§ 176.

Requeste présentée le 25 *septembre* 1639 *aux moynes du Mont par les gentilshommes d'Ardevon, lesquels estant sujets au guet et à la garde de la place forte du Mont-St-Michel supplioient le prieur et couvent de s'employer près du Roy pour qu'ils fussent déchargés du service de l'arrière ban; lad. requeste en forme signée de Nicolas Guyschart, esquyer, sieur de Villiers, Pitelou et Fournel, Louys Le Roy, esquyer, s^r du Manoir, et de Brassard; Jacques de la Noë, esquyer, s^r de la Bastille et du Boschet; Hodet de la Hache, s^r de la Hacherie, tous gentilshommes et tenant de la baronnie d'Ardevon.*

— Je l'ay extraict de lad. requeste le 15 avril 1647.

§ 177.

Construction d'un des pants de couverture de la grange d'Ardevon, l'an 1639, *en laquelle entrent plusieurs chevrons neufs et quelques filières et sablières, toute la latte et ardoises neufves.*

— Noté le 15 avril 1647.

§ 178.

Réparation générale du manoir et maison habitable d'Ardevon, dans les vitres duquel manoir il fit apposer les armoiries de nostre Congrégation, l'an 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 179.

Réparation générale du logis qui advance dans la cour d'Ardevon, lequel estoit composé de murailles anciennes toutes nües et ruysnées, l'an 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 180.

Réparations générales des grands corps de logis dud. manoir, du costé de l'église et bourg dud. Ardevon, lesquels estoient totalement ruysnés et n'y restoit que les deux costières et pignons de murailles lesquels s'appeloient autrefois les dortoirs d'Ardevon, *et servent à mettre les gerbes des bleds et grains tant recueillis des domaines que des dimmes, l'an* 1639.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 181.

Ordonnance de Dom Bernard Jevardac, prieur et archidiacre, du 10 *mars* 1640, *pour la publication de l'arrest du conseil, du* 19 *janvier précédent, touchant les priviléges et exemptions des ecclésiastiques à l'encontre des gens de guerre logeant chez iceux et leur faisant fournir vivres, argent et aultres aydes contrairement aux dispositions des saincts canons et des ordonnances royaulx.*

— Noté le 15 avril 1647.

§ 182.

Construction des bancs à dossier à l'entour des murailles de la chambre commune ou chauffoir dans l'abbaye du Mont-St-Michel, pour 400 *livres, l'an* 1640.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 183.

Tremblement de terre arrivé en ce Mont-St-Michel et ailleurs, l'an 1640.

L'an 1640, le 6e jour de juillet, les 10 et 11 heures du soir, il a faict un espouvantable tremblement de terre en ce Mont-St-Michel en la Bretaigne et en la Normandie, sur quoy plusieurs ont glossé et exercé leurs beaux esprits, donnant quarrière sur ce suget à leurs belles conceptions. Je l'ai remarqué le 15 avril 1647.

§ 184.

Vents impétueux soufflants en ce lieu du Mont-St-Michel, l'an 1640.

L'an 1640, le 7 avril, l'an susd. 1640, à 10 heures du soir, s'esleva un si grand et si impétueux vent, qui dura jusques au lendemain, 10 heures du matin, jour de Pasque, et de telle sorte que deux des pyramides de dessus le plomb de l'œuvre, combien que très-bien affichées et cramponnées, tombèrent par terre, et les toits des logis, en plusieurs endroicts, furent mis à bas et les vitres cassées. Je l'ay remarqué le 5 avril 1647.

§ 185.

Insolences de certains soldats de la garnison de Pontorson, commises au manoir d'Ardevon, mulctez par l'intendant de justice, l'an 1640.

L'an 1640, le 6e jour de septembre, les soldats de la garnison de la ville de Pontorson, par l'instigation de quelques malveillants, vindrent prendre et enlever une chartée de foin dans le manoir d'Ardevon, mais le R. P. Dom Bernard Jevardac, ayant sceu cela, monta à cheval, courut après et leur parla avec tant de courage et après avoir faict ses protestations d'en avoir raison et de s'en plaindre au Roy, que les soldats renvoyèrent lad. chartée de foin aud. Ardevon. Puis le lendemain il fit condamner à l'amende ceux qui avoient obéi ausd. soldats pour la livrer estant sur la seigneurie dud. Ardevon. Toutefois lesd. soldats s'estant repentis d'avoir rendu lad. chartée, soit que les susd. instigateurs s'en moquassent ou aultrement, le 14 dud. courant ils enlevèrent dud. manoir une chartée d'avoine et encore une chartée de foin, avec main forte, faisant plusieurs insolences, mesme en la présence du R. P. Dom Michel Pirou, visiteur de la province, qui estoit prest de partir après avoir faict la visite en ce lieu. Le R. P. prieur envoya vers M. de La Potterie, intendant de la justice pour le Roy en Basse-Normandie, lequel envoya son secrétaire et quelques gens pour informer des violences et excez des soldats de lad. garnison de Pontorson, le 22 dud. mois.

Et le 25, le R. P. Dom Bernard Jevardac accompagna les susd. gens et porta les informations aud. sieur de La Potterie, à Coustances, sur lesquelles il obtint mandement au thrésorier de Caen, ayant charge de payer lesd. soldats, de retenir leur solde pour satisfaire aux torts rendus aux moynes du Mont-St-Michel, cependant commission aux juges des lieux de les liquider. Ce nonobstant lesd. soldats retournèrent aud. Ardevon, pareillement avec main forte, le 1er d'octobre suivant au matin, et enlevèrent les foins, bleds, meubles, lits, etc., et tout ce qu'ils purent en diligence sequestrer dud. manoir. De rechef, le R. P. Jevardac fit nouvelles informations au bas desquelles il porta sa plainte qu'il envoya par le R. P. Dom Innocent Flahaut, procureur de cette abbaye, au sieur de La Potterie. Sur quoy il fut faict par led. de La Potterie arrest général, d'abondant, sur tous les gages et soldes desd. soldats, et cependant ordonné qu'on procéderoit criminellement contr'eux. Mais après cela, le capitaine, qui estoit absent pendant ces tragédies, estant de retour, ayant sceu le tout et congnoissant la puissance qu'ont les PP. de la Congrégation, et particulièrement de ce temps-là, auprès de l'illustrissime cardinal Jan-Armand, duc de Richelieu, craygnant qu'on ne luy abattist la teste, il dit tout hault à tous ses soldats qu'il ne les vouloit soubtenir en cela. C'est pourquoy ils furent bien estonnez d'aultre part, la monstre ny le convoi ne paroissant plus, et dès lors envoyèrent un délégué au thrésorier de Caen, promirent de lui gresser les mains, comme il est à croire, et le prièrent

de venir vers les PP. du Mont-St-Michel et leur demander pardon de la part de la garnison, et leur offrir vingt ou trente pistoles pour dédommagement des torts qu'ils avoient rendus, ce que les Religieux acceptèrent pour avoir paix et ne pas tirer à la rigueur contre des insolents et bravaches soldats, la vie desquels en telle rencontre périclitoit. Je l'ay remarqué le 15 avril 1647. *Constat* que depuis ce coup les soldats de la garnison de Pontorson n'ont été si ozés que de toucher aud. Ardevon ni à chose qui appartint aux moynes du Mont-St-Michel, ny ceux-là ni d'aultres depuis.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 216.

§ 186.

Le R. P. Dom Michel Pirou faict sa visite en ce Mont, le 10 *septembre* 1640 *et la cloture le* 14.

— Noté le 15 avril 1647.

§ 187.

Visite faicte en la paroisse d'Ardevon, le 29 *avril* 1640, *par Dom Bernard Jevardac, archidiacre, où il fit plusieurs belles ordonnances à l'honneur de Dieu et à la gloire de la saincte église catholique et à l'édification du prochain.*

—Je l'ay extraict de l'acte de visite le 16 avril 1647.

§ 188.

Contract d'emprunt faict par les moynes, le 19 *may* 1640, *au rapport de Desnots, notaire du chastelet de Paris, d'une somme de* 1,800 *livres, à Denise Coulon, demeurant rue du Roy de Sicile, à Paris, pour lui en faire chascun an* 100 *livres de rente.*

— Noté le 17 avril 1647.

§ 189.

Réception le 26 *avril* 1640, *de Mre Simon Chesnet pour estre procureur fiscal d'Ardevon.*

— Noté le 17 avril 1647.

§ 190.

Liste des évesques d'Avranches, tirée du livre de Dom Jan Huynes, composé plus amplement sur ce subject par led. sieur, l'année 1640.

L'an 1640, le R. P. Dom Jan Huynes, moyne de la Congrégation de S. Maur, résidant dans cette abbaye du Mont-St-Michel, composa un petit livre manuscript intitulé: *le Catalogue des évesques d'Avranches, de plusieurs actes et mémoires tirez des archives du Mont-St-Michel*, recours aud. livret qui est à présent gardé

dans la bibliothèque de lad. abbaye. Je mettré seulement icy le nom desd. évesques, *fine addito* :

1. Saint-Léonce fut évesque d'Avranches et l'estoit l'an 501, suivant quelques manuscripts de ce monastère. Toutefois il n'est pas dit qu'il fust le premier, mais on n'en remarque pas à ce lieu aucun avant celuy-là.

2. Nepe luy succéda et se trouve qu'il assista au premier concile national d'Orléans, l'an 507.

3. Perpetue luy succéda et assista au deuxième concile d'Orléans, l'an 533.

4. Gilles succéda et fut au cinquième concile d'Orléans, l'an 549.

5. Sainct Pair succéda et assista au troisième concile de Paris, l'an 557.

6. Sainct Senier succéda et fit plusieurs miracles dans sa vie et après sa mort.

7. Childoald succéda et assista au premier concile de Rheims, l'an 630.

8. Fegase succéda, que l'on croit; l'on est incertain du temps de son élection et de sa fin.

9. Sainct Sever succéda, duquel est faicte feste double en ce diocèse, le 7 juillet.

10. Sainct Rabenthrace succéda, à ce qu'on tient; d'autres disent que ce fut après Sainct Aubert.

11. Sainct Leodevalt succéda, comme on croit, probablement à Sainct-Rabenthrace.

12. Sainct Aubert, fondateur de la première église de ce Mont, l'an 708 ou 709, comme il est plus probable.

13. Norgot estoit évesque l'an 833 et ne mourut moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, mais Norgot IIe.

14. Ansegand succéda, qu'on croit, et assista au deuxième concile de Soissons, l'an 853.

15. Walbert succéda et assista au concile de Toul tenu au faubourg de (Saponarie?) l'an 859.

16. Jan succéda, et l'on trouve dans un viel manuscript qu'il régnoit l'an 916.

17. Norgot 2e succéda, et ayant pris l'habit monachal en cette abbaye, il mourut l'an 1036.

18. Maugis succéda, il vivoit du temps de Richard II, duc de Normandie. Celuy Maugis donna aux moynes du Mont-St-Michel la juridiction spirituelle et temporelle, et permit estre quasi épiscopale.

19. Hugues succéda et mourut en lad. qualité d'évesque d'Avranches, l'an 1059.

20. Jan IIe succéda et désista d'estre évesque d'Avranches l'an 1066, qu'il fust archevesque de Rouen après le déceds de Maurile, moyne de Fescan, qui estoit archevesque dud. Rouen.

21. Michel luy succéda et assista au concile de Rouen l'an 1074.

22. Turgis lui succéda l'an 1029. Il confirma la donation des dixmes de Pontz à cette abbaye.

23. Richard de Subligny succéda aud. Turgis.

24. Richard de Bellefaye lui succéda et mourut l'an 1142, et fut inhumé au Bec.

25. Richard III succéda et mourut estant à Rome pour terminer le différent des abbés, etc.

26. Herbert succéda et mourut l'an 1160, le 30e jour de mars, fut enterré au Bec.

27. Richard de Coustances. Il assista au concile tenu à Avranches l'an 1172.

28. Achard succéda et mourut l'an 1180, le 30e jour de mars.

29. Guillaume Burel succéda et mourut l'an de Nostre-Seigneur 1175.

30. Guillaume Ptolomée ou Tholomée succéda et mourut l'an de Nostre-Seigneur 1211, 31e aoust.

31. Guillaume de Ostilly succéda l'an 1236. Il s'accorda avec les moynes de cette abbaye du Mont-St-Michel, touchant la juridiction spirituelle qui appartient à l'abbaye.

32. Guillaume de Saincte-Marie succéda et mourut l'an 1254, et fut enterré en son église.

33. Richard Lange succéda et mourut l'an 1269, enterré dans son église.

34. Radulphe de Thiéville succéda et mourut l'an 1293, le 24 janvier.

35. Geoffroy Le Boucher succéda et mourut l'an 1036, le jour de S. Valentin, martir.

36. Nicolas de Luzarche succéda et mourut l'an 1311, à Paris, à Saincte-Geneviève.

37. Michel de Pontorson succéda et mourut la mesme année.

38. Martin Ier succéda à Michel et mourut l'an 1313, et fut enterré en son église.

39. Jan de la Mousche succéda et mourut l'an 1328.

40. Jan de Viennes succéda jusques en l'an 1330, qu'il fut faict archevesque de Rheims.

41. Jan de Haultfuine ou Haultfusney mourut l'an 1358.

42. Robert de la Porte ou Robert Porte succéda et mourut l'an 1337.

43. Foulques Bardoul succéda et mourut l'an 1380, le 22e jour d'aoust.

44. Laurens de Faye succéda à Foulques Bardoult et mourut l'an 1390.

45. Jan de St-Avis succéda et mourut l'an 1442, après avoir esté 52 ans évesque.

46. Martin Pinard succéda et mourut l'an 1452.

47. Jehan Bouchard succéda à Martin Pinard et mourut l'an 1484.

48. Louys de Bourbon succéda et mourut le 21e jour d'octobre, l'an 1510.

49. Louys Herbert succéda et mourut l'an 1526, le 4e jour d'avril, au manoir du Parc.

50. Jan de Langheat succéda aud. Herbert et mourut l'an 1560.

51. Robert Senalis succéda l'an 1560 et mourut tost après.

52. Anthoine Le Cirier succéda. Il assista au Concile de Trente et mourut l'an 1575.

53. Augustin Le Cirier succéda à son frère Anthoine et mourut l'an 1580.

54. Georges Péricard succéda et assista au Concile de Rouen l'an 1581, et mourut l'an 1587.

55. François Péricard succéda à son frère à l'éves-

ché d'Avranches, suivant la nomination d'Henry III, roy de France. Il y a vescu longues et heureuses années. Celuy-là mit en possession de l'abbaye du Mont-St-Michel les moynes de la congrégation de S. Maur l'an 1622, suivant les concordats faicts pour l'establissement desd. moynes en lad. abbaye par hault et puissant prince Henry de Lorraine, abbé commendataire de lad. abbaye. Il mourut l'an 1639, le 25 novembre, après avoir esté évesque d'Avranches 52 ans et plus.

56. Charles Vialart, surnommé de Sainct-Paul, général des PP. Feillants, ordre de Cisteaux, a esté nommé à cet évesché d'Avranches par le Roy Loys XIII, au commencement de l'an 1640. Il en a pris possession le 27 septembre 1642 et est mort au Parc environ le 15 septembre 1644.

57. Roger d'Aumont luy succéda incontinant, par la nomination du Roy, et est à présent en possession et plain de vie. Je l'ay veu, ayant esté avec le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de cette abbaye, dans son manoir épiscopal d'Avranches, pour le saluer, après un long voyage de Paris, le 15 avril l'an 1647.

Collationné le tout ce que dessus sur led. livre dud. père Dom Jan Huynes, que j'ay remis en la bibliothèque de ce monastère. Et est à noster qu'il fault mettre ce qui se passera de la vie et mort des évesques d'Avranches, selon les occurrences, de rang comme le reste des remarques dud. livre. Faict cela le 17 avril 1647.

§ 191.

Accord pour la garde noble de Medrey, moyennant 600 livres reçeus par les moynes du Mont, l'an 1640.

L'an 1640, le 17e jour de juillet, au rapport de Gilles Lucas, notaire et tabellion royal en la viconté d'Avranches, au siége de Pontorson et du Mont-St-Michel, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie d'Ardevon, ont transporté et délaissé à Louys Bodin, escuyer, sieur de Vauvert, viconte de Pontorson, le droict de garde-noble de l'enfant soubs-aage de feu Gabriel Tardif, escuyer, sieur de Moydrey, fief deppendant de lad. baronnie d'Ardevon et ausd. moynes appartenant, pour en jouir led. Bodin et avoir soin dud. mineur comme devoient faire les moynes, suivant la coustume de Normandie, à la charge toutefois que led. Bodin rendra et baillera à ses fraicts et couts propres dans la bibliothèque desd. moynes en l'abbaye dud. Mont-St-Michel, « *Omnia opera sancti Augustini episcopi. Omnia* « *opera divi Thomæ Aquinatis. Omnia opera sancti* « *Johannis Chrisostomi græcolatine. Omnia opera* « *Berchorii. Annales Baronnii.* » Le R. P. Dom Bernard Jevardac fit venir tous ces livres là, lesquels Bilaine de Paris estima 600 livres, laquelle somme led. sieur Bodin délivra aud. R. P. Dom Bernard,

et par ce moyen tous procès furent appaisez, qui avoient commencé peu auparavant à cause de ladite garde-noble de Medrey.

— Je l'ay extraict de l'acte d'accord, le 17 avril 1647.

§ 192.

Retraict féodal par acte du 6 octobre 1640, au rapport de Maheust, notaire au siége de Pontorson et St-James-sur-Bevron, moyennant 90 livres 15 sols sur Vincent Le Coq, de trois verges de terre situées à Huisnes, près La Boullenaye.

— Noté le 18 avril 1674.

§ 193.

Présentation le 16 juin 1641 à la cure de Notre-Dame d'Ardevon, vacante par le deceds de Mre Louys Garnier, presbtre, de Mre Maurice de La Porte, presbtre.

— Extraict du livre du secrétariat, le 18 avril 1647.

§ 194.

Présentation le 3 octobre 1641 à la cure de St-Aubin de Préaux, alias de Pratellis, de Mre Pierre Jouenne, presbtre du diocèse d'Avranches.

— Extraict du livre du secrétariat, le 18 avril 1647.

§ 195.

Visite annuelle faicte par Dom Bernard Jevardac, archidiacre au Mont, en l'église de St-Pierre, l'an 1641.

L'an 1641, le 9 du mois de juin, troisième dimanche d'après la Penthecoste, selon l'ancienne coustume de ce lieu et conformément aux priviléges de cette abbaye, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cetted. abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, archidiacre de ce lieu, assisté de Dom Aubin Julienne, son promoteur, et de Dom Damase Belin, son secrétaire, viron les 9 à 10 heures du matin, a faict sa visite dans l'église parrochiale de St-Pierre-du-Mont, de droict annuel à luy appartenant, en lad. calité d'archidiacre, en laquelle ne voulut assister Mre François Petit, presbtre, curé de lad. église, ny donner les clefs du tabernacle pour visiter le Très-Sainct-Sacrement. Sur quoy, après avoir esté plusieurs fois sommé et interpellé de venir en lad. visite, et d'apporter lesd. clefs, et ayant toujours refusé de ce faire, il a esté par led. P. Dom Bernard, archidiacre, suspendu *a divinis*, avec interdiction de faire aulcunes fonctions curiales ni ecclésiastiques en lad. église, et deffenses de s'immiscer en la célébration et administration d'aulcun sacrement et mis en sa place Mre François Corbelin, presbtre, pour servir aux pa-

roissiens jusques à ce que lad. suspension fust levée par les voyes de droict. Extraict du livre de l'archidiaconat, le 19 avril 1647.

Nota. — Le 8 febvrier 1642, led. curé se mettant à son debvoir, led. Père a relevé ladite suspension.

§ 196.

Fasson du banc de l'église pour seoir les officiers du grand-autel, couste 300 *livres tournois, l'an* 1641.

L'an 1641, le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur, fit faire le banc en forme d'impériale, composé de trois chezes avec trois couronnements, pilastres, entortillés avec toute la fasson et artifice qui s'y veoient à présent et le fit placer au proche du grand-autel de l'église de lad. abbaye du costé du cloistre pour servir, durant la célébration de la grand-messe, à seoir le grand presbtre et ses officiers diacre et soubsdiacre. La pièce est fort belle et bien recherchée et revient environ à la somme de 300 liv. tournois des biens de la communaulté des moynes de lad. abbaye. Je l'ay remarqué le 19 avril 1647.

§ 197.

Dom Ricard Theroude, s^r de Catilly, l'un des 17 pro[illegible]s et deux novices de lad. abbaye, a signé le concord[illegible] le 9 octobre, par acte au rapport de Chapperon [illegible], notaire du chatelet de Paris, moyennant le do[illegible] et jouissance du lieu de la Bergerie aultrement l[illegible] Bastille en Ardevon, avec les appartenances, d[illegible] la dixme des aignaux aud. lieu de la Bergerie, quatre vergées de pré en la cercle du pré Pingé, et deux cents gerbeaux fromental chascun an sur la grange d'Ardevon

Par ce moyen, lesd. moynes de la Congrégation ont acquis la paix en s'incommodant beaucoup avec led. dom Richard Theroude, ancien moyne de lad. abbaye. Cette transaction fut faicte à Paris avec le R. P. Dom Hugues Bataille, procureur général de la Congrégation de S. Maur, et le chappitre des moynes du Mont-St-Michel la ratifia le 15 novembre 1641. De tout quoy les actes sont ès archives d'où je l'ay tiré le 19 avril 1647. Est toutefois à remarquer que led. Theroude, dudepuis, nonobstant lad. convention, n'a pas esté davantage affectionné aux moynes de lad. Congrégation, cela n'empeschant pas qu'il ne leur donne de la peine dans les occasions. Nostre-Seigneur en soit béni! Le temps passera. Il n'en reste plus que deux dans lad. abbaye, iceluy compris. Je parleray aultre part du déceds de MM. les Anciens.

§ 198.

Renonciation des landes bruières et communes nommées la Lande mouillée et des Nozains, la Lande Pesnel, la Petite Lande, contenant vingt acres de terre, par les paroissiens de la Croix, en faveur des moynes, moyennant 605 livres une fois payées, par acte au rapport de Lucas, notaire à Pontorson et au Mont-St-Michel, du 22 septembre 1641, lesd. landes fieffées plus tard ausd. paroissiens moyennant 30 livres de rente.

— Noté le 19 avril 1647.

§ 199.

Accord du 8 septembre 1641, au rapport de Lucas, notaire au siége de Pontorson et du Mont-St-Michel, par lequel les habitants d'Huisnes, sujets de la baronnie d'Ardevon, s'obligent d'aller moudre leurs grains aux moulins de St-Benoist de Bevron, à faulte de ceux de Montitier, comme à l'accoustumé.

— Noté le 19 avril 1647.

§ 200.

Retraict féodal par acte, au rapport de Maheust, notaire au siége de St-James et St-Benoist de Bevron, du 19 juin 1641, d'une petite maison avec jardin sise au bourg d'Ardevon, moyennant 47 livres 10 sols payés à honorable homme Jullien de Guette La Tirelle d'Ardevon

— Noté le 19 avril 1647.

§ 201.

Disgrâce arrivée à Henry de Lorraine de Guyse , abbé du Mont-St-Michel et ensuite privé de cette abbaye par le Roy, l'an 1641.

L'an 1641, au mois de juin, l'Illustrissime prince Henry de Lorraine, archevesque de Rheims, abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, et duc de Guise, ayant par malheur esté disgrâcié, se retira à Sédan, où il fut assiégé aud. an 1641, au mois de juin, avec le conte de Soissons, ce que voyant, jouant au quitte ou au double, ils firent tous deux une sortie et, avec ce qu'il savoient de gens les plus vaillants, deffirent dix mille hommes des gens de l'armée du Roy, auquel combat led. conte de Soissons fut tué. Quant aud. Henry de Lorraine, il se retira vers l'Espaigne, et cependant on luy fit son procès en France, la mesme année, le onziesme de septembre et fut décapité en effigie à Paris, en grève (sans toutefois en mourir, car, grâces à nostre bon Dieu, il est encore tout plain de vie et mieux venu à la Cour que jamais, ses ennemis ne l'ayant pas peu exterminer, luy qui a toujours vescu en homme de bien et d'honneur) et ses bénéfices vacants, et par conséquent le Mont-St-Michel. Je l'ay remarqué le 19 avril 1647.

§ 202.

Procès-verbal du 5 juillet 1641, par messire Charles Le Roy, seigneur de la Poterie, des bastiments de l'abbaye et des réparations à faire qui se montoient à une somme d'argent immense, sur quoy le s[r] Jacques Le Pelletier est commis pour y faire incessamment travailler.

— Noté le 17 avril 1647.

§ 203.

Le Roy met un œconosme en cette abbaye du Mont, l'an 1641.

L'an 1641, le 8[e] jour du mois de décembre, le Roy très-chrestien Louys XIII donna l'œconomat de cette abbaye du Mont-St-Michel à M[re] François Robert, s[r] de St-Rémy, trésorier de la gendarmerie, demeurant à Paris, rue des Augustins, paroisse de St-André-des-Arts, lequel fit incontinant publier en général et en particulier les deppendances de lad. abbaye pour estre données à ferme et, par la suggestion de certains malveillants, on y comprit la baronnie d'Ardevon et la terre de Montrouault, de laquelle le s[r] Henry du Pont, grand prieur des Anciens de cette abbaye, s'estoit faict pourvoir à Rome comme d'un prioré dans cette altération des affaires de M. de Guise, et effec-

tivement en jouissoit en cette qualité. Tout ce bruit estonna beaucoup les moynes de la Congrégation establis en cette abbaye, ne sachant quel cours tout ce procédé devoit prendre. Les uns en disoient d'une sorte et les autres de l'autre. Il n'y avoit que les moynes qui prenoient patience et ne disoient mot. Faict le 19 avril 1647.

§ 204.

Louys XIII, roy de France, donna le placet de cette abbaye à Jan Ruzé, s^r d'Effiat, le 13 septembre, l'an 1641.

L'an 1641, le 12 septembre, dès le lendemain du jour auquel l'Illustrissime Henry de Lorraine fut décapité en grève, en effigie, sans en mourir, et descheu de ses bénéfices, François Ruzé d'Effiat, seigneur de Cinq-Mars, grand mignon du Roy, alla demander cette abbaye du Mont-St-Michel à Sa Majesté pour Jan Ruzé d'Effiat, aagé de 18 à 19 ans, estant prieur de Lonjumeaux, abbé des abbayes de St-Sernin de Toulouse et des Trois-Fontaines, son frère puisné, ce qui lui fut octroyé, par brevet exprès dépesché à St-Germain-en-Laye, et eust eu beaucoup d'aultres s'il les eust demandées, car le Roy l'aymoit uniquement. Cet abbé Jan Ruzé d'Effiat, ainsi pourveu du Roy, envoya incontinant à Rome pour obtenir bulles de confirmation de sad. abbaye. Mais Urbain VIII, souverain pontiffe, voyant l'ambition de ce Ruzé acourir

sur un bien qui ne luy pouvoit appartenir que par ruzes, ne se hâta pas de luy envoyer ses bulles jusqu'à ce que les affaires eussent un peu changé de face. Cependant cet abbé présomptif commença à faire beaucoup de remuements dans le Mont-St-Michel, faisant, à la requeste de l'œconosme que le Roy avoit establi, publier à son de trompe la ferme d'icelle, tant au général que particulier, toujours y compris la baronnie d'Ardevon et le Montrouault, tant ès villes d'Avranches, Pontorson qu'aultres de Normandie, proches des deppendances de cetted. abbaye. Et le 24ᵉ jour de febvrier 1642, le bail général des deppendances de lad. abbaye, ensemble la baronnie d'Ardevon et le Montrouault, fust adjugé et donné à M. Gilles Rouxel, docteur en médecine, par Mʳᵉ François Robert, sʳ de St-Remy, œconosme sur lad. abbaye, et conjoinctement suivant la procuration du sʳ abbé présomptif en date du 16 décembre dernier passé 1641. Ceux qui furent bien estonnés, ce furent les moynes de cette abbaye lorsque, le 14 mai 1642, led. Rouxel leur envoya signifier sondit bail à ferme avec deffence de s'immiscer à l'advenir, de jouir ni percevoir aulcuns émoluments de la baronnie dud. Ardevon, laquelle il fit publier estre à donner à ferme par destail à Pontorson et ès paroisses circonvoisines, ce qui donna grande consolation aux malveillants de la religion. Cependant les moynes prenant courage, en firent parler au sieur abbé, offrant de luy remettre lad. baronnie, pourveu qu'ils fussent rembourcez des grands fraicts qu'il leur avoit convenu faire pour la réédification des

bastiments d'icelle montant à plus de quatorze ou quinze mille livres, ce qu'ils luy feroient parestre par les procès-verbaux et l'acquist des artisans; mais en vain cet offre fut faict, il estoit si fier de la fortune du seigneur de Cinq-Mars, son frère, qu'il ne croyoit pas la terre digne de le porter. Les moynes donc voyant cela résolurent de se deffendre par les voyes de la justice, faisant sçavoir leur opposition aud. fermier Rouxel, à la jouissance de la baronnie d'Ardevon, et de plus firent donner assignation au sr de St-Remy, œconosme, au Grand Conseil, à Paris, pour voir dire qu'il feroit sequestrer du corps du bail à ferme, faict par luy aud. Rouxel, des domaines de l'abbaye du Mont-St-Michel, les terre et baronnie d'Ardevon à eux appartenantes, et de laquelle ils estoient en bonne et deue possession. Mais comme ils estoient en cette situation d'altercation, Dieu, qui prend les causes de ses serviteurs en main, permit arriver la disgrâce du sr de Cinq-Mars, auquel par sentence des commissaires qui luy furent donnez, son procez fut faict et parfaict, et eut la teste tranchée peu de temps après. Et le jour de l'assignation donnée aud. œconosme, au Grand Conseil, n'estant eschu, l'affaire ne fut point plédée, n'y ayant plus de partye, car aussy tost la mort du sr de Cinq-Mars, nostre abbé présomptif qui n'avoit encore peu avoir ses bulles fut envoyé paistre en son abbaye de St-Sernin de Toulouse. Cependant estant remercié de par le Roy, de plus s'entremettre des affaires de celle du Mont-St-Michel, et par ainssy les moynes furent délivrés de cette persécution, le Roy

donnant lad. abbaye peu de temps après à M. le commandeur de Souvré, bien esloigné des meurs et des fassons de faire dud. Ruzé. Je l'ay remarqué le 20 avril 1647.

§ 204.

Ordonnance du juge d'Ardevon pour l'exécution de l'arrest de la Cour du Parlement de Rouen, du 17 mars 1726, contre les blasphêmateurs, rendu le 9 janvier 1641 et publiée à l'issue des grandes messes par Charles Cordon, prevost de lad. baronnie, le 3 mars de la mesme année.

« Les clauses dud. arrest sont telles sçavoir que la Cour ordonne que ceux qui auront blasphesmé le sainct nom de Dieu, de quelque calité et condition qu'ils soient, seront exposés au carquant la première fois, la deuxième auront le fouet et la troisième auront la langue percée. » Extraict dud. arrest, sentence et publication, le 21 avril 1647.

§ 206.

Réparation des deux gros pilliers de la tour de l'église plus proches du grand autel, l'an 1642.

L'an 1642, le 6e jour de mars, le sieur Pelletier,

commis de par le Roy aux réparations de l'abbaye du Mont-St-Michel, voyant qu'il ne pouvoit avoir d'argent du sieur Rouxel, fermier de l'abbaye, et d'aultre part craignant que sa commission ne vînt à estre révocquée et que par ainssy les réparations d'icelle demeurâssent imparfaites, il présenta sa requeste au Conseil privé du Roy, exposant qu'il y avoit bien six mois qu'il faisoit travailler ausd. réparations, qu'il avoit faict estayer les deux piliers de la tour du cœur de l'église près du grand autel et jester les fondements d'un autre pilier pour soubstenir le vieil dortoir (en interligne d'une écriture différente, *la sale de Souvré*) qui menace totalement ruine et qu'il a employé la somme de 4,000 liv., et que, suivant un procès-verbal, il luy falloit encore plus de 14,000 liv.; le Conseil ordonna sur lad. requeste que led. fermier Rouxel délivreroit la somme de 14,000 liv. qui luy seroit allouée sur le prix de sa ferme, rapportant acquit dud. Pelletier pour l'employ dud. argent par un estat et attestation du père prieur de la Congrégation de S. Maur en lad. abbaye. Cette ordonnance arrivée, led. Pelletier fut révocqué de sa commission et M. de St-Gilles géra le faict desdites réparations, faisant achever les piliers susdits du chœur de l'église et presque tout celuy du viel dortoir. Les moynes de la Congrégation l'ont faict achever après avoir traitté avec M. de Souvré, abbé de cette abbaye, pour les réparations. Je l'ay tiré de lad. ordonnance du Conseil, en partie le 21 avril 1647.

§ 207.

Le R. P. Dom Dominique Huillard est esleu le 6e prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1642.

L'an 1642, le 23e jour d'avril, suivant l'ordre de la Congrégation de laquelle cette abbaye du Mont-St-Michel est deppendante, a esté esleu en icelle par les voix du scrutin et billet secret, le R. P. Dom Melaine Sallot, pour conventuel de ce monastère, pour, de la part de la communaulté d'icelluy, accompagner le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur de cette abbaye, au chappitre provincial qui se doibt tenir dans l'abbaye de St-Serge-lès-Angers, le 10e jour du mois de may prochain, d'où le R. P. Dom Bernard Jevardac, prieur susdit, fut envoyé comme député de la province au chappitre général tenu à Vendosme au mois de juin suivant, et là il fut déposé de la supériorité dud. Mont-St- Michel, après l'avoir régi et gouverné très-honorablement l'espace de six ans entiers, et fut esleu prieur de l'abbaye de Ste-Croix-de-Bourdeaux; et au mesme temps, le 27 dud. mois de juin, par led. mesme chappitre général, le R. P. Dom Dominique Huillard, qui estoit prieur de Lehonlès-Dinard et auparavant cellerier procureur de ce monastère, fut esleu prieur du Mont-St-Michel et mis en la place du R. P. Dom Bernard Jevardac. Ce bon père Dom Dominique Huillard a toujours gouverné cette abbaye depuis ce

temps-là et fut continué au prochain chappitre général. Il est natif de la ville de Rouen, d'honneste famille et bonne bourgeoisie d'icelle, il a tellement travaillé et travaille encore tous les jours à la restauration des bastiments matériels d'icelle abbaye, que si Dieu luy donne la santé et la vie jusques au prochain chappitre général, il la rendra une des plus propres et commodes de notre Congrégation. Oultre les bonnes affaires qu'il a gérées pour son profit temporel, il n'est pas toutefois pour ce remis dans les choses spirituelles et en ce qui touche l'advancement et profit intérieur des religieux que la religion luy a commis. Car j'en puis parler scientifiquement et comme tesmoin oculaire (à la gloire toutefois de la divine majesté par la providence de laquelle nous agissons et nous mouvons), il est le premier aux exercices, il met le premier la main à l'œuvre, et nonobstant plusieurs infirmités corporelles desquelles il est continuellement travaillé, il donne le premier le bransle aux actes vertueux de la religion, montrant l'exemple à ses moynes de le suivre, de sorte qu'il faict comme il fault. Il est supérieur et enseigne *verbo et exemplo*. Aussy notre Bon Dieu luy réserve la couronne et les récompenses, et à tous ceux, tant supérieurs qu'inférieurs qui accompliront les promesses qu'ils ont faictes à Nostre-Seigneur entrant en lad. Congrégation, comme au contraire les chastiments à ceux qui négligeront de le faire. Au susdit chappitre de Vendosme, le R. P. Dom Grégoire Tarisse fut continué supérieur général et Dom Guillaume Girard, qui estoit prieur de l'abbaye de St-Denys, en France,

fut de rechef esleu visiteur de cette province. Je l'ay remarqué le 21 avril 1647.

Note postérieure sur Dom Dominique Huillard. « Il mourut en ce monastère, le 2 du mois de janvier 1666, un samedy, à 9 heures du soir, après avoir eu une longue et fascheuse maladie qui le tint en enfance l'espace d'un an dans l'infirmerie de cette abbaye, avec une patience admirable. Il est enterré devant l'autel S. Michel, en la nef, du costé de l'évangile, tout proche le balustre, sous l'arcade. »

§ 209.

Accord du 25 octobre 1642, au rapport de Simon Basselin, notaire et tabellion au siége d'Avranches, entre les moynes du Mont-St-Michel et noble homme Gille Leminier, s^r de la Croix-Lorin, tuteur des enfants soubs aagez de feu Michel de la Moricière, escuyer, s^r de Vicques, à raison de la saisie du fief de Verdun et de la terre de Lislemanière faulte de droits seigneuriaux payés pour cause de la garde-noble desd. enfants appartenant ausd. moynes, et transport dud. droict de garde-noble au s^r de la Croix en faveur desd. enfants.

— Noté le 21 avril 1647.

§ 209.

Gabriel de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville est faict le 20e gouverneur de ce lieu, l'an 1642.

L'an 1642, Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et d'Amanville, estant décédé comme j'ay dit au § 121, le Roy estant à Chantilly, auprès de Paris, donna le placet du gouvernement de cette ville et chasteau du Mont-St-Michel (vacant par la mort dud. Henry), à Gabriel de Bricqueville, aussy marquis de La Luzerne et d'Amanville, fils dud. Henry, à la charge d'en percevoir les gages, fruicts et émoluments accoustumés, luy en faisant expédier le brevet en forme le 28 aoust 1642, signé *Louys*, et plus bas Sublet, secrétaire d'Estat et de ses commandements. Et le 10e jour de décembre ensuivant, lettres patentes luy en furent expédiées, et le 17 janvier 1643, led. Gabriel de Bricqueville presta le serment entre les mains de M. Seguier, chancelier de France, pour raison dud. Gouvernement. Ce nouveau gouverneur estoit aagé environ de treize ans, estudioit à Paris en seconde. Il print le temps des vacances pour prendre possession d'iceluy. Il arriva icy le 10 octobre et fut reçeu à la porte de la ville par le major Bernier La Lande et salué de la mousqueterie, tant des habitants de cette ville que des quatre paroisses qui sont sujettes au guet et garde de cette place, qui se tinrent en haye sur les grèves, et en montant on tiroit les grosses pièces verdes. Enfin, estant au corps de garde,

le R. P. Dom Philibert Tesson, supérieur, en l'absence du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur, luy alla au devant jusques à la porte du moulin à chevaux, avec sept à huict moynes qu'il avoit tiré du cœur (car on disoit vespres) et luy fit sa petite harangue qui fut réciproquée de plusieurs offres de service de la part dud. Gabriel de Bricqueville, gouverneur. Le mardy ensuivant, au jour de S. Nicaize, feste de garde, il fist faire monstre desd. habitants des quatre paroisses subjectes au guet et garde de cette place, sçavoir : Ardevon, Huisnes, Beauvoir et Espas, sous la conduitte du sieur de la Guillonnière, son lieutenant en ce lieu, et d'environ trente-cinq bourgeois de cette ville qui pourroient estre les officiers de l'ordonnance et ceux qui estoient de garde ce jour soubs la conduitte du major; tout cecy accomply, le sieur gouverneur s'en retourna à Paris et se faict très-honneste homme. Je l'ai veu deux fois céans depuis. Je l'ai remarqué le 23 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. VI, p. 151.

§ 210.

La manse conventuelle des moynes est taxée dans l'Assemblée générale du clergé, tenue à Mantes en 1641, pour les deniers octroyés au Roy, à la somme de douze cents livres qui a été payée comme les décimes en six termes et en trois ans.

— Noté le 23 avril 1647.

CHAPITRE XLIII.

De Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, fait 42e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jacques de Souvré est nommé abbé du Mont-St-Michel, par le Roy, au mois d'avril et obtient ses bulles de Rome, au mois de juillet.

L'an 1643, au mois d'avril, quelque peu après la mort du seigneur de Cinq-Mars, d'Effiat, et en conséquence d'icelle du deboutement en la jouissance de cette abbaye du Mont-St-Michel de la personne de l'abbé d'Effiat, son frère, pour n'avoir encore eu ses bulles de Rome, le Roy donna cettedite abbaye à Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, commendeur de la commenderie de Valence, bailly et grand'croix dudit ordre, homme de haulte naissance, grande vertu et prudence, leque incontinant envoya à Rome pour obtenir de Sa Saincteté ses bulles qui luy furent octroyées en date du onze des kalendes de juillet l'an 1643, l'an 20e du pontificat d'Urbain VIII, et le 19e jour du mois de may 1644, en vertu desdites bulles il fit prendre possession de ladite abbaye en son nom par un chanoine d'Avranches, auquel il avoit envoyé procure spéciale pour ce. Il est à noter que le pape luy octroya l'administration de cettedite ab-

baye en commende et en fut le 42e abbé et le 8e commendataire, à la charge de la tenir en bonne et deue réparation, s'acquitter de toutes les charges, de n'amoindrir le nombre des moynes en icelle ny les incommoder ny molester en aulcune fasson, et leur administrer amplement les pensions suivant la coustume dudit lieu, et que à ces causes il feroit serment de tout ce que dessus par devant quelque juge d'église, lequel serment, avec l'atestation dudit juge, seroit envoyé a sadicte Sainctelé pour le faire registrer au greffe romain ; a faulte de tout quoy, *præsens gratia nulla fit.* Ce bon seigneur s'acquitta de ladite formalité et d'effect accomplist tout entièrement ce que dessus, car il traita très-honnestement les moynes de sadite abbaye prenant les intérests de la communaulté en toultes occasions, ce qui a grandement servi ausdits moynes, comme le diray en son lieu, à les libérer des vexations de quelques seigneurs voisins qui, ennemis de la foy catholique, apostolique et romaine et de l'Ordre, les auroient exterminez, s'ils eussent peu : lesquels ledit seigneur abbé a réduit au petit pied, estant en grand crédit auprès de Sa Majesté royalle, à cause de son bon esprit et de ses belles calitez et partyes, c'est ce qui a obligé la mesme Majesté à luy donner d'aultres belles abbayes comme St-Michel du Tréport, du mesme Ordre de S. Benoist et d'aultres beaux appointements et luy en donnera encore, sçachant fort bien se maintenir en cour. Je ne parle point de sa maison : la lignée des Souvré est assez congneue en France. Il y a eu un maréchal de Souvré : le deffunct évesque

estoit son frère et s'appeloit de Souvré. Dieu lui veille donner longue et heureuse vie. Je mettray par ordre ce qui s'est passé et se passera soubs son abbatialité en ce lieu. J'ay tiré partie de cecy desdites bulles qui sont transcriptes au livre du scribe du chapitre de ce monastère, et le reste je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 378, t. II, p. 209, 219, 224. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 531. — *Neustria pia*, p. 394.

§ 2.

Contract d'emprunt de 3000 *livres faisant un denier dix huict cent soixante six livres treze sols quatre deniers tournoys de rente payable au s^r Charles Gaudicher, escuyer, seigneur d'Aversé, demeurant à Angers, à la caution des moynes de l'abbaye de Sainct-Serge-lès-Angers et hypothéqué sur la baronnie d'Ardevon, l'an* 1643.

— Noté le 23 avril 1647.

§ 3.

Provisions de la garde d'une des portes de l'abbaye, données à Me Charles Cavard par les moynes, l'an 1643.

L'an 1643, le 23e jour de juin, le R. P. Dom

Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, avec tous les moynes de lad. abbaye, capitulairement assemblez, ont nommé Charles Cavard-Sainct-Anthoine, bourgeois du Mont-St-Michel, pour estre portier et gardien d'une des portes de ladite abbaye, et luy en ont dépesché lettres authentiques, scellées du sceau du couvent et signées bien et deuement, esquelles est enjoint aux officiers de ladite abbaye de le maintenir dans ladite charge pour jouir des fruicts, gages et émoluments accoustumez, et tant et si longuement qu'il plaira ausdits moynes. Je l'ay extraict dudit acte provisoire gardé en double au livre du scribe du chapitre et ès archives, le 23 avril, l'an 1647.

§ 4.

Eschange d'une pièce de terre sise en Ardevon avec Cavard, l'an 1643. Les deux pièces estoient situées au grand maresq d'Ardevon.

—Noté le 23 avril 1647.

§ 5.

Acquisition d'une portion de terre et d'une maison situées à Ardevon, près le Colombier, par les moynes, de Guillaume Bourbet et Mathurine Verdun, sa femme, demeurant à Avranches, et de Toussainct Laure, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1643.

§ 6.

Retrait féodal de trois vergées de terre, les Hautes-Freschées et les Marambeaux en Ardevon sur André Corbon, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1643.

§ 7.

Prise d'un marsoin de dix pieds, le 3 *juillet, l'an* 1643.

L'an 1643, le 3e jour de juillet, on a pris un marsoin de dix pieds de longueur et gros à proportion, sur les grèves, entre le Mont-St-Michel et Tombelaine, lequel fut monté au monastère dudit Mont-St-Michel par les poulains avec la roue, comme estant de droict et appartenant aux moynes dud. lieu. En l'endroit où il s'est échoué, il avait faict une grande fosse à force de se débattre et estoit presque tout couvert d'eau, ce qui donna beaucoup de peine à plusieurs hommes de le retirer de ce lieu avant le flux de la mer.

— Je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

§ 8.

Sentence pour payement du droict d'Encreage ou d'Ancrage sur les grèves, l'an 1643.

L'an 1643, le 20e jour de febvrier, le sr Dalibert,

conseiller du Roy et président en l'élection d'Avranches, occupant la juridiction de la baronnie d'Ardevon en l'absence du sénéchal et lieutenant d'icelle, a rendu sentence au proffit des moynes du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie, à l'encontre de Mre Josué Bartelett, Anglois, de payer ausdits moynes, à cause de ladite baronnie, pour le droict d'ancrage d'une barque sur les grèves de ce Mont, dix sols, et pour le droict du mesme ancrage d'un petit bateau, sept sols six deniers, suivant la coustume et les droicts seigneuriaux de ladite baronnie. Je l'ay extraict de sentence gardée ès archives de ladite abbaye, ladite le 23 avril 1647.

§ 9.

Présentation de Mre Jan Maudet, sur le deceds arrivé de Mre Nicolas Paixereau, dernier possesseur, à la cure de St-Jan de Chevrerie du Mans, par les moynes du Mont, l'an 1643.

— Noté le 23 avril 1647.

§ 10.

Fasson du benestier, des six petits chandeliers, bastons de chantre et bedeau, par le R. P. Dom Dominique, prieur, l'an 1643.

L'an 1643, le R. P. Dom Dominique Huillard,

prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, au mois de septembre, fit changer plusieurs argenteries cassées et inutilles et avec elles les deux grands chandeliers qu'avoit donné a cette église autresfois le duc de Bourbonnois, de tout quoy il fit faire le bénestier d'argent avec son goupillon qui servent à présent en ladite église, les six chandeliers d'argent qui sont de petite et moyenne haulteur, qui servent à l'autel Nostre-Dame-du-Rozaire, quelquesfois aux processions d'icelle et, au retour des processions solennelles, sur l'autel du grand S. Michel; l'Impériale qui se met sur le baston de chantre et le baston du massier pour la plus grande partie, le tout pesant ensemble environ 14 ou 15 marcs beau et blanc et en bon ordre qui sert à ladite église. Je l'ay remarqué le 23 avril 1647.

§ 11.

Placement du tableau de la Nativité Nostre-Seigneur en la chappelle de Sainct Pierre.

L'an 1643, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel firent mettre à place, en la chapelle de S. Pierre du circuit de l'église de l'œuvre, du costé du septentrion, un tableau de la haulteur de 8 pieds et de 5 de largeur, apprès luy avoir faict faire un beau quadre tout plain sans estre painct, lequel tableau sert de contretable à l'autel de ladite chappelle. Le mistère d'icelluy est de la Nativité de Nostre-Seigneur.

Dom Henry du Pont, vivant grand prieur des anciens moynes de ce monastère, l'avoit faict faire. Après son déceds, André du Pont, son frère, dit Sainct-Gilles, le vouloit porter à la paroisse d'Espas d'où il est curé, mais lesdits moynes s'y opposèrent disant qu'ayant esté faict faire par un moyne de la maison, il devoit retourner audit monastère et par ce moyen il est demeuré en l'église de ce lieu. J'ay faict cette remarque le 24 avril 1647.

§ 12.

Retrait féodal d'une portion de mazure et jardin en Ardevon, sur la grande rue tendant du Mont-St-Michel à St-James, nommée les petites murailles, sur Mr Guillaume Gilbert qui l'avoit acquise de Louys Negune, de la paroisse d'Huynes, l'an 1644.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 13.

Retrait féodal de deux vergées de terre en Ardevon, situées au réage du clos Tournel, sur Charles Cordon, acquéreur de Claude Maillard, l'an 1644, moyennant 54 livres 2 sols avec les fraicts.

§ 14.

Acquisition et retrait féodal de la terre de la Rencontre en Ardevon par les moynes sur Mre Nicolas Bernier, sr de la Lande, sergeant major du Mont-St-Michel, y demeurant, acquéreur de René Payen, escuyer, sr de Montchoüet et de la Pichonnière, demeurant aud. lieu de Montchoüet, paroisse de Chalandré, moyennant 4,830 *livres, l'an* 1644.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 15.

Concordat faict avec M. l'abbé pour les réparations du Mont-Sainct-Michel, moyennant 1,200 *par an et* 6,000 *livres une fois payées, le* 7e *jour de septembre, l'an* 1644.

L'an 1644, le 7 septembre, au rapport de Le Moine, notaire du Chastelet de Paris, qui garde les minutes des présentes.....

Par devant les notaires garde-nottes du Roy Nostre Sire au Chastelet de Paris soubssignez, furent présents en leurs personnes messire Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, bailly et grand-croix dudit ordre, commendeur de la commenderie de Valence, abbé commendataire de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, diocèse

d'Avranches, demeurant en cette ville de Paris, rue du Grand-Chantier, proche les Enfants-Rouges, paroisse de St-Jean-en-Grève, d'une part, — et le R. P. Dom Gatian Séguin, religieux bénédictin de la Congrégation de Sainct-Maur et procureur des religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, ausquels il promet faire ratiffier ces présentes dans un mois, d'autre part. — Lesquelles parties, pour obvier aux difficultés qui pourroient cy apprès naistre entr'elles à raison des réparations qui sont ou seront cy apprès à faire en ladite abbaye, tant en l'église, lieux réguliers, logis abbatial, qu'aultres généralement quelconques, dans l'enceinte de ladite abbaye, comme aussy pour l'entretenement de la sacristie de ladite église, sont demeurez d'accord des clauses qui ensuivent : C'EST A SÇAVOIR que pour réparer lesdits bastiments et les mettre en bon et suffisant estat, ledit seigneur abbé a promis et promet de bailler et faire fournir ausdits religieux la somme de 6,000 livres tournois, déduction faicte des mille livres qu'ils ont desjà reçeues et des réparations et des matériaux qui ont esté faictes et acheptées tant par M. des Chommes que M. de St-Gilles, depuis la St-Michel dernière, parce que ledit sieur de St-Gilles remettra entre leurs mains les matériaux, outils et meubles de ladite abbaye dont il se trouveroit estre saisy et dont on a coustume de se servir pour travailler ausdites réparations. De laquelle somme en sera payé ausdits Pères la somme de trois mille livres tournois dans huitaine, à compter du jour et dapte des présentes, par le sieur Roussel, cy devant recepveur de

ladite abbaye de St-Michel, suivant le mandement dudit seigneur abbé, qu'il a présentement délivré au R. P. Séguin, et le surplus qui se trouvera deub pour faire jusques à ladite somme de 6,000 livres, sera payé à ladite St-Michel prochaine, déduction faicte de ce que dessus. Moyennant laquelle somme ils se chargent de mettre lesdits bastiments en estat suffisant, en sorte qu'ils s'en tiennent pour contents. Et pour l'entretien d'iceux, led. seigneur abbé, tant pour luy que pour ses successeurs abbés, a promis et s'est obligé leur payer annuellement la somme de 12,000 livres tournois, exempte de touttes charges et subsides, pour payement de laquelle somme dès à présent leur a concédé en propriété et à perpétuité la terre de Montrouault, diocèse de Dol, deppendante de ladite abbaye, en quoy qu'elle puisse consister, exempte de touttes sortes de charges ordinaires et extraordinaires, comme décimes, subsides et aultres choses semblables, imposées ou à imposer sur la totalité et généralité de ladite abbaye, et moyennant la somme de 400 livres tournois, à déduire sur ladite somme de 1,200 livres, avec tous les droicts, dignités, priviléges, coustumes, justice et offices, et généralement tous aultres droicts appartenant et deppendant de ladite terre et seigneurie, en la mesme fasson que ledit seigneur abbé a droict d'en jouir, se réservant néantmoins ledit seigneur abbé le droict de confirmer les officiers de justice de ladite terre et seigneurie qui luy seront présentez par lesdits religieux à peine de nullité, et lesquels lesdits religieux pourront instituer et destituer

comme bon leur semblera. De laquelle terre et seigneurie de Montrouault il entend dès à présent se dessaisir tant pour luy que pour ses successeurs abbés et d'en approprier lesdits sieurs religieux et leurs successeurs pour estre unie inséparablement à leur manse conventuelle dont les améliorations et augmentations, sy aulcunes s'y font, tourneront à l'advenir à leur profit et utilité, à commencer la jouissance de ladite terre et seigneurie du jour et feste de St-Jean-Baptiste dernier pour ce qui est des moulins, dixmes, foins, rentes et aultres droicts, et du jour St-Michel ensuivant pour ce qui est des terres labourables et non labourables, prairyes et herbages et touttes aultres choses. A la charge aussy d'acquitter par lesdits religieux les charges et redevances si aulcunes sont deübes sur ladite terre et seigneurie. Et a, ledit seigneur abbé, renoussé au proffit desdits religieux au revenu de ladite terre de Montrouault pour les années quarante et quarante-un, en tout ce qu'il en pourroit avoir droict, et subroge lesdits Pères en ce qu'il y pourroit prétendre. En faveur de quoy ledit R. P. Séguin se soubmet de payer ou contester à leurs périls les réparations et fraicts que les fermiers prétendent avoir faict audit Montrouault en déduction desdites années, et en descharger ledit seigneur abbé et sans l'y appeler. Et quant aux huict cents livres restantes de la somme de 1,200 livres tournois, ledit seigneur abbé promet leur faire payer et délivrer par chascun an, à deux termes égaux, par moitié, sçavoir : au dernier jour de mars de l'année prochaine que l'on comptera mil six

cent quarante-cinq, et le second au dernier de septembre audit an, et ainssy à continuer de terme en terme à perpétuité. Et en oultre promet et s'oblige de payer ausdits Pères, pour l'année présente qui finira à la Sainct-Michel, la somme de six cents livres tournois et moyennant ce que dessus ledit seigneur abbé demeure deschargé, et lesdits religieux chargés des réparations et entretenement de la sacristie, tant pour le présent que pour l'advenir, lesquelles néantmoins ils pourront faire à leur commodité en telle manière qu'ils voiront bon estre et que ledit seigneur abbé n'en puisse estre recherché. Et néantmoins est accordé que arrivast ruisne ou desmolition d'aulcuns desdits lieux par vétusté, tempeste, foudre, feu du ciel, incendie, guerre, hostilité, ou aultrement ès dits cas et en chascun d'iceux, lesdits religieux seront tenus de contribuer pour telles réparations ou réfections jusques à la somme de 6,000 seulement, et s'il convient plus grande somme, mondit seigneur abbé et ses successeurs en demeureront chargés. Et aussy accordé que lesdits Pères auront la jouissance du logis abbatial et du jardin en son absence et néantmoins en cas que ledit seigneur abbé eust un grand vicaire sur les lieux ou aultre personne envoyée là de sa part lesdits Pères rendront à iceux ladite maison abbatiale et non le jardin, pour en jouir et disposer et audit seigneur abbé la maison et le jardin quand il luy plaira demeurer. Et moyennant les présentes mondit seigneur abbé a consenti et consent que tous les offices claustraux de ladite abbaye et possédez à présent par lesdits Pères demeurent unis

à leur mense conventuelle au désir des bulles et privilèges octroyés à ladite Congrégation, homologués ès Cours souveraines de ce royaume, sçavoir : l'Aumosnerie, Infirmerie, Thrésorerie, Chantrerie et Archidiaconat, en faisant les charges d'iceux. A pareillement ratifié et ratifie les concordats cy devant faicts avec Monseigneur de Guyse, pour lors abbé de ladite abbaye, tant pour l'establissement desdits Pères dedans ladite abbaye que pour la baronnie d'Ardevon à eux délaissée en fonds et propriété à perpétuité, lesdits concordats en datte des 11 octobre 1622 et 13 septembre 1625, l'un passé par devant Charles-François de Saint-Vaast et Libaut, notaires du Chastelet de Paris, et l'autre par devant Jean Guitton et Charles Herpin, notaires royaux au Mont-St-Michel, et pour requérir l'homologation tant desdits concordats que de la présente transaction ès Cours souveraines et partout où besoin sera les parties ont créé leurs procureurs les porteurs des présentes ausquels ils ont donné tout pouvoir pour requérir ladite homologation et, pour l'exécution irrévoquable des présentes et deppendances d'icelles, lesdites parties ont esleu et eslisent leur domicile irrévocablement, sçavoir ledit seigneur abbé en la maison où il est demeurant sus-déclarée, et le R. P. Dom Gatian Seguin, audit nom en l'abbaye de Sainct-Germain-des-Prez-lés-Paris, où il est logé ausquels lieux nonobstant, etc. . . . .

Faict et passé en ladite maison dudit seigneur abbé l'an mil six cent quarante et quatre, le septiesme de septembre, avant midy : et ont signé la minutte des-

dites présentes demeurées vers Le Moyne, l'un des notaires soubssignez, lesdites présentes subjectes au sceau suivant l'édit. Ainssy signé : Du Bouchet et Le Moyne, avec paraffe. Scellé, le iii octobre 1644, Baudouin, avec paraffes.

Le 3e jour dudit mois d'octobre l'an susdits 1644, les religieux prieur et couvent de ladite abbaye ont ratiffié la transaction cy-dessus, coppie en forme de laquelle a esté envoyée à Paris à M. Renard, agent de M. l'Abbé, pour servir audit seigneur abbé.

Collationné de mot à mot à l'original de ladite transaction en forme, et papier scellé et signé, comme dit est, par moy humble religieux de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, pour servir ce que de raison, le 24 avril l'an de Nostre-Seigneur, 1647.

§ 16.

Permutation des priorés de Sainct-Martin-de-Villamers, évesché de Rennes et de Pierre-Soleil, diœcèse de Bayeux, par les moynes de Jumiéges et de Sainct-Michel, l'an 1644.

Aux termes de cet accord passé entre le R. P. Dom Dominique Huillard et les Rds PP. Dom Philippes Dey et Dom Colombain de Lesdots, le premier prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, et les deux autres procureur et moyne de Jumiéges, les moynes de cette dernière abbaye devaient jouir du revenu de Pierre-Soleil situé au diœcèse de Bayeux, et les moynes du

Mont-St-Michel du revenu de St-Martin-de-Villamers situé au diœcèse de Rennes.

— Noté le 24 avril 1647.

§ 17.

Présentation à la cure de Sainct-Martin d'Hérenguerville, diœcèse de Coustances, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1644, de Guillaume Guenon, presbtre gradué, en remplacement de Mre Guillaume Fouquet décédé.

— Extraict du livre du secrétaire signé Petit, curé de St-Pierre du Mont, secrétaire en cette partie, le 25 avril 1647.

§ 18.

Accord avec le prieur de St-Germain-sur-E pour 100 livres de pension annuelle, au lieu d'entretenir un moyne en son dit prieuré, faicte l'an 1644.

L'an 1644, le 9e jour d'avril, au rapport de Pierre Jouan, tabellion royal de la viconté de Coustances, au siége de St-Germain-sur-E, a esté passé l'accord qui ensuit entre le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, faisant fort pour les aultres religieux d'icelle, d'une part, et noble et discret messire Jacques du Hamel, prieur dudit lieu,

de St-Germain-sur-E, deppendant de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, d'aultre part, sçavoir que suivant la sentence arbitralle donnée entre ledit prieur et dom Richard Theroude, religieux profès de ladite abbaye, homologuée au Parlement de Rouen, le 23ᵉ jour de mars 1640, par laquelle il estoit adjugé audit Theroude la somme de cent livres tournois pour son vivre et vestiaire sur ledit prieuré, ledit Jacques du Hamel, prieur, s'oblige délivrer et payer, par chascun an, audit R. Père Dom Dominique Huillard ou aultres religieux de la Congrégation de S. Maur pareille somme de cent livres tournois par chascun an, par quartier, comme il faisoit audit Theroude, et en oultre s'oblige de faire faire le service divin accoustumé faire audit prieuré, tant par le prieur deub que par un religieux qui lui doibt faire compagnie sans que ledit Père soit obligé doresnavant d'y envoyer aucuns religieux demeurer au prieuré, considéré leur forme de vivre incompatible à présent à une semblable vie.

— Je l'ay extraict de l'original en forme, le 25 avril 1647.

§ 19.

Remise des dixmes de la chappelle Hamelin au curé dudit lieu Gilles Gazengel, pour servir de portion congrue.

Les moynes avaient esté maintenus dans la jouis-

sance des dixmes par sentence rendue par le lieutenant du Costentin au siége d'Avranches le 13 may 1644. « Toutesfois, le curé voyant qu'il n'avoit pas eu du bon à Avranches pour ce coup il fit donner assignation ausdits moynes aus fins de luy payer pension congrue comme curé primitif de ladite cure de la chappelle Hamelin et décimateur en ladite parroisse. Les susdits moynes, apprès avoir pris bon conseil, voyant l'air du bureau favorable pour ledit curé, firent leur déclaration par laquelle ils abbandonnèrent toutte sorte de droicts qu'il pouvoient avoir de lever des dixmes dans ladite paroisse, lesquelles estoient affermées 11 livres tournois par an et par ainssy furent libérés de payer audit curé sa portion congrue prétendue. »

— Noté le 25 avril 1647.

§ 20.

Excez commis ès personnes des serviteurs des moynes en Ardevon par l'ordre du Sr de Lorges de Montgommery, le 17 aoust 1644 et accord des moynes avec ce seigneur.

L'an 1644, le 20e jour d'aoust, les moynes et couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel capitulairement assemblés, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur et président, à la pluralité des voix a esté résolu qu'on poursuivroit sans délay, par les voyes de la justice, certains assassins lesquels masquez auroient la nuict

d'entre le 17 et le 18 du courant investy les logis et manoir de la baronnie d'Ardevon deppendant de ladite abbaye, et le point du jour advenu y entrez par surprise, où estant auroient oultrageusement bastu, maltraitté et excédé à coups d'espées, bastons, d'arquebuses et autres armes, tant les domestiques que autres honnestes personnes qui y estoient cette nuit là couchez, à l'occasion des affaires dudit monastère, ce qui avoit esté faict par l'instigation et ordre de Mre Jacques de Lorges de Montgommery. Or, pour parler des procédures que lesdits moynes firent à l'encontre dudit sr de Lorges de Montgommery à ces fins, il fault auparavant sçavoir que ledit sieur estoit tellement insupportable à tous les gens du pays tant pauvres que riches et toutte sorte à de personnes que si les moynes du Mont-St-Michel n'eussent entrepris de le faire régler et ne l'eussent faict en effect, il n'y auroit pas eu moyen de recueillir la moitié des semences des bleds des campagnes, à cause que ledit sieur journellement et en tous temps, mesme de la récolte, avec une multitude de chiens, de chevaux, de gens de pied et train, couroit par les bleds à la chasse, lesquels il faisoit totalement égrener et périr. Le jour de la feste de l'Assomption de la glorieuse vierge Marie, cet ennemy de nostre prétieuse maistresse, car il est calviniste Huguenot, estoit, durant les solennités de la grande messe, à la chasse tout autour de l'église de la paroisse d'Huisnes et gastoit tellement les bleds que le curé, revestu des sacrez habits sacerdotaux, sortant de son autel, alla avec ses paroissiens, se jetter

au pieds de ce Totilla et le prier à mains joinctes de considérer le tort qu'il faisoit au pauvre peuple en chassant ainssy avec un si grand train de chiens et de chevaux et de gens dans le milieu des champs remplis de bleds qui devoient estre recueillis et serrez en bref, de laquelle prière faisant fort peu d'estat il ne laissa de continuer sa chasse, marchant aultre part, après avoir dit quelques paroles rudes audit curé. Plusieurs fois il est venu dans les domaines mesme de ladite baronnie desdits moynes, par derrière de la saincte église, entré jusque dans le clos du colombier dudit Ardevon, où, ayant découplé les chiens courants, avoit gasté entièrement ledit champ plein de febves et aultres bleds, y faisant entrer tous ses gens de cheval, luy leur monstrant le chemin. Quelque jour un de nos pères, nommé Dom Hierosme d'Harancourt, trouvant un des cavaliers dudit s[r] de Lorges dans les domaines et jardins dudit Ardevon avec sa chasse, luy dit que cela estoit fort malséant au sieur de Lorges d'agir ainssy avec des personnes qui ne l'avoient point offensé et que l'affaire n'en demeureroit pas là. Cet insolent luy dit plusieurs paroles offensives. Ledit R. P. Prieur envoya le R. P. Dom Philibert Tesson, soubsprieur et un aultre religieux à Pontorson parler audit sieur, lequel, pour toute reponsse, leur dit qu'il n'y avoit homme qui peust l'empescher de prendre ses plaisirs à la chasse où bon luy sembleroit, et de faict, continua toujours à chasser, ce qui occasionna les ouvriers, domestiques et aultres gens qui faisoient la récolte des bleds, de

prendre des armes, le 17 dudit présent mois d'aoust, et d'aller à la rencontre de toutte la meutte des chiens courants et de quantité de gens de pied et de cheval dudit sieur qui estoit présent, et après quelques parolles et quelques meslées, il se trouva un des chiens dudit sieur mort sur la place d'un coup d'espée. Ce que voyant et que ledit R. P. Prieur et le père Dom Romain Theriau, procureur, arrivoient en ce lieu, résolus de luy parler et luy représenter ses violences et oppressions à eux faictes de sa part, il fit retirer toutte sa meutte et ses gens et passa dans un aultre champ et tira de longue, enragé qu'il estoit de la mort d'un chien courant qu'il estimoit 150 livres. Et arrivé à Pontorson il depescha la troupe de Bandoliers, que j'ay dite cy-dessus, tous déguizés et masqués, croyant que lesdits RR. PP. Prieur et Procureur auroient resté à coucher au manoir dudit Ardevon, pour les mettre en pièces nuitamment, sans pouvoir avoir de tesmoings qui vissent ce sacrilége. Enfin la baterie faicte et la résolution prise d'en avoir raison par touttes les voyes justes et raisonnables, premièrement on procéda à l'information le 21 dudit aoust, an 1644 présent; ensuitte, comme le R. P. Prieur estoit en ces angoisses, il reçeut lettre que Monsieur de Souvré, nostre abbé, avait souffert un traicté fort advantageux pour le monastère, par lequel il donnoit 6,000 livres pour le mettre en réparation, et 1,200 livres de rente à perpétuité pour l'entretenir, ratifié nos concordaux tant d'introduction en ladite abbaye que du transport de la terre et ba-

ronnie d'Ardevon, faict par M. le duc de Guise à nostre manse conventuelle. Apprès avoir remercié la divine bonté qui afflige et console davantage, conférant avec ses senieurs, il fut résolu de donner advis audit seigneur abbé de la violence dudit sieur de Lorges, lequel abbé en effect prit à cœur cette affaire, la prenant pour une nazarde et affront à luy faict conjoinctement avec nous par ledit sieur et envoya sa plaincte, laquelle joincte avec celle desd. religieux et mise avec les informations, le R. P. prieur députa un de ses moynes, nommé Dom François Le Sueur, bien entendu ès affaires, pour aller par devers messire Charles Le Roy, seigneur de la Potherie, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Normandie en la généralité de Caen, luy présenter lesdites plainctes et informations sur lesquelles à l'instant fut par ledit sieur estant près Avranches, au Pont-Gilbert, décerné prinse de corps sur ledit sieur de Lorges Montgommery et le sieur d'Alicourt, celuy qui commandoit à la bande des assassins susdits ; à cause de quoy pouvoir faire seront adjournez à trois briefs jours avec saisie et annotation de leurs biens, cependant permission de faire plus amples informations et faire fulminer monitoire, avec ordre aux offensés et battus de faire faire visite et contre-visite de leurs blessures. Lequel décret on envoya incontinent à M. l'abbé, qui obtint du Conseil privé une jussion à tous huissiers, archers et sargeants de mettre en exécution ledit décret, le Roy estant à Fontainebleau, le 8e jour d'octobre 1644,

sur la difficulté qu'on avoit de trouver des gens pour faire ladite exécution. Cependant le s^r de la Potherie donna une autre sentence de 1,200 livres tournois d'aliments, payables ausdits battus par ledit sieur de Lorges, et commission au s^r du Mesnil-Terré, lieutenant juge d'Avranches, subdélégué, pour ouyr les nouveaux tesmoings. Et le 15 dudit octobre, les moynes dudit Mont-St-Michel firent faire perquisition desdits sieurs de Lorges et d'Alincourt, à leur maison à Pontorson, pour les appréhender au corps, et ne les ayant trouvés, les huissiers et archers, apprès avoir faict sonner et battre par trois fois la quaisse publiquement, firent les saisies et annotations des biens dudit s^r de Lorges, suivant lesdits décret, arrest du Conseil et sentence d'aliments. Ledit s^r de Lorges, cependant, se pourveut au Parlement de Rouen pour estre renvoyé à la chambre de l'édit, comme estant de la religion calviniste, ce que n'ayant peu, joinct que lesdits moynes avoient obtenu de M^gneur le chancelier un arrest du Conseil à la supplication de M. l'abbé de Souvré, par lequel ledit Conseil se réservoit la cause, et cependant touttes fois que les décrets et sentences du sieur de la Potherie tiendroient, de sorte que le s^r de Lorges ne se vit jamais en telle feste : je suis certain qu'on n'en chommoit pas une semblable en son presche. Il ne sçavoit que faire, car de comparoistre au Conseil pour se justifier, il n'y avoit point d'apparence, car le R. P. Dom Romain Theriau estoit exprès à Paris pour luy faire mettre la main sur le collet s'il paroissoit à l'assignation qui lui avoit esté

donnée de comparoistre au Conseil aus fins dudit arrest. Bref, quand il eut bien ruminé et pris advis de ses amis, il détermina d'en venir aus supplications et d'interposer quelque personne de qualité à laquelle la Congrégation porteroit respect et auroit créance. Pour cet effect, il prit la poste et alla en Champagne supplier Monseigneur le duc de Guise, jadis abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, de prendre cette cause en main et moyenner un accord. Ledit seigneur luy promit, mais qu'il falloit attendre son retour à Paris, là où les parties s'entrevoiroient, et là il se promettoit de pacifier tout. Cependant, à la requeste dudit s[r] de Lorges, il écrivit aux moynes dudit Mont-St-Michel de suspendre leurs poursuites en sa considération jusques à l'année prochaine, vers le mois de septembre qu'il seroit de retour. Ce que les RR. PP. eurent très-agréable, et le temps arrivé de la venue de Son Altesse audit Paris, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur de ladite abbaye du Mont-St-Michel, mis en la place dud. Père Dom Romain Theriau, se trouva aussy à Paris, avec charge d'agir générallement. Et après avoir veu Monseigneur de Guise, du consentement de M. le commandeur de Souvré, abbé de cestedite abbaye du Mont-St-Michel, qui s'estoit joint au procès partie avec nous, tous nos intérests furent mis entre les mains dudit seigneur duc, lequel apprès plusieurs repliques et dupliques du sieur de Lorges, qui draploit les moynes comme il falloit, ledit seigneur luy ayant respondu qu'il congnoissoit bien les moynes de la Congrégation de

S. Maur, et que, pour leur bonne vie, mœurs et probité, il les avoit introduits, estant bénéficier, en plusieurs de ses abbayes, le condamna à la somme de 400 livres tournois de desdommagements et réparations envers lesdits moynes du Mont-St-Michel, avec charge de retirer les chiens qu'il faisoit norrir par les subjects desdits pères en Ardevon et aultres parroisses, et de ne les plus molester pour la chasse ny en aulcune sorte, et de vivre bons amis et en bonne intelligence comme pouvant avoir affaire les uns des aultres. Ledit sieur de Lorges se faisoit tenir à quatre et vouloit dédire ledit seigneur, au détriment de sa parole donnée et de son honneur, sinon qu'il ne sçavoit comment sortir de cette affaire, ce n'estoit par semblable accord : à quoy le baron de Clinchant, son beau-frère, le porta fortement, luy disant qu'il ne falloit jamais avoir telle chose à desmeller avec les moynes du Mont ; et en effect, s'il ne se fust accordé, il estoit en mauvaise situation, l'action qu'il avoit commise et faict commettre envers les serviteurs d'Ardevon estoit extresmement blasmée de tous à la cour. Enfin, il acquiesça et bailla les 400 livres effectivement au R. P. Dom Aubert Giroult, duquel payement ne fut faict mention dans l'acte d'accord prononcé par ledit seigneur duc, passé devant de La Marche et Dehault, notaires du Chastelet de Paris, le 30 septembre 1645, ains par un aultre acte clandestin entre ledit sieur de Lorges et le Père Dom Aubert pour conserver l'honneur et la renommée dudit sieur. Ce qui toutes fois a esté sceu de tous à Paris et

en ce pays. A présent M. de Lorges est plus sage, il ne chasse plus si fort en Ardevon, il a retiré tous les chiens que les subjects de ladite baronnie luy nourrissoient, et je m'asseure que quand il attaquera les moynes du Mont-St-Michel il songera auparavant en cette histoire. Cette affaire luy a cousté bien de l'argent, tant à délivrer un de ses assassins, que lesdits moynes avoient faict mestre prisonnier à Avranches cinq ou six mois, qu'à norrir, entretenir quantité de couppe-jarrests pour la seureté de sa personne, que présents faicts aus juges de Rouen et du Conseil en fruicts et gibier que en argent deppensé en plusieurs voyages. J'ay faict cette remarque sur touttes les pièces et actes gardés ès archives de ladite abbaye du Mont-St-Michel, le 25 avril 1647.

— Cf. *Histoire générale. Additions* de de Camps, t. II, p. 217. Dans le chapitre intitulé : *Les violences du sieur de Lorges contre les religieux*, nous retrouvons en abrégé, mais avec presque tous ses détails caractéristiques, le récit de Thomas Le Roy.

§ 21.

Contract d'emprunt de 1,008 *livres tournois, faisant* 56 *livres de rente constituée au profit des moynes de Lehon de Dinan*, *le* 14 *septembre* 1644.

— Noté le 26 avril 1647.

§ 22.

Contract d'emprunt de 2,400 *livres tournois faisant* 150 *livres de rente constituée au profit des dévotes religieuses du colombier de Rennes, le* 5 *novembre* 1644.

— Noté le 26 avril 1647. — Ces deux constitutions de rente avaient pour but de payer partie du prix de la terre de la Rencontre, acquise par les moynes du Mont-St-Michel le 3 septembre.

§ 23.

Achapt de l'image de Nostre-Dame, d'argent, à Paris, pour 130 *livres, l'an* 1644.

L'an 1644, au mois de novembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit achepter par son père procureur Dom Romain Theriau, à Paris, estant en ce lieu pour les affaires du monastère, une petite Nostre-Dame d'argent tenant son petit Jésus sur un bras et un sceptre de l'aultre main, le tout d'argent, dans laquelle ledit Père fit mettre des cheveux de la vraye et glorieuse, Vierge Marie qui estoient au reliquaire de l'église de cestedite abbaye, laquelle image on porte ès processions du Rosaire ès jours à ce destinés. Elle revient environ à la somme de 130 livres, y compris le piédestail couleur d'esbaine sur lequel elle est sittuée. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 24.

Construction de la procure du Mont-St-Michel, l'an 1644.

L'an 1644, audit mois, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, fit parachever la procure pour gérer les affaires et faire la recepte et mise au monastère à l'endroict proche et joignant le cloistre de ladite abbaye, sçavoir : il fit faire les murailles de haulteur compétente soubs l'ancienne couverture dudit lieu, plancher du haut et bas, percer la muraille du costé dudit cloistre pour y applicquer une fenestre en ovalle pour donner du jour à ladite procure, fit faire la grille, vitral, et baisser la charpente et couverture dudit cloistre en l'endroict pour recepvoir le jour échéant fit blanchir, enduire ladite procure, les portes, armoires, buffets, fenestres et prie-dieu, ferrures nécessaires, revient en tout, prenant la pierre dans le monastère, à la somme de 450 livres tournois. Auparavant, on faisoit la procure dans la chambre haulte de la tour de l'Horloge, près le plomb du four, et on y entroit par l'église, ce qui estoit fort incommode. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 195.

Accroissement de l'escalier pour monter du bas au haut dortoir, 1644.

L'an 1644, sur la fin dudit mois de novembre, le

R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dudit Mont-St-Michel, fit parachever le petit escalier brisé en demy, par lequel on monte du bas dortoir au hault, sçavoir : il fit croistre l'escalier en forme de vis situé dans la petite tourelle du coin desdits dortoirs, vers septentrion, par lequel un homme seul avoit paine de passer et y a faict faire des degrez de bois et une petite balconnade de fer pour ayder à monter et descendre et faire une fenestre pour donner du jour du costé de la mer, le tout revenant à la somme de 60 livres tournois. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 26.

Parachèvement du pilier qui soubstient la grande sale, l'an 1644.

L'an 1644, sur la fin du mois de décembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dudit Mont-St-Michel, fit parachever le pilier qui soubstient la grande sale du monastère, autrefois le dortoir d'icelluy, sittué du costé devers les vielles infirmeries. Il en restoit environ le tiers à faire. M. Pelletier, commissaire du Roy, avoit faict jetter les fondements d'icelluy l'an 1643, et ayant esté révocqué, le s[r] de St-Gilles le continua quelque peu jusques aux deux tiers, et ledit R. P. Prieur, comme chargé des réparations, suivant le traicté faict avec M. le commendeur de Souvré, abbé de ce lieu, le 7 septembre dernier, fit parachever le restant montant au tiers, ce qui

cousta au monastère et moynes la [somme de 2,000 livres tournois, par où appert que ledit pilier revient à 6,000 livres tournois, quoyque la pierre soit prise au mesme endroict et par où appert aussy du grand zèle de l'honneur de Dieu et de l'entretien de sa maison duquel est remply ce bon pére. Sans doubte le monastère luy a grande obligation. Sainct-Michel ne manquera point un jour de représenter à nostre bon Dieu son ardente charité pratiquée en la maison de cet archange. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 27.

Achapt d'un parement d'autel, bource et voile de velours à fleurs.

L'an 1644, au mois de décembre susdit, on fit achepter à Paris une pièce de velours à fleurs, couleurs humbles, de laquelle a esté faict un parement d'autel sur lequel on a mis du clincquant d'or de bastin, une bource à corporaux et un voile, le tout revint et couste, achapt et fasson, environ soixante livres tournois. Je l'ay remarqué le 26e jour du mois d'avril 1647.

§ 28.

Achapt d'une escharpe de toile d'argent pour le soubsdiacre, l'an 1644.

L'an 1644, audit mois de décembre, le R. P. Prieur

fit achepter l'escharpe qui sert au soubsdiacre dans l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel ès grandes festes; elle est de toile d'argent à fleurettes rouges, garnye de dentelles d'or, longue d'une aulne et demye ou viron, revient à la somme de soixante livres tournois. Je l'ay remarqué le 26e jour du mois d'avril 1647.

§ 29.

Construction de l'autel de la nef de l'église dédiée à S. Michel.

L'an 1644, vers la fin du mois de décembre, ledit R. P. prieur Dom Dominique Huillard fit parachever le grand autel dédié en l'honneur de l'archange S. Michel, situé en la nef de l'église de ladite abbaye, au bas du cœur d'icelle, une espace notable entre les deux, lequel avec son marchepied, portes et ballustrades d'iceluy, sans parler des figures de quoy je parleray en son lieu, tant en bois, fasson que ferrures, revient à la somme de quatre mille cinq cents livres tournois, en quoy sont compris les 1,500 livres que le feu sieur de Broué avoit par son testament léguées au monastère pour le commencer. Nota que led. autel est tout de bois et bien construict, avec de belles colonnes bien sculpturées, et il ne reste plus qu'à le faire dorer. A la feste duquel, sur la corniche, près le couronnement, la figure de S. Michel, qui est composée de lames d'or ducat sur

bois, fut colloquée aud. présent mois et an 1644. Je l'ay remarqué le 26 avril, l'an 1647.

Addition postérieure : L'an 1680, led. autel a esté osté du lieu cy mentionné, et la menuiserie d'iceluy a esté portée plus hault et fait presentement le jubé. On y a mis les images qui s'y voient, et au pied d'iceluy jubé, on a mis deux petits autels où on dit la saincte messe.

§ 30.

Fasson d'un voile de satin blanc en broderie vallant 60 *livres, l'an* 1644.

L'an 1644, au mois de novembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur du Mont-St-Michel, fit parachever le voile de satin blanc en broderie aux quatre angles et au milieu d'or, d'argent et de soye à fleurs, par Mre Pierre du May, brodeur, qui estoit venu de Rennes exprès pour ce, et revient environ à la somme de soixante livres tournois. Il y a dans le milieu une croix de broderie et de fleurs. Il est doublé de taffetas rouge, autrement d'armoisin. Il y a de grandes dentelles d'or autour d'iceluy. Il sert aux festes les plus solennelles. J'ai faict cette remarque le 26 avril 1647.

§ 31.

Provisions données par les moynes, prieur et couvent du Mont-St-Michel seigneurs de la terre de Montrouault, suivant accord passé avec l'abbé aux officiers de Montrouault, sénéchal, greffier, et procureur fiscal, l'an 1644.

Les titulaires nommés furent Mres Gilles Estienne, sr de La Regnauldière, séneschal lieutenant et alloué de la juridiction dud. Montrouault ; Mre Raoult Estiennon, sr pareillement de La Regnauldière, son cousin, procureur fiscal, et Mre Gilles Guyard, de la paroisse de St-Georges-de-Grehains, greffier.

§ 32.

Lettre missive de M. l'abbé par où appert le droict de présenter aux cures appartenir aux moynes, l'an 1644.

L'an 1644, le 13e jour de décembre, arriva en ce monastère une lettre missive de la part de M. le commendeur de Souvré, abbé commendataire de cette abbaye du Mont-St-Michel, la teneur de laquelle est comme il suit :

A Messieurs, Messieurs les Religieux, Prieur et Couvent de l'abbaye du Mont-St-Michel.

Messieurs,

Je suis si redevable à M. des Chommes de tant de

soin et de paines qu'il prend de mes affaires, que je suis obligé de chercher tous les moyens possibles pour luy en tesmoigner ma recongnoissance; et comme on n'a pas toujours les occasions promptes ny favorables si elles ne sont prœveues, j'ay voulu vous faire la présente en faveur d'un fort honneste homme d'église, nommé Mr Louvet, prœcepteur de ses enfants, pour vous supplier, comme je faicts de toute mon affection, de le vouloir gratifier de la première cure qui viendra à vacquer dépendant de vostre nomination. Je vous faicts, cette prière, avec d'autant plus d'instance, que je sçay qu'il est de bonne vie et mœurs et fort capable : je vous puis assurer que vous ne serez point trompez en l'eslection que vous ferez de sa personne pour ce subject, et que vous en aurez toute la satisfaction que vous pourrez souaitter : j'espère que vous ne me refuserez pas cette grâce, qui est la première que je vous aye demandée, de laquelle je me sentiray bien fort obligé; par revenche, je tascheray en toutes occurences de vous faire paroistre que je suis,

Messieurs,

Vostre très-affectionné serviteur.

DE SOUVRÉ, abbé du Mont-St-Michel.

A Paris, le 28 novembre 1644.

Collationné de mot à mot à l'original scellé de son cachet en cire rouge, le 26 avril 1647.

§ 33.

Contract d'emprunt de 3,000 *faisant* 150 *livres de rente au s^r Charles Blany, marchant en son logis en la ville de Meaux, de quoy* 2,400 *ont été remboursées à Mre Mouchard presbtre, d^t à Paris, l'an* 1644.

§ 34.

Don d'un tableau de S. Michel par M. de Souvré, abbé de ce Mont, l'an 1644.

L'an 1644, au mois de décembre, M^r le commendeur de Souvré, abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, envoya le tableau de S. Michel qui se voit aujourdhuy en la chapelle du Circuit de lad. abbaye, autrefois dédiée à S. Aubert, à présent nommée la chapelle du Petit-St-Michel à cause de ce tableau. Icelluy arrivé, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, fist aussy faire un beau quadre de bois tout plain et sans paincture, et enchasser led. tableau et le placer en lad. chapelle cy-dessus, en laquelle il sert de contretable à l'autel. Il est parfaictement bien faict : S. Michel y est merveilleusement bien représenté, tenant le diable soubs ses pieds, saccageant cet ennemy du genre humain avec un javelot forgé et asséré artificieusement. Le tableau est hault de 8 à 9 pieds et large de 4 pieds environ.

Les armes dud. seigneur abbé y sont placées avec le chapelet et la grand'croix de Malte, comme est l'ordinaire des chevaliers. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

§ 35.

Blason des armoiries de la maison de Souvré, faict l'an 1644.

L'an 1644, au mois de décembre, comme j'ay dict en le paragraphe dernier, led. sieur Jacques de Souvré, commendeur de Valence et abbé du Mont-St-Michel, donna ledit tableau, et à un des costés d'iceluy sont apposées ses armoiries de cette sorte : porte d'azur à cinq barres d'or, au chef de gueules, chargé d'une croix plaine d'argent. Voilà, en général, les armoiries de la maison de Souvré; luy, comme chevalier, porte la grand'croix et le chapelet. Je l'ay remarqué le 26 avril 1647.

Note postérieure : *Cette bande de gueules en chef, chargée d'une croix d'argent, est une addition que font à leurs armes les chevaliers de Malte.*

§ 36.

Acquisition du four à ban d'Espas, du s^r Jacques d'Alibert, escuyer, s^r du Dezert, premier président en l'eslection d'Avranches, pour 250 livres tournois, une fois payés, l'an 1645.

— Noté le 26 avril 1647 : le four à ban estoit situé

sur une portion de terre sur le chemin tendant de Pontorson à Avranches, joignant le cymetière dud. bourg d'Espas.

§ 37.

Bail à ferme de partie de l'abbaye du Mont-St-Michel à condition de payer ce que doibt Mr l'abbé aux moynes, l'an 1644.

Le 8 febvrier 1644, Messire Jacques de Souvré a donné à ferme à Bourdet, sieur de La Fontaine, demeurant en la paroisse de St-Jan-Thomas-des-Champs, les parties deppendantes de l'abbaye, qui suivent: les terres et baronnies de St-Paer sur la mer, Genest, St-Jan-le-Thomas, le pré de Hessé, terre et seigneurie de Bouillon, le prioré et seigneurie de Cancalle et St-Melloir en Bretaigne, près St-Malo, avec les rentes de 182 livres sur le sr d'Espinay et de 104 livres 6 sols 8 deniers sur le sr Digueville, à charge de payer chascun an, par demye-année, 21,750 livres et, en oultre, payer aux moynes, sans déduction sur la baronnie de St-Paer, oultre la charge des externes, à l'aumosnier de l'abbaye, 90 quartiers de froment et 18 quartiers d'orge; à la chapelle des Trente-Cierges, six livres de cire: sur la baronnie de Genest et St-Jan-le-Thomas à lad. aumosnerie, 200 ruches de seigle et 200 ruches de pausmelle ou orge, mesure de Genest; à la chapellé des Trente-Cierges, trente livres de cire; au prieur de Tombelaine, 8 livres tour-

nois; à la chantrerie, 18 sols; sur St-Melloir et Cancale, au couvent, 12 pots d'huyle; au chantre et innocents d'icelle abbaye, 36 sols; et, en oultre, aux moynes pour pensions monaccalles, 6,200 livres tournois.

Réservé aux moynes le droit de pesche dans la mare de Bouillon, de colombier à Genest, et le traict de dixmes de St-Michel situé en la paroisse de Ponts.

— Extraict du bail, le 24 avril 1647.

§ 38.

Délibération capitulaire pour abattre la tour de l'Horloge qui n'a esté effectuée l'an 1645.

L'an 1645, le 9e jour de janvier, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, assemblez capitulairement par le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, après avoir longtemps raisonné sur le faict de l'abattiz de la tour appellée de l'Horloge, située au bout de la nef de l'église, près le plomb du four, laquelle jadis Robert de Torigny, 15e abbé de ce lieu, avoit faict bastir l'an 1188, il fut enfin conclud, à la pluralité des voix, qu'elle seroit mise à bas, attendu qu'elle menassoit ruyne éminente, ce qui apporteroit grand dommage ès infirmeries, mesme au pignon de lad. église et bout d'une des aisles d'icelle, et que très-humblement Sa Majesté et son Conseil seroient priés d'en donner permission. Toutefois, après

qu'on eut eu permission, peu de temps après cecy, par lettres expédiées et baillées soubs le petit cachet, on fit faire procès-verbal du tout par le s[r] Richard Le Conte, s[r] du Mesnil-Terré, lieutenant du bailly de Costentin au siége d'Avranches, après lequel il fut résolu de faire rabiller et boucher plusieurs crevaces, fentes et couleuvres qui estoient dans le pied et piliers fondamentaux de lad. tour, et que par ce moyen on la conserveroit encore quelque temps, tellement que lad. tour est encore sur pied, laquelle pend du costé de plus de trois à quatre pieds de roy, avec crainte continuelle de faire grand débris dans les bastiments de lad. abbaye. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 39.

Acquisition de 50 *livres de rente sur René de Verdun, escuyer, s[r] de Balent, par les moynes du Mont, l'an* 1645.

— Extraict des archives, le 28 avril 1647.

§ 40.

Arrest du parlement deffendant à touttes sortes de personnes de quelque calité et condition qu'elles soient de pescher et chasser sur les deppendances du Mont-St-Michel, l'an 1645.

— Extraict de l'arrest sur parchemin du 25 febvrier 1645, le 28 avril 1647.

§ 41.

Fieffe de 48 havellées de gresve situées en la paroisse de Ceaux au port de Flagé, joignant à la chesne du port dud. Flagé et à la rivière de Selunne, au s^r Martin Coxspel, à la charge des droicts féodaux envers les moynes et de deux ruches de sel blanc, comble mesure de Flagé. Acte du 9 *juin* 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 42.

Fieffe de 48 *havellées de gresve à Ceaux, au port de Flagé, à Julien Aubrée, de la parroisse de Pontaverant, pour deux ruches de sel blanc combles de rente. Acte du* 9 *juin* 1645, *au rapport de Pierre du Barocher, notaire royal à Céaux.*

— Noté le 28 avril 1647.

§ 43.

Fieffe de 72 *havellées de gresve à Ceaux, au port de Flagé, joignant les deux précédentes, à Pierre Angot, de la parroisse de Ceaux, pour trois ruches de sel blanc combles, mesure du port de Flagé.*

— Noté le 28 avril 1647.

§ 44.

Fasson d'une porte en la croisée de l'église du costé du Midy, qui revient à 50 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, le 7e jour de janvier, le R. P. Dom Dominique Huillard a faict faire la porte qui clost le cœur de l'église d'avec la croisée et nef d'icelle, située soubs et à costé d'un des pilliers du clocher, proche et devers le grand autel du costé des sainctes reliques et du midy, laquelle est faicte à panneaux avec sculpture relevée en orle, revient avec ses pentures et ferrures environ à 50 livres; elle ferme la nuict et empesche la communication du bas de l'église, logis abbatial et Sault-Gaultier qui y estoit en ce temps-là. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 45.

Eschange d'une vergée de terre au grand marais, au réage proche le pont de Beauvoir en la paroisse dud. Beauvoir, avec Pierre Fierabras contre 3/4 *de vergée de terre situées mesme parroisse au réage du champ aux oyes, au terrain qui joint et abute au manoir de Beauvoir appartenant aux moynes, et acquest par* 48 *livres de Fierabras d'une vergée et* 1/2 *de terre au grand marais, réage des Préaux, joignant et butant aux terres dudit manoir, le* 20 *avril* 1645. *Acte au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson.*

— Noté le 28 avril 1647.

§ 46.

Sentence pour quatre ruches froment, seize solz, et cinq gélines, le tout de rente sur le fief Dain, contre Pierre Le Roy, s^r de Brée, esquyer, l'an 1645.

L'an 1645, le 12e jour de may, a esté rendu sentence par le juge de la baronnie d'Ardevon contre Pierre Le Roy, esquyer, sieur de Brée, par laquelle il est condemné payer aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de lad. baronnie d'Ardevon, quatre ruches de froment, seize soubs, et cinq gélines, le tout par chascun an de rente, à cause et pour raison du fief Dain soubz la verge de Noyant, deppendant et relevant de lad. baronnie, ce qu'a faict led. Le Roy led. jour après lad. condemnation.

— Extraict de lad. sentence signée G. Gilbert, greffier, le 28 avril 1647.

§ 47.

Fasson du pavé de la sacristie faict d'aisses de sapin, laquelle revient tant en aisses de sapin que lambourdes et soliveaux sur lesquels sont attachées lesd. aisses, clouds et fasson d'ouvriers, à la somme de 60 *livres, le* 7 *ou* 8 *juin* 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 48.

Fasson du lambris de la chambre commune en aisses de sapin pour 80 livres, le 10 *juin* 1645.

— Noté le 28 avril 1647.

§ 49.

Achapt de l'ornement et chappelle de satin à fleurs et chappe de toile d'argent à fleurettes, l'an 1645.

L'an 1645, le 12e jour du mois de juin, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye du Mont-St-Michel, a fait parachever la chappelle complète et ornement de satin à fleurs, fond gris cendré relevé de grands feuillages, composés et tissus de hautes et basses couleurs, sçavoir le devant d'autel avec une croix du S. Esprit de toille d'argent, travaillée et raccouverte de soye incarnadine diversifiée : item la chasuble et les deux thuniques de mesme satin, avec les orfraits de lad. toille d'argent : item deux chappes pour chantres avec orfraits et fonds de mesme satin : item une belle chappe pour le célébrant de toille d'argent susdite, ornée et travaillée en teixture de fleurons de soye diversifiés, toute laquelle chappelle complète, enrichie de clinquand my or et my argent, revient par la bonne œconomie dud. Ré-

vérend Père prieur seulement à la somme de 600 livres tournois. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 50.

Achapt de l'aube de baptiste et de la ceincture de soye pour 120 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, le 19e jour dud. mois de juin, led. R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, a faict parachever une parfaictement belle aube de toille de baptiste avec de belle et grande dentelle de fine Flandre, passement, entretoille et grands, le tout de Flandre, laquelle revient à la somme de cent livres tournois. Item il a faict faire une belle ceincture pour servir à lad. aube de soye, à la tresse ronde, avec pendant, le tout rouge cramoisy avec bouffes et touffes de mesme soye, recouvertes de fil et clinquant d'or à l'éguille, laquelle ceincture revient à vingt livres tournois. Item il faut sçavoir que l'amict de lad. aube est aussy de toille de baptiste avec grande dentelle, et que le commencement de la fasson d'icelle est que le R. P. prieur achepta un beau rochet tout neuf jadis appartenant à un évesque, qu'il a faict défaire, et a achepté de la toille semblable et aultres choses pour rendre lad. aube une des plus belles qu'on sçauroit voir; led. rochet avoit esté donné par un bon presbtre au R. P. prieur du Tronchet, lequel l'a vendu à nostre R. P. prieur à fort bon marché. Je l'ay remarqué le 28 avril 1647.

§ 51.

Le R. P. dom Dominique Huillard est continué prieur du Mont-St-Michel au chappitre général tenu à Ste-Trinité-de-Vendosme, le 21 *juin* 1645*; dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation, et dom Joachim Le Contat, visiteur de la province.*

— Noté le 29 avril 1647.

§ 52.

Conclusion et fin d'un cours des estudes de théologie en l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1645.

L'an 1645, au mois de juillet, le cours des estudes de théologie qui avoit esté commencé quelques mois après le chappitre général tenu à Vendosme aud. mois de juin, l'an 1642, en ce monastère, fust parachevé et conclud soubs la régence des RR. PP. Dom Hierosme d'Arancourt et Dom Philibert Tesson m[es] et lecteurs dud. cours de théologie en lad. abbaye du Mont-St-Michel, à quatorse ou quinse jeunes moynes de lad. Congrégation de S. Maur, plusieurs desquels ont parfaictement bien réussy. Et ils n'avoient garde de manquer soubs la direction et escolle de si bons et de si sçavants maistres, l'un faisoit leçon le matin, l'aultre l'après disnée. J'ay faict cette remarque le 29 avril 1647.

§ 53.

Fasson de dix beaux cierges de cire blanche vallant 80 livres, l'an 1645.

L'an 1645, à la fin du mois de septembre, le R. P. Dom Philibert Chappel, moyne de la Congrégation de S. Maur, résidant en cette abbaye du Mont-St-Michel, fit dix beaux cierges, façonnés, paincts, dorez et mignonnement pincés, pour servir dans l'église de lad. abbaye ès festes solennelles, pouvant valloir, l'ung portant l'aultre, huit livres pièce, le tout suivant l'instruction de nostre glorieux Père S. Benoist, qui veult dans sa règle que ses enfants s'occupent à l'art et à l'œuvre manuel, et suivant la coustume de lad. Congrégation, qui maintient les moynes d'icelluy S. patriarche dans la vie humble... Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 54.

Collocation du grand crucifix et de cinq autres figures à l'autel de S. Michel qui coustent 700 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, la veille du glorieux archange S. Michel, en septembre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit parachever et mestre en place, par Mre Pierre Lourdel, sculpteur de la ville de Rouen, le grand crucifix au-dessus de

l'autel de S. Michel, en la nef de lad. église, et oster l'ancien qui estoit fort difforme et miné par les vers, lequel crucifix (qui est sculpturé en bois) avec sa croix, son piedestail et chaisne, revient en lad. place à 200 livres tournois. Item, le mesme jour, fust applicqué au costé de l'évangille, au hault du mesme autel, la figure de nostre bienheureux père S. Benoist, et a costé de l'épistre, celle de Ste Scholastique, aussy en bois, peintes de noir en huile, reviennent chascune la pièce à cent livres. Item le mesme jour fut posé dans et au dessoubs des pieds du S. Michel, couvert de lames d'or ducat, sittué au-dessus du grand tableau de l'autel dédié aud. sainct, en la nef de lad. église que dessus, le Diable qui s'y voit à present, estant de bois peinct et revient à soixante livres. Item les deux anges de bois doré aux costés de S. Michel, qui reviennent à la somme de 240 livres ensemble. Item le tout calculé pour les six pièces de sculpture cidessus, se monte à la somme de 700 livres. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 55.

Refection du pilier de la chappelle de S. Sauveur couste 300 *livres*, *l'an* 1645.

L'an 1645, le 22 octobre, led. R. P. dom Dominique Huillard, prieur dud. Mont-St-Michel, fit parachever le pilier qui se voit aujourd'huy refaict à neuf près la chappelle de S. Sauveur, aultrement de la

Trinité, du costé du midy, proche les piliers et piramides neufves de l'œuvre, lequel estoit tout ruysné jusques à ras de la sablière de la couverture de lad. chappelle et davantage par dehors, et a cousté au monastère, compris la fasson et matériaux et portage de la pierre du bas en hault, icelle prise dans le rocher avec le chaffaudage qui fut fort difficile, la somme de 300 livres tournois. Je l'ay remarquéle 29 avril 1647.

§ 56.

Construction des chambres de l'horeloge et assortiement d'icelluy en la lanterne de l'église, l'an 1645.

L'an 1645, le 25 dud. mois d'octobre, led. R. P. prieur dom Dominique Huillard fit parachever totalement les chambres haultes et basses où est logé le mouvement de l'horeloge, tant en leur couverture, queriz, colombages, terrasses et planchers et mettre en la situattion de la lanterne de la tour de l'église la cloche d'icelluy, attacher des appeaux de nouveau et l'adjuster en ce lieu comme il se voit à présent (car avant ces présentes, il estoit en la tour proche du plomb du four et en fut osté à cause que lad. tour menaçoit ruine); le tout, dis-je, couste, tant à descendre et monter led. horeloge qu'à faire faire les appeaux et aultres réparations à icelluy et faire construire lesd. chambres, la somme de 300 livres tournois. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 57.

Achapt d'un tabernacle, de six chandeliers et deux gradins, le tout de bois doré pour 400 *livres, l'an* 1645.

L'an 1645, le dernier jour d'octobre, le tabernacle de bois doré, parfaictement beau, avec plusieurs belles et ravissantes petites figures lequel le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur dud. Mont-St-Michel, avoit achepté à Paris, quelque temps auparavant, avec les six beaux chandeliers aussy de bois doré avoit cousté trois cents livres tournois sans le port, fut mis sur le maistre autel de l'église de l'abbaye dud. Mont-St-Michel avec les deux gradins de feillages et fruits de bois doré, par pièces rapportées sur azur, lesquels reviennent avec le port et emballement dud. tabernacle de Paris au Mont-St-Michel, à cent livres, somme dud. tabernacle, ses six chandeliers, avec les deux gradins faicts en cette abbaye, 400 livres tournois. Je l'ai remarqué le 29 avril 1647.

Nota : On s'estoit servi jusque-là d'une custode qui estoit du temps de MM. les anciens moynes et fust ostée.

§ 58.

Réception du cérémonial de la Congrégation, approuvé à Vendosme le 21 *juin* 1645, *imprimé et envoyé en l'abbaye du Mont ledit an* 1645.

« Aussitost qu'il a esté arrivé, le R. P. Dom Do-

minique Huillard l'a faict lire au chappitre pour affin que tous les moynes apprinssent plus diligemment les cérémonies portées par icelluy. » Remarqué le 29 avril 1647.

§ 59.

Contract d'acquest des biens du s^r de La Regnauldière, lequel a esté dudepuis résilié, faict par les moynes du Mont, l'an 1645.

L'an 1645, le 8 novembre, au rapport de Jacques Morfenace, notaire royal à Rennes en Bretaigne, Me Gilles Estiennon, s^r de la Regnauldière, de l'Estang et de la Lande de Montoublet demeurant à la Regnauldière, parroisse de Roz sur Couesnon a vendu au R. P. Dom Dominique Huillard, les trois terres ci-dessus, sçavoir, la Regnauldière, l'Estang et la Lande de Montoublet pour la somme de 14,000 livres tournois....., lequel contract fut ainsy faict entre les partyes pour une formalité seullement; car c'estoit l'intention dud. sieur Estiennon de n'en rien prendre ains de donner tous ses biens compris esd. trois terres ci-dessus, biens d'une plus grande valeur qu'il n'estoit porté aud. contract à la charge de dire plusieurs messes et services à perpétuité à son intention et le norrir et entretenir le reste de ses jours et d'effect avoit desia pris sa demeure dans le monastère et en faisoit les affaires. Mais lorsqu'il fut question de s'en approprier, suivant la coutume de Bretaigne en la-

quelle elles sont situées, les seigneurs des fiefs d'où elles relèvent les voulurent retirer, par la puissance de leurs fiefs, voyant qu'elles n'avoient pas esté vendues la moitié de leur valeur. Ce qui causa que l'affaire fut tout à fait rompue, parceque, pour éviter ce coup, ledit. Estiennon pria les moynes de lad. abbaye de permettre la résiliation et quassation dud. contract de vendition, ce qu'ils lui octroyèrent l'an suivant par devant le mesme notaire qui l'avoit passé à Rennes, et par ce moyen, il fut délivré de perdre la moitié de son bien, pour led. retraict et pour ce subject, il plaide encore au parlement de Rennes et espère bon issue de son affaire. Le monastère y faict une grande perte, car ces trois terres vallent de rente plus de 1,200 livres tournois. Je l'ay remarqué le 29 avril 1647.

§ 60.

Contre-lettre du s^r de La Haye et de Potherel sur la permission à luy donnée par les moynes d'inhumer sa femme au chanceau de l'église de Dragé.

Par cet acte du 24 octobre 1645, au rapport de Pierre Le Metayer le jeune, notaire en la viconté d'Avranches pour le siége de Genets, Nicolas Martin, s^r de la Haye et de Potherel, y demeurant paroisse de Dragé, a recongneu que çà esté par la permission des moynes, abbé et couvent du Mont-St-Michel, véritables patrons, seigneurs primitifs et fondateurs de

lad. église de Dragé, qu'il a faict inhumer dans le chancel de lad. église son espouse, Renée de Mathan, n'entendant s'attribuer par ce moyen aulcun advantage ny droict tant honorifique que lucratif. Remarqué le 30 avril 1647.

§ 61.

Sentence du 27 octobre 1645 rendue au siége et viconté d'Avranches au profit des moynes du Mont-St-Michel contre et du consentement de honorable femme Marie Le Redde, veuve de feu Me Jan de Launay, s^r^ de La Mazurie, procureur de la viconté dud. Avranches, par laquelle lad. veuve est condennée de payer une année d'arrérages de la rente de 15 livres tournois deubs à la chantrerie de lad. abbaye le 24 septembre et continuer à l'advenir.

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 62.

Nouvelle recongnoissance du 9 octobre 1654, au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, par laquelle Me Guillaume Gilbert, s^r^ des Forges, d^t^ au Mont-St-Michel, a confessé devoir à l'abbaye 8 livres 10 sols tournois de rente, payables chascun an au 29 décembre.

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 63.

Nouvelle recongnoissance du 9 octobre 1645 *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, par laquelle Jullien Herpon-Croix-Verte, bourgeois du Mont-St-Michel, a confessé devoir à l'abbaye, à son office de l'aumosnerie, une rente de* 48 *sols tournois payable au* 20 *novembre de chasque année.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 64.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de* 6 *livres de rente constituée par Pierre et Jan Yger de Bonneville, fils de Marguerin Yger, bourgeois du Mont-St-Michel, et payable à la thresorerie chascun an, au jour et feste de S. Michel.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 65.

Nouvelle recongnoissance du 9 *octobre* 1645, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de* 13 *livres* 10 *sols de rente constituée payable au* 10 *juin de chaque année par Charles Bourgeois, Pierre et Jan Yger frères, Jullien Beaumont et Nicolas Gonault, tous bourgeois du Mont-St-Michel, au profit des moynes de l'abbaye dud. Mont.*

Remarqué le 30 avril 1647.

§ 66.

Présentation, par suite de la missive de M. de Souvré, mentionnée au § 32 précédent, pour la cure de St-Martin-de-Villamers, vacante par le deceds de feu Me Jullien Chauvin, de Mre Michel Louvel, presbtre du diocèse d'Avranches, suivant acte passé au livre du secrétariat, signé J. Petit, *le* 13 *décembre* 1645.

Noté le 30 avril 1647.

§ 67.

Visite faicte par le R. P. dom Dominique Huillard, prieur et eo ipso *archidiacre du Mont-St-Michel, en l'église dud. lieu, le* 12 *mars* 1645.

« En laquelle calité d'archidiacre nay estant prieur de lad. abbaye, il a fait sa visite annuelle en l'église parrochiale et cure de St-Pierre-du-Mont où, entre plusieurs belles et utiles ordonnances et règlements en faveur et observation du service divin et aultres choses, il a ordonné que Me Michel Séneschal, presbtre de lad. église, enseignera doresnavant les jeunes enfants dans la chappelle près le tripot et pourra loger en une petite chambre où y a une cheminée, le tout soubs le bon plaisir de Mr l'abbé et des moynes, et que Jeanne Courtineau enseignera pareillement les jeunes filles en quelque lieu séparé en lad. ville et

que, pour chascun enfant, leur sera donné par mois trois sols. Item qu'il sera soigneux de sonner les cloches en lad. paroisse lorsqu'il fera brouillard, suivant la fondation en faicte, lorsqu'il fera led. brouillard, pour adresser ceux qui sont sur les grèves, le tout à la réquisition de Dom Giroult, promoteur et au rapport de Dom François le Sueur, qui en a faict l'acte au livre à ce député, d'où je l'ay extraict le 30 avril 1647. »

§ 68.

Sentence de l'archidiacre du Mont-St-Michel contre les Goglus de la ville, l'an 1646.

L'an 1646, le 26e jour de may, le R. P. Dom Dominique Huillard, archidiacre du Mont-St-Michel, sur la réquisition du R. P. Dom Aubert Giroult, promoteur, sur la remontrance par luy faicte, que plusieurs bourgeois de la ville dud. Mont-St-Michel font plusieurs pactions et prests usuriers avec certains Gogluz pour les obliger à leur amener les pèlerins; par ce moyen ostent la liberté à iceux de loger où bon leur semble et, par vexation inouye, les tiennent renfermés en des chambres jusques à ce qu'ils ayent achepté à leur tau de leurs denrées et bimblotages et en oultre leur survendent le pain, vin et cydre, à prix excessif, ce que font lesd. bourgeois et habitants, affin d'en payer deux sols pour livres à leurs dits Gogluz qui, par ce moyen, reçoivent double prix et

salaire de leur gogluage et se font encore norrir par lesd. pèlerins au grand scandalle de toutte sorte de gens affluents en ce lieu, sur laquelle dite remonstrance, led. R. P. archidiacre a rendu sentence, de l'advis des confesseurs du monastère, du curé et presbtres de la paroisse de St-Pierre dud. Mont, par laquelle il deffend l'excès et les choses spécifiées cy-dessus, avec réserve à soy de donner l'absolution des cas commis par les délinquants en pareil et deffence à tous les confesseurs de ce Mont d'en absoudre. Je l'ay extraict de lad. sentence et ordonnance rapportées au livre du greffe de l'archidiaconé signée dud. R. P. archidiacre et de Dom François Le Sueur, greffier, le 30 avril 1647.

§ 69.

Arrest du Parlement de Rouen, du 18 *juin* 1646, *pour l'homologation du concordat faict avec M. de Souvré, abbé, pour les réparations, lequel concordat est cité au* § 15 *de ce chapitre.*

Noté le 30 avril 1647.

§ 70.

Consentement donné par le chapitre à M. de Souvré le 27 *juillet* 1646, *pour abatre les bois de Prael, près le lieu de Loysellière.*

« Après la visite des lieues faicte par le s[r] Richard le Conte, s[r] du Mesnil-Terré, lieutenant particulier

du bailli du Costentin au siége d'Avranches, en présence de Dom Aubert Giroult, procureur-cellerier de cette abbaye, qui affirma le bois estre de nulle valleur, et ny avoir aulcun arbre qui soit capable de servir aux réparations des logements de lad. abbaye et que, si le tout estoit abattu et défrisché, il en arriveroit grande augmentation, a esté conclud par la communaulté que led. bois de Prael seroit abatu et défrisché pour estre la terre dud. lieu cultivée doresnavant ou semée de glandées pour faire bois taillis ou nouviaux layes. » Noté le 30 avril 1647.

§ 71.

Le pavé du cloistre, faict d'aisses de sapin, couste 500 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, au mois de mars, le R. P. Dom Dominique Huillard a faict parachever le pavé des cloistres de lad. abbaye qui estoit tout dépavé et plain de poussière, en sorte qu'on n'y pouvoit marcher sans gaster ses vêtements d'un costé et d'aultre, faict faire plusieurs des petits huissets des fenestres qui regardent du costé de la mer, faict restablir les plomberies desd. cloistres et jetter les eaues sur le rocher, le tout tant en lambourdes, limandes et carreaux en aisses de sapin et cloud pour attacher lesd. aisses sur lesd. lambourdes revient à la somme de 500 livres tournois. Je l'ay remarqué le 30 avril 1647.

§ 72.

Le pavé et aultres réparations de la grande salle du monastère ont esté faictes l'an 1646.

L'an 1646, au mesme mois de mars, led. R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye du Mont-St-Michel, a faict parachever la belle grande et spatieuse salle qui se voit maintenant dans le lieu où jadis les moynes se retiroient et fesoient leur dortoir et mesme lorsque les Pères de la Congrégation firent leur establissement en cette dite abbaye, l'an 1622, les novices y couchoient et quelques aultres jeunes moynes qui n'avoient plus belle retraicte, auparavant que led. R. P. fit accommoder ce lieu en la fasson comme il se voit à présent, sçavoir : paver depuis un bout jusque à l'aultre en carreaux de sapin, blanchir, enduire et faict percer les murailles du costé du plomb du four pour y faire une porte et sortie, du costé du septentrion pour y faire une grande croisée, et du costé du pignon, vers le moulin-à-vent, pour y faire pareillement deux aultres belles et grandes croisées, le tout de pierre de taille, montants, seiettes et traverses, avec toutes les portes et les vittres et chassis de bois à verre. Ce lieu dis-je, fort désagréable et inhabitable, les petites chambrettes et cellules pour loger les moynes estant de bois tout pourry et toutes rompues, ce lieu plain d'ordures, salle et infect tellement que les moynes ne s'y promenoient aulcunement,

mais à présent c'est une des belles pièces du monastère, voire mesme de la province de Normandie. Il est garni de neuf cartes des plus belles villes du monde et de quinze des belles cartes, tant de toute la terre en général que des royaulmes en particulier avec un beau tableau de Nostre-Seigneur en croix, lesquelles cartes led. R. P. avoit faict apporter de Paris par Dom Aubert Giroult, procureur et cellerier de lad. abbaye, à son dernier voyage, il y avait quelque temps. Le tout quoy, tant en croisées, vitraux, menuiserie, blanchissage et enduit des murailles, lambourdes, aisses de sapin et clouds pour les attacher sur lesd. lambourdes avec led. cartes en général revient à la somme de mil deux cents livres tournois, par où appert que led. R. P. prieur n'espargna pas les biens de sa communaulté et sa paine pour décorer, réparer et embellir la jadis très-fameuse et renommée abbaye de l'archange S. Michel, laquelle par le soin et le zèle dud. R. P. et de ses prédécesseurs prieurs et moynes de la Congrégation de S. Maur commence à esclater et jouir de son ancien lustre au grand honneur de l'ordre et œdification du prochain. J'ay remarqué cecy le 30 avril 1647 pour que nos successeurs un jour voient et sachent avec combien de paines et de soins nous leur avons disposé les beaux monastères de notre France pour leur estre très-commodes afin que, par ce souvenir, ils n'ayent à en mésuser ; Nostre-Seigneur leur en fasse la grâce et à nous aussy !

§ 73.

Réception des nouvelles constitutions de la Congrégation en ce monastère du Mont, l'an 1646.

Les exemplaires imprimés de ces constitutions arrivèrent au Mont-St-Michel à la fin d'aoust. « Chaque moyne devoit en avoir une paire en sa cellule. » J'ay remarqué cela (le 1er juin 1646), pour que l'on sache à l'advenir le soin que les supérieurs de la Congrégation de S. Maur ont apporté aux commencements, à stabilier en icelle l'ordre politicq, angelicq qui s'y prattique maintenant et pour esmouvoir et exciter, par ce moyen nos successeurs, et nous mesmes à n'en pas deschoir.

§ 74.

Construction de la Bibliothèque du monastère et couste 2,000, *l'an* 1646.

L'an 1646, au mois d'aoust, vers la fin, le R. P. Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit totalement parachever la Bibliothèque qui avoit longtemps auparavant esté commencée par l'ordre dud. mesme R. Père, ainssy comme elle se poursuit et comporte, et comme elle est et se veoit à présent au dessus de la chambre commune et revient à la somme de 2,000 livres tournois, tant en maçonnail, croisée,

vitraulx, charpente, couverture d'ardoises, lambris, pavement d'aisses de sapin que buffets et armoires ou pallettes pour loger les livres avec le petit degré de bois de sapin pour descendre à l'église et la petite allée y conduisant, à costé de laquelle les livres deffendus sont logez, compris les huis des portes et les volets et chassis à verre des fenestres avec les ferrures et le tout généralement sans y comprendre les livres desquels cy-après je feray mention et estat. Pour donner une plus lumineuse congnoissance de cet œuvre, il faut sçavoir que la couverture venoit en pente de la costière de la muraille du dortoir vers l'église, quelque peu eslevée au dessus de celle de l'hostellerie, de la hauteur de toute la chambre commune sur laquelle led. R. P. a faict œdifier de nouveau tout le corps de logis où se gardent les livres du monastère et s'appelle la bibliothèque, comme dit est. Quelqu'un s'esmerveillera comment peut avoir tant cousté un si petit bastiment et comment tant de choses se faisoient ès logements du monastère si prestement les unes avec et après les aultres; au premier, je le prieray de considérer l'incommodité du lieu pour bastir, la cherté des matériaux qu'il fault monter par la poulie généralement, la difficulté du chafaudage du lieu estroict et particulièrement quand il fault tout destruire et deffaire un viel bastiment pour y en adjouster un neuf; au second, je ne feray que mettre en veue le zèle dud. R. Père, lequel est si grand pour le bien spirituel et temporel de la religion qu'il n'a pas de parangon. Je pourrais rap-

porter tout ce qu'il a fait dudepuis ayant des ouvriers de tous costez, mais j'attendré à en parler en son lieu et m'en tiendray là. J'ay faict cette remarque le 1er may 1647.

§ 75.

Prise d'un esturgeon de 9 *pieds* 1/2 *donné au seigneur évesque d'Avranches*, *l'an* 1646.

L'an 1646, le 13e jour du mois de may, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel selon la coustume, de quinze en quinze jours, estant tous allez à la récréation, une partie d'iceux à Ardevon, l'aultre partie sur les grèves vers Tombelaine pour pouvoir estre à vespres, ceux qui estoient allés vers Ardevon ne le pouvant, deux de la bande qui se récréoient sur les grèves, marchant sur le bord de la rivière qui sépare les deux rochers sçavoir de ce Mont et de Tombelaine, advisèrent un grand poisson qui faisant grand remuement dans lad. rivière ne s'en pouvoit toutefois fuir à cause que la mer s'estant retirée avec vitesse, il n'y avoit pas de l'eau suffisamment pour le faire nager en lad. rivière en cet endroict-là; incontinant, les deux nommés vinrent en la ville de ce Mont advertir nombre de pescheurs qui coururent en ce lieu et prinrent avec bien de la paine led. poisson, lequel se trouva estre un esturgeon parfaictement beau, gros et grand. Il fut apporté dans la cuisine du monastère tout vif et là fut mesuré, ayant neuf

pieds et demy de longueur et gros à proportion. Le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, de l'advis de la communaulté, l'envoya dès le bon matin à messire Roger d'Aumont, révérendissime et illustrissime évesque d'Avranches lequel eut fort agréable ce présent qui méritoit bien aussy estre agréé, croyant par là obliger le seigneur évesque à aymer le monastère et la Religion, quoyque l'issûe en a esté différente, comme je diray en son lieu. Ce seigneur évesque en remercia affectueusement lesd. moynes lorsqu'il vint en cette abbaye qui fut peu de temps après. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 76.

Messire Roger d'Aumont, illustrissime évesque d'Avranches, visita par dévotion ce Mont, l'an 1646.

L'an 1646, le 16e jour du mois de may, messire Roger d'Aumont, illustrissime et révérendissime évesque d'Avranches, qui avoit succédé, il y avoit peu de temps, à Charles Vialard de St.-Paul, dernier évesque dud. Avranches, vint en pélerinage, en l'église de ce Mont, rendre ses offrandes à Dieu, en l'honneur de l'archange S. Michel. Il pria les moynes de ne luy faire aulcune réception qui se mettoient en devoir de ce faire, disant qu'il n'estoit ce jour-là qu'un pélerin; après avoir faict ses dévotions, veu et admiré le tout du monastère, on le mena dans le logis abbatial, où il prit seulement, avec quelques aumosniers, la colla-

tion, estant jeusne ce jour-là; il s'en retourna disner à Avranches. En collationnant, il remercia le R. P. prieur et la communaulté du beau poisson esturgeon qu'on luy avoit envoyé; cela faict, il remonta à cheval et s'en alla. Je l'ay remarqué le 1[er] may 1647.

§ 77.

Prise de deux médiocres et moyens esturgeons, l'an 1646.

L'an 1646, le 19[e] jour de may et aultre suivant dans led. mois, furent pris en lad. rivière entre Tombelaine et le Mont-St-Michel, deux aultres esturgeons mais non pas si grands, d'un tiers, que celuy qui fut donné au seigneur évesque d'Avranches, lesquels ont esté servis au réfectoir au disner des moynes. Il fault remarquer que tous ces poissons de conséquence sont exceptés du bail à ferme faict par les moynes aus pescheurs de cette ville; on leur donne néantmoins quelque pièce d'argent toutesfois et quantes qu'ils apportent semblables ou aultres notables poissons pour leur peine de les avoir pris. J'ay faict cette remarque le 1[er] may 1647.

§ 78.

Deux compagnies d'hommes et de femmes viennent par dévotion d'Angeou en ce Mont, l'an 1646.

L'an 1646, le 19[e] jour de may, veille de la feste

de la Penthecoste, il vint en pélerinage une compagnie de femmes bourgeoises de la ville de Beaugé en Angeou en ce Mont-St-Michel, composée de 35, une desquelles, marchant la première, portoit un guydon d'une main et de l'aultre le chappelet, montant toutes soubs la conduite d'icelle dans l'église du monastère, deux à deux en bon ordre, un petit enfant de dix à douze ans leur battant la desmarche sur une petite quaisse; le lendemain s'en retournant, après avoir faict leurs dévotions en cette église, confessé et communié, elles rencontrèrent sur les grèves, près des portes de cette ville une aultre compagnie de gens de pied, composée de 160 hommes qu'on dit estre des bourgeois et citoyens dud. Beaugé parmy lesquels estoient les maris desd. femmes, lesquels gens de pied se rengèrent en haye pour faire passer lesd. femmes au milieu d'eux, ne leur donnant d'aultre quartier, puis montèrent avec fort bel ordre en cetted. église où il firent leurs dévotions et puis s'en allèrent après leurs femmes. Je l'ay remarqué le 1er jour de may 1647 pour montrer combien toutes sortes de gens de loin et de près et de tout sexe portent dévotion au glorieux archange S. Michel.

§ 79.

Prise d'un chaudron long d'onse pieds, en Coüesnon, l'an 1646.

L'an 1646, le 24e jour de juin, a esté pris en la

rivière de Coüesnon, un poisson long de dix pieds ou onse pieds, appellé chaudron. C'est une espèce de marsouin. Il diffère en ce que le marsouin a le bec ou museau pointu, et le chaudron l'a rond et est tout noir, et le marsouin est d'une couleur ardoisine. Les moynes du Mont-St-Michel en firent saller beaucoup, et à présent il y en a encore de sallé en Ardevon. Les vallets desd. moynes en estant norris les jours maigres. Je l'ay remarqué le 1er mai 1647.

§ 80.

Pavé d'une partie de la nef de l'église, proche l'autel de S. Michel, couste 700 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, le 23e jour de juin, la vigille de S. Jean-Baptiste, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel fit parachever le pavé de la nef de l'église de lad. abbaye, proche l'autel nouvellement faict en l'honneur de S. Michel, y compris l'allée des confessionnaux du costé du septentrion et à l'opposite l'allée entre l'aumosnerie et led. autel S. Michel, tout led. pavé de pierre dure et de taille, icelle prise dans le rocher s'estendant jusques au pillier du benestier où sont les armoyries de M. de Joyeuse, abbé jadis de ce lieu, led. pillier presque tout compris dans led. pavé tendant en droite ligne vers la grande salle du costé du septentrion, lequel ouvrage finissant en ce lieu, comme dit est, tant en chaux, sable, tirage et montée de lad. pierre du bas

du rocher au hault en lad. église que fassou d'iceluy pavé revient à la somme de 700 livres environ : lequel pavé estoit grandement nécessaire en cet endroict aussy bien qu'au reste de la nef, car la couverture de lad. église estant tombée et bruslée du temps passé, comme j'ay dit, elle brisa tout le pavé d'en bas, d'une telle sorte qu'on estoit dans la pouldre et saleté jusques bien hault du pied : pour led. pavé que dessus, on a deffaict et desmoly la chappelle de S. Etienne contre la muraille de lad. nef, fort mal basty, et la pierre de l'autel susd. a esté mise droicte sur un costé au hault de la descente pour devaller en la chappelle de Nostre-Dame soubs terre pour garder que personne n'y tombe. J'ay le tout remarqué le 1er may 1847.

§ 81.

Réparation faicte à la muraille du dongeon pour 30 *l.*, *l'an* 1646.

L'an 1646, le 23e jour de S. Jean-Baptiste, vigille en juin, fut pareillement achevé de mettre en l'estat qui se voit à présent le rempart de la muraille entre le dongeon et la tour des Corbins, du costé de l'église vis-à-vis du petit jardin de l'hostellerie, lequel rampart fut rabaissé et retraissy et une orne de pierre taillée sur maçonnail de taille y fut apposée et quantité de vuidanges et salletez furent jestées de l'aultre costé de dessus lad. muraille en bas, qui empeschoient d'y

passer facillement. Item le pignon du dongeon du costé dud. petit jardin fut razé à légal de la couverture à coups de pics et de marteaux, lequel surmontoit de beaucoup et estoit ruyné. Le tout à cousté à faire 30 ll. tournois.

§ 82.

Réparations faictes sur le plomb du four pour la somme de 120 *ll., l'an* 1646.

L'an 1646, le premier jour de septembre, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, fit parachever les réparations qui estoient nécessaires sur le plomb du four sittué au bout du pignon de l'église de lad. abbaye, sçavoir, il fit refaire le parapet et gardefoux de pierre tant de la muraille dud. plomb du four que de la petite tourelle ou guérite qui estoit ruisnée et a esté mis presque tout au nyveau et amorty avec de la belle pierre de taille, ce qui a cousté environ 40 escus vallant 120 livres. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 83.

Réparations faictes au bas de la grande salle pour 40 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, ledit premier septembre, jour et feste

de S. Gilles, led. R. P. dom Dominique Huillard, prieur, a faict parachever la réparation et resepement de deux ou trois toises de pierres de taille, au bas du pignon de la grande salle, à costé du plomb du four, lequel endroict estoit fort miné et dégradé. Item, plus bas a faict faire une muraille de deux toises de haulteur en pierres sèches et de trois de longueur ou viron pour tenir les vuidanges entre ledit resepement et le plomb du four qu'on a jettées dud. plomb du four en bas et aussy pour tenir l'endroict plus fort et le tout couste bien 40 livres. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 84.

Fasson de X voilles de calice et de deux bources à corporaux, le tout vallant 172 *livres, l'an* 1646.

L'an 1646, le 12e jour de juillet, le R. P. dom Philibert Chapel, moyne de l'abbaye du Mont-St-Michel, par l'ordre du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, a parachevé de faire un voille de toille d'argent fleuronnée de rouge, avec une croix d'argent en broderie et une Nostre-Dame au milieu, aussy en broderie, vault bien la somme de 25 l. tournois. Item, le R. P. prieur, la mesme année, en a faict faire encore neuf aultres voilles de satin, en broderies et ornements de dentelles, d'or, d'argent et de soie, tant par ledit dom Philibert que par aultres

brodeurs, l'un desquels de satin blanc à la croix du S. Esprit, de toille d'argent, qui vault bien 12 livres. Item, un aultre de satin rouge, enrichy d'or et d'argent, qui vault environ 10 l. Item, un aultre de satin noir, enrichy d'argent, 10 l. Item, un aultre de damas verd, à la croix du S. Esprit, en broderie d'argent, 15 l. Item, un aultre de satin violet, en broderie, fort beau, vault 50 l. Item, quatre aultres communs, de gros de Naples, noir et blanc, à fleurons blancs, à 5 l. pièce : sommes : 142 livres.

Item, le mesme an a esté faict une bource à corporaux de satin blanc, en broderie d'argent, qui vault 20 l. Item, une aultre bource de satin rouge, à la croix du S. Esprit, qui vault 10 l. Tous lesquels voilles sont en la sacristie de lad. abbaye faicts lad. année 1646. Il y en a encore plusieurs aultres et plusieurs bources, le tout commun, faict soubs et par l'ordre dud. R. P. prieur, que je spécifieray plus amplement dans l'inventaire des ornements que je mettré ci-après. Je l'ay remarqué le 1er may 1647.

§ 85.

Acquisition, par suite du droict de retraict, le 7 *may* 1646, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de* 162 *perches de terre sises au bourg d'Ardevon, sur Jan du Chesne, de la mesme parroisse.*

— Noté le 1er may 1647.

§ 86.

Hommage rendu aux moynes, en la personne de dom François Le Sueur à ce député, par René de Verdun, esquyer pour ses fiefs de Balent, de Mesnard, du Bourdonnet et du Moulin, relevants de la baronnie d'Ardevon, le 6 *febvrier* 1647.

« Ledit sieur quitta son espée et, teste nüe, a mis ses mains entre celles dud. père, luy disant : mon R. P., au nom de MM. les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, seigneurs de la baronnie d'Ardevon, je demeure vostre homme à vous porter foy et hommage contre tous (sauf la féaulté au Roy), à cause de mes fiefs de Ballent, Mesnard, Le Bourdonnet et le Moulin dud. lieu. Lequel R. P. dom François luy répartit ces mots : Monsieur, je vous y reçois, sauf nos droicts et l'autruy. Extraict de l'acte signé Gilbert Greffier, le 1er mars 1647. »

§ 87.

Sentence rendue par Gilles Vivien, esquyer, lieutenant général du bailly du Costentin au siége d'Avranches, le 1er *febvrier* 1646, *contre le sr de La Croix Lorin, tuteur des enfants soubs-âgés de Vicques, pour la continuation de* 45 *livres de rente pour la fondation de feu M. de Vicques.*

— Noté le 1er may 1647.

§ 88.

Contract d'eschange, le 7 septembre 1648, au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, de 7 verges 1/2 de terre, avec Nicolas Robert, du Mont.

— Noté le 2 may 1647.

§ 89.

Arrest du Parlement du 23 aoust 1646 contre Jan Blondel, curé de Beauvoir, qui maintient les moynes en exemption de tous droicts de dixmes en toutes espèces, tand de gros bleds que verdages et fruicts de graces pour led. manoir de Beauvoir et terres en dépendants, à la réserve des terres acquises par les moynes depuis qu'ils sont seigneurs d'Ardevon, lesquelles seront sujettes à ladite dixme comme les aultres de lad. parroisse.

— Noté le 2 may 1647.

§ 90.

Sentence de Richard Le Conte, esquyer, s^r^ du Mesnil-Terré, lieutenant général du bailly du Costentin au siége d'Avranches, en date du 14 avril 1646, par laquelle il est ordonné que les moynes du Mont-St-Michel et Mre Jan Blondel, presbtre, curé de

Beauvoir, partageront les dixmes de lad. parroisse ensemblement par moitié, à la réserve seulement de la dixme des pommes, poires, bois taillis, laines aigneaux, cochons et oysons, qui demeurera aud. curé, non compris le manoir dud. Beauvoir appartenant ausd. moynes et terres en deppendant, sur quoy led. curé ne levera aulcune dixme; et, en oultre, lesd. moynes obligez fournir de grange pour serrer lesd. dixmes en laquelle en sera faict partage.

— Noté le 2 may 1647.

§ 91.

Sentence de Gilles Vivien, esquyer, s^r de La Renouillière, lieutenant général du bailly de Costentin au siége d'Avranches, en date du 8 novembre 1646, *à l'encontre de Pierre Leroy, esquyer, s^r de Brée, et les parroissien de Macey, par laquelle les moynes sont maintenus en la possession de la lande d'Héon deppendant de leur ancien fief de Noyaut, et le s^r Leroy condemné à remplir certaines mares à poisson faictes par luy en lad. lande, si mieux n'ayment les moynes les conserver pour leur usage.*

— Noté le 2 may 1647.

§ 92.

Réparations faictes à l'entrée de la porte commune de l'église, aux cloistres, pour la somme de 144 *l., l'an* 1646.

L'an 1646, le 27e jour d'aoult, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur, fit faire une petite muraille de cloison en angle pour faire l'entrée de la porte commune du monastère de l'église dans le cloistre à costé de la procure, laquelle muraille avec la porte à ferrure peut avoir cousté 18 livres. Item, led. R. P. avoit faict faire au mesme lieu une muraille avec deux fenestres, l'une ronde et l'aultre quarrée, du costé du cloistre, pour donner du jour à lad. entrée de porte qui peut avoir cousté, avec les vittres et ferrures, 60 livres. Item, ensuite il a faict mettre la couverture totalement sur led. endroict et entrée du monastère, led. lieu estant tout ruiné et descouvert, laquelle revient à la somme de 66 livres, non compris la charpente qui avait esté (éligée?) avant le traicté des réparations par les srs Pelletier et Sainct-Gilles, commissaires desd. réparations. Je l'ay remarqué le 3 may 1647.

§ 93.

Constructions, le 27 *mars* 1646, *du fruictier et cabinets au dessoubs, dans la cuisine, pour retirer les ustensiles de la cuisine en un, et en l'aultre disposer les desserts des moynes, pour la somme de* 60 *livres.*

— Noté le 3 may 1647.

§ 94.

Eschange le 17 *juillet* 1646, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson faict pour les moynes du Mont avec Nicolas Guyschard, s^r de Villiers, esquyer, acquéreur des enfants de Michel de la Moricière, esquyer, s^r de Vicques, des fiefs de Verdun, en la paroisse d'Huisnes, des terres de Lisle-Manière et du Jardin, de la terre de Montitier, d'une maison ruynée avec portion de terre proche le pont de la Gueintre, de la tierce part du four à ban de Montitier, d'une pièce de terre nommée le Pré-Eon, et de* 26 *livres de rente foncière sur divers particuliers, contre les fiefs de la Croix et de St-Benoist avec permission de les unir en un seul corps de fief avec les fiefs de Pitelou, de Fournay et de Villiers, relevant de la baronnie d'Ardevon et en oultre, le versement d'une somme de* 6,300 *de supplément avec* 233 *livres d'intérêt.*

Faict cecy le 3 may 1647.

§ 95.

Apposition de la clochette à la porte du monastère et fasson de la chambre du portier par ordre du R. P. visiteur, *l'an* 1646.

L'an 1646, le 1er jour d'octobre, le R. P. dom Joachim Le Contat fit la visite annuelle en cette abbaye du Mont-St-Michel, suivant la coustume de la Congrégation de S. Maur et ordonna en icelle qu'on mettroit une clochette à la porte du monastère, vers la cuisine, et qu'on feroit un petit cabagetis le plus commodément que faire se pourroit, proche de lad. porte, pour loger un portier. Ce que le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de lad. abbaye, a faict faire peu de temps après cette ordonnance. Il a faict mettre lad. clochette et faire la petite chambrette de maçonnail, couverte d'aisses de sapin, le tout près le chemin pour aller à la roüe et percer près l'escalier du dortoir pour y faire une porte à y entrer, le tout pouvant revenir à la somme de 35 l. Je l'ay remarqué le 3 may 1647.

§ 96.

Bruicts effroyables entenduz par les soldats faisant la ronde de nuict au petit corps de garde, l'an 1646.

L'an 1646, viron les festes de la Toussaincts, au mois de novembre, Grevesard La Lande, caporal de

l'esquouade des soldats de la garde de cette place du chasteau du Mont-St-Michel, faisant la ronde de nuict sur les galleries de lad. abbaye avec ses deux soldats, ils ont entendu un grand bruict dans la petite chambre desd. galleries, appelée *le petit corps de garde*, sittuée sur le Chartrier. Il envoya un de ses soldats demander qui estoit là; led. soldat entendit de rechef grand bruict, comme si l'on eust remué le pavé de lad. chambre et arraché les volets des fenestres, sans aulcune response de parolles. Il retourna aud. La Lande, luy disant ce qu'il avoit ouy. Allors tous trois entrèrent dans lad. chambre avec une lanterne et sa chandelle allumée en icelle. Ils n'y furent pas sitôt entrés qu'ils y ouyrent un si grand thintamare et de si grands bruicts, qu'ils estimoient devoir perir en bref. La chandelle de ce coup fut esteincte, la lanterne brisée et jettée à terre. Iceulx soldats furent poussés hors de lad. chambre, lesquels avoient mis l'espée à la main, où estant ils se retirèrent avec grand craincte et frayeur. Led. La Lande Grevesard m'a conté tout ce que dessus et d'aultres personnes m'ont assuré que ce bruict s'entend fort souvent aud. temps de la Toussaincts et que l'on présume estre les esprits des trepassez qui reviennent pour lors, *si credere fas est*. Le Cocq-Lespine, soldat aud. chasteau, se trouva en pareille paine peu de temps après l'histoire cy-dessus, faisant pareillement la ronde, et reçeut dans lad. chambre un grand coup d'une main invisible sur le bras, de quoy il eut grand peur. J'ai remarqué cecy le 3 may 1647.

§ 97.

Taxe et imposition faicte à Paris extraordinairement sur tous les bénéfices par le Roy, l'an 1646 *(l'abbaye du Mont-St-Michel, pour la manse conventuelle et les offices claustraux des moynes a esté taxée à* 800 *livres).*

— Noté le 3 may 1647.

§ 98.

Eschange de deux petites pièces de terre sises en Ardevon, le dernier de janvier 1647, *au rapport de Gilles Lucas, tabellion à Pontorson, avec Jan Lefevre, du Mont-St-Michel.*

— Noté le 4 may 1647.

§ 99.

Eschange le dernier de janvier 1647, *au rapport de Gilles Lucas, de deux pièces de terre avec Louys Perigot La Marche, de la paroisse d'Ardevon, lesd. pièces sises aud. lieu.*

— Noté le 4 mars 1647.

§ 100.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rappòrt de Gilles Lucas, d'une pièce de terre sise en Ardevon avec Louys Perigot La Marche.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 101.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, d'une pièce de terre en Ardevon avec Michel Jheant, de la mesme paroisse.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 102.

Eschange le dernier de janvier 1647, au rapport de Gilles Lucas, d'une pièce de terre sise en Ardevon, avec Jan du Prey, de la mesme paroisse, tous lesd. eschanges faicts troc pour troc et valleur pour valleur.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 103.

Sault périlleux faict par un soldat du Mont, nommé Le Cocq, l'an 1647.

L'an 1647, le 2e jour de janvier, le nommé Lespine

Le Cocq, soldat au chasteau de l'abbaye du Mont-St-Michel, ayant la fiebvre chaude, saulta de dessus le pinacle ou gardefoux de la tour nommée Perrine, où sont les chambrettes et logements desdits soldats du chasteau, jusque sur le rocher d'en bas, auprès des pièces d'artillerie verdes ; à cause de l'accès de fiebvre chaude qui le tourmentoit, il ne sentit point s'estre faict mal, car quand il fut en bas, il commença à marcher comme à l'accoustumée et n'avoit rien de rompu, néanmoins il mourut dans six à sept heures après ce sault ; du depuis le vulgaire de la ville de ce Mont-St-Michel ont appelé cet endroict le sault du Cocq, faisant allusion au sault de ce pauvre homme et au sault Gaultier, qui peut estre a pris sa dénomination en cas pareil. Je l'ay remarqué le 4e jour de may, l'an 1647.

§ 104.

Articles passés entre M. le Gouverneur et les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel.

L'an 1647, le 5e jour de fevrier, les articles qui suivent ont esté accordez entre R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer faisant fort tant pour hault et puissant seigneur, messire Jacques de Souvré, chevalier, bailly et grand croix de l'ordre de St-Jan de Hiérusalem, commandeur de la commanderie de

Valence, ambassadeur dudit ordre en France, abbé commendataire de ladite abbaye, et hault et puissant seigneur, messire Gabriel de La Luzerne de Bricqueville, chevalier, marquis de La Luzerne, gouverneur du chasteau et ville dudit Mont-St-Michel, et noble homme Jacques Le Hoult, sieur de La Guillonnière, son lieutenant :

En premier lieu, sera la cisterne du Solier entretenue en estat pour tenir l'eaue à la nécessité des soldats, de la garde et provision de la place, et, en default d'eaue, en sera baillé ausdits soldats par lesdits Révérends Pères.

En second lieu, le seneschal de Monseigneur l'abbé et desdits Religieux fera la police en cette ville, conformément au réglement du dixiesme septembre mil six cents dix.

En troisiesme lieu, les portiers de mondit seigneur l'abbé feront leur devoir suivant le serment qu'ils ont faict devant leur capitaine.

En quatriesme lieu, lesdits Révérends Pères fiefferont les places vacantes dans le rocher et ville, lesquels lieux proches de la muraille seront faicts voir aux gens du Roy, de peur que le Roy et le public n'en soient interessez.

En cinquiesme lieu, les soldats ny bourgeois n'iront tirer ny chasser sur les terres de l'abbaye, à laquelle fin sera faict un ban portant deffences et sera aussi leu l'arrest de la Cour en la vicouté de Pontorson.

En sixiesme lieu, le s[r] de La Guillonnière, lieute-

nant de Monsieur le Gouverneur, fera bail des jardins qu'il désire occuper, comme aussi l'escurie et places.

En septiesme lieu, les soldats ne feront monter communément les pèlerins dans la tour par la porte de la chapelle de l'Annonciation, ains par la porte de dessous l'Œuvre, et ce à la réservation des personnes de condition et d'éminente dignité.

En huictiesme et dernier lieu, sera le réglement du dix-septiesme de septembre 1510 exécuté selon sa forme et teneur et seront, lesdits Révérends Pères, obligés d'en bailler coppie collationnée à l'original.

Lesdits articles accordez en présence de Gilles Vivien, esquyer, sieur des Chommes, seigneur chastelain de la Champagne, patron de Plomb, conseiller du Roy, lieutenant-général civil et criminel de M[r] le bailly de Costentin au siége d'Avranches, entre les mains duquel lesdits articles sont demeurez du consentement des parties, pour leur en délivrer la grosse et présent aussy à ce Nicolas Gaudin, esquyer, sieur de Beaumont, conseiller du Roy et lieutenant criminel audit Avranches. Ainssy signé : La Luzerne, F. Dominique Huillard, avec paraffes; Gilles Vivien, avec paraffes; et J. Le Hoult, aussy avec paraffes. Je l'ay extraict de la minute et original en papier, avant que ledit s[r] des Chommes l'eust emporté pour en délivrer les grosses ausdites parties le 4 may 1647.

§ 105.

Prise d'un turbot de 3 pieds de long et 2 pieds de large, l'an 1647.

L'an 1647, le 25e jour de mars, les pescheurs de la ville du Mont-St-Michel ont pris un poisson dans la rivière, près de Tombelaine, appellé un turbot, lequel estoit de trois pieds de long et deux pieds de large, compris teste et queue; lesdits pescheurs l'ont apporté aux moynes du Mont-St-Michel, qui leur ont donné trois livres et dix sols pour boire; quoyque par le bail et ferme desdites pescheries ils soient assignez de leur apporter gratis tous les poissons à lard et aultres notables sans que lesdits moynes soient obligez en rien payer pour raison de cette réserve et clause de leur bail. Je l'ay mesuré moy-mesme et remarqué cecy le 4 may, l'an de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, 1647.

§ 106.

Contrat d'emprunt de 7000 livres pour rembourser le sr de Villiers de 6300 livres, et les moynes de St-Serge, de 800 livres, faisant 350 livres de rente au profit de Mre Nicolas de la Harpe, doyen de Noyon, l'an 1647.

L'emprunt contracté conjointement par l'abbaye du Mont-St-Michel et par l'abbaye de St-Denis, en France,

estoit de 12000 livres, sçavoir 5000 liv. pour St-Denis, et 7000 liv. pour le Mont-St-Michel.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 107.

Don de deux beaux tableaux par Mr de Ronthon, viconte d'Avranches le 27 mars, l'an 1647.

L'an 1647, le 27e jour de mars, Jehan Giroult, esquyer, seigneur de Ronthon, conseiller du Roy, viconte d'Avranches, frère du R. P. dom Aubert Giroult, moyne de la Congrégation de S. Maur et cellerier de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit présent aux moynes de ladite abbaye de deux beaux grands tableaux, l'un remply d'un parfaictement beau crucifix et garny d'un quadre blanc et ouvragé, et l'autre d'un Jésus portant sa croix dans un bois ou désert, iceluy sans quadre auquel on y en a faict faire un de la mesme fasson qu'à l'autre, et le R. P. prieur les a faict mettre en la grande salle de ladite abbaye du costé de la procure, au pignon de ladite salle après être noircis. Ledit sieur a faict ce présent au monastère pour recongnoissance de ce qu'on a permis à Mre Pierre Lourdel de luy faire une figure de suisse en poterie, estant norry dans ledit monastère, quoyque iceluy Lourdel n'ait pas despencé la valleur desdits tableaux. J'ay faict cecy le 4 may 1647. Depuis lesdits deux tableaux ont esté mis en l'église.

§ 108.

Pourparler faict avec le seigneur évesque d'Avranches à Paris, touchant ses prétentions sur les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1647.

L'an 1647, le troisième jour de febvrier, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, partit pour aller à Paris, suivant l'ordre des supérieurs majeurs de la Congrégation, pour, et à la sollicitation de messire Roger d'Aumont, révérendissime et illustrissime évesque d'Avranches, terminer les différends entre ledit seigneur et les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, esmeuz par le mesme dit seigneur à l'encontre d'iceux touchant le droict de visite prétendu en ladite abbaye par ledit évesque. Ledit seigneur évesque et nos pères de Paris firent un compromis qu'il signa et iceux le firent signer au père prieur dudit Mont-St-Michel, convinrent d'arbitres pour juger ce différent, les moynes prirent le R. P. Robin, abbé de Sorrèze, ancien moyne, et ledit seigneur évesque, un à sa volonté; mais quant il eut eu vent du bureau qu'il seroit en danger de perdre sa cause à fondz de cuve, les moynes dudit Mont estant fondez en de si bons et si anciens priviléges qui les exemptent de la jurisdiction de l'ordinaire et leur permettent d'avoir droict d'archidiaconé, d'approuver et d'improuver les confesseurs, et que les bulles de la Congrégation de S. Maur exemptent les moynes d'icelle

de la visite et jurisdiction desdits ordinaires, selon le Concile de Trente : ledit seigneur évesque, feignit d'improuver la procure dudit père prieur; il fallut luy en envoyer une autre plus ample par les moynes de cette abbaye, mais lorsqu'elle fut arrivée, il changea de batterie et voulut refaire son compromis et augmenter d'arbitres, et au fonds résolu de ne signer aulcunement l'accord futur qu'il disoit vouloir faire avec les moynes du Mont-St-Michel sur ce subject, disant qu'il estoit homme d'honneur et de parole pour tenir ce qu'une fois il auroit promis, mais cependant entendoit que lesd. moynes le signassent, ce que voyant nos supérieurs de Paris renvoyèrent ledit R. P. dom Dominique Huillard en ce Mont-St-Michel, sans rien arrester avec le seigneur évesque qui ne vouloit s'engager à faire sortir l'effect du compromis, de crainte de perdre ce coup, ce qu'il espéroit gaigner une autre fois. Ledit seigneur évesque partit aussi pour s'en revenir. Le père prieur arriva le samedy, veille de Pasques fleuries et le lundy de la sebmaine saincte il alla saluer ledit seigneur à son logis épiscopal d'Avranches, où il me mena avec luy, là où estant, il reçut assez bénignement les respects dudit R. P., sans toutefois jamais parler desdites affaires. Ledit seigneur évesque se trouve bien empesché en tout cela, car plusieurs évesques de la province qui l'avoient esmeu à deffendre la confession aux capucins et les vouloir visiter, jusques-là mesme que les menacer d'excommunication s'ils n'obéissoient, comme aussi de vouloir visiter les moynes du Mont-St-Michel et destruire leur justice et

droict d'archidiaconé, ceux-là, dis-je, qui luy avoient mis cela dans l'esprit et qui promettoient de l'escorter en ce rencontre contre le Monachisme aujourdhuy non aymé du surpelys, lui ont fait faux bond voyants que la très-pieuse Rayne et Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Mazarin n'avoient agréables telles factions contre les pauvres moynes assez persécutez d'ailleurs à la conqueste spirituelle des âmes, sans parler de la perpétuelle et continuelle mortification et pœnitence en quoy ils s'exercent dans leurs cloistres, estant les dévots orateurs et infatigables interpositeurs entre Dieu et les hommes particulièrement à luy demander la conservation de nostre gallican. Par ainsy, le seigneur évesque d'Avranches est venu plus doux envers les moynes et voudroit estre à recommencer. Nostre-Seigneur veille corriger les deffauts qui sont en son église et donner la vraye union et charité entre les ecclésiastiques pour à cette fin qu'ils l'enseignent plus parfaictement et facillement aus séculiers. Faict cecy le 4e may 1647.

§ 109.

Collocation de quatre figures de poteries ornées à l'autel neuf de S. Michel, qui coustent 790 *livres, l'an* 1647.

L'an 1647, le 13e jour d'avril, au jour du jeudy de la cène de Nosfre-Seigneur, Mre Pierre Lourdel, sculpteur, ayant parachevé les figures qu'il avoit, il y avoit longtemps, commencées, le R. P. dom Do-

minique Huillard les luy fit mettre à place ès niches et corniches de l'autel de S. Michel, situé en la nef de l'église de l'abbaye dudit Mont-St-Michel, lequel autel le R. P. prieur avoit faict bastir et construire comme j'ay dit cy-devant l'an 1644. Premièrement, fut mise à place la figure de l'ange gardien au milieu de l'autel en la place d'un tabernacle, laquelle revient, avec les figures de l'âme et du démon, doreure et fasson, à 200 ll. Item, de chascun costé, sur deux piedestails, les deux petites figures de S. Martin et S. Aubert, estimées ensemble 90 ll. Item, les figures de S. Maur et S. Placide, de chasque costé peintes de couleur noire estimées ensemble la somme de 200 ll. Item, pareillement de chascun costé les figures de S. Baptiste, tenant un agneau paschal, et de S. Joseph, conduisant le petit Jésus, revenant ensemble avec leurs doreures et fassons à 300 ll., somme totale de la valleur desdites figures mises audit autel cedit jour qui sont en sept niches 790 ll., touttes lesquelles figures sont de potterie et terre cuite. Et le crucifix, S. Bēnoist et Ste Scolastique, les deux anges et le démon qui est soubs les pieds de S. Michel, sont de bois. Je l'ay remarqué le 5e jour de may 1647.

§ 110.

Fasson de la grande porte de l'église qui couste 300 *livres, l'an* 1647.

L'an 1647, la veille de Pasques, le 20e jour

d'avril, le R. P. dom Dominique Huillard, prieur de l'abbaye du Mont-St-Michel, fit pendre la porte neufve qui se voit à présent à la grande porte d'entrée de ladite abbaye, près le Sault-Gaultier, faicte à deux battants et avec un petit guichet, le tout ouvrant sur une pièce et couronnement dormant en haut, le tout sculpturé avec pièces rapportées et un beau cuir dans ledit couronnement et de bon bois de chesne. Elle revient, tant en fasson que bois et ferrures, viron à la somme de 300 livres tournois. L'aultre porte qui y estoit ne valloit rien du tout estant toute brisée. J'ay remarqué cela le 5ᵉ may 1647.

§ 111.

Estat fidelle du revenu de la manse abbatiale du Mont-St-Michel montant à 19,800, *charges faictes chascun an, faites l'an* 1647.

L'an 1647, le 23ᵉ jour d'avril, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur et cellerier de l'abbaye du Mont-St-Michel, me donna l'estat des fermes de la mansse abbatiale de ladite abbaye qu'il avoit apportée peu de temps auparavant de Loyselliere, une des deppendances d'icelle et en voycy la teneur de ce que M. de Souvré, abbé présentement, en perçoit par chascun an, toutes charges faictes, non les pensions des moynes, etc., et décimes non payées, sauf aussi la taxe de Paris, laquelle, comme elle est une charge extraordinaire, n'est point censée charge.

Premièrement, donc :

Les baronnyes de Genets et St-Jan-le-Thomas sont affermées la somme de 4,000 liv., charges faictes. . . . . 4,000 liv.

Les seigneuries de Cancalles et de St-Meloir sont affermées la mesme somme de 4,000 liv., charges faictes. . . . 4,000

La baronnye de St-Paer est affermée la somme de 13,750 liv., toutes charges faictes. . . . . , . 13,750

La baronnye de Bretheville-la-Pavée est affermée la somme de 5,950 liv., toutes charges faictes 5,950

Les seigneuries de Donjan et de Bouthemont sont affermées la somme de 1,800 liv., toutes charges faictes. . . 1,800

Somme totale de la recepte. . . . 29,500 liv.

Sur quoy déduit pour les décimes ordinaires de ladite abbaye deues par chascun an à Avranches seulement et non ailleurs, 2,700 liv., ci. . 2,700 liv.

Item pour la pension des moynes, en argent, 6,200 et 800 liv. pour les réparations faict la somme de 7,000 liv. 7,000

Somme totale des charges . . . . 9,700 liv.

Partant charges faictes, décimes, pensions monachalles, réparations et aultres pensions des cures, rentes, etc., tout défalqué, nette et quitte, la manse abbatialle de l'abbaye du Mont-St-Michel vault de

de rente au seigneur abbé par chascun an la somme de 19,800 liv. tournois, avec le droict de présenter et conférer *pleno jure* tous les priorez deppendants d'icelle. . . . . 19,800 liv. tournois.

J'ay faict ce petit calcul le 7e jour de may 1647, et l'ay signé Thomas Le Roy.

§ 112.

Estat fidèle de ce que doibt généralement l'abbé du Mont-St-Michel à ses moynes par chascun an, faict l'an 1647.

L'an 1647, le dernier jour dudit mois d'avril, le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur-cellerier des moynes de ladite abbaye du Mont-St-Michel, m'a donné un livre intitulé : l'*Extraict du revenu et des charges de la manse conventuelle de ladite abbaye du Mont-St-Michel*, faict le 1er jour de janvier 1643, d'où j'ay extraict les débets par le seigneur abbé comme s'ensuyt :

Premièrement :

SUR LE TOTAL DE L'ABBAYE.

Est deub pour les pensions monachalles, par ledit seigneur abbé, aux moynes de ladite abbaye en argent par chascun an, 6,200 liv. tournois payables à deux

termes égaux et par moitié, sçavoir aux festes de S. Jan et Noël. . . . . 6,200 liv.

Item à pareil terme pour les réparations, 800 liv. . . . . 800 liv.

Nota. Sans Montrouault, qui vaut 400 liv.

SUR LA BARONNYE DE SAINT-PAER.

Est deub à l'office de l'aumosnerie de ladite abbaye, le nombre de 720 ruches de froment, mesure de St-Paer, faisant trois muits, chaque muits, cent trente quartiers, chascun quartier huict ruches, chascune ruche cent douze pots et pinte mesure d'Arques; la ruche de froment susdite estimée, bon an mal an, à 26 sols, le tout est estimé à la somme de 936 liv., lequel bled est fourny annuellement par le fermier de ladite baronnye, au terme de St-Michel en espèce pour raison du droict de l'arrière disme de la baronnye de St-Pair deu audit office d'aumosnerie, cy. . . . . 720 ruches froment.

Item est deub audit office de l'aumosnerie, par ledit sieur abbé, pour le redismer du village de Quéron, paroisse dudit Sainct-Paer, deppendant d'icelle baronnye au terme de St-Michel, le nombre de dix-huict quartiers d'orge ou de paumelle, qui font cent quarante et quatre ruches, mesure que dessus, estimée bon an mal an la ruche à 12 sols, faict la somme de 86 liv. 6 sols, ce qui se paye en espèce ou argent, à l'option des moynes. 144 ruches orge.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, desservie en ladite abbaye, le nombre de cinquante et six livres de cire estimée la livre, bon an mal an, 18 sols la livre . . . . 56 livres cire.

SUR LA BARONNYE DE GENETS.

Est deub audit office de l'aumosnerie le nombre de deux cents ruches de seigle, mesure de Genets, contenant la ruche, seize pots et pinte estimée, communs ans, à 20 sols la ruche, payables annuellement au jour et feste de St-Michel, par le fermier de ladite baronnye, vallant le tout 200 liv. . 200 ruches seigle.

Item audit office, mesme terme et mesure que dessus, deux cents ruches d'orge estimée la ruche, avec le seigle cy-dessus, bon an mal an, à 20 sols, la ruche vallant 200 ll. . . . 200 ruches orge.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, trente livres de cire estimées par an, à 20 sols comme dessus, par ledit fermier, au terme de St-Michel . . . . 30 livres cire.

Est deub au prieur de Tombelaine sur ladite barronnye, au terme de St-Michel, annuellement, en argent, la somme de huict livres tournois. 8 liv.

Est deub à l'office de chantrerie, en deniers, dix huict sols annuellement, au terme de la St-Michel, payables par ledit fermier. . . . . . 18 sols.

SUR LA BARONNYE DE BRETHEVILLE.

Est deub à l'office de l'aumosnerie, en argent,

vingt livres tournois, payables annuellement par ledit fermier d'icelle abbaye, au terme de St-Michel . . . . 20 liv.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, trente et sept livres de cire, au terme de St-Michel, payables annuellement par le fermier général de ladite abbaye évaluée à 18 sols la livre.

Est deub à l'office de chantrerie . 37 liv. cire. terme St-Michel, en argent . . . . 18 sols.

Est deub à la chapellenie des Innocents de l'abbaye susdite, au terme de St-Michel, la somme de trente-six sols, payable par ledit fermier général. 1 liv. 16 sols.

SUR DOMJAN ET BOUTEMONT.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, 12 livres de cire vallant bon an mal an, 18 sols la livre, payables par le fermier général au terme St-Michel. . . . . 12 livres cire.

Est deub à l'office de la chantrerie, quarante sols tournois, payables par ledit fermier général, au terme de St-Michel par chacun an. . . . . . 2 liv.

SUR SAINCT-MELOIR ET CANCALLE.

Est deub à la chapellenie des Trente cierges, ou chantrerie, douze pots d'huyle, au terme de St-Michel, payables par le fermier général, valant par an 18 sols le pot. . . . . . 12 pots d'huyle.

Est deub aux Innocents, trente et six sols payables

par ledit fermier général, au terme de St-Michel, chacun an. . . . . 1 liv. 16 sols.

Somme totale sçavoir :

Pour les pensions monachalles, 6,200 liv. tournois.	6,200 liv.	00 s.
Pour les réparations, en argent, 800 liv.	800	00
Pour la rente des officiers et chappelains claustraux	37	80
Pour le prieur de Tombelaine.	8	00
Pour 720 ruches froment à 26 sols la ruche, 936 liv. tournois. .	936	00
Pour 144 ruches d'orge à 12 sols la ruche, 86 liv. 8 sols . .	86	8
Pour 200 ruches seigle et 200 ruches orge, l'un portant l'autre à cause de la grande mesure, vallant 20 sols la ruche, faict 400 liv. .	400	00
Pour 133 livres de cire à 18 sols la livre, 121 liv. 10 sols. .	121	10
Pour 12 pots d'huyle à 18 sols le pot, 10 liv. 16 sols	10	16
Somme. . . .	8,600 liv.	00
Nota. Il nous a relaissé la terre de Montrouault pour 400 liv., pour satisfaire aux 1,200 liv. accordées pour les réparations du monastère.	400 liv.	00
Partant en tout. . .	9,000 liv.	00

§ 113.

Le seigneur évesque d'Avranches, au synode, déclare les confessions faites aux moynes du Mont-St-Michel, estre nulles, l'an 1647.

L'an 1647, le jeudy après la Quasimodo, le 2e jour de may, le seigneur évesque d'Avranches tint son synode audit Avranches, où il fit plusieurs statutz et ordonnances : entr'autres ils déclara les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel et les Pères capucins du couvent de ladite ville d'Avranches incapables d'ouyr les confessions du peuple comme non approuvez de sa part, commandant par icelles que le tout fust leu et publié ès paroisses de son diocèse par les curez ès prosnes des grand-messes, mesme que les confessions cy-devant faictes ès susdits moynes et capucins estoient nulles, et invalide l'absolution ensuite reçeue sur icelles par lesdits et partant qu'il les falloit réytérer ; voulant par ce moyen, ledit seigneur évesque, troubler les consciences des pauvres et simples gens ; voyant qu'il ne peut avoir raison des susdits moynes, lesquels estant fondez en bons et vallides priviléges, ont remonstré audict seigneur avoir droict de ce faire particulièrement les moynes dudit Mont, qui ont justice quasi-épiscopale par droict d'archidiaconat depuis la fondation de ladite abbaye, ce qui a esté dudepuis toujours praticqué en icelle et se pratique encore, et

le seigneur d'Avranches ne sera pas plus fort et puissant en ces années que l'ont esté plusieurs de ses prédécesseurs qui ont voulu priver l'abbaye du S. Archange des privilėges qu'elle a ainsi toujours eu et surtout que messire Louys de Bourbon, 48e évesque d'Avranches, qui régnoit l'an 1510 et mourut sans avoir eu raison des moynes, quoyque de la plus illustre maison de France. J'ay faict cette remarque le 9e may 1647.

§ 114.

Le seigneur évesque d'Avranches faict payer 9 *livres d'amende au curé de St-Pierre-du-Mont, pour n'avoir pas assisté au synode, l'an* 1647.

L'an 1647, le 4e jour de may, messire François Petit, prestre, curé ou vicquaire perpétuel de l'église parrochialle de St-Pierre de cette ville du Mont-St-Michel, deppendante de la présentation *pleno jure* et de la jurisdiction de l'abbaye dudit lieu et de l'archidiaconat, estant à Avranches pour quelques affaires, messire Roger d'Aumont, illustrissime évesque d'Avranches, le sçachant, l'envoya quérir, lui mandant de venir parler à luy en son palais épiscopal, où estant ledit seigneur évesque luy fit de rudes et frœquentes réprimandes, l'appellant mutin, rebelle, inobedient, qu'il le feroit mettre en prison six mois, après tout quoy il le renvoya. Ledit curé pensant être sauvé dans la ville, voillà que l'évesque le renvoye quérir et

de rechef lui lava la coueffe de toutes pars, protestant qu'il plaideroit les moynes du Mont-St-Michel, et qu'il les rangeroit bien et leur aprendroit à ne vouloir deppendre de luy, et puis il le condamna à 9 livres pour les deffaults supposés de n'avoir assisté au synode de luy, seigneur évesque (combien que ledit curé n'y soit obligé, estant justiciable de l'archidiacre du Mont-St-Michel, son vray et légitime supérieur). Il fallut sans desport payer les 9 livres audit seigneur par ledit curé, lequel n'ayant point assez d'argent sur lui, pour ce emprunta de tous costez en ladite ville pour faire ladite somme, puis paya après avoir bien verbalisé de part et d'aultre pour servir ce que de raison. Je l'ay remarqué le 9ᵉ jour de may 1647, après avoir asseuré que beaucoup d'honnestes gens ont trouvé ce procédé dudit seigneur évesque d'Avranches fort mauvais et malséant à personne de sa condition et qualité.

Nota. — François Petit fut inhumé dans l'église paroissiale. Son épitaphe, relevée par M. Le Héricher, est ainsi conçue :

« CI GIT Mᵗʳᵉ FRANÇOIS PETIT, PRESTRE CURÉ DE CE LIEU,
« LEQUEL A DONNÉ A PERPÉTUITÉ AU TRÉSOR, SEPT LIVRES
« DE RENTE ET VINGT-DEUX LIVRES AU MAISTRE D'ÉCOLE :
« IL DÉCÉDA LE VINGT SEPTEMBRE 1649. »

Cette pierre tombale est ornée d'une figure en buste, grossièrement exécutée. *Avranchin monumental et historique*, par Ed. Le Héricher, t. II, p. 351.

§ 115.

Deffensce par le seigneur de Matignon au marquis de Courcey de faire loger son régiment sur les paroisses de la baronnie d'Ardevon, l'an 1647.

L'an 1647, le 4e jour dudit mois de may, le marquis de Courcey, fils de M. le marquis de Canizey gouverneur d'Avranches, ayant eu permission du Roy de lever un régiment de gens de pied, donna ordre à iceluy d'aller loger au bourg et paroisse d'Huynes, et par conséquent ès autres du cartier, deppendant de la baronnie d'Ardevon, et par conséquent de l'abbaye du Mont-St-Michel, quoy que ledit marquis avoit eu cy-devant ordre de l'envoyer loger aultre part et ne l'avoit fait à cause qu'on tient ledit sieur avoir reçeu de l'argent desdits lieux, or, les moynes sçachant l'affront que leur vouloit faire ce seigneur voisin, le R. P. Dom Dominique Huillard, estonné de cet accident, joint que le bruict estoit qu'ils y devoient estre dix jours pour se remplir, que la ville de Pontorson estoit toute deserte, les habitants ayant fuy et enlevé tous leurs meubles, que lesdits soldats avoient en passant proche ledit bourg d'Huynes, estropié deux ou trois femmes à coups d'espées, lesquelles ne vouloient peut-être obéir aux volontez effrénées de ces insolents et plusieurs aultres choses, ledit R. P. envoya le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur, cellerier de ladite abbaye trouver ledit seigneur marquis, à Avran

ches, avec lequel il ne peust rien faire sinon que d'obtenir deux jours de delay, auquel temps les soldats n'iroient loger ausdites paroisses d'Ardevon jusques à ce qu'on eust parlé au seigneur de Matignon, lieutenant du gouverneur de la province de Normandie, et pour avoir ledit delay, ledit Dom Aubert Giroult finança soixante livres tournois aus soldats, puis incontinent va trouver ledit seigneur lieutenant à sa maison de Thorigny, duquel il fut reçeu avec toute la bienveillance possible, protestant dans l'ordre qu'il avoit donné au marquis de Courcey pour les logements de son régiment, avoir toujours excepté les paroisses du Mont-St-Michel. Et après avoir pris dudit Père un nouvel estat d'icelles pour l'advenir, il luy donna un département pour le régiment dudit marquis avec deffences très-expresses d'attenter au logement sur les paroisses desdits Pères en Ardevon, Huynes et autres. Ledit Dom Aubert, revenu à Avranches en grande diligence, il monstra le nouvel ordre dudit seigneur audit marquis qui admira la vigilance et la puissance des moynes et respondit audit Père qu'il avoit trouvé aultre lieu pour loger sondit régiment avant ces presentes; mais en vérité, c'estoit pour faire le bon amy simulé voyant que ce luy estoit *un faire le fault:* par ainsy, lesdites paroisses ont esté deschargées des gens de guerre qui les auroient achevé de ruisner, le peuple y estant misérable, particulièrement les fermiers des moynes auroient supporté la plus grande partie de ce chocq, n'y ayant qu'iceux qui ayent du moyen. Je l'ay remarqué le 10e jour de may 1647.

§ 116.

Arrivée de deux compagnies de pèlerins en l'église de ce Mont-St-Michel le 8 may l'an 1647.

L'an 1647, le 8 may, jour et feste de l'Apparition du Sainct Archange au Mont-St-Gargan, pour la première fois de cet an, sont venues en pèlerinage deux compagnies de pèlerins en ce monastère. La première estoit composée de cinquante jeunes hommes assez bien faicts, ayant pour capitaine un fort honneste gentilhomme et un brave bourgeois pour lieutenant et semblablement pour enseigne avec le curé et le vicquaire, tous de la paroisse de Regmalard en Perche, de l'evesché de Saye. Ils ont monté en grand ordre en l'église de ce monastère sur les deux heures, peu de temps après leur arrivée en la ville, deux à deux, l'enseigne desployée et le tambour battant, où ils ont assisté aux vespres. Et durant icelles la deuxiesme est arrivée en ladite ville, composée de quarante hommes, non compris le capitaine, porte-enseigne et le tambour, estant de la paroisse de Courtemont, evesché du Mans, laquelle a tout aussy tost monté en ladite église avec mesme ordre que la première. Et toutes deux ont chanté des hymnes, versets et oroisons devant l'autel du Sainct Archange, situé en la nef, en son honneur. Le lendemain sur les huict heures ont party, sans avoir monté en ceste église davantage. Je l'ay remarqué le 16e jour dudit mois de may 1647.

§ 117.

Arrivée d'une compagnie de 55 jeunes hommes en pèlerinage en ce Mont-St-Michel le 9 may l'an 1647.

L'an 1647, le lendemain de l'apparition du Sainct Archange, neufiesme jour dudit mois de may, sur les une heure et demye après-midy, arriva une autre compagnie de pèlerins de la paroisse de Parcé, evesché du Mans, icelle composée de cinquante et cinq jeunes hommes bien couverts et le curé de ladite parroisse en estoit le capitaine. Estant dans le logis abbatial, avec trois de nos confrères, je les vis arriver sur les grèves, depuis Ardevon jusques à la porte de la ville de ce Mont, marchant tous en haye, deux à deux, avec demye picque sur l'espaule, avec un ruban de soye de diverses couleurs attaché au fer de chaque demye picque et l'espée au costé; au milieu de ladite compagnie estoit le tambour qui frappoit toujours la quesse et à la teste estoit le sieur curé à cheval, les autres estant tous à pied, n'y ayant d'aultres chevaux, sinon trois pour porter les hardes et bagages menez par trois valets. Arrivez à la porte de la ville, les soldats du corps de garde d'icelle allèrent au devant, apprès avoir leu leur passeport du gouverneur du Maine et de l'evesque du Mans et une lettre cachettée de la part du R. P. abbé de S. Vincent dudit Mans addressante au R. P. prieur de cette abbaye du Mont-St-Michel, aux fins de leur faire

donner plus facile entrée, et apprès leur avoir faict faire la desmarche en coguille, rendu les armes, ils montèrent dans le monastère en passant par le corps de garde du chasteau, les soldats d'icelluy leur donnèrent passage en haye, estant, entr'eux, la mesche allumée sur le secret des arquebues à crocq et puis furent conduicts solennellement par lesdits soldats dans ladite église, le tambour battant, avec une fluste d'Allemagne et l'enseigne desployée, assistèrent aux vespres, devalèrent coucher en ville après avoir veu les lieux plus dévots du monastère et le lendemain ils remontèrent dans l'église d'iceluy, le curé célébra la saincte messe et puis ils redevalèrent et s'en retournèrent avec le mesme ordre sur les neuf heures du matin. J'ay faict cette remarque pour monstrer la continuation des sentiments de dévotion que monstrent avoir au saint temple du Mont-de-Tombe, dédié au Sainct Archange, les peuples les plus esloignés. Faict le 16ᵉ jour de may 1647.

§ 118.

Cathalogue des abbés du Mont-St-Michel, compilé l'an 1647.

L'an 1647, le 10ᵉ jour du mois de may, j'ay, moi frère Thomas Le Roy, humble moyne bénédictin qui, devant et cy-après signé, compilé la liste ou cathalogue en forme d'abrégé des abbés de l'abbaye du Mont-St-Michel, pour plus facillement

recourir par icelluy au feillet auquel il en est amplement parlé.

Premièrement :

Sainct Aubert, 12e évesque d'Avranches, fist bastir la première église sur le Mont-de-Tombe en l'honneur du S. Archange.

Maynard, 1er du nom, est esleu le 1er abbé du Mont-St-Michel l'an 966, régna en cette qualité 25 ans, puis décéda l'an 991.

Maynard, 2e du nom, est esleu le 2e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 991, régna 18 ans, décéda l'an 1009.

Hildebert, 1er du nom, est esleu le 3e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1009, régna 8 ans et décéda l'an 1017.

Hildebert, 2e du nom, est esleu le 4e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1017, régna 6 ans 8 mois, décéda l'an 1023.

Almod est esleu le 5e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1023, régna 11 ans, cessa d'estre abbé en ce lieu l'an 1032.

Théodoric est esleu 6e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel, régna presque un an et décéda l'an 1033.

Suppo est esleu le 7e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1033, régna 15 ans, quitta l'an 1048.

Radulphe de Beaumont est esleu le 8e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1042, régna 10 ans, décéda l'an 1058.

Ranulphe est esleu le 9e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1060, régna 24 ans, mourut l'an 1084.

Roger, 1er du nom, est esleu le 10e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1084, régna 22 ans, mourut l'an 1112.

Roger, 2e du nom, est esleu le 11e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1106, régna 17 ans, quitta l'an 1123.

Richard de Mère, 1er du nom, est esleu 12e abbé de cette abbaye l'an 1123, régna 8 ans, mourut l'an 1131.

Bernard est esleu 13e abbé du Mont-St-Michel l'an de Nostre-Seigneur 1131, régna 18 ans et puis mourut l'an 1149.

Geoffroy, 1er de ce nom, est esleu 14e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1149, régna 1 an 8 mois, mourut l'an 1150.

Robert de Thorigny, autrement Robert du Mont, est esleu 15e abbé de ce lieu l'an 1154, régna 32 ans, mourut l'an 1186.

Martin est esleu 16e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1187, régna 3 ans 6 mois, mourut l'an 1191.

Jourdain est esleu 17e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1191, régna 22 ans, mourut l'an 1212.

Radulphe des Isles est esleu 18e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1212, régna environ 6 ans et mourut en 1218.

Thomas des Chambres est esleu 19e abbé de ce

Mont-St-Michel l'an 1218, régna environ 7 ans et mourut l'an 1225.

Radulphe de Villedieu est esleu 20e abbé de ce Mont-St-Michel l'année 1225, régna 11 ans, mourut l'an 1236.

Richard Tustin est esleu 21e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1236, régna 28 ans, mourut l'an 1284.

Nicolas Alexandre est esleu le 22e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1284, régna 7 ans ou viron et mourut l'an 1271.

Nicolas Famigot est esleu 23e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1271, régna 8 ans et mourut l'an 1279.

Jean Le Faë est esleu 24e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1279, régna 19 ans et mourut l'an 1298.

Guillaume du Chasteau est esleu 25e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1299, régna 15 ans et mourut l'an 1314.

Jan de La Porte est esleu 26e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1314, régna 20 ans et mourut l'an 1334.

Nicolas Le Vitrier est esleu 27e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel l'an 1334, régna 24 ans et mourut l'an 1362.

Geoffroy de Servon est esleu 28e abbé de ce Mont-St-Michel l'an 1363, régna 23 ans et mourut l'an 1386.

Pierre Le Roy est esleu le 29e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel, l'an 1386, régna 24 ans et mourut l'an 1410.

Robert Jolivet est esleu le 30e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1410, régna 34 ans et mourut l'an 1444.

Guillaume d'Estouteville, cardinal, est faict 1er abbé commendataire de ce Mont-St-Michel et 31e abbé l'an 1444, régna 38 ans et mourut l'an 1482.

André Laure est esleu 32e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1482, régna 17 ans et mourut l'an 1499.

Guillaume de Lamps est esleu 33e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1499, régna 10 ans et 10 mois, puis mourut l'an 1510.

Guérin Laure est esleu 34e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1510, régna 3 ans et mourut l'an 1513.

Jan de Lamps est esleu le 35e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel l'an 1513, régna 10 ans et mourut l'an 1523.

Jan Le Veneur, évesque de Lysieux, est faict 36e abbé de cette abbaye et le 2e commendataire l'an 1524, régna 15 ans et mourut l'an 1550.

Jacques d'Annebault, cardinal, est faict 37e abbé de ce Mont-St-Michel et le 3e commendataire l'an 1539, régna 19 ans et mourut l'an 1558.

François Le Roux est faict le 38e abbé de ce Mont-St-Michel et le 4e commendataire l'an 1558, régna 12 ans, puis quitta l'an 1570.

Artur de Cossé, évesque de Coustances, est faict 39e abbé du Mont-St-Michel et le 5e commendataire l'an 1570, régna 17 ans et mourut l'an 1587.

François de Joyeuse, cardinal, est faict 40e abbé du Mont-St-Michel et le 6e commendataire l'an 1588, régna 27 ans et mourut l'an 1615.

Henry de Lorraine, duc de Guyse et archevesque de Reims, est faict le 41e abbé de ce Mont-St-Michel et le 7e commendataire l'an 1615, régna 26 ans, quitta l'an 1641.

Jacques de Souvré, chevallier de Malthe, est faict 42e abbé de ce Mont-St-Michel et le 8e commendataire l'an 1643 et est encore plain de vie.

J'ay recueilli le tout du présent livre manuscript et l'ay inséré en ce lieu pour plus grande facilité le 11e jour du mois de may, l'an 1647.

THOMAS LE ROY M. B. J.

M. d'Hautefeuille (Etienne-Texier), chevalier de Malte, succéda à M. de Souvré (1670-1703) et à M. d'Hautefeuille a succédé M. Karcq (Jean-Frédéric) de Bebembourg, baron de l'Empire et chancellier et premier ministre du prince Joseph de Bavière, archevesque de Cologne (1703-1719); à M. le baron de Karcq a succédé M. l'abbé de Broglie (Charles-Maurice), 1721-1766; à M. l'abbé de Broglie a succédé M. de Lomenie de Brienne (Etienne-Charles), archevesque de Toulouse (1766-1769), et M. de Montmorency-Laval (Louis-Joseph), cardinal-évesque de Mets, grand-aumônier, après une longue vacance, a été nommé abbé au mois d'avril 1788 et s'est démis après quelques mois.

Nous croyons devoir compléter cette liste des abbés par celle des prieurs de la Congrégation, dont le rôle, à partir de l'introduction de la réforme, fut très-important dans la direction des affaires de l'Abbaye:

1er Prieur, 1623, dom Charles de Malleville.

2e Prieur, 1624, dom Placide de Sarcus.

3e Prieur, 1628, dom Bede de Fiesque.

4e Prieur, 1633, dom Michel Pirou.

5e Prieur, 1636, dom Bernard-Jevardac.

6e Prieur, 1642, dom Dominique Huillard (ce prieur est souvent dénommé à tort Guillard dans les diverses histoires du Mont-St-Michel).

7e Prieur, 1648, dom Charles Rateau (indiqué à tort sous le nom de Ratrau).

8e Prieur, 1651, dom Dominique Huillard.

9e Prieur, 1654, dom Placide Chassinat.

10e Prieur, 1658, dom Augustin Moynet.

11e Prieur, 1663, dom Arsène Mancel.

12e Prieur, 1666, dom Mayeul Hazon.

13e Prieur, dom Jean Godefroy, 1671-1672.

14e Prieur, dom Pierre Cherot (*alias* Chevor), 1672-1674. Remplacé pendant la dernière année de son triennat et pendant le triennat suivant par dom Laurent Himault (ou Hémault), qui ne figure pas avec un numéro d'ordre sur les listes.

15e Prieur, dom Michel Briant, 1678.

16e Prieur, pour le reste du triennat de 1678 à 1681, dom Philippe Rousseau.

17e Prieur, 1681-1684, dom Guillaume de Reims.

18e Prieur, 1684-1687, dom Pierre Tessier.

19e Prieur, 1687-1690, dom Joseph Aubrée.

20e Prieur, 1690-1693, dom Henry Fermelys.

21e Prieur, 1693-1696, dom Jean Lorier. Le nom de ce prieur est mal orthographié dans la plupart des listes où il se trouve indiqué tantôt sous le nom de Jean Loosne, de Jean Loone, de Jean Lorsie ou de Jean Louise.

Ici s'arrête la liste des prieurs, conservée dans les manuscrits du Mont-St-Michel. — Les indications qu'elle contient ont été reproduites avec exactitude par M. l'abbé Deschamps du Manoir. — *Histoire du Mont-St-Michel* 1859, p. 185-213.

— Cf. *Avranchin monumental*, t. II, p. 286-299. *Histoire générale*, t. II, p. 211-231. Nous trouvons dans l'*Histoire de Marmoutier*, par dom Martène, publiée récemment par M. l'abbé Chevalier, aux pages 530 et 537 du second volume, les indications suivantes sur dom Hazon et dom Lorier :

« Dom Mayeul Hazon, 9e prieur de Marmoutier, de 1663-1666, natif d'Orléans, fit profession à l'âge de 21 ans à St-Faron, le 16 mai 1626; prieur de St-Médard de Soissons en 1645, des Blancs-Manteaux en 1648, visiteur de la province de Bourgogne en 1654, prieur de la Chaize-Dieu en 1657, de Marmoutier en 1663, du Mont-St-Michel en 1666 et 1669; mort à Redon, le 5 juillet 1671.

« Dom Jean Lorier, 13e prieur de Marmoutier, était natif de Redon. A l'âge de 21 ans, il fit profession

au monastère de Vendôme, le 19 novembre de l'an 1650. En 1672, il fut établi prieur de St-Malo; six ans après, prieur de St-Serge d'Angers; en 1681, visiteur de la province de Normandie; en 1684, prieur de Marmoutier; en 1687, prieur de St-Aubin d'Angers; en 1693, de St-Melaine de Rennes; en 1696, du Mont-St-Michel; en 1699, de Vitré, et enfin déchargé de la supériorité au chapitre général de 1702, à cause de ses infirmités. »

§ 119.

Acte de visite faicte par le révérendissime évesque d'Avranches en l'abbaye et paroisse du Mont-St-Michel, le 24 may l'an 1647.

L'an 1647, le 21e jour du mois de may, Mgneur d'Avranches envoya son secrétaire en ce Mont-St-Michel pour signifier la visite qu'il y vouloit faire tant dans l'abbaye que dans l'église parrochiale de la ville dudit lieu. Il écrivit par le mesme au sr de La Guillonnière, lieutenant, pour M. le marquis d'Amanville, gouverneur de ce lieu, à cette fin qu'il le vint trouver le lendemain à Avranches pour obtenir dudit lieutenant l'entrée facille dudit lieu à sa propre personne, craignant d'y recepvoir affront et trouver visage de bois. Le 24 dudit mois 1647, ledit Messire Roger d'Aumont, révérendissime évesque d'Avranches, à 7 heures du matin, jour de jeudy, arriva en cette ville, à ces fins de faire visite généralle, suivi des

plus apparents officiers de la justice d'Avranches, ayant 22 ou 23 chevaux, compris 7 chevaux de son carrosse et deux mulets de bagages couverts des couleurs dudit seigneur évesque, avec clochettes pendantes au col et à l'arnois. Ainsy magnifiquement équippé et suyvi desdits sieurs officiers de justice, de ses gentilshommes, valets de chambre, aumosniers, pages et lacquets, il entra dans ladite ville et envoya devant le sieur du Mesnil-Terré, lieutenant général du bailly de Costentin, au siége d'Avranches, sçavoir, de nostre R. P. Prieur dom Dominique Huillard et de la communaulté des moynes, si nous n'estions pas dans les desseins de les recepvoir à sa volonté. Ce bon messager, comme fidèle amy de la Religion, mit son possible de faire réussir le tout au bien d'icelle, procurant qu'il fust relasché quelque parcelle des droits d'icelle au seigneur évesque moins de conséquence pour conserver les plus essentiels; enfin après avoir bien consulté ensemble et là-dessus ouy le sentiment des moynes en chapitre, en vain il prit toute cette peine, car le seigneur évesque voullut toujours absolument entrer au chapitre pour faire l'exhortation, ce qui est purement donner lieu au scrutin et à la congnoissance de la vie régulière à un évesque qui fait profession de la séculière; combien qu'on luy fit offre de le recepvoir à la visite de l'église et du Très-Sainct-Sacrement avec tout l'honneur possible, item que le R. P. prieur seroit son archidiacre perpétuel et irrévocable en ce Mont et que la visite de l'église de la paroisse lui seroit permise à sa personne exclusivement,

ce que n'ayant voulu escouter, il monta avec son rochet, suyvi comme dit est dans l'abbaye, la grande porte du corps-de-garde fust ouverte et plusieurs de sa suite ayant leurs espées au costé, contre les ordonnances royaux gardées il y a plus de 300 ans en ce lieu, ce qui fit dire à quelque bon compagnon de ces quartiers et y demeurant qu'il estoit bien en peine de sçavoir si S. Pierre et les autres apostres de Jésus-Christ (auxquels ont succédé les évesques) estoient ainsy suivis à la poursuite de leur ministère ou si plus tost le mesme Jésus-Christ, roy des roys, premier évesque et souverain pontife estant en ce monde, marchoit avec un tel faste parmi les pays de Judée auxquels il annonçoit son Sainct Evangile pour jeter les premiers fondements de la Saincte Eglise. Aussy tost que la garde du chasteau l'eut apperçu, l'on fit grouder de tous les costés l'artillerie comme aussy toutes les cloches de la tour, celles de l'église parrochiale demeurant muettes. Monté qu'il fut les degrés hors la porte du corps-de-garde, la communaulté se trouva au devant de luy à la porte de la bailliverie, en chappes; ayant fait monter le curé et les presbtres de la paroisse, ils estoient en surpelis, fors le curé auquel le R. P. prieur fit donner une chappe. La procession estoit ainssy disposée pour attendre ledit seigneur évesque et pour lui rendre tout autant de respect et d'honneur qu'il nous estoit possible. Le petit garson de la sacristie portait un carreau de velours à cocquilles de perles pour ledit seigneur. Un religieux portoit l'eau bénite, un aultre

l'encens, un aultre la croix, tout de suite ; un portoit en thunique le livre doré aux évangiles, et à ses costés estoient deux religieux en chappe, sçavoir : à la gauche celuy qui portoit la belle croce, et à la droite la belle mitre de grosses perles, *præ oculis ambabus manibus*, avec une escharpe, et au derrière immédiatement le R. P. prieur suivoit en chappe et le reste des moynes suivoit deux à deux, en tout estant trente ou trente-deux et en dernier lieu estoient le curé et sesdits prestres. Ledit seigneur évesque nous voyant ainsy d'ordre, il fut fort surpris, c'estoit chose à quoy il ne s'attendoit pas, il sembloit en estre fort ravy d'aise, et s'il auroit eu d'aultre conseil avec luy que de son grand-vicquaire et d'aultres prestres semblablement anti-moynes, il auroit sans doubte acquiescé aux justes propositions des pères à luy déférées par le s^r du Mesnil-Terré. Il avoit apporté tous les ornements pontificaux ne croyant pas estre si bien reçeu, et incontinant les aumosniers et aultres suivants, les luy revestirent et puis s'approcha de la communaulté monastique auquel ayant mis le carreau de velours sur lequel de genoux il baisa la croix processionnaire que le R. P. prieur osta du baston et luy présenta après que tous eurent reçeu sa bénédiction estant à genoux ; puis le R. Père lui présenta l'encens à benir, ce que faict après luy avoir donné de l'eau beniste il fut encensé *triplici ductu* par ledit père, lequel père luy présenta à baiser le texte des évangiles après avoir baisé la croix. Ce que faict on monta les degrez, chantant :

Sacerdos et Pontifex, puis *Tibi Christe splendor Patris*, lequel hymne achevé, les prestres allant devant les plus jeunes moynes et ainssy de rang les suivants, on fit station devant l'autel de S. Michel, en la nef de l'église où ledit évesque dit une oraison du S. Archange. Il ne voulut pas là donner de bénédiction générale, ains fit signe qu'on allast au grand autel où estant, après les cérémonies faictes, on ouvrit le tabernacle et il visita le Très-Sainct-Sacrement disant : *Tantum ergo*, puis il dict l'oraison d'iceluy. De là on alla en la chapelle des Sainctes Reliques, où estant on chanta : *Filiæ Jérusalem* et il dit l'oraison *Propitiare*. Toutes lesquelles oraisons le Père cérémoniaire avoit soin de luy monstrer dans un honneste diurnal. Ledit seigneur avoit donné la bénédiction solennelle au grand autel avant d'en partir, ce que faict et la visite des sainctes reliques faicte, sans rien dire du tout, il sortit pour aller visiter toutes les chapelles. Auparavant de sortir, les deux moynes qui portoient nostre croce et nostre mitre les laissèrent dans le reliquaire et puis sortirent promptement, précédant toujours le seigneur évesque qui seul avec le père prieur et ses aumosniers, grand-vicquaire et prothonotaire, entroit dans les chapelles du circuit, icelles visitées sans dire aultre chose on vint en la nef de l'église. Comme il fut devant les confessionnaux, il demanda audit R. P. prieur qui lui avoit donné permission de confesser et qui avoit approuvé les confesseurs, lesquels il vouloit voir. Il luy respondit que c'étoit luy prieur qui

les avoit approuvés et que le monastère en avoit le pouvoir et privilége *ab initio institutionis monasticæ in illo* et qu'il en avoit toujours jouy du consentement des évesques d'Avranches qui mesmes avoient souffert transaction et accord sur ce subjet, qu'il estoit prest de le faire paroistre; alors ledit seigneur déclara interdits lesdits confesseurs et fit deffence audit père prieur de permettre la confession des externes dans son église; ledit père prieur répéta ses petites raisons bien humblement, et comme ledit seigneur continuoit en ses defences, ledit père s'en porta appelant au S. Siége, *ad apostolos*, sur quoy de rechef ledit seigneur évesque se trouvant surpris, luy demanda pourquoy il avoit interjeté appel et son grand-vicquaire dist qu'on ne sçavoit encore ce qu'on luy vouloit dire, ledit père repartit qu'il avoit appelé et appeloit de ladite deffence et interdiction et de tout ce qui s'en ensuivroit, *tanquam a futuro gravamine*. Incontinent, ledit seigneur touché de cette humble réponse, tout esmeu, reytera ses deffences de confesser sur peine d'excommunication *ipso facto*, ce qu'ayant ouy ledit père prieur respondit qu'avec tout respect de sa grandeur épiscopale il interjetoit nouveau appel, qualifié comme d'abuz, de ce qu'au préjudice de sa précédente appellation par lui prieur faicte au S. Siége, lui seigneur évesque avoit passé oultre sans aucunement l'avoir eue en considération et en demanda acte à deux notaires et tabellions royaux à ce subjet auparavant mandez à ces choses toujours présents. De là, led. seigneur évesque alla devant

l'autel de S. Michel de la nef, fulminant continuellement le fouldre de ses excommunications et déclarant à tout le peuple présent qu'ils avoient esté abuzés jusques-là de se confesser à des moynes qui n'avoient pouvoir de les absouldre et que partant il les exhortoit de fuir lesdits moynes comme gens sequestrez par ses excommunications et censures du bercail de l'église universelle. Alors toute la communaulté se retira et ne demeura que le Révérend Père prieur et soubs-prieur et dom Aubert Giroult, procureur, avec ledit seigneur évesque, lequel fut fort indigné de ce que les moynes s'estoient retirez; luy ayant esté représenté que ses fulminations les avoient espouvantez, il insista fortement et de rechef, sur peine d'excommunication, qu'on eût à sonner la cloche pour assembler lesdits moynes, qu'il entendoit les examiner, visiter en chapitre, corriger et faire le scrutinion d'un chacun en particulier, qu'il estoit leur vray et légitime supérieur. Sans avoir esgard aux humbles remonstrances dudit père prieur qui luy disoit que le monastère et les moynes d'iceluy estant en congrégation il y avoit un visiteur de l'Ordre général et aultres supérieurs qui satisferoient à cela, que la visite annuellement se faisoit ainsy par eux sans manquer, que les Souverains Pontifes Grégoire XV et Urbain VIII, d'heureuse mémoire, avoient donné et confirmé telles ordres à la Congrégation instituée en France soubs le bon plaisir du roy Louys XIII, très-chrétien, et en avoit ou bulles érectives et confirmatives de ladite Congrégation appelée de S. Maur

en France, homologuées au privé grand-conseil de Sa Majesté et cours souveraines du Royaume et nommément en parlement de Rouen, au ressort duquel estoit ce monastère, de rechef, attendu tout cela qu'il le suppliait très-humblement de ne passer oultre et se contenter de ce qu'on luy avoit faict et de l'honneur qu'on luy avoit rendu, qui estoit en vérité avec grand cœur, affection et respect. Mais toutes ces actes d'humilité au lieu d'appaiser ce prélat irrité estoient autant de flammèches qui allumoient son courroux contre le monachisme à deffendre ce petit point d'honneur prétendu de faire le scrutinion et de sçavoir les particularités d'une communauté religieuse, de la vie de laquelle il n'a jamais eu aucune expérience ny luy ny les grands-vicquaires, promotheurs et aultres officiers qui luy persuadoient devoir faire ce bel exploit, estimant estre un grand afront de voir vivre ces belles compagnies angéliques et communaultés religieuses indépendamment des surpelizés, pour cela seulement, parce que leur lumière les offusque. Quand il plaira à Dieu, il y mettra l'ordre et aura soin de son église. Cette consolation reste aux bons religieux que lors qu'ils veulent bien faire ils souffrent perséqution et que la souffrant ils sont les amis de Jésus-Christ qui afflige ceux qu'il ayme, et que, s'ils n'estoient perséqutés, ils auroient subjet de craindre, puisque l'on voit que ceux qui suivent leurs désirs, prennent leurs plaisirs à fond, selon les loix de leur nature, ceux-là, dis-je, ne sont point troublez ni tourmentez. Cela se voit aujourd'hui en plusieurs com-

munaultés religieuses et en plusieurs presbtres sœculiers, lesquels auroient grand besoin que nos seigneurs les évesques les fissent participants de leur zèle et sainctes corrections. Mais c'est à ceux à qui on n'en veut pas : Ils suffisent qu'ils nous appèlent Raby : De leur vie on ne s'en met en peine. J'en parle par expérience moy qui parle, car j'ay esté longtemps religieux ancien de l'ordre de S. Benoist d'une abbaye non exempte ni de droict ny de congrégation, plainement subjecte à l'évesque. Il n'y a jamais faict sa visite ny eu intention, quoy qu'à ma confusion il y avoit grand besoin de règlement et d'ordre, tandis que j'ay demeuré en icelle et ce par l'espace de longues années. Et aussytost que j'ay esté estably en la Congrégation de S. Maur, en laquelle, à la gloire de Dieu soit, les Religieux vivent comme des anges, j'ai veu en plusieurs des monastères d'icelle vrayment exempts, de laquelle exemption ils jouissaient plusieurs centaines d'années auparavant leur union à ladite Congrégation, les seigneurs évesques diocésins se mettre en pièces pour en avoir la visite et remuer ciel et terre pour avoir congnoissance et scrutin des meurs et vies des moynes d'iceux, quoyque sans raison et de plus estant de rechef et d'abbondant exempts des ordinaires à cause qu'ils sont en congrégation. Pour finir l'acte de visite du seigneur évesque d'Avranches en ce lieu, comme il eut plusieurs fois fulminé ses fouldres, on entra dans la sacristie où il dressa son acte de visite et procez-verbal, lequel le P. prieur ne voulut signer. Cela faict, il descendit

dans l'église de la paroisse, les portes estant closes, il fit lever les serrures par un serrurier amené exprès d'Avranches, où estant entré il ne fit point rompre le tabernacle, ains son grand-vicquaire fit exhortation au peuple, les disposant au sacrement de confirmation et confession auparavant, ledit seigneur évesque en confirma certains et les communia des hosties consacrées qu'il avoit faict apporter d'Avranches à ces causes; tout auparavant quoy, le R. P. prieur qui l'avoit suivi là avec le P. dom Aubert, procureur, réitéra ses appellations et oppositions, protestant de se pourvoir contre ses efforts, puis s'en revint au monastère. La confirmation et communion faictes, le seigneur évesque interdit M[re] Pierre Petit, prestre, curé de ladite église, pour ne s'estre trouvé présent à l'acte de visite et donna commission à M[re] Gilles Corneille, presbtre de ladite église, d'administrer les sacrements. Puis s'en alla disner chez le sieur de la Teste-d'Or, où ses cuysiniers luy avoient préparé et à sa suitte son disner, et sur les 1 à 2 heures partit avec son train, ayant faict afficher aux grandes portes de ladite abbaye, paroisse et ville un extraict de ladite acte de visite et procès-verbal par lequel il dénonçoit excommuniés le prieur et tous les moynes du Mont-St-Michel, à cause qu'ils ne luy avoient pas voulu donner le scrutin et congnoissance de leur vie et meurs, et partant à cause qu'il s'agissoit de visite et correction il avoit fulminé contre eux sans nommer Pierre, ny Jehan, ny Guillaume, ny Gaultier, de sorte que voilla une excommunication aussy bonne en la

forme que la matière fondement et subject pourquoy elle a esté jettée. C'est ce qui faict cejourdhuy rendre mesprisable un fouldre, la pensée duquel nous devroit faire tous trembler à cause qu'on s'en sert si légèrement et sans subject le plus souvent, seullement pour contenter un jeune flatteur de secrétaire, d'aumosnier ou grand-vicquaire qui fera croire à son évesque et l'induira à agir ainsy extraordinairement, manque de science et d'expérience ès faicts ecclésiastiques. Six jours après, le R. P. prieur a envoyé ledit Dom Aubert à Paris consulter M. le commandeur de Souvré, notre abbé, là-dessus, et nos supérieurs majeurs, et le Conseil, pour voir ce qu'il nous conviendra faire pour nous deffendre de telles vexations inouyes encore jusques à ce temps; l'on faict néanmoins, comme de coustume, dans ladite abbaye du Mont-St-Michel, on confesse, on dit messe et célèbre chascun jour, n'y ayant aulcun fondement sur son excommunication. Voilà tout ce qui s'est passé en cet accessoire, fors que j'ay obmis que, pour ne manquer de respect au seigneur évesque, le R. P. prieur et moy l'alasmes trouver à Avranches, le mardy d'après l'indication de ladite visite où ledit Père luy fit plusieurs submissions et supplications de vouloir considérer le bien de la Congrégation et la révérence qu'elle luy désiroit porter en tous lieux, de tout quoy il ne fit pas grand cas, ains qu'il vouloit avoir juridiction entière sur les moynes, à moins de quoy il en feroit dire. C'est où on en est à présent. J'ay faict

cette remarque le 1er jour de juin l'an de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, 1647.

— Cf. *Histoire générale.* Add. de de Camps, t. II, p. 220.

§ 120.

Le fouldre est tombé sur l'abbaye du Mont-St-Michel sans rien endommager que les fils de fer de l'horloge, l'an 1647.

L'an 1647, le mercredi, 4e jour du mois de juin, à cinq heures et demye du soir, les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel estant au reffectoire à souper, moy en estant de la compagnie, il s'esleva soudain un si grand orage de pluye et tonnaire qu'il sembloit que tout devoit en bref abysmer : entr'aultres il fit deux coups de tonnaire si violents que je croyois estre des coups de canon et grosses pièces d'artillerie. Dans le dernier coup, le fouldre tomba du ciel : les uns des religieux disent qu'il entra dans le réfectoire par la porte de la lavanderie et sortit par la fenestre de la cuisine où on sert les mêts, et de là par la vitre de ladite cuisine; les autres asseurent qu'il entra par le vitral du coin de la piscine, vers les grèves, et sortit par la porte commune dudit réfectoire et puis vers la roue; le serviteur me dist qu'il luy avoit frizé la barbe en servant audit réfectoire; les autres assurent qu'il n'entra point du tout audit

réfectoire. Enfin, quoy qu'il en soit, grâces à Nostre-Seigneur, personne n'en fut endommagé, ny mesme le bâtiment dudit monastère, sinon qu'aprez avoir tournoyé ainsi dans lesdits bastiments du costé du septentrion où est ledit réfectoire, où les moynes virent sa flamme, il monta à l'horloge située au faiste de la lanterne de la tour des cloches, où estant il couppa tous les fils de fer qui servent à faire frapper les deux appeaux et ledit horloge, un fil de fer desquels il couppa en plusieurs pièces et les aultres seulement près lesdits appeaux en un seul endroict, laquelle coupure et tranchement que j'ay veüe, touchée et visitée avec plusieurs de nos confrères, semble avoir esté fondue, le bout des deux fils estant demeuré noir et augmenté plus qu'ès autres endroicts entiers, ce qui donne à cognoistre la puissance et ardeur de ce feu du ciel à l'esgal de nostre commun. Nous avons tous attribué au glorieux archange Sainct Michel la conservation présente de ce feu qui menaçoit d'incendie générale son sainct monastère. Grâces luy en soient rendues de tous. J'ay remarqué cela le lendemain, 1647.

§ 121.

Le seigneur de Lorges Montgommery a rendu foy et hommage aux moynes du Mont à cause du fief de Soligny et Ardevon, le 13e jour de juin l'an 1647.

L'an 1647, le 13e jour du mois de juin, hault et

puissant seigneur Messire Jacques de Montgommery, conte de Lorges, ès présence de M. Jan de La Noë, seneschal de la baronnie d'Ardevon, et Guillaume Gilbert, greffier d'icelle, et du s[r] de La Guitonnière, procureur fiscal, entre les mains de R[d] P. Dom François Le Sueur, religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, procureur spécial de la communaulté desdits religieux quant à ce, a rendu ledit seigneur de Lorges foy et hommage à cause des fief, terre et seigneurie de Solligny, relevantes et deppendantes de ladite baronnie d'Ardevon. Il arriva à l'auditoire viron la 10[e] heure du matin avec quatre ou cinq cavaliers; de là il fut conduit au manoir dudit Ardevon, où estant et montez en la première chambre haulte, il quitta son chapeau, lui ayant esté permis de retenir son espée au costé et ses éperons par déférence, à cause de sa calité éminente (quoyque de droict l'on pouvoit les luy faire oster), puis mit ses mains jointes entre celles dud. R[d] Père, lui disant: Monsieur mon R. P., je vous jure ma foy que je suis votre très-humble serviteur et m'advoue votre homme à cause de mon fief, terre et seigneurie de Soligny dépendants de votre baronnie d'Ardevon; et ledit Père luy fit responce: Monsieur, je vous y reçois, au nom de toute nostre communaulté, sans préjudice de nos droits; de quoy fut passé acte au papier dudit greffe de la baronnie que signa ledit seigneur, ledit Père et officiers. Je l'ay remarqué ledit jour comme tesmoin oculaire, estant député de ladite communaulté avec ledit Père pour

recepvoir ledit serment. Ce qui fait bien estonner les esprits qui sçavent les altercations passées entre ledit seigneur de Lorges et les moynes auxquels, nonobstant sa puissance, biens, calité et naissance, il a esté contrainct de se soubmettre; faict le jour et an que dessus. Et est à noter que le seneschal le condamna de fournir son adveu dans quinzaine d'après les présentes dans le mesme acte.

§ 122.

Grande tempeste et tonnaire en ce Mont-St-Michel, arrivés sans aulcun dommage audit lieu.

L'an 1647, le dimanche 15ᵉ du mois de juin, jour et feste de la Très-Saincte Trinité, sur les neuf heures du soir, après que les moynes furent tous couchés en ce monastère du Mont-St-Michel, ayant parachevé la solennité de ladite feste, le Dieu tout-puissant l'a voulu aussi solemniser à sa façon et volonté, de la mesme sorte qu'il donna la loi aux enfans d'Israel sur le mont de Sina. Lesdits moynes n'avoient à peine repozé et sommeillé une heure, qu'il s'esleva un si grand orage, quoyque la sepmaine et ledit jour eussent esté très-serains, que l'on estimoit ce Mont devoir en bref abysmer. Il faisoit aussi clair dans le monastère qu'en plain jour, les esclairs et le tonnaire estoient si espouvantables qu'il ne se peut pas dire davantage, l'eau du ciel cependant

tomboit comme si on l'eust jettée à plains seaux. Je ne sçay la peur qu'eust un chascun des moynes en son particulier, mais pour moy je puis dire que je ne me vis onques en tel effroy; je me suis trouvé quelques fois sur la mer oragée, je ne m'y trouvé toutes fois jamais en telle espouvante. Le R. P. prieur incontinant se leva et tous les moynes et domestiques pour aller sonner les cloches, les soldats de la garde y vinrent aussy avec le fils du s[r] lieutenant de la place de ce lieu. Peu de temps après, la tempeste s'esloigna de ce Mont et, tournoyant tout autour d'iceluy, enfin, elle s'alla descharger sur l'église cathédrale d'Avranches. Le fouldre tombant sur icelle, fit plusieurs débris et coupa les courroyes des batails de quelques cloches de la grosse tour de l'église. Et par ce petit accident, Nostre-Seigneur et l'archange S. Michel chastièrent l'extravagance et indiscrétion des Avranchins, lesquels disoient haultement et sans fondement que, pour avoir mérité l'excommunication de leur évesque dans le refus de la visite du scrutin des moynes, comme j'ay remarqué, le fouldre estoit tombé sur le Mont-St-Michel et avoit tout fracassé (quoy qu'il ne fit que ce que j'ay dit). Présentement, je viens d'apprendre au vray le débris faict par iceluy dans ladite église d'Avranches. Premièrement, donc il tomba sur la tour et coupa le batail de la grosse cloche en deux, non (1) la courroye seulement,

(1) A la place de *non*, on a substitué depuis le mot *sçavoir*.

comme j'ay dit de l'aultre part, puis alla fondre au milieu du pavé de ladite église et fit une fosse grande environ pour enterrer un corps âgé de dix à douze ans, avec son cercueil tout, autour de laquelle la terre et pierres pavimentales sont noircies du bruslis. Après quoy, il sortit par un vitral et emporta la vitre qu'on a trouvée bien loin de là brisée. De tout quoy, à plus forte raison, ne pouvons-nous pas dire que le S. Archange offencé de l'injure faicte à son monastère, tant par le seigneur évesque, à cause du trouble qu'il y a apporté par sa prétendue visite, que par le langage inconsidéré du vulgaire avranchin qui sembloit estre joyeux des afflictions prœsupposées estre arrivées par le fouldre en son Mont sacré, a procuré ou plustost respoussé le fouldre de ce lieu en celuy-là, ou plustost nostre Dieu irrité de l'erreur jettée dans les consciences des pauvres peuples à cause des confessions faictes aux moynes de ce Mont, lesquelles ledit seigneur évesque a sans droict, fondement, ny raison, déclarées nulles a et faict publier par les paroisses de son diocèse et finalement fulminé l'excommunication contre lesdits moynes pour avoir confessé, un fouldre estant chastié par un aultre. Sa Majesté le veuille faire recognoistre et détromper le peuple qui suit ce qui extérieurement paroist davantage. Pour retourner à nostre Mont-St-Michel, on sonna toutes les cloches jusques à 11 heures, temps auquel le R. P. prieur prit une partie des moynes et on dit *Matines* et *Laudes*, l'autre sonnant toujours avec les soldats. Durant quoy, l'orage cessa

entièrement et le temps devint calme et serain en bref après s'estre bien deschargé et de telle sorte que les cisternes regorgeoient de toutes pars, combien que cela ne dura qu'environ deux heures ; l'eaue rouloit à grosses rivières deppuis les voultes qui sont dessous la grande salle, jusques dans le refectoir, ayant entré par les fenestres ouvertes, ce qui estoit pareillement par tout le monastère et endroicts où les fenestres n'avoient pas esté closes le soir. Tout le monastère trembloit de la force du bruit du tonnerre, la fenestre de nostre chambre faisoit du bruit et la vitre sembloit estre cassée lorsque le fouldre tournoyait autour des édifices de ce lieu. Par la grâce de nostre bon Dieu et par l'intercession de S. Archange, nous avons esté conservez sains et saulves, cela nous doit exciter à servir fidèlement la divinité en ce lieu pour y honorer son S. Archange, et moy particulièrement à mettre en pratique les bonnes résolutions que je fis durant ceste tempeste de laquelle je voyais les corps (1) et bastiments de ce lieu eminemment menacez.

— J'ay remarqué cecy le lendemain de ladite feste, le 16 juin 1647.

(1) Après le mot corps, une main postérieure a ajouté le mot *de Logis.*

§ 123.

Liste des priorés dépendants de l'abbaye du Mont-St-Michel faicte le 7e jour de juillet, l'an 1647. — *Liste des cures dépendantes de l'abbaye du Mont-St-Michel, dressée le* 10e *jour de juillet* 1647, *avec autorisation.*

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 79.

§ 124.

Deux compagnies de pèlerins arrivées en ce Mont, l'une de Vire, composée de 220 *hommes, l'aultre de Bayeux, de* 85 *hommes, l'an* 1647.

L'an 1647, le 9e jour dud. mois de juillet, il arriva dans cette ville du Mont-St-Michel, sur les 7 à 8 heures du matin, une compagnie de la ville de Vire, à 14 lieues de ce Mont, composée de deux cent vingt hommes armez de demyes-picques, trois tambours, un enseigne avec le capitaine et lieutenant, tous deux personnes de qualité et douze prestres. Ils montèrent dans l'abbaye en ordre aussy tost qu'ils furent entrez en ville et chantèrent la grande messe en musique; cela faict, ils allèrent disner en la ville et puis se retirèrent le mesme jour faisant marcher quatorze chevaux de baguage qu'ils avoient avant de partir.

Le mois de juin auparavant, la mesme année,

une compagnie de 85 jeunes bourgeois et gentilshommes, avec leur enseigne et tambour, et onze prebstres, vinrent de la ville de Bayeux en ceste église en pèlerinage, lestes et bien couverts, armez de demy-javelots; montez qu'ils furent, ils chantèrent la grande messe en musique avec plusieurs motets en l'honneur des saincts anges; à laquelle grande messe, le capitaine (gentilhomme de qualité) et toute la compagnie, reçeut le Très-Sainct Sacrement de l'Eucharistie avec une extraordinaire dévotion, et tous les prebstres célébrèrent pareillement. Cela faict, ledit capitaine fit plusieurs civilitez et remercîments au supérieur de ladite abbaye et allèrent disner en bas, puis remontèrent pour sortir, chantant des motets de louanges en l'honneur de Dieu et des Anges, et ainsi reprirent le chemin de Bayeux le mesme jour. Il en vient plusieurs autres compagnies chacune sepmaine, mais seulement je ne remarque que les plus notables pour faire paroistre à la postérité la continuation de la dévotion que tout le monde porte au S. Archange et à son sainct temple l'église du Mont-St-Michel. J'ay remarqué et signé cecy comme tesmoing oculaire de tout ce que j'ai dit: Thomas Le Roy.

— Les *Pèlerinages*, envisagés au point de vue de la loi pénale, ont été complètement négligés par tous les historiens du Mont-St-Michel. On peut consulter à cet égard un passage fort curieux de M. Siméon Luce, dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin*, t. I, p. 252, 253 et la note. Cf. sur les confréries

du pélerinage, *Accord des pèlerins du Mont-St-Michel de Caen avec les cordeliers* (pièce communiquée par M. Châtel) ; *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 205. — Une confrérie semblable existait à Solignac (diocèse de Limoges).

§ 125.

Pavement du chanceau de l'église parrochiale d'Ardevon, le 12 juillet 1647.

« Elle fut pavée de pierre froide et tombale. De plus on fit clore de massonnail un vitrail qui estoit derrière le grand tableau du grand autel. »

Remarqué le jour et an que dessus.

§ 126.

Remise des devoirs des traittes foraines (péages et gabelles sur les denrées et provisions destinées au monastère, se montant annuellement à cent livres), par l'intercession de M. de Souvré, abbé du Mont, l'an 1647.

Remarqué le 28 janvier 1647.

§ 127.

Réparation faicte à l'escurye d'Ardevon pour 500 *livres, l'an* 1647.

Remarqué le 28 janvier 1647.

§ 128.

Inventaire des sainctes reliques de l'église et abbaye du Mont-St-Michel faict l'an 1647.

Cet inventaire, qui ne comprend pas moins de 50 articles, reproduit les détails consignés par Dom Huynes dans son histoire, t. II, 4e traité, chapitres XIV et XV, p. 36-49.

— Le trésor de l'église St-Gervais d'Avranches a recueilli plusieurs reliques provenant du Mont-St-Michel : la plupart portent encore les bandes de parchemin couvertes d'inscriptions qui les accompagnaient à l'origine. La plus célèbre de ces reliques est le chef de S. Aubert. Les reliquaires qui renferment ces ossements sacrés sont modernes, à l'exception des reliquaires de Ste Suzanne et de S. Laurent ; on peut y joindre une custode qui paraît avoir la même provenance. J'ai signalé ces objets en 1856 à l'attention de la Société d'Archéologie d'Avranches. *Mémoires de la Société d'Archéologie*, t. II, p. 537-541.

§ 129.

Inventaire de toute l'argenterie de l'église du Mont-St-Michel, faict en 1647.

Le 12e jour dudit mois d'aoust 1647, j'ay commencé

à faire l'inventaire qui suit des vases sacrés et aultres ustensiles d'argenterie servant au culte divin par chascun jour en l'abbaye et monastère du Mont-St-Michel, suivant la mesure et marques que j'en ay faict.

1° Un sainct cyboire avec sa patte d'argent doré et cyzelé, haut de 10 poulces 1/2 jusques à l'extrémité de la croisette : la couppe et la patte de cinq poulces de diamètre chascune. Il a esté faict faire l'an 1634 par les pères de la Congrégation ;

2° Un soleil d'argent doré, cyzelé, pour mettre le Très-Sainct Sacrement en repos sur l'autel ès jours qu'on l'expose, lequel soleil s'emmanche sur le pied d'un calice, est haut de 18 poulces. L'enchasseure où est le verre, trois poulces et 1/2 de diamètre ; le rond, compris les rayons dudit soleil, six poulces aussy de diamètre ; de chascun costé d'iceluy est un S. Michel en bosse, il a esté faict faire par les pères de la Congrégation l'an 1634 ;

3° Une pixide ou petite boite où l'on met les hosties consacrées pour donner la communion, aussy d'argent vermeil, le couvercle faict en pyramide sur quoy est escrit plusieurs fois : *Recours à Dieu*, haute de deux poulces et demi et de deux de diamètre. Guillaume de Lamps, abbé de ce monastère, a faict faire ce vase.

Nota. — Cela n'est point escrit dessus comme j'ay dit, ny Guillaume de Lamps l'a faict faire, qu'on sache, je me retracte par escrit pour éviter à rature. C'estoit auparavant un reliquaire.

4° Une coupe d'argent pour servir à la communion des frères, haute de six poulces, sur laquelle est escrit ce qui suit : *Cette coupe a esté acheptée par les pères du Mont-St-Michel*, 1631 : elle est belle et assez pesante ;

5° Un calice d'argent doré et vermeil, cyzelé, semé de fleurs de lys, fort beau, haut de 8 poulces 1/2, la coupe de quatre de diamètre, la patte faicte à escaille de 6 1/2 aussy de diamètre, sur lequel sont douze petites figures d'esmail en plate assiette, la pataine de mesme de six poulces 1/2 de diamètre, avec un S. Esprit au derrière en bosse ;

6° Un aultre calice d'argent doré, cyzelé, de dix poulces de haut, la coupe de 5 1/2 de diamètre, la patte de mesme de cinq poulces 1/2 de diamètre, sous laquelle sont apposées les armes de M. de Guyse, abbé de céans. On croit pourtant qu'il n'a pas faict faire ledit calice, ains ses agents l'ayant faict racomoder les y ont faict appliquer. La pataine est de mesme avec une Résurrection en bosse au derrière ;

7° Un aultre calice d'argent doré, faict à l'antique, de 7 poulces 3/4 de hauteur et la coupe de 3 poulces de diamètre et la pate de 5, estant à escailles, sous laquelle est escrit : *Thomine la Tassine m'a donné à S. Michel*. Sur laquelle pate est un escusson chargé de 9 coquilles, et la pataine de mesme, de 4 poulces et 3 quards de diamètre ;

8° Un aultre calice d'argent doré et cyzelé de 8 poulces de haut, la coupe de 3 poulces de diamètre et la pate de 5 ; la pataine estant aussi d'argent

avec une croix d'émail, icelle de 5 poulces un tiers de diamètre ;

9° Un aultre calice d'argent doré en quelques endroits, fort pesant, de neuf poulces et deux tiers de diamètre, la pate estant escaillée, de diamètre de cinq poulces et demy ; la pataine du mesme, estant de 6 poulces de diamètre avec la figure d'un Agneau paschal. Et l'escusson des armoiries du seigneur abbé de Guise sont gravées sur la pate dudit calice. Il fut faict, par l'ordre dudit seigneur, l'an 1623 ;

10° Un aultre calice d'argent doré en quelques endroits, de 9 poulces de haut, la coupe de 3 poulces 1/2 de diamètre, avec la pataine de mesme, de 5 poulces 1/2 de diamètre, avec un nom de Jésus au derrière ;

11° Un aultre calice d'argent doré en quelques endroits, de 9 poulces et un tiers de haut, la coupe de 3 poulces un tiers de diamètre, la pate de 5 poulces avec la pataine de mesme, ayant un nom de Jésus au derrière, estant de cinq poulces et demy de diamètre ;

12° Un aultre calice d'argent doré en quelques endroits, de 8 poulces 1/2 de haut, la coupe de 2 poulces 2/3 de diamètre, la pate de 5, la pataine de mesme, de 5 poulces de diamètre, avec un nom de Jésus gravé à l'antique ;

13° Un aultre calice d'argent doré en quelques endroits, de huit poulces de haut, la coupe de trois poulces de diamètre, la pate de quatre, la pataine de mesme, de quatre et demy, avec un ancien nom de Jésus gravé ;

14° Un aultre calice d'argent doré en plusieurs endroits, fort pesant, de huit poulces et demy de hauteur, la coupe de quatre de diamètre, sur la pate duquel est gravé l'escusson des armoiries de notre Congrégation, et soubs icelle est escrit : *Ce calice a esté achepté par les pères du Mont-St-Michel en* 1631 ; sur laquelle pate est aussi une Croix de la Passion avec la pataine de mesme, de cinq poulces de diamètre, avec un nom de Jésus cyzelé et doré. Il est à présent à Ardevon ;

15° Une paire de buretes ou chopineaux d'argent doré vermeil et cyzelé, fort grands et pesants, de six poulces de hauteur, la pate de deux poulces et demy de diamètre, sur quoy est escrit la devise de Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu ;*

16° Une aultre paire de buretes d'argent doré et cizelé, de cinq poulces et demy de haut, avec les armoiries de M. l'abbé de Guyse gravées au couvercle ;

17° Une aultre paire de buretes d'argent blanc, hautes de 9 poulces et demy, fort légères ;

18° Une aultre paire de buretes d'argent doré en quelques endroits, hautes de quatre poulces, la pate d'un poulce et demy de diamètre. Elles sont à présent à Ardevon ;

19° La boitte ou vase aux sainctes huilles, d'argent doré, sur lequel est escrit : *Vas olei sacri,* 1623. Il est parlé en ce présent manuscrit comme les pères de nostre Congrégation l'ont faict faire. Il est de la hauteur de 4 poulces de long et large d'un et demy, en façon de dosme ;

20° Une grande croix d'argent doré et esmaillée, avec deux figures de la Vierge et de S. Jean aux deux costés et deux anges sur les deux bras : icelle haute de deux pieds dix poulces, large ou estendue d'un pied et deux poulces, avec les armoiries de l'abbé Robert Jolivet sur son empatement. Cette croix est fort belle et de grand prix ; elle sert à mettre sur l'autel ;

21° Une aultre croix plus petite, aussi empatée, pour mettre sur l'autel, d'argent doré avec la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu*, haute de 21 poulces et neuf de largeur ou d'estendue, son piédestail large de treze poulces ; elle est assez belle, sert aussy aux grandes festes ;

22° Une aultre croix d'argent doré, esmaillée de plusieurs figures plates, grandement ancienne et usée, haute environ comme la dernière cy dessus ; elle est continuellement jour et nuit sur le grand autel, ça esté autrefois une belle pièce ;

23° Une aultre croix d'argent doré pour la procession, haute de deux pieds et de treze poulces de largeur ou estendue vers le croison, la pomme de quatre poulces de diamètre, sur laquelle sont des coquilles enchassées, et sur les extrémités des croisons des figures en bosse, d'un costé et de l'autre en esmail. Elle est gardée dans le Reliquaire ;

24° Une aultre croix d'argent blanc, aussy pour la procession aux festes communes, haute de deux pieds, le croison large de 13 poulces avec les signes des évangélistes en bosse, d'un costé et de l'autre

en esmail, fort pesante et dorée en quelques endroits;

25° Un baston d'argent blanc, pour porter les deux croix cy dessus aux processions, haut de cinq pieds et 9 poulces, gros environ de poignée, tournoyé du fil d'argent ou petite bande sur argent, le tout plain;

26° Un aultre baston d'argent blanc cyzelé, pour le chantre avec son impériale aussy d'argent, avec un S. Michel en bosse, laquelle se démonte et y fut adjoustée l'an 1643. Iceluy baston haut de cinq pieds 10 poulces;

27° Un aultre baston d'argent blanc avec la masse pour le bedeau haut de trois pieds 2 poulces. Cette masse y fut adjoustée par le soin du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de ce monastère, l'an 1643;

28° Un plat d'argent doré, fort grand et fort pesant, semé en fonds de coquilles ou pommes de pin, de 14 poulces de diamètre avec la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu;* lequel plat est fort beau et sert aux grandes festes au lavabo de la grande messe;

29° Un encensoir d'argent blanc, fort pesant et beau, haut de 9 poulces sans les chaisnes, par le milieu de 4 poulces de diamètre, long avec les chaisnes, avec la boucle ou anneau de la poignée, de deux pieds trois poulces. Avec la navicule longue de cinq poulces, haute de deux et large de trois, sur laquelle l'escusson des armoiries de M. l'abbé de Guyse est gravé, quoy qu'il n'ait fourni l'argent, ains

seulement les fraiz qu'il a convenu faire à mettre deux anciens encensoirs qui estoient au monastère d'ancienneté en cestuy-là. Il y a aussy un petit cuillier pour presenter l'encens. Le tout fut faict l'an 1623 ;

30° Deux grands chandeliers d'argent doré pour les acolithes, cyzelés, hauts de 18 poulces et demy, la pate de 7 de diamètre et la coupe de 6 et demy, sur lesquels est escrit la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu ;*

31° Deux aultres chandeliers d'argent blanc, cyzelés et brunis, hauts d'un pied et 3 poulces, la pate de 6 poulces de diamètre. Iceux ont esté faicts par le soin et fraits des pères de nostre Congrégation, l'an 1643 ;

32° Deux aultres chandeliers, aussy d'argent blanc, cyzelés et brunis, de 14 poulces de hauteur et de 6 poulces de diamètre la pate, faicts comme dessus, l'an 1643 ;

33° Deux aultres chandeliers, pareillement d'argent blanc, cyzelés et brunis comme les cy-dessus, de 13 poulces de hauteur, la pate de 5 au diamètre, faicts l'an 1643 ;

34° Deux aultres chandeliers d'argent doré en quelques endroits, de 13 poulces et demy de hauteur et 5 de diamètre en la pate, sur laquelle est gravé l'escusson des armes dudit seigneur abbé de Guyse ;

35° Un texte des Évangiles, couvert d'argent doré en plusieurs endroits, long d'onze poulces et large de 8, avec un Sauveur en bosse d'un costé et un crucifix de l'aultre ;

36 Une coquille d'argent vermeil, fort grande, de 6 poulces de diamètre, donnée par M. de Mesgrigny, m[re] des requestes de l'hôtel du Roy, l'an 1635. Elle pèse environ deux marcs. Sur icelle sont gravées ses armoiries avec ces mots : *Votum pro domino Johanne Francisco de Mesgrigny ;*

37° Une paix d'argent doré et esmaillé, en forme ronde, sur laquelle est la devise de l'abbé Guillaume de Lamps : *Recours à Dieu*, pour montrer que c'est lui qui l'a faict faire ;

38° Des plaques d'argent en ovalle, sur lesquelles sont peints sept tableaux qui s'entretiennent en forme de boette. Il y a cinq plaques de 5 poulces de long et de 3 et demy de large ; furent données à la Thresorerie de ce monastère le 10 mars, l'an 1638, par M[re] Pierre Berard, s[r] de Brouhë, agent de M. l'abbé de Guyse en ce lieu ;

39° Une crosse ou baston pastoral, parfaitement belle et fort pesante, esmaillée et cyzelée, avec la représentation du baptesme de Nostre-Seigneur par S. Jean, en bosse au milieu de l'anneau, la figure de S. Michel au dessoubs et six figures d'apostres d'or massif autour de la masse. Elle se desmonte à vis en..... parties, ornée de pierreries et de perles fines, une des belles pièces du royaulme, pèse vingt et cinq marcs d'argent, suivant nos manuscripts, elle est estimée quinze mille livres tournois, elle est longue en tout de sept pieds deux poulces et demy de hauteur. Un très-expert orfèvre et lapidaire m'a dit qu'elle vaut plus de 30,000 livres, à cause de plusieurs

pierres pretieuses qui valent 80 ou 100 escus pièce ;

40° Une figure de S. Michel, de la hauteur d'un grand homme, couvert de lames d'or ducat, laquelle est posée au-dessus du tableau du mesme S. Michel, situé en la nef de l'église de ladite abbaye, dans une niche exprès fabriquée, laquelle figure fut faicte de 1,200 ducats d'or que Philippe IV, dit le Bel, roy de France, donna en offrance en ladite église, l'estant venu visiter par dévocion, l'an 1311 ;

41° Un benestier d'argent, partye bruni, l'autre cyzelé, avec son goupillon aussi d'argent, faicts par l'ordre du R. P. Dom Dominique Huillard, prieur des pères de la Congrégation de S. Maur en ladite abbaye, l'an 1643. Il est haut de 8 poulces, la cuve ouverte de 5 poulces et demy, cyzelé et bruni, avec des Cherubins de rapport, avec son goupillon, aussi d'argent, long de 10 poulces, estant creux ;

42° Une lampe d'argent, qui est continuellement ardante devant le Très-Saint Sacrement de ladite église, faicte par l'ordre du seigneur abbé de Guyse l'an 1623, sur laquelle l'escusson de ses armoiries est gravé. Il l'a, toutefois, faict faire de vieilles argentières qui estoient inutiles en ladite abbaye, les chaisnettes sont aussy d'argent ; elle est haute, depuis les deux extrémitez des deux anneaux du haut au bout des chaisnettes et poignée et du bas de celuy par lequel on la monte et descend, de 2 pieds et 11 poulces. Et la cuve d'icelle est ouverte de 8 poulces, et la mesme cuve, sans l'anneau qui y pend au bas, est haute de six poulces et demy ;

43° Item trois belles mitres, lesquelles quoy qu'elles ne soient pas d'argent, je ne laisserai de les mettre en ce lieu pour ce qu'elles sont plus précieuses ou autant que si elles en estoient à cause des belles perles, pierreries et broderies. L'une fut faict faire par Richard Tustin, 21e abbé du Mont-St-Michel, l'an 1254 : elle est en broderie, chargée de petites perles assez rondes; l'autre fut faict faire par Geoffroy de Servon l'an 1385, est à fonds de belles perles, enrichie de pierreries et est un peu plus belle que celle de Jolivet qui suit. Et l'autre est aussi à fonds de belles perles et enrichie de pierreries ; elle fut faicte par l'ordre de Robert Jolivet, 30e abbé de ce monastère, l'an 1411. Il y a aussi des gands pontificaux presque à toutes ces mitres et une paire de patins ; le tout gardé en la Thrésorerie de ce monastère, pour monstrer combien cette abbaye estoit majestueusement deservie autrefois ;

44° Item un aigle de cuivre dans le chœur, qui sert de pulpitre, d'une belle architecture et composition, sur lequel sont escrits ces mots qui suivent :

« *En l'an 1488 fut donné à Mr St-Michel, pour le service et usage de cette son église, cestuy aigle par Jehan Gillain l'aisné, lors procureur de cette abbaye, Dieu luy fasse pardon. Amen.* »

C'estoit un seculier. Toutes lesquelles choses sont dans l'église du monastère du Mont-St-Michel, comme il a esté spécifié cy dessus.

Parachevé cecy le 7 septembre 1647.

Thomas Le Roy.

§ 130.

Construction de l'escalier pour descendre du haut dortoir en l'église, l'an 1647.

L'an 1647, le 4e jour du mois d'octobre, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de ce monastère, par la direction du R. P. Dom Augustin Moinet, très-expert ès bastiments, a faict faire le petit escallier à descendre du haut dortoir dans l'église, près la porte de la sacristie. Auparavant, il y avoit une cloison entre les deux degrés, sçavoir: celui du bas dortoir à monter dans l'église et celui du haut dortoir, lequel estoit fort mal faict et incommode et mesme dangereux à se blesser, à cause du lieu ténébreux, au lieu duquel cestuy-cy a esté mis, composé seulement de sept marches belles et spatieuses de bois de sapin et a faict caver dans la muraille pour prendre ses longueurs et hausser la chambre de l'horeloge pour les hauteurs, faict faire aussy les degrés de sapin pour monter en ladite chambre et audit horeloge. Item faict faire et raccomoder la cloison d'entre lesdits escaliers et l'église et mestre un benestier en place, qui estoit autrefois à l'entrée de la porte du logis abbatial, dans la chapelle de S. Sauveur. Item faict esloigner la cloison de la bibliothèque pour eslargir l'allée pour la commodité des religieux qui estoit beaucoup escharssé, raccommoder les portes de ladite bibliothèque, de ladite allée et aultre cloison d'en

bas et de la chambre dudit horeloge, faict mettre les ferrures et claveures, le tout parfaitement commode au respect de ce qu'il estoit avant ce jour, revient en matereaux et paines d'ouvriers environ à la somme de soixante livres tournois. Ce que j'ay remarqué l'an et jour que dessus auquel a esté finy ledit ouvrage.

§ 131.

Disposition d'une porte pour l'entrée du monastère, l'an 1647.

L'an 1647, le 12e jour du mois d'octobre, la clochette avec tous ses assortiments a esté posée à la nouvelle entrée du monastère, comme aussi les portes, serrures et ferrures appliquées commodément. Pour ce, l'allée d'icelle a esté pavée de bois de sapin, les parois enduits et blanchis, le tout disposé à cette fin que celui qui est sacristain ait soin de ladite porte par lui ou par son sous-sacristain et pour ouvrir à ceux qui sonnent; il peut faire cette charge, sortant par la porte à ces fins d'entre ladite sacristie et ladite allée d'entrée : le tout revient à trente et six livres tournois, tant en matereaux qu'ouvrages de manœuvres. Cette entrée est pour servir dans l'église et dehors d'icelle aux seculiers passants sous les voultes du costé de la roue. Il a esté inséré icy le jour et

an que dessus qu'il a esté parfaict prour y avoir recours quand besoin sera.

§ 132.

Parachèvement du pavé de la nef de l'église pour 1,000 *livres.*

L'an 1648, le dernier jour du mois de janvier, le R. P. Dom Dominique Huillard, prieur de ce monastère, a faict parachever le restant du pavé de pierres dures de toute la nef et aisles de l'église dudit monastère, depuis le pilier du benestier, en tous endroits, jusques au bas du pignon d'icelle; le surplus avait été faict par son soin, l'an 1646, et lui coustoit 700 livres. Cette partye ou restant revient à mille livres tournois, y ayant beaucoup plus de besongne qu'à l'autre et qu'il a fallu tirer de nouveau et faire apporter la pierre du rocher à grands fraits. En cette somme de 1,000 l., les matereaux en général et les paines des artisants sont comprises, de sorte qu'à présent, par le soin et le zèle de ce bon père, ceux qui voient maintenant ladite église et qui l'avoient veue auparavant l'entrée des pères de ladite Congrégation en icelle, disent que c'est tout une aultre chose. Nostre-Seigneur en soit béni qui en donne et les moyens et les volontez et reçoive nos œuvres agréablement. Cette remarque a esté faicte au mesme jour.

Thomas Le Roy.

§ 133.

Annotation sur le § 33 *du chapitre* 31ᵉ *du présent livre, faite en* 1648.

Nota qu'au chapitre 31ᵉ du présent manuscrit, il est dit que l'an 1421, le haut de la nef de l'église du Mont-St-Michel tomba par cas fortuit, sçavoir, la voulte d'icelle et qu'elle fracassa tout le pavé. Mais il faut tenir audit chapitre, § 33, que ce ne fut point la voulte de la nef, qui ne se trouve point avoir jamais esté voultée, ny qu'elle ait fracassé le pavé, ains les chevrons et lambris ont causé ce débris audit pavé, lorsque plusieurs fois ladite église a esté bruslée, comme il a esté veu cy devant. Et aussi que ce fut le haut de l'église vers orient au-dessus des chaires du chœur, sçavoir, le grand autel et le bout de la croix d'icelle, après quelle ruine on fit une muraille au lieu où se voit la grille peinte entre ledit grand autel et le chœur, contre laquelle on érigea un autel pour dire les grandes messes, jusques à ce que le grand œuvre fut faict en la place desdites ruines, comme on le voit à présent. J'ay fait cette rétractation en ayant trouvé esclaircissement ce 1ᵉʳ jour de febvrier 1648.

§ 134.

Visite régulière du R. P. Dom Joachim Le Contat, visiteur, l'an 1647.

L'an 1647, le 29e jour du mois de mars, le R. P. Dom Joachim Le Contat, visiteur de la Congrégation de S. Maur en cette province, assisté de R. P. Dom Gatian Seguin, son secrétaire, a faict sa visite suivant les formes dans ce monastère du Mont-St-Michel, estant de ladite Congrégation. Icelle estant la dernière et 3e qu'il y estoit obligé de faire dans son triennat, où il n'a rien trouvé qui fut digne de correction, ny en quoy l'observance régulière fust altérée, grâces à Dieu, l'acte de laquelle il a fait signer au R. P. Dom Dominique Huillard, prieur et à son secrétaire à ce député, gardé et remis dans le dépost dudit monastère, après avoir fait une ample et fervente exhortation à la persévérance dans la vertu à toute la communaulté des moynes, composée environ de trente-deux personnes. En foy de quoy, et comme estant présent et de la mesme communaulté, je l'ay remarqué ycy pour servir, ledit jour 5 de febvrier 1648.

§ 135.

Inventaire des ornements et choses de l'église, faict en 1648.

Aucun détail nouveau à noter le 3 febvrier 1648.

§ 135.

Arrest du grand conseil contre Mr d'Avranches, pour la visite intérieure.

L'an 1648, le 3e jour de febvrier, a esté rendu arrest au grand conseil du Roy, à Paris, pour les choses débatues entre Mr Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, et les moynes du Mont-St-Michel au péril de la mer, de la Congrégation de S. Maur, de quoy il a esté fait mention, sçavoir est que ledit évesque prétendoit juridiction sur l'intérieur desdits moynes, visiter le monastère et lieux réguliers, avec la paroisse de la ville dudit Mont et l'abrogation de l'archidiaconé de ladite abbaye, joint deffenses aux moynes et aultres en ce lieu de confesser les séculiers sans son approbation. Procès à ces fins intenté entre lesdites partyes dès le 29e jour du mois de may 1647, lequel a duré jusques à ce jour susdit, qu'il y a eu arrest audit grand conseil, et lequel procès a cousté auxdits moynes environ la somme de mil cinq cents livres tournois sans les paines, la substance duquel fera (comme il se voit en la teneur suivante) que ledit sr évesque aura visite dans l'église du monastère et dans la paroisse du Mont, et qu'il aura droit d'approuver tous les confesseurs, tant réguliers que séculiers en ce lieu, avec deffenses à lui faites de congnoistre des vies, meurs et de la régularité desdits

moynes, ny visiter les lieux réguliers, tant et si longtemps qu'ils seront en congrégation, et l'excommunication jettée par ledit évesque sur la communauté bien levée, par cy devant, *ad cautelam*, par l'official de Paris. Et de plus, ledit s[r] évesque a esté draplé par le s[r] Advocat général du procédé porté cy dessus. Il y a eu 9 audiences; il s'y est dit les plus belles choses du monde en faveur des moynes. Tous les évesques de France estoient nos parties, et mesme, quand ledit arrest a esté donné, il y en avoit 10 ou 12 en habit assistants au conseil. M. de Souvré, nostre abbé, nous a servy en tout ce qu'il a peu de son crédit et de sa faveur, ce qui a bien faict pour les droits de nostre Congrégation. Suit ledit arrest :

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons, comme par arrest cejourdhuy donné en nostre grand conseil, entre nostre bien amé Messire Jacques de Souvré, bailly et grand croix de l'ordre de St-Jan de Hierusalem, abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer, Ordre de sainct Benoist, et les Religieux, Prieur et Couvent de ladite abbaye de la Congrégation de S. Maur dudit Ordre de sainct Benoist, tant en leur nom que comme prenant le fait et cause pour M[re] François Petit, prebstre curé de l'église parrochiale S. Pierre dudit Mont-St-Michel, appelant comme d'abus, tant du statut synodal faict par nostre bien amé et féal conseiller en nos conseils Messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, du 2 may 1647, en ce que par iceluy il est porté que

lesdits religieux n'ont aulcun pouvoir ny permission de confesser, encore moins d'absoudre des cas à luy réservez et que toutes les confessions à eux faictes sont absolument nulles, que des deux mandements du 15 desdits mois et an, contenant l'indiquation de sa visite qu'il entendoit faire, tant à l'extérieur qu'intérieur, correction et réformation des personnes et église dudit couvent, sentence dudit sieur évesque du 20 desdits mois et an, par laquelle il avoit déclaré lesdits prieur et religieux excommuniés et interdits en leurs personnes et de l'ordonnance portant que ladite sentence seroit publiée et affichée à la porte principale, tant de ladite abbaye que de l'église parrochiale dudit lieu, du 23 desdits mois et an et d'autre ordonnance dudit s[r] évesque, par laquelle il auroit déclaré ledit Petit, curé, suspend *a divinis* et commis, pour l'administration des Sacrements en ladite église S. Pierre, M[re] Gilles Corneille, presbtre, desdits jour et an, ensemble de toute la procédure faicte par ledit s[r] évesque lors de sa visite, et, faisant droit sur ledit appel, casser, révoquer et annuler lesdites sentences et ordonnances et tout ce qui s'en est ensuivy et a esté faict par ledit s[r] évesque, comme nul et abusif et faict contre et au préjudice des droits et exemptions de ladite abbaye et juridiction dudit abbé sur ladite cure de S. Pierre, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, nostre conseiller en nos conseils et évesque d'Avranches, intimé et défendeur d'aultre; et entre Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la Congrégation de S. Maur, partie intervenant audit procès

et requérant à ce que faisant droit sur son intervention, ladite abbaye du Mont-St-Michel et les religieux de ladite Congrégation, establis en icelle, soient desclarez exempts de la juridiction et visite dudit s^r évesque d'Avranches, ou en tous cas et attendu que ladite abbaye et religieux d'icelle sont du corps de ladite Congrégation de S. Maur, que, conformément aux saincts conciles, bulles de nos SS. PP. les Papes octroyées à ladite Congrégation et ordonnances royaux, ledit s^r évesque ne pourra visiter les lieux réguliers, personnes et meurs desdits religieux et généralement ce qui concerne l'observance régulière et régularité, laquelle visite et juridiction demeurera aux supérieurs de ladite Congrégation establis par les chapitres généraux d'icelle, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, défendeur à ladite intervention, d'aultre. Et entre ledit s^r abbé et lesdits religieux, prieur et couvent de ladite abbaye du Mont-St-Michel, demandeurs en faux contre certain acte ou extraict portant datte de l'an 1661, tiré d'un livre antique appellé *Livre Blanc*, dudit évesché d'Avranches, signé en l'extraict *Leconte*, promoteur et *R. Perronalt*, notaire apostolique dudit évesché; comme aussi contre un acte escrit en parchemin, contenant serment de fidélité et obéyssance de Guillaume, abbé du Mont-St-Michel et messire Louys de Bourbon, évesque d'Avranches, estant sans datte avec une croix, d'une part, et ledit messire Roger d'Aumont, évesque d'Avranches, défendeur, d'aultre. Après que Gaultier, advocat pour

lesdits religieux et couvent de ladite abbaye ; Laudier, advocat pour ledit s^r abbé, prenant le fait et cause dudit curé de St-Pierre du Mont-St-Michel ; Girard, advocat pour ledit supérieur général de ladite Congrégation de St-Maur, assistez de Nicolas, procureur desdits s^rs Abbé, Supérieur et Religieux ; de Monthelon, advocat pour ledit s^r évesque d'Avranches, assisté de Huguenot, son procureur, et Bailly pour nostre procureur ont esté ouis ; iceluy Nostre Grand Conseil par son dit arrest faisant droict sur lesdites instances, ayant aucunement esgard à l'intervention dudit Tarisse, supérieur général de ladite Congrégation de S. Maur, sans s'arrester aux ordonnances et sentences rendues par ledit évesque d'Avranches, a ordonné et ordonne que l'excommunication levée à cautele demeurera purement et simplement levée, ordonne que ledit Petit, curé de l'église parrochiale de St-Pierre dudit Mont-St-Michel, se retirera par devers ledit évesque pour luy estre la suspension et interdiction portée par sadite sentence levée, laquelle suspension et interdiction ledit évesque sera tenu lever à la première requisition dudit Petit, comme aussi sera ledit Petit, curé, tenu d'assister aux synodes toutesfois et quantes qu'ils seront convoqués par ledit évesque d'Avranches, a maintenu et gardé, maintient et garde ledit évesque d'Avranches en tout droit de visite en ladite église parrochiale de St-Pierre et monastère dudit Mont-St-Michel, fors et excepté sur les lieux réguliers, discipline régulière et personnes desdits religieux, tant et si longuement

qu'ils demeureront en congrégation. Et ne pourront lesdits religieux confesser aulcuns séculiers ny commettre à cet effet qu'ils ne soient auparavant approuvés par ledit évesque sans despens. Si donnons en mandement et commettons par ces présentes au premier, nostre huissier ou sergent sur ce requis, qu'à la requeste desdits Abbé, Religieux et Couvent de ladite abbaye du Mont-St-Michel, le présent arrest il signifie à tous ceux qu'il appartiendra et au surplus faire tous exploits et actes de justice requis et nécessaires. De ce faire luy donnons pouvoir sans pour ce demander placet, visa ny pareatis, nonobstant clameur de haro, chartre normande, en tesmoing de quoy nous avons fait mestre nostre scel à cesdites présentes. Donné et prononcé en l'audience de nostre grand conseil à Paris, le 3e jour de febvrier l'an de grâce 1648 et de nostre règne le cinquième.

Signé par le Roy à la relation des gens de son Grand Conseil, Roger, et scelé du grand sceau en cire jaune.

Collationné à l'original en parchemain, iceluy remis ès archives le jour 10e du mois de may 1648.

Thomas Le Roy,
Moyne Bénédictin.

§ 137.

L'arrest du conseil est donné sans préjudicier au for extérieur de l'archidiaconné.

Item est à remarquer que, par le susdit arrest, le Conseil a maintenu M. l'évesque d'Avranches à visiter

la paroisse du Mont-St-Michel, quoyque jusques à ce jour luy ny ses prédécesseurs n'y eussent faict aucune visite, et ce en conséquence de la transaction de 1236, par laquelle les appellations de l'archidiacre de l'abbaye ressortent par devant M. l'évesque dudit Avranches, et partant on a jugé qu'en cette qualité, comme supérieur, il avoit droit de visiter ladite paroisse, et que les religieux de l'abbaye devoient prendre l'approbation pour confesser les séculiers, ce qui a donné lieu à l'arrest cy dessus, sans pourtant que ledit arrest, au surplus, préjudicie à ladite transaction de 1235 pour la juridiction que M. l'abbé dudit Mont-St-Michel et son archidiacre ont dans la paroisse et ville dudit Mont-St-Michel. Faict les jour et an que dessus.

§ 138.

M. le marquis de Mortemal et Mme la marquise de Quergeant ont visité ce Mont, 1648.

L'an 1648, le 13e jour de febvrier, M. le marquis de Mortemal et son fils, avec Madame la marquise de Quergeant et grand train, tant d'hommes que de chevaux, iceluy composé de trois carrosses à chascun six chevaux, en tout quarante chevaux, sont venus par dévotion en cette abbaye, conduits jusques ès portes de la ville par M. de Lorges Montgommery, chez lequel ils avoient couché en sa maison de Pon-

torson. Ledit marquis et la marquise ayant faict leurs dévotions, reçeu la saincte communion, veu ce qui se pouvoit voir de rare dans le monastère, ils s'en sont retournés. Je l'ay remarqué le 13 mars 1648.

§ 109.

Présentation pour la cure d'Ardevon par les moynes, 14 février 1648, de Mre Guillaume Thiesse, de l'archidiaconé de Rouen, en remplacement de Mre Maurice de La Porte, décédé.

— Noté le 14 février 1648.

§ 140.

Transport de la baronnie d'Ardevon aux P. P. Bénédictins, par M. de Guyse abbé, 13 septembre 1625. —Analyse de l'acte original.

— Noté le 13 mars 1643.

§ 105.

Procès-verbal des réparations à faire aux manoir, grange et appartenances de la baronnie d'Ardevon, 30 juin 1626.

— Noté le 13 mars 1648.

§ 142.

Procès-verbal des réparations à faire à l'auditoire d'Ardevon, 12 *août* 1622.

Il résulte de l'acte transcrit par Th. Le Roy, que les réparations étaient faites à la chapelle située près de l'église et qui servait alors d'auditoire.
— Noté le 13 mars 1648.

§ 143.

Procès-verbal des réparations à faire à la Bergerie de la Rue, dépendant de la baronnie d'Ardevon.

— Acte du 18 août 1622, transcrit le 13 mars 1648.

§ 144.

Etat des réparations faictes à diverses époques au manoir d'Ardevon.

— Dressé le 13 mars 1648.

§ 145.

On a commencé de chanter au chœur les hymnes nouveaux, l'an 1648.

L'an 1648, le 11e jour de mars, la veille du glorieux S. Joseph, aux premières vespres de la feste dudit sainct on a commencé à chanter dans le chœur de l'église du monastère du Mont-St-Michel les hymnes nouveaux composez ou plutôt les hymnes anciens corrigez, changez et augmentés par N. S. Père le Pape, Urbain VIII, d'heureuse mémoire, environ en l'an 1635, sur les chants nouveaux ou nouvellement accomodez ausdits hymnes par les Religieux de la Congrégation de S. Maur. Ce que j'ay remarqué icy pour y avoir recours, quand besoin sera, l'an 1648, ledit jour 11e dudit mois.

§ 146.

Vendition de 18 *ruches froment et une geline de rente, deues à l'aumosnerie, à Mre Pancrace-Achille Betille, théologal et official d'Avranches avec le remplacement le* 9 *mars* 1648 *et acquisition en remploi* 1° *de* 4 *verges de terre en Huynes, moyennant* 120 *livres, et d'une rente de* 11 *livres* 5 *sols sur Louys Colibert, du Mont-St-Michel.*

Sans date d'annotation.

§ 147.

Contrat de cession de la baronnie d'Ardevon, par M. de Guyse, abbé, aux Pères Bénédictins (13 *septembre* 1625).

— Copie de l'acte analysé au § 140, dressée le 19 mars 1648.

§ 148.

Nouvelles augmentations de charges outre celles du concordat d'establissement.

Sçavoir, au prédicateur de la paroisse St-Pierre dudit Mont. . . . . 30 liv.

Au moyne lay. 60

Aux trois portiers, 72 livres tournois à raison de 24 livres chacun 72

Aux soldats du chasteau. 13

Et à la despense de Monseigneur l'Evesque d'Avranches quand il fera sa visite en ce lieu, total 175 liv., sans la despense dud. seigneur. 175

J'ay remarqué le tout pour instruire nos successeurs, le 19 mars 1648.

§ 149.

Transport et cession du colombier de Genest par M. de Guyse aux Pères Bénédictins (17 *septembre* 1625).

— Extraict de l'acte original, le 19 mars 1648.

§ 150.

Réception du Rituel de la Congrégation.

L'an 1648, le 23e jour du mois de mars, nous avons reçeu en ce monastère du Mont-St-Michel et commencé à mettre en pratique le Rituel de la Congrégation faict par un des pères d'icelle et imprimé la mesme année. En iceluy sont les obsèques des deffunts avec toutes les oraisons et prières qu'il faut faire dans ladite Congrégation, outre celles du Breviaire, Missel, etc. Je l'ay remarqué le jour et an que dessus pour s'en souvenir en temps et lieu que besoin sera.

§ 151.

Obtention des lettres de garde-gardienne pour le Mont-St-Michel, du Roy Louis XIV, le 23 *décembre* 1647.

Sans date d'annotation.

§ 152.

Don du tableau de M. de Souvré, l'an 1648.

L'an 1648, le 2e jour du mois d'avril, les Prieur et Religieux du Mont-St-Michel, au péril de la mer, ont reçeu un tableau sur toile, haut de 14 à 15 pieds et large de 10 à 12, dans lequel est le portrait de messire Jacques de Souvré, grand'croix et bailly de la religion et chevalerie de Malthe, et abbé de cette abbaye dudit Mont-St-Michel, lequel abbé est représenté en iceluy à cheval et armé de toutes pièces, ledit tableau est fort beau, il a cousté cent livres tournois audit sieur abbé. L'escusson de ses armes est dedans et l'a envoyé auxdits Religieux en signe de bienveillance et de l'affection qu'il leur porte. Ils l'ont faict enchâsser dans un beau cadre de bois menuisé et l'ont faict mettre en la grande sale du monastère pour estre veu de tous ceux qui y entreront toutesfois et quantes. Faict cette remarque les jour et an que dessus.

§ 153.

Election de Dom Julien Duchemin, par les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, pour être conventuel au chapitre provincial, le 17 *avril* 1648.

§ 154.

Monsieur l'Evesque de Coustances vint par dévotion en ce Mont, l'an 1648.

L'an 1648, le 2ᵉ jour de may, la veille de la feste de l'invention de la Ste-Croix, Révérend Père en Dieu, Messire Aubry, évesque de Coustances, de ceste province de Normandie, arriva avec tout son train en ceste ville du Mont-St-Michel où estant, incontinant il monta en l'église du monastère, les Religieux estant au réfectoire pour prendre leur réfection du soir, le R. P. Dom Vincent Legrand, soubprieur en l'absence du R. P. prieur, pour lors à la diéte provinciale d'Angers, luy alla au devant avec deux religieux seulement, ledit seigneur évesque, ne permettant qu'on luy fit aulcun honneur extraordinaire. Après avoir faict ses prières en ladite église, on le mena au logis abbatial, après avoir soupé, pour reposer la nuit, ses gens dévalèrent en ladite ville pour coucher. Le lendemain, il dit la saincte messe au grand autel de ladite église, à basse-voix, à laquelle les religieux non prebstres reçeurent de sa main la saincte communion, après quoy et les actions de grâces rendues, ledit R. P. soubprieur luy fit voir les sainctes reliques, lesquelles il vénéra très-dévotement et les fit vénérer à ses aumosniers, et puis vit tout le monastère, et après avoir desjeuné dans la salle des hostes avec ses aumosniers et gentils-

hommes, il monta en son carroce et s'en alla à St-Malo le mesme jour, ayant faict tant de remerciments audit père soubprieur, lequel il voulut estre au bout de la table au-dessus de luy et à costé le R. P. Dom Aubert Giroult, procureur, à chascun repas et a tesmoigné tant de ressentiment de la bonne réception qu'il disoit luy avoir esté faicte en ce lieu qu'il n'en peut pas faire ni dire davantage, protestant servir la Congrégation.

§ 155.

M. l'abbé de Savigny vint en voyage en ce Mont, l'an 1648.

L'an 1648, le 27ᵉ jour de may, M. l'abbé de Savigny, cadet de la maison de la Vieuville, près de ces quartiers icy, vint en voyage en ce Mont-St-Michel, ayant un gentilhomme, un vallet de chambre et un pallefrenier avec luy à cheval et deux lacquets; et pour ce qui est de sa personne, au lieu d'avoir l'habit blanc avec le scapulaire noir de son patriarche S. Bernard, de l'ordre duquel est ledit Savigny, il avoit un habit de drap de Hollande gris avec le juste à corps chargé de passements ou grandes nattes d'or larges de trois doigts, avec le plumet à son chapeau et l'espée à son costé pendue d'un bosdrier en broderie d'or. Estant arrivé à la porte de la ville, des portiers et bourgeois qui estoient en garde luy demandèrent les armes auparavant d'entrer, suivant les ordonnances

royaux et la coustume gardée de longue main en ce lieu. Alors ce jeune abbé cavalier se mettant en colère, disant qu'il les portoit bien dans le Louvre, mit la main à l'espée et en donna plusieurs coups du plat sur un des portiers, celuy qui se trouva le plus près de luy. Après quoy se fit un grand tumulte à la porte de la ville et peu s'en fallut qu'il ne reçeut affront et qu'on ne le canardast. Mais bien luy en prit que cela arriva de bon matin et que les cerveaux de nos bourgeois du Mont-St-Michel n'estoient point encore eschauffez du cildre de Normandie. A ces bruits, le s[r] de la Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte et ce néantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées. Il vint en l'abbaye où le R. P. Dom Dominique Huillard, pour lors prieur, l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère, et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson incontinant, pour affermer sadite abbaye, n'ayant jamais voulu manger ny boire en ce lieu, sinon qu'il gousta à une bouteille de vin qu'on luy envoya à l'hostellerie, pour obliger les Religieux. Tout cecy nous doit faire deplorer la misère du temps de voir ainssy les beaux monastères estre possédés par les seculiers qui ne sçavent aucune règle de religion. Et les pères et mères sont beaucoup blasmables devant Dieu de procurer auprès des Roys des bénéfices à leurs enfants qui soient dans une vie ainssy mondaine, car ils se sauveroient facilement sans cela dans le

monde. Cela se voit en ce mesme abbé cy-dessus, lequel en la conversation de sa personne est très-honneste homme et bien nay, bon cavalier et qui a desjà passé du temps dans les armées au service du Roy. Nostre bon Dieu, mette s'il luy plaist, ordre à son église.

§ 156.

Cinq religieux de ce Mont-St-Michel reçeurent les ordres de M. de Coustances, l'an 1648.

L'an 1648, au quatre-temps de la Penthecoste, 8 juin, cinq des religieux de ce monastère, conduits par le R. P. Dom Aubert Giroult, cellerier en iceluy, reçeurent les ordres du R. P. en Dieu Messire Ch. Aubry, évesque de Coustances, sçavoir furent faicts prebstres Dom Bernard Ramelin, Dom Marc Fouyer, Dom Philippes de Versillé, Dom Jacques Gaumer et Frère Anthoine Vinot, sousdiacre. Ce bon seigneur évesque montra bientost des effects des promesses qu'il avoit faictes en ce Mont, y estant le 2e jour du mois de mai dernier. Car tout aussy tost qu'il sçeut que les Religieux estoient venus, ledit R. P. Giroult les luy ayant présentés avec leurs obédiences, il les reçeut avec toute l'affabilité et le respect qu'on peut dire, il les interrogea tous luy mesme et leur demanda leurs lettres d'ordre qu'il leut pareillement, et puis il les admit (quoy qu'il n'en peut poinct faire de difficulté, car ils estoient tous très-capables et les meilleurs du cours de théologie) et leur

enchargea d'user de ce qui estoit dans son palais épiscopal comme du Mont-St-Michel, donnant ordre à ses aumosniers de leur fournir tous les ornements nécessaires. Là tous les aultres religieux, des Mendiants et aultres qui prenoient les ordres ce jour, voyant ceux du Mont-St-Michel revestuz des belles aubes à poinct couppé du seigneur évesque et de ses beaux chasubles en broderie d'or et d'argent, demandoient qui estoient ces bons pères Bénédictins, à qui on faisoit tant d'honneur; tant eux que le peuple de Coustances les appeloient Messieurs, tant eut d'esclat l'honneur que ce seigneur évesque leur fit. Mais ce ne fut point le tout, car les ordres estant faictes, il les fit tous disner à sa table et les traicta avec tant de magnificence, d'honneur et de respect que ces bons religieux en estoient tout confus et honteux, personne ne disnant à sa table que luy et eux ce jour-là. Après le disner, il leur fit veoir entièrement son palais épiscopal et leur fit donner leurs lettres d'ordres gratis, sans permettre qu'on donnast un seul denier aux secrétaires. Puis, en prenant congé de luy, il leur fit beaucoup de protestations de servir la Congrégation au général et au particulier quand l'occasion s'en présenteroit, et que, pour le tesmoigner allant faire visite dans son diocèse, il la feroit dans plusieurs abbayes qui luy sont sujettes pour n'estre point en congrégation et disposeroit les abbés et les religieux à son possible d'establir les pères de la Congrégation de S. Maur en icelles, pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification du prochain.

§ 157.

La cisterne de l'aumosnerie tient 82 *tonneaux, a esté mesurée, l'an* 1648.

L'an 1648, le 10e jour du mois de juin, on a mesuré la grande cisterne de l'aumosnerie qui, ayant 15 pieds de longueur, 11 de largeur et 15 de profondeur, contient en son caveau 82 tonneaux, supposé que le pied cube tienne 16 pots, le surplus estant mis pour ce qu'en emporte l'arcade qui est au milieu. Cedit mesurage a esté faict soigneusement par personnes expertes le jour et an que dessus.

§ 158.

Arrivée du R. P. Dom Charles Rateau, pour estre prieur en ce Monastère.

L'an 1648, le 27e jour du mois de juin, le R. P. Dom Charles Rateau est arrivé en ce Mont-St-Michel pour gouverner le monastère dudit lieu en qualité de prieur, esleu en chapitre général tenu à Vendosme, canoniquement et selon les priviléges de nostre Congrégation, le 15e jour du courant, comme il a apparu aux Religieux dudit monastère, par la lecture de son obédience, qu'il a faict lire au chapitre en la présence de tous, icelle en date desdits mois et an. Or, cedit R. P. est natif de la ville de Vendosme en

Vendosmois, de la noble et honorable famille des Rateau, gens qui de longtemps se sont rendus recommandables tant par leur bonne foi que rectitude dans le faict de la justice qu'ils ont exercée dans la barre du siége d'icelle audit Vendosme, et particulièrement Monsieur Jan Rateau, père dudit R. P. prieur, lequel moy qui escris cecy, ay eu l'honneur de congnoistre et l'ay veu plusieurs fois venir au monastère de Vendosme, pour l'affection qu'il portoit aux religieux dudit lieu, jusques là qu'il estoit tout leur conseil, et ils luy confioient tout le soin et maniement de leurs plus sérieuses affaires pour et à cause de sa grande probité et preudhomie. Pour ce qui est dudit R. P. prieur, son fils, il y a environ 16 ou 17 ans qu'il a pris l'habit en nostredite Congrégation et en icelle s'est rendu très-docte dans les lettres humaines et divines, philosophie et théologie, comme aussy dans le droict canon et civil, mais qui plus est dans la vertu, la science des sciences; c'est ce qui a induit les supérieurs de ladite Congrégation à luy donner des charges en icelle : premièrement ils le constituèrent quelques années soubsprieur en ce monastère dudit Mont-St-Michel, de là il fut en la mesme dignité de soubsprieur en l'abbaye de St-Melaine de Rennes en Bretagne. Puis ils l'establirent prieur claustral du monastère de St-Sauveur de l'Esvière-lés-Angers, et finalement les jours et an que dessus, prieur du Mont-St-Michel, où Nostre-Seigneur lui veuille donner la grâce de continuer ses travaux à son service. Le 29e jour dudit mois, peu après l'ar-

rivée dudit R. P. prieur, le R. P. Dom Dominique Huillard partit de ce lieu y ayant esté supérieur 6 ans et gouverné très-prudemment le monastère pour aller prieur au monastère de Rhedon, où il a esté destiné par le mesme chapitre général cy dessus, sans parler du temps auquel il y a esté aussi procureur. Faict les jour et an que dessus.

§ 159.

Réconciliation entre les Révérendissimes évesques d'Avranches et les Religieux du Mont-St-Michel, faicte l'an 1648.

L'an 1648, le 3e jour du mois de juillet, 6 jours après l'arrivée du R. P. Dom Charles Rateau, prieur de ceste abbaye du Mont-St-Michel, le mesme R. P. alla rendre sa visite au Révérendissime Roger d'Aumont, Monseigneur l'évesque d'Avranches en son palais épiscopal, audit lieu, naguères de retour de Paris, là où il estoit allé l'an passé, aux fins de solliciter le procès intenté contre cestedite abbaye au grand conseil touchant les prétentions de visite qu'il avoit sur les religieux d'icelle. Ledit R. P. fut reçeu dudit seigneur évesque avec tous les tesmoignages de bienveillance qui se peuvent dire, le remerciant d'affection d'avoir esté si exact à luy rendre ce devoir si maturément, protestant doresnavant vouloir servir la Congrégation en général et luy en particulier, et qu'il estoit grandement fasché de tout ce qui s'estoit passé

et dudit procès qui, au fonds, n'estoit intenté que sur une pointille d'honneur qu'il ne prétendroit jamais plus à l'advenir. Après tous lesquels discours gratieux il se mit à parler de nostre Congrégation et qu'il avoit dessein de l'establir dans son abbaye d'Usarches, qu'il y avoit longtemps que cela le tenoit, et qu'ayant faict son possible avec les pères de ladite Congrégation, cela n'avoit point réussy, toutefois qu'il espéroit en venir à bonne fin. Lesquels discours finis et une bonne demie-heure passée, ledit R. P. luy demanda sa bénédiction et prit congé de luy; il le conduisit dehors la porte de la salle et luy demanda s'il avoit disné, à qui luy fut respondu que ouy, quoy cessant il se mettoit en devoir de luy faire prendre son repas en sa maison, et en luy disant adieu il se recommanda affectueusement à ses prières, et qu'il creust asseurément qu'il estoit des bons amis de la Religion et que, pour tesmoigner de ce, il envoiroit son frère veoir le R. P. au Mont-St-Michel, qui estoit pour lors audit Avranches avec luy, un des cadets de la maison d'Aumont, et que par le mesme moyen il luy envoiroit le Jubilé, lequel cette année Innocent X a permis estre gaigné en France. De tout ce que dessus, j'estois tesmoin oculaire et auriculaire, ledit R. P. prieur m'ayant mené avec luy pour luy servir de compagnon. Ceux qui sçauront combien ce seigneur portoit avant ses intérests prétendus contre les moynes du Mont-St-Michel s'estonneront de voir une réconciliation si prompte, et laquelle lesdits moynes n'eussent osé procurer pour la haute portée dudit seigneur. Mais il faut

sçavoir que les officiers de son évesché ayant taxé M. de Souvré abbé commendataire de cette abbaye à 3 liv. d'amende, faute d'avoir assisté aux synodes à Pasques dernier audit Avranches (quoyque sans fondement estant un séculier et non d'église), et ledit de Souvré le sçachant, estant desjà assez altéré contre ledit seigneur évesque, touchant les procès cy devant déclarés auxquels il estoit intervenu, pour obliger ses religieux qu'il ayme uniquement, alors il se mit aux champs ouvertement contre ledit évesque, disant tout hault chez le Roy et parmy tous les courtisans que l'évesque d'Avranches ne s'estoit pas contenté de fulminer ses excommunications contre ses pauvres moynes, que luy, leur abbé, il l'avoit aussy taxé à l'amende, ce qui couroit de costé et d'aultre et estoit trouvé mauvais de tous ; partant M. de Villequier, frère aisné dudit seigneur évesque, ayant sçeu cela, comme il est capitaine général des gardes de Sa Majesté, craygnant que cecy ne luy causat quelque accident (car il n'ignore pas combien M. le commandeur de Souvré est bien venu à la cour) parla de bonne sorte au seigneur évesque son frère, à ce qu'on peut présumer, et puis, interposant de ses amis, il les fit tous deux embrasser et se remettre bien ensemble, et en cette réconciliation M. de Souvré recommanda audit seigneur évesque de rien davantage prétendre sur les Religieux de son abbaye du Mont-St-Michel et de les laisser en paix, sçachant bien qu'ils estoient très-grands et très-vertueux Religieux. Ce que présentement ils expérimentent et est à présumer que ledit seigneur ne leur fera meshuy

aulcune importunité. Dieu le veuille. Plusieurs personnes sont grandement estonnées en ces quartiers d'un si subit accord, ayant veu ce seigneur évesque tant animé contre lesdits moynes et particulièrement en la ville d'Avranches où tous ont délaissé la partie d'iceux pour estre du costé dudit seigneur. Il n'y a eu des gens d'église que M. Bétille, official, qui fust pour eux, encore c'estoit en cachette, et de Messieurs de la justice, il n'y a eu que M. du Mesnil-Terré, lieutenant général, vray ami de ce monastère, qui ouvertement a tesmoigné continuation d'amitié, et M. de Ronthon, viconte dudit lieu, frère de Dom Aubert Giroult, Religieux, procureur de ladite abbaye : quoy qu'avant ces présentes il s'en trouvat en ladite ville qui se disoient grands amis du monastère. Mesme dans le Mont-St-Michel, le sieur de La Lande Nicolas Bernier, major de la garde, a tellement tourné casaque qu'il tesmoigna et déposa contre ses seigneurs les Religieux et fournit le concordat passé avec Mr de Guyse, abbé, pour monstrer que le seigneur évesque avoit visite en ce monastère, puisque par iceluy ils s'obligeoient de défrayer ledit seigneur évesque quand il y viendroit pour la faire. Il y a eu aussi d'aultres qui ont esté contre, mais ledit La Lande en est un des plus avant et aussi le plus estonné, voyant cet accord inopiné.

Faict cette remarque le jour et an que dessus par moy Religieux et tesmoin oculaire susdit.

Thomas Le Roy.

§ 160.

Prise d'un marsoin de 5 pieds et demy de long sur les grèves au Mont, l'an 1648.

L'an 1648, le 7e jour du présent mois de juillet, les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel, comme seigneurs de la ville dudit lieu, en conséquence qu'ils sont seigneurs de la baronnie d'Ardevon, ont faict prendre un petit marsoin dans la rivière qui passe entre le Mont-St-Michel et le roc de Tombelaine, long de cinq pieds et demy seulement ; il y a eu trois portions pour toute la communaulté, composée de 25 moynes et cinq ou six serviteurs, sans ce qui a esté présenté aux hostes. Faict cette remarque le jour et an que dessus.

§ 161.

Conclusion d'un cours d'estudes de théologie faict en ce monastère soubs le P. Dom Hiérosme d'Haraucourt, l'an 1648.

L'an 1648, le lundy 13e jour du mois de juillet, le R. P. D. Hiérosme d'Haraucourt a conclu son cours de théologie qu'il avoit commencé, incontinant après le chapitre général tenu à Vendosme l'an 1645, en cette abbaye du Mont-St-Michel, composé d'onze escoliers, sçavoir : les PP. DD. Gelase Bidaut, Romuald

Danjou, Philibert Chapel, Marc Foyer, Louys Vincent, Jehan Guyart, Jacques Gaumert, Philippe de Versillé, Julien Cohu, Martin le Poictevin et Bernard Hamelin, à présent presbtres. Lequel cours a parfaictement bien réussy, grâce à Dieu, pour ce que trois d'iceluy sont capables d'enseigner en sortant (si la Congrégation qui ne manque pas de maistres d'étude en avoit besoin), sçavoir : les PP. D. Jehan Guyart, Martin le Poictevin et Bernard Hamelin, lesquels trois nommés sont fort bons prédicateurs pour ne s'y estre encore beaucoup exercez, comme aussi le P. Dom Philibert Chapel, lesquels on espère qu'ils seront capables (aydant Dieu) d'honorer et servir nostre mère la Religion. Il y en a encore du mesme cours qui sont assez passablement capables soit en la doctrine, soit en la prédication, mais les dessus nommés l'emportent. Ils ont bien de l'obligation à leur bon maistre ledit R. P. Dom Hiérosme, comme aussi toute la Congrégation de laquelle ce bon père n'est pas profés ains de celle de S. Vannes en Lorraine, d'où celle-ci dériva l'an 1613. Il passa en France, luy quatre-vingtiesme environ, l'an 1635, par la permission de Louys XIII, roy de ladite France, lequel ayant dépossédé Charles, duc de Lorraine, de son duché pour s'estre mescongneu envers ledit seigneur roy, duquel il estoit vassal à cause du duché de Bar en Barrois, pour ces causes les guerres ayant beaucoup incommodé ce pays, Sa Majesté Royale, comme dit est, permit à notre R. P. supérieur général de faire cette charité à nos PP. Lorrains, sçavoir : d'en retirer ceux qui estoient

plus de conséquence pour l'ordre, les mettant en nos monastères de France, afin de là leur faire charité et hospitalité jusques à une paix restituée en leur patrie, laquelle faicte ils s'en pourroient retourner. Plusieurs s'en sont retournez pour repeupler et restaurer leurs monastères qui ont esté en beaucoup d'endroicts désolés et ruynés par lesdites guerres, les autres sont demeurez en France. Un desquels est ledit P. d'Haraucourt, qui ayant demeuré dans ladite Congrégation, luy a rendu tout le service qu'il a peu, avec le bon exemple et œdification de sa vie très-vertueuse. Il a enseigné un cours de philosophie à nos confrères en l'abbaye de Tyron et un aultre cours de théologie ès abbayes de Rhédon et St-Benoist-sur-Loire, ce qui fit nécessaire d'envoyer les escoliers de l'une achever en l'aultre; et en celle-cy du Mont-St-Michel il a enseigné deux aultres cours de théologie, et de plus a esté désigné encore au chapitre général dernier, tenu à Vendosme l'an 1648 présent, pour en enseigner encore un aultre en l'abbaye de Marmoustier près Tours. Et pourtant ce n'est point sans cause si j'ay dit que nostre Congrégation luy a grande obligation, ayant rendu si grand nombre des religieux d'icelle très-parfaictement doctes. J'aurois beaucoup d'aultres choses à dire de ce bon père, quoyque de moindre conséquence que ses vertus, lesquelles estant pour l'honneur mondain et touchant sa naissance, je craindrois que son humilité ne les voudroit souffrir. Je ne parleray donc point de l'illustre maison de ses parents (puisque S. Benoist dit que le noble et le

roturier sont une mesme chose devant Dieu et qu'il n'y a que la vertu qui nous face considérer en sa présence) ny mesme feray mention de ces seigneurs d'Haraucourt, maison très-noble de Chamblay, près Nancy en Lorraine, d'une tige desquels il a pris son origine, lesquels accompagnèrent leur duc Godefroy de Bouillon à la conqueste de la terre saincte il y a environ 584 ans, ny mesme de cet aultre d'Haraucourt de la mesme maison de Chamblay, tous d'ancienne chevalerie dudit duché, lequel voyant le duc Anthoine estre un fainéant et malverser dans ses estats, luy mit la main sur le collet et le retint prisonnier l'espace de 15 ans dans une forte tour pour donner lieu, par son zèle public, de respirer au pauvre peuple Lorrain dans ses afflictions; de ce que il y peut avoir environ 340 ans, les historiens qui ont traité des choses dudit duché suppléeront à mon deffaut et à ce que son humilité ne me permet point de dire, entr'aultres le s[r] des Rosiers en a amplement parlé. Seulement je finiray cette remarque après l'avoir faicte et signée le jour et an que dessus.

Thomas Le Roy.

§ 162.

Envoyé l'histoire du Mont-St-Michel à nos P. P. de Paris, à St-Germain-des-Prés.

L'an 1648, le mesme 13[e] jour du mois de juillet,

suivant l'ordre et commendement du R. P. Dom Grégoire Tarisse, supérieur général cy-devant de nostre Congrégation, j'ay envoyé au R. P. Dom Lucas d'Achery, à St-Germain-des-Prés, à Paris, l'histoire de l'abbaye du Mont-St-Michel, contenant environ deux mains et demye de petit papier manuscript, composée de 18 chapitres et tirée tant des manuscripts du P. Dom Jan Huynes, qui avoit fait céans aussy ladite histoire, que des anciens boucquins dudit monastère, pour le tout servir à la confection de l'histoire générale de l'ordre de S. Benoist en France, suivant le dessein et intention des supérieurs majeurs d'icelle. Faict cette remarque le jour et an que dessus.

§ 163.

Première arrivée du R. P. Dom Germain Morel, visiteur de cette province en ce lieu, le 13 *juillet* 1648.

L'an 1648, le jour 13e dudit mois de juillet, le R. P. Dom Germain Morel, esleu visiteur de la Congrégation de S. Maur, en la province de Bretaigne, vint en ce monastère du Mont-St-Michel de la mesme province (après son eslection faite à Vendosme, au chapitre général tenu en cette abbaye de la Trinité) pour veoir ce qu'il luy convenoit faire des Religieux d'icelle, où estant il donna au R. P. prieur la liste et l'eslection des supérieurs de ladite Congrégation en laquelle sont spécifiés les abbayes et prieurés con-

ventuels unis à ladite Congrégation ensemble les noms et surnoms de tous les abbés, prieurs, administrateurs et autres supérieurs d'icelle.

§ 164.

Election du R. P. Dom Charles Rateau, 7e prieur de ce monastère et aultres supérieurs de la Congrégation, l'an 1648.

— Liste dressée le 14 juillet 1648.

§ 165.

Fasson des armoiries, chappiers et confessionnaux de la sacristie pour 650 *livres tournois « à bon marché » le* 19 *juillet* 1648.

— Faict le jour et an que dessus.

§ 166.

Réparation aux logements de la Rencontre, en Ardevon, le tout pour faire une hostellerie pour la somme de 400 *livres*, 22 *juillet* 1648.

— Faict le jour et an que dessus.

§ 167.

Procession générale où on a porté le corps de sainct Aubert à la rive d'Ardevon pour avoir du beau temps, *l'an* 1648.

L'an 1648, le 23e jour de juillet, feste de Ste-Magdeleine, les prieur et religieux de cette abbaye du Mont-St-Michel ont faict une procession générale pour obtenir de Dieu la serénité du temps propre pour la conservation des biens de la terre, lesquels périssoient à cause des trop fréquentes pluyes et aultres mauvaises intempéries. Elle a esté faicte comme il suit. Premièrement le seigneur illustrissime et révérendissime évesque d'Avranches ayant eu advis que, dès longtemps, lesdits prieur et religieux avoient dessein de faire ladite procession et qu'ils n'avoient voulu de crainte qu'il ne s'en offensast et qu'il ne l'eust ordonnée, il envoya aussitost une permission par escript, signée et scellée de sa main et sceau avec injonction à tous les curés circonvoisins de venir à icelle procession avec leur peuple, où on porteroit le corps du glorieux S. Aubert jusques à la chapelle de la Rive fondée de Ste Magdelaine. Le R. P. Dom Charles Rasteau, prieur, ayant reçeu cette permission, pensa n'en devoir rien faire parestre, car il n'en avoit pas aussi besoin, ains escrivit à plusieurs curés pour l'ordonnance de ladite procession et ne leur fit apparoir prudemment dudit pouvoir, ains seulement que ledit

seigneur évesque l'agréoit. Les curés de St-Pierre-du-Mont, de Beauvoir, d'Huisnes et d'Ardevon, avec leurs presbtres et parroisses, vinrent en ce Mont, où estant, nostre communaulté marcha en ordre, faisant porter les sainctes reliques de S. Aubert par deux presbtres séculiers. Ledit R. P. Dom Charles Rasteau portoit en ses mains l'image de la glorieuse Vierge, en laquelle il y a des cheveux de ladite dame, estant revestu en chappe, avec deux chantres revestus de mesme ; ainsy on fit laditte procession jusques à la chapelle, escortée qu'elle estoit d'environ cent mousquetaires petertuisaniers, la mesche allumée et l'espée au costé, le tambour battant, avec le petit fifre pour donner le ton, l'enseigne desployée, le tout soubs la conduite du sr de La Guillonnière, lieutenant de cette place, sous la direction du sergent-major La Lande Bernier, qui faisoit les rengs avec ses sergents de bandes ; estant arrivez en ladite chapelle on chanta plusieurs motets de dévotion comme allant et venant ; les curés des parroisses esloignées demandèrent permission à l'entrée de la grève, au retour, de s'en aller pour dire vespres en leur église, ce qui leur fut octroyé, et nostre procession continua jusques au Mont avec l'ordre susdit, où estant arrivez, les prétieuses reliques furent saluées de l'artillerie, après avoir déballé, à l'entrée de la première porte de la ville, item à la porte du pont-levis en la ville ; et les fauconneaux et pièces moyennes à l'entrée du chasteau et encore à l'entrée de l'église abbatiale, où estant on les reposa sur l'autel S. Michel et dit on quelques motets,

puis on les remit en la thrésorerie et on alla soupper, car on avoit dit les vespres par les chemins en revenant, et les quatre presbtres de l'église de S. Pierre furent conviez qui avoient porté le sainct corps. Voilà comme s'est passée cette procession en laquelle on rendit peut estre davantage d'honneur au glorieux S. Aubert et à ses sainctes reliques qu'il n'en avoit eu durant sa vie humaine, pour monstrerque Dieu veut honorer ses saincts. Il y a espérance qu'il obtiendra de la divinité ce de quoy tout le peuple le supplia très-dévotement en ce rencontre, car le temps est parfaictement beau et sec, propre pour meurir les bleds et aultres biens de la terre, à présent que j'escris cecy. Plaise à la divine bonté le faire continuer. Amen.

§ 168.

Sortie de Thomas Le Roy de ce monastère pour aller demeurer, par obédience, en un aultre, le 24 juillet 1648.

L'an 1648, le mesme jour 22 juillet, auparavant d'aller à ladite procession, arriva lettre du R. P. Dom Germain Morel, visiteur de cette province, par laquelle il estoit enjoint au R. P. prieur de ce monastère de faire partir dès le lendemain le P. D. Martin Poictevin pour aller à Marmoustier estre souprieur, D. Bernard Hamelin à St-Melaine pour s'addonner à la prœdication, et moy F. Thomas Le Roy qui escris cecy audict St-Melaine, pour là recepvoir les ordres dudit

R. P. visiteur pour aller en quelque monastère de nostredite Congrégation pour exercer l'office de procureur. Tellement que maintenant je puis dire que *quod verebar accidit mihi.* J'avois faict mon possible il y a longuement pour obtenir de mes supérieurs quelques années à tout le moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29 novembre 1646 et je dois partir demain le 24 juillet 1648, c'est ce qui m'afflige extrêmement et ce qui me faict dire ce mot, que je suis bien misérable de me voir ainsy réduit à estre continuellement dans le tracas et dans l'employ des choses extérieures, moy qui les hais et qui les abhorre si excessivement. Sont mes péchez qui me causent cette disgraace. O S. Archange, c'est que vous m'avez trouvé indigne et incapable, pour mes négligences, d'estre continué plus longuement, dans vostre sacré temple, chapelain. Mais, ô mon Dieu, j'ay mal dit (que je suis misérable), puisque en cela je ne fais que vostre volonté. Je vous en demande pardon mon unique, ne me prenez point au criminel et recevez mon petit labeur, vous protestant que ce sont des saillies de la partie inférieure, et jaçoit que dans les premières pensées de ma conversion à votre service dans la Congrégation, mon intention fust de chercher l'esloignement des tracas extérieurs où j'estois plongé dans le monde, pour en icelle m'adonner à la solitude et à la fuitte du bruit, néantmoins, mon Tout, mes intérêts à part, sans aultre considération que votre plus grande gloire, je m'abbandonne très-

irrévocablement et sans réserve entre les bras de votre divine providence, à la saincte obéissance et à l'accomplissement de votre très-saincte et très-prétieuse volonté en tout ce qu'il vous plaira me la manifester. Si j'ay de la répugnance aux choses extérieures et tracas et que mesme j'aye beaucoup d'indispositions corporelles et spirituelles qui m'y portent, je suis toutefois prêt, en tout temps et en tout lieu, de vous dire : *Ecce presto sum.* Que si vous voulez vous servir de moy, donnez-moy les grâces qui me sont nécessaires pour me conserver fidèle à vos loix, dans les occasions, lesquelles sont ce que je crains davantage dans ce rencontre. C'est ce que j'espéreray de votre bonté infinie, Vous qui ne délaissez ceux qui espèrent en vous et qui vous invocquent de toute la simplicité de leur cœur. Par l'intercession de la glorieuse et plus que très-saincte Vierge Marie, de l'archange S. Michel, et de tous vos saincts de Paradis, je vous demande cette faveur de toutes les puissances de ma pauvre ame et de toutes les forces de mon cœur, et reiterant ma foy et mes vœux à votre service sacré, je fais nouvelle protestation d'estre jusques à l'éternité, mon unique espérance, mon Dieu.

Votre très-humble et pauvre serviteur,

J. Thomas Le Roy.





APPENDICE.

I.

LA Bibliothèque nationale renferme, ainsi que nous l'avons dit dans la préface de cette publication, deux rédactions abrégées de l'œuvre de Thomas Le Roy, dont la composition doit aussi lui être attribuée : la première se rencontre dans le ms. 13,818 du fonds latin ; la seconde, qui a plus de développement, fait partie du ms. 18,950 du fonds français. Elle est suivie de 4 documents, écrits d'une autre main, qui portent les titres suivants :

1° De la fondation et progrez de l'abbaye du Mont-St-Michel ;

2° Pièce latine de 22 lignes, commençant par les mots : *Regnante in Gallia Childeberto...*

3° Catalogue des bénéfices dépendants de l'abbaye ;

4° Ensuit le nombre des gentilshommes....

Le ms. 13,818 (*Excerpta ex chartis latinis, necrologiis, etc.*) renferme en outre un autre essai historique qui s'étend de la page 361 à 423 et dont il convient de dire quelques mots.

Le titre en est ainsi conçu :

« Histoire de la fondation de l'abbaye du Mont-St-Michel, au péril de la mer, diocèse d'Avranches, ordre de S. Benoist et Congrégation de S. Maur en France, extraicte des archives ou manuscripts de la mesme abbaye par un religieux bénédictin dudit Mont. »

Le prologue au *dévot lecteur* indique clairement que la composition avait été écrite en vue des pèlerins et des personnes pieuses qui affluaient au Mont :

« C'est à vous, dévot pèlerin, à qui s'adresse ce petit livre, lequel j'ay abbrégé, tant qu'il m'a esté possible, et composé tout exprès d'un stille pour tout assez grossier et simple : si est-ce néantmoins qu'il ne laissera, Dieu aydant, de vous estre utile en tant que j'espère qu'il vous pourra rafreschir et consoler ensemble dedans la lassitude et travail de vostre pèlerinage, veu qu'il contient en soy choses assez rares, comme la lecture suivante vous fera congnoistre..... »

Ce compilateur anonyme écrivait certainement avant Dom Huynes et Thomas Le Roy. La rédaction de son œuvre doit, en effet, se placer après l'introduction des Religieux de S. Maur au Mont-St-Michel (27 octobre 1632) et avant la mort de l'évêque d'Avranches, Fr. de Péricard (25 novembre 1639). Nous serions même porté à penser que la date ne devrait pas s'éloigner beaucoup de l'arrivée des religieux au Mont et être, en tout cas, antérieure aux discussions très-vives qui s'élevèrent plus tard entre le prélat et les prieurs, relativement au droit de visite prétendu par l'évêché.

Le passage suivant, relatif à la réception des religieux réformés de St-Maur, et qui indique nettement qu'au moment de la rédaction du travail rien n'avait encore troublé la tranquillité de l'abbaye, viendrait à l'appui de cette opinion.

« Ce fut ce jour-là, dis-je, auquel les susdits Religieux furent reçeus de tous Messieurs les anciens Religieux et aultres du chasteau, avec un grand accueil bienveillant et aultres grands contentements, mesme de Monseigneur l'évesque d'Avranches, Françoys de Pericard, qui, quoyque bien fatigué d'un long voyage dont il venoit d'arriver, tout aagé et cassé qu'il estoit, voulut bien prendre la peine de les conduire lui-mesme en personne, depuis son Avranches, jusques dans l'église dudit chasteau et monastère du Mont-St-Michel, où après avoir, devant le Très-Sainct Sacrement de l'autel, dévotement entonné le *Te Deum* de leur establissement et accomply plusieurs belles cérémonies bien séantes à la charge et dignité d'un tel et si digne prélat, il les laissa, par acte capitulaire signé de sa propre main et de tous les anciens religieux, en l'actuelle possession de ce sainct lieu, auquel, grâces à sa divine bonté, ils *ont jusqu'ici vescu en grande tranquillité et profonde paix.* »

Ce travail, dans lequel les réflexions pieuses et les citations empruntées aux Livres Saints prennent une très-grande place, se compose de quinze chapitres très-inégaux d'étendue et de valeur. Le dernier seulement nous a paru présenter quelques détails nouveaux et mériter, à ce titre, d'être reproduit à la suite des recherches de Thomas Le Roy :

HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL AU PÉRIL DE LA MER, ch. XV.

(Mss. fonds latin, n° 13818, fol. 412-423 du numérotage général).

§ 1.

De la conservation de cette place.

Il se fault ressouvenir du temps que les Anglois envahirent une grande partie de la France, comme du Maine, de l'Anjou, passant mesme jusqu'à l'Aquitaine et plusieurs aultres lieux desquels ils se rendirent maistres absolus, mais spécialement de la Normandie qu'ils possédoient toute, tenant toutes les places et villes fortes excepté ce seul lieu du Mont-St-Michel, duquel ils ne purent jamais approcher; mais au contraire, c'estoit là l'azile et refuge asseuré de toute la noblesse du pays, qui demeura longtemps gardant la place et la place la gardant en toute asseurrence à la veue des ennemys qui, enrageant de veoir que une seule place et si petite les maistrisast, jouèrent toutes leurs machines de guerre à l'encontre, sans que jamais ils peussent gagner la moindre chose. Enfin, l'an de Nostre-Seigneur 1434, la veille de S. Aubert, résolus de vaincre ou mourir, l'assiégèrent d'une armée espouvantable, campée au village d'Ardevon et aultres plus prochains dudit Mont, et voylà que tout à coup, munis de bonnes pièces d'artillerie, plains de furie, se ruèrent sur les murailles de la ville pour entrer dedans, mais les

soldats de la garnison du chasteau, qui n'estoient que d'une poignée de gens avec les gentilshommes qui s'y estoient refugiez jusqu'au nombre de 119, se confiant en la deffence du S. Archange, protecteur ordinaire de ceste place, firent une sortye si rude sur les ennemys qu'il en demeura plus de 20 mille sur la grève, pour servir de pasture aux poissons de la mer; mais ce qui est de plus remarquable en ceste signalée victoire, c'est qu'aulcun gentilhomme ny soldat de la garnison du chasteau ne reçeut la moindre blessure, quoy qu'ils eussent faict une telle exécution sur les ennemys, et remporte leurs despouilles, artilleries et gros canons, tout de fer, qui se voient encore à présent en la ville pour marque d'une telle victoire. Ce fut icy le commencement de la desroute des Anglois, qui furent chassez de la France en 15 mois, perdans en si peu de temps ce qu'ils avoient gagné en trente ans. Qui ne voit en ceste signalée deffaicte que la victoire n'en doibve estre attribuée à la force humaine, mais bien aux anges, l'un desquels occit en une nuict cent quatre vingt mille Assyriens, pour vanger le blasphême de Sennacherib, comme il est escript au *4 des Rois*, ch. XIX. Et quoy que nous devions attribuer toute la gloire à Dieu et aux saincts anges deffenseurs de ceste place, si est-ce néanmoins que ces braves gentilshommes n'en reçeurent point peu d'honneur, d'avoir mérité que Dieu se soit servy de leur ministère pour ceste sanglante exécution. C'est pourquoy, pour éterniser la mémoire d'un exploit de guerre si valeureux, ils firent transcrire leurs noms et leurs armes dans ladicte église du Mont-St-Michel où on

les a veu plusieurs années à l'honneur de leur race, mais par succession de temps sont venus à dépérir, faute de les rafreschir, de sorte que, à mon grand regret, je n'ay peu avoir une plaine congnoissance de tous. J'ay jugé néantmoins bon d'en rapporter icy la liste pour la consolation de la noblesse de Normandie, au moins ce que j'en ay peu recouvrer : et quoy qu'il y ait plusieurs fautes en l'escripture et façon de parler, si est-ce que, pour montrer l'antiquité, je l'ay laissé au terme ancien tout ainsy qu'on la trouve escripte.

§ 2.

Ensuit le nombre des gentilshommes, lesquels, avec le sire d'Estouteville, capitaine du Mont-St-Michel, gardèrent ladite place contre toute la puissance des Angloys, lesquels, pour lors, occupoient toute Normandie, au reste d'icelle place. Lesdits noms prins et recueillis en une luitte d'armes ancienne, laquelle fut mise en l'an M IIII^{c} XXVII par lesdits gentilshommes estant audict lieu du Mont, devant l'autel S. Sauveur, en l'abbaye dudict lieu, et y sont les noms et armes de cent-dix-neuf gentilshommes en huict lignes, dont on n'a peu, pour l'antiquité, de tous recueillir les noms ny armes. Ladite luitte d'armes contient huict lignes, dont en la première n'y a que deux armes, et à chascune des aultres lignes, dix-sept noms et armes, ainsi qu'il ensuit :

Tout au-dessus, sont les armes du roy Charles septiesme, seulles.

Au-dessoubs, en la première ligne, sont les armes d'Estouteville et des Pesnaulx, dont n'a peu lire les noms pour l'antiquité.

En la seconde ligne :

La première armoyrie. .		C. Hamon.
Le IIe, nom et armes. .		de Crigny.
Le IIIe,	id.	de Guyminé.
Le IVe,	id.	. . . .
Le Ve,	id.	. . . .
Le VIe,	id.	. . . .
Le VIIe.	id.	de La Haye.
Le VIIIe,	id.	André du Pys.
Le IXe,	id.	C. de Manneville.
Le Xe,	id.	de Briqueville.
Le XIe,	id.	de Biars.
Le XIIe,	id.	de Folligny.
Le XIIIe,	id.	de La Lucerne.
Le XIVe,	id.	L. Pigace.
Le XVe,	id.	Le Bastard d'Assebosc.
Le XVIe,	id.	C. Hé.
Le XVIIe,	id.	R. Roussel.

En la tierce ligne :

Le premier, nom et armes.		de Columbières.
Le IIe,	id.	. . . .
Le IIIe,	id.	. . . .
Le IVe,	id.	G. de Sainct-Germain.
Le Ve,	id.	. . . .
Le VIe,	id.	. . . .

Le VIIe,	nom et armes.	. . . .
Le VIIIe,	id.	. . . .
Le IXe,	id.	. . . . . .
Le Xe,	id.	Daussays.
Le XIe,	id.	de Verdun.
Le XIIe,	id.	de Helquilly.
Le XIIIe,	id.	de La Haye Dearru.
Le XIVe,	id.	C. Pigace.
Le XVe,	id.	P. d'Esquilly.
Le XVIe,	id.	R. du Homme.
Le XVIIe,	id.	T. de Percy.

En la quarte ligne :

Le premier,	nom et armes.	Nel.
Le IIe,	id.	. . . . . .
Le IIIe,	id.	de Veir.
Le IVe,	id.	de La Haye Hue.
Le Ve,	id.	I. de Nocy.
Le VIe,	id.	. . . . . .
Le VIIe,	id.	. . . . . .
Le VIIIe,	id.	Briqueville.
Le IXe,	id.	I. d'Espas.
Le Xe,	id.	G. Le Prestel.
Le XIe,	id.	G. de Crus.
Le XIIe,	id.	C. de La Mote.
Le XIIIe,	id.	M. de Plomb.
Le XIVe,	id.	P. Le Grys.
Le XVe,	id.	L. de La Mote.
Le XVIe,	id.	L. de La Paluelle.
Le XVIIe,	id.	L. Guiton.

En la quinte ligne :

Le premier,	nom et armes.	. . . . . .
Le IIe,	id.	de Nautret.
Le IIIe,	id.	H. Le Grys.
Le IVe,	id.	de Hally
Le Ve,	id.	P. de Melle.
Le VIe,	id.	C. de Fontenay.
Le VIIe,	id.	G. Le Viconte.
Le VIIIe,	id	S. de Tournebu.
Le IXe,	id.	T. Houel.
Le Xe,	id.	H. Thesart.
Le XIe,	id.	F. Hérault.
Le XIIe,	id.	L. de La Mote.
Le XIIIe,	id.	Le Bastard Pigace.
Le XVe,	id.	A. de Longues.
Le XVIe,	id.	. . . .
Le XVIIe,	id.	L. de Longues.

En la sixiesme ligne :

Le premier,	nom et armes.	de Folligny.
Le IIe,	id.	Auxespaules.
Le IIIe,	id.	Le Bastard de Crombœuf.
Le IVe,	id.	L.....
Le Ve,	id.	G. Benoist.
Le VIe,	id.	. . . .
Le VIIe,	id.	P. de Viette.
Le VIIIe,	id.	R. de Brecé.
Le IXe,	id.	L. Hartel.
Le Xe,	id.	R. Clinchamps.
Le XIe,	id.	R. de Briqueville.

Le XIIe,	nom et armes	C. Desmoustiers.
Le XIIIe,	id.	G. d'Espas.
Le XIVe,	id.	E. Auber.
Le XVe,	id.	F. de Marcillé.
Le XVIe,	id.	E. Dorgeval.
Le XVIIe,	id.	L. Massire ou Masire.

En la septiesme ligne :

Le premier,	nom et armes.	de La Maire.
Le IIe,	id.	R. de Nautret.
Le IIIe,	id.	P. Bascon.
Le IVe,	id.	. . . . . .
Le Ve,	id.	Le Bastard de Thorigny.
Le VIe,	id.	de La Champaigne.
Le VIIe,	id.	de Bruilly.
Le VIIIe,	id.	P. du Moulin.
Le IXe,	id.	I. Gouhier.
Le Xe,	id.	R. Regnier.
Le XIe,	id.	R. Flambart ou Lambart.
Le XIIe,	id.	R. de Bailleul.
Le XIIIe,	id.	M.......
Le XIVe,	id.	P. d'Aulceys.
Le XVe,	id.	P. Guérin.
Le XVIe,	id.	G. de Bourguenolles.
Le XVIIe,	id.	Yves Priour, Vague de Mer.

En la huictiesme ligne :

Le premier,	nom et armes.	B. de La Mare.
Le IIe,	id.	H.......

Le IIIe,	nom et armes.	S. Flambart ou Lambart.
Le IVe,	id.	R. de Mons.
Le Ve,	id.	de Cruslé.
Le VIe,	id.	I. Bastard de Combre.
Le VIIe,	id.	P. Allart.
Le VIIIe,	id.	R. Du Homme.
Le Xe,	id.	S. de Sainct-Germain.
Le IXe,	id.	I.......
Le XIe,	id.	G.......
Le XIIe,	id.	I. de Charpentier.
Le XIIIe,	id.	I. de Pontfoul.
Le XIVe,	id.	G. de Semilly.
Le XVe,	id.	R. de Semilly.
Le XVIe,	id.	R. de La Mote-Vigor.
Le XVIIe,	id.	I. Lebrun.

En dessoubs ladite luitte est escrypt ce qui sensuit :

Ce champ d'armes icy fut faict
L'an mil IIIIe vingt et sept,
Où sont les armes et les noms
D'aulcuns vaillans et nobles homs ;
Lesquels ont, en l'obéissance
De Charles, présent roy de France,
Jusques icy tenu ceste place,
Par l'ayde de Dieu et la grâce,
Et de Monseigneur Sainct Michel,
Prince des chevaliers du ciel,
Qui a tousiours remède quis
A ceulx qui l'ont céans requis,
Par tout le temps de ceste guerre
Jaçoit que par mer et par terre
Ladicte place ait esté çaincte,
Grevée et durement contraincte

Par toutes manières et voyes
Qu'ont peu adviser les Angloys.
L'an dix et sept fut leur dessènte
En Normandie, comme je pense,
Et n'a pas prins garde le maistre
Mettre chacun où il doibt estre.
Chacun a mys en tel endroict,
Comme on luy ramentevoit,
Tous n'y ont pas esté d'ung temps
Et tieulx n'y sont pas cy dedens,
Qui s'y portèrent vaillamment;
Dieu leur doint à tous saulvement.

Amen.

Ce sont là les valeureux courages qui, favorisez du ciel soubs l'enseigne de nostre grand archange S. Michel, ont empourpré les eaues de la mer du sang des audacieux Anglois, lesquels ont appris, quoy qu'à leurs dépens, la sainctelé de ce lieu et pleust à Dieu que les aultres ce fussent mis devant les yeux cest exemple sanglant lorsqu'ils ont pris délibération de l'attaquer; ils eussent par ce moyen changé d'advis et évité le chastiment où leur insatiable cupidité et très-audacieuse témérité les a portés. Comme je pourrois prouver par quantité de semblables histoires miraculeuses et fort antiques qui se sont passées pour la conservation de ceste place. Mais affin de n'estre trop long, je me contenteray d'en rapporter quelques-unes des plus récentes, sçavoir depuis cinquante ans en ça, parce que les choses les plus nouvelles touschent et plaisent davantage.

— Un document fort curieux, dont nous devons

la communication au savant archiviste de la Manche, M. Dubosc, et qui fut rédigé par l'évêque *in partibus* de Julin, commissaire de l'évêque d'Avranches, à l'occasion du droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs, réclamé par l'abbé du Mont-St-Michel, constate la présence dans cette place, dès le 24 juin 1424, de Guillaume *de Natrail*, de Raoul *de Mons*, de Jan de *Sainte-Marie* et de Richard de *Clinchamps*. « Datum in dicto Monte sub sigillo nostro, in testimonium premissorum, una cum signeto Ricardi Alani, notarii curiæ Abrincensis, hic inferius subscripti, præsentibus nobilibus viris, Guillelmo de Natrail, Radulpho de Mons militibus, Johanne de Sancta-Maria, Ricardo de Clinchamp scutiferis. »

NOTE.

(Extraict du mss. 18, 950, fonds français.)

Le tableau où les noms et les armes de ces chevaliers sont peints subsiste encore sur la muraille vis-à-vis de l'autel où est à présent le trésor. Mais ce tableau est si effacé qu'on n'y congnoist presque plus rien. L'on a renouvelé plusieurs armoiries par ordre de quelques gentilshommes qui ont creu trouver dans ces armoiries des tiltres de leur noblesse; mais plusieurs gentilshommes, pour paroistre plus anciens qu'ils n'estoient, y ont fait peindre leurs armes et leurs noms qui n'y estoient pas auparavant. Ce qui faict que ce tableau n'a plus d'authorité qu'autant que luy en donne la pancarte en parchemin dont voicy l'extraict.

LUITTE D'ARMES.

Voicy tous les noms des seigneurs qui s'y trouvent; il y en a quelques-uns d'ajoutés, d'une écriture moderne, qui seront désignés par une petite croix qui sera au-devant:

Charles VII, d'Estouteville, des Pesnaulx, C. Hamon, de Crigny, de Guyminé, † de La Hunauday, † de Thorigny, † C. de Bordeaux, de La Haye, André du Pys, C. de Manneville, de Bricqueville, de Biars, de Foligny, G. de La Luzerne, L. Pigace, Le Bastard d'Assebosc, C. Hé, R. Roussel, de Colombières, † du Gripel, † de Beauvoir, G. de St-Germain, † P. de Tournemine, † J. de Carrouges, F. Pirou, † F. de Moncair, † de Vair, d'Aussays, de Verdun, de Helquilly, de La Haye Dearru (d'Aronde, d'après Masseville), C. Pigace, L. d'Esquilly, R. de Homme, P. de Percy, Nel, † de Quintin, de Veyr, de La Haye-Hue, J. de Nocy, † P. de La Brayeux, † de Rovencestre, Briqueville, J. d'Espas, G. Le Prestel, G. de Crus, L. de La Motte, C. de La Motte, L. de Plom, P. Le Grys, L. de La Paluelle, L. Guiton, † de Coulonces, de Nautret, H. Le Grys, † de Hally, F. de Melle, C. de Fontenay, G. Le Viconte, S. de Tournebu, F. Houel, H. Thesart, F. Hérault, L. de La Motte, Le Bastard Pigace, † de Briquebœuf, H. de Longues, † L. de Cantilly, L. de Longues, de Folligny, Aux Espaulles, Le Bastard de Crombœuf, † L. Benoist, G. Benoist, † F. Benoist, P. de Viette, R. de Brecé, L. Hartel, R. de Clinchamps, R. de Bricqueville,

L. des Moutiers, G. d'Espas, G. Auber,. F. de Marcillé, G. d'Orgeval, L. Masire, de La Marre, R. de Nautret, P. Bascon, † de Clere, † Le Bastard de Thorigny, L. de La Champaigne, C. de Bruilly, R. du Moulin, L. Gouhier, R. de Regnier, R. Jambart ou Flambart, R. de Baillieul, † M. de Bences, R. d'Aulceys, L. Guerin, G. de Bourguenolles, Yves Priour, Vague de Mer, B. de La Marre, H. Missard, F. Flambart ou Jambart, C. de Mons, † de Crulré, L. Bastard de Combre, P. Allart, R. du Homme, S. de St-Germain, † L. Dramart, † G. Artur, L. Le Carpentier, L. de Pontfons, G. de Semilly, R. de La Mote Vigor, L. Le Brun.

— Cf. *Histoire générale de la Normandie*, par Du Moulin. Catalogue *in fine*, p. 51. Masseville, t. IV, p 145.

Les altérations et falsifications tentées ou commises sur le tableau placé dans la chapelle de St-Sauveur ont été fort nombreuses. Dans une note fort intéressante, consacrée à la famille Artur de La Villarmois, M. Dubosc fournit certains détails caractéristiques sur l'une des fraudes les plus récentes :

Le s^{r} de La Villarmois, descendant de Guillaume *Artur*, avait son escusson *de gueules à la coquille d'or au chef d'argent*, peint dans la chapelle St-Sauveur. « Ces armes qu'on retrouve à la Bibliothèque nationale, dans un manuscrit concernant le Mont-St-Michel, excitèrent en 1684 la jalousie d'un gentilhomme breton, M. Artur de La Gibonnaye. Venant au Mont-St-Michel voir son ami et compatriote, le frère Jean Robiou, il s'imagina de les faire

effacer et d'y substituer les siennes, puis il retourna à Nantes où il était maître des comptes. Par suite de recours aux Maréchaux de France et après une instruction, M. de Canisy, lieutenant du roi en Normandie et gouverneur d'Avranches, ordonna que les armes des Artur de La Villarmois et du Plessis, qui étaient de tout temps au Mont-St-Michel, y seraient définitivement rétablies. » *Guillaume Artur*, par M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, p. 2.

§ 3.

La place est surprise, mais aussitost rendue.

M. de Touchet, hérétique et ennemy de la religion catholique (duquel a hérité M. de La Forest, vivant à présent, comme son proche parent), après avoir, durant plusieurs années, recherché toutes les inventions possibles pour surprendre ceste place, rodant tout à l'entour sans y pouvoir trouver d'entrée (comme faict le diable, mais en vain, à l'entour d'une saincte eau qui lui est une tour inexpugnable), reprit courage pour l'attaquer à nouveau, et quoy qu'il eut souvent expérimenté que ses finesses et stratagèmes ne pouvoient réussir contre ceste angélique citadelle, si est-ce qu'il ne perdit courage, excogitant tous les jours nouvelles inventions et enfin en trouva une propre à son desseing qu'il mit à exécution en ceste sorte : c'est qu'en ung jour de la Magdeleine, l'an 1577, il fit entrer ces gents hérétiques comme luy, en habits de pèlerins,

qui faisoient paroistre, à leur mine simulée et à leurs gestes fardez, beaucoup de dévotion. Ils montent l'ung après l'autre, avec une modestie nompareille et des paroles si doulces et si sainctes qu'ils eussent non-seulement trompé la garnison, mais mesme les plus soubçonneux ; ils entrent dans l'église en attendant que tous leurs compagnons fussent montez, priant Dieu en apparence avec beaucoup de ferveur, mais soudain qu'ils se veirent les plus forts commencèrent à lever le masque de l'indévotion, prenant les armes en main desquelles ils avoient les haut de chausses bien garnis, sçavoir de petits pistolets et poignards. Soudain se jettent dans le corps de garde, font rendre les armes aux soldats qui n'estoient point bastans pour repousser leurs forces et par ainsi se rendirent maistres absolus. Voylà comme les ennemys de l'église ont coustume de faire pour tromper, se revestant d'une peau de mouton pour s'apprivoiser avec les agneaux, mais peu après ils les esgorgent cruellement ; je veux dire qu'ils couvrent tousjours leurs hérésies du manteau de piété, de façon qu'ils puissent assassiner en seureté les âmes les plus simples et crédules. Qu'arriva-t-il de ceste surprise ? Ils font assembler tous les religieux du monastère, les enferment dans une chambre, un seul excepté, Dom Robert de Romilly, qu'ils prirent avec Imbert de Percontal, lieutenant de la place soubs Monseigneur le duc du Bouchage, gouverneur, par lesquels ils se firent conduire par toute la maison, le poignard à la gorge, jusques à ce qu'ils eussent recongneues toutes les provisions du chasteau consistant en bled,

vin dont la place estoit fort bien garnie, puis en argenterie, pierreries et quantité d'aultres richesses, pensant rassassier leur avaritieuse cupidité des thrésors de l'église. Mais Dieu qui travaille, lorsque les choses semblent estre arrivées au comble de tout malheur, ne permit point que ce sanctuaire fust prophané par ces sacriléges mains, car par trois foys ils furent misérablement repoussés invisiblement de la chappelle des reliques où ils s'estoient efforcés d'entrer autant de foys pour despouiller ces sacrez despots de leurs enchasseures d'or et d'argent, ce qui les rendit si esperdus et si estonnez qu'ils fussent sortis du chasteau plus viste que le pas, s'ils n'eussent désia veu le rocher investi des troupes de Monsieur de Vicques, lieutenant des chevau-légers de Monsieur de Matignon, lieutenant de la Normandie, qui, en sortant, les eussent tranchés en pièces. Jamais ne fust veu beste si peureuse et honteuse que le loup lorsqu'on le tient enfermé. Car quoy qu'il soit dans la bergerie au milieu des moutons, il se gardera bien pourtant de leur faire mal, ains cherche seulement comment il se pourra évader Ainsy les loups infidèles ne furent si tost dans le chasteau qu'ils cherchèrent comment ils en pourroient sortir, tant ils estoient espouvantés, et ce n'est point de merveille, car d'ordinaire le pêcheur porte avec soy la craincte.......

La mesme chose arriva à ces sacriléges, car dès aussytost qu'ils eurent attenté de faire violence aux reliques des saincts, ils furent espris d'un si horrible espouvantement, qu'ils pensoient que chascun les deubt mettre à mort, quoy qu'ils eussent toutes

les forces en main, ce qui les fit entrer en composition avec ledit sieur de Vicques, qui les fit sortir, sous sa promesse, en asseurance par une porte de derrière, sans faire le moindre mal à l'église, ny à aulcune aultre chose du chasteau, après avoir tenu la place 22 heures durant. Qui maintenant ne tremblera marchant en ce sainct lieu, puisqu'on voit, à veu d'œil, que les esprits célestes le défendent si bien.

§ 4.

L'entreprise des ennemys est descouverte.

Voicy qu'en une veille de sainct Nicolas, au mois de décembre, l'an 1589, une troupe d'hérétiques diversement déguisez, les uns en damoiselles qu'on menoit par dessoubs le bras; d'aultres en chétifs pèlerins, les uns et les aultres garnis d'armes cachées soubs leurs habits (quoy que ce fust soubs prétexte du service du Roy durant la guerre et par hospitalité; mais Dieu, qui sonde le plus profond des cœurs, ne favorise point ceux qui se findent serviteurs du Roy pour nuire à l'église, ains ceux qui servant le Roy se gardent de rien faire contre le service de Dieu et de l'église). Vous les eussiez veu en bon ordre au milieu de la ville, d'un pas grave et modeste, remplis d'une dévotion dextrement fardée, taschant de gagner le chasteau; mais Dieu ne permit point que ceste hypocrise fust plus longtemps cachée, car il fit recongnoistre, soubs la peau des moutons, les griffes sanglantes de ces loups affamez. L'on dit que quand le diable se transforme en ange de lumière esclatant

en beauté, qu'il ne laisse pourtant d'avoir quelque partie défectueuse par laquelle on peut le bien congnoistre tel qu'il est pour ne point estre trompé en ceste lumineuse clarté. De mesme les hérétiques et les hypocrites, comme vrays enfans du diable, quoy qu'ils paroissent esclatant en vertus pour leurs paroles emmiellées et gestes dévots, si est-ce qu'ils ont aussy tousiours quelque chose de défectueux par où on les peut recongnoistre, qu'ils sont voluptueux, libertins et ennemys de Dieu et de l'église. C'est ainsi que ceste infidelle et hypocrite trouppe fut recongneue; car quoy qu'ils parussent au dehors porter la paix et la douceur avec eux, si est ce que les bourgeois qui avoient desia esté trompés par semblables stratagèmes, mieux aguerris qu'auparavant, recongnurent qu'ils portoient soubs leurs cottes de damoiselles des armes de toute façon, et voyant qu'il estoit temps de deffendre leurs vies et leurs biens, commencèrent à crier : Trahison ! trahison ! et recourir aux armes ; mais les ennemis voyant qu'ils ne pouvoient plus dissimuler, mirent la main aux armes qu'ils avoient tout préparées et commencèrent à user de toutes sortes de cruautés, jusqu'à ce qu'ils furent maistres absolus de la ville; puis, montant vers le chasteau, attachèrent des pétars aux portes et grilles de fer, pensans les forcer; mais le valeureux seigneur, Monsieur de Vicques, gouverneur de la place, alors absent, estant adverty de ce qui se passoit, vint en diligence, se fit monter et tous ses gens dans le chasteau, par le moyen d'une roue dont on se sert d'ordinaire pour monter toutes les provisions; puis après s'estre mis en prières, demandant secours à

Dieu et à S. Michel, firent une sortie sur ces ennemys si sanglante, que la plus part demeura sur les carreaux (et ledit s[r] de Lorges, leur conducteur et chef, fut pris prisonnier et réduit entre quatre murailles, durant six mois entiers, dans une prison du chasteau, d'où il sortit après la mort de Monsieur de Vicques pour aller mourir devant la ville de Dol, contre laquelle il attentoit).

Qui doubtera en cette victoire remarquable que S. Michel et les anges n'eussent marché à la teste des soldats catholiques, veu principalement qu'en une telle deroute des ennemys, la terre demeurant toute bagnée de leur sang, il n'y eut qu'une seule personne du chasteau navrée à mort.

Ce sont icy les trophées de ce bráve et catholique capitaine, mon dit s[r] de Vicques qui, pour la seconde fois, a exposé sa vie en la deffense de cette place contre les ennemys de l'église, signe très-asseuré de son sainct zéle et ferveur au service de Dieu, et de la dévotion particulière qu'il portoit à S. Michel l'archange. La mémoire de ces actes vertueux vivra éternellement à l'honneur et gloire de ses enfants qui, pour tesmoignage de l'amour qu'ils portent à leur bon père, luy ont fondé un obit solennel en ceste église, et, pour esterniser sa mémoire en la terre comme au ciel, une messe de S. Michel avec une procession à l'entour du chœur le mesme jour, qu'il en chassa les hérétiques, à ce qu'il plaise à Dieu garantir cette place par le ministère des saincts anges, des surprises et stratagêmes de ses ennemis affin que son sainct nom soit à jamais glorifié.

Ainsy soit-il.

§ 5.

La place est vendue, mais la trahison est descouverte.

C'est grand cas que le pescheur tombe presque tousiours de mal en pis, quoy qu'il subisse souvent des grandes peines pour ses forfaicts, ce qui le debvroit faire rentrer en soy mesme pour abhorrer ces crimes qui l'ont plongé en des abysmes de malheur, mais hélas, d'ordinaire, il n'est point si tost hors de peine qu'il excogite nouvelles mechancetez, tant la mauvaise habitude a de pouvoir sur luy. Cela est si commun qu'il n'est besoing d'en apporter aultre preuve que celle qui suit d'un meschant et abominable criminel, appelé Goupigny qui pour ses forfaicts exécrables, devoit estre condamné à mort en la ville de Caen, où il estoit prisonnier, mais par je ne scay quelle nouvelle invention, trouva moyen de se sauver et, pour estre en plus grande seureté, moyenna une place de gendarme en ce chasteau et se retira en ce chasteau avec Monsieur de Beausuzay qui estoit leur gouverneur, se réputant heureux de trouver refuge pour sauver sa misérable vie; mais à peine eut-il passé quelques mois, qu'oublieux de la mort qu'il avoit évitée, commence à tramer de plus grandes meschancetez, trahissant la place qui, naguère, l'avoit sauvé du gibet, et pour cet effaict, complotant avec Monsieur de Sourdeval, (fameux) hérétique, moyennant quelque somme d'argent, de luy livrer la place, luy donnant le jour et l'heure pour exécuter cette horrible trahison en la

manière qui suit. C'est que ledit Goupigny devoit monter ledit Sourdeval et ses gens du costé des grandes salles par le moyen d'une grande roue et cordages qui servoient d'ordinaire pour monter les grosses provisions du monastère. Mais Dieu ne permit point que la chose s'en allast ainsi : car le traistre, ayant tiré de l'argent du s[r] de Sourdeval, descouvrit luy mesme à M[r] de Beausuzay et à toute la garnison du chasteau ce qui se passoit pour faire le bon valet, car c'est ainsy que se gouvernent les gens sans âme, tournant à droite et à gauche. Cependant, voicy le jour assigné venu, les sieurs de Sourdeval et de Montgommery avec plus de deux cents hommes paroissent à l'heure præfixe, un jour de S. Michel, en septembre, sur les huict heures du soir, l'an 1511, en intention de mettre tout en feu et en sang. Monsieur de Beausuzay, d'aultre costé donne ordre que ledit traistre de Goupigny se trouvast à ladite roue, d'où il leur crioit qu'il n'y avoit que craindre qu'ils montassent au plus vite. Vous eussiez veu ainsi tous les ennemis s'accrocher à la corde deux ou trois à la fois, à l'envi l'un de l'aultre, et celuy-ci les tiroit en haut, leur faisant grand accueil, puis soudain les menoit dans le corps de garde où le gouverneur les faisoit poignarder, et cependant, ledit Goupigny continuoit d'en monter d'aultres, puis après d'aultres, jusqu'au nombre de 78 lesquels, à mesme temps, les soldats du chasteau lardoient de coups d'espées, amoncelant les corps les uns sur les aultres, chose horrible à dire, comme on faict les buches et les fagots dans le bucher, pensant attirer lesdits sieurs de Sourdeval

et Montgommery pour les arranger aussy avec les aultres au lieu le plus éminent. Mais voilà qu'ils commencèrent à se défier, voyant que pas un de leurs gens ne leur parloit, ce qui fut cause qu'ils demandèrent audit Goupigny qu'il eût à jeter en bas du rocher un des religieux pour signe que ses gens estoient maistres de la place et aussy tost, le gouverneur fit revestir un des corps morts des habits d'un religieux qu'ils jettèrent ainsy de haut en bas; pour lors, ledit Sourdeval s'escria d'aise, *allons Montgommery, c'est à bon, regarde comme les moynes volent* et soudain s'approchèrent pour monter comme les aultres, mais le conte de Montgommery, plus soubçonneux, plus sage et prudent luy persuada de ne point monter, qu'un nommé Rablottiere, l'un de leurs plus affidés ne leur parlast. Il fit venir celuy-cy qu'esprès on n'avoit encore faict mourir, et Monsieur de Beausuzay, gouverneur, luy promist de luy donner la vie s'il vouloit crier à Mons. de Sourdeval, son maistre, qu'il montast en asseurance et qu'il n'y avoit rien à craindre, mais il fut si fidelle à son maistre qu'il n'en voulut rien faire, ains desguisant sa voix luy fit entendre la trahison. Cet acte si fidelle pénétra le cœur du gouverneur qui luy donna la vie et lesdits sieurs de Sourdeval et Montgommery, avec ce qui leur restoit de gens s'en retournèrent plus vites que le pas. Qui jamais fust pris à son propre piége comme ceux-ci? et qui s'est jamais enlacé dans ses propres filets comme ils furent, car la roue qui les devoit eslever en haut les a écrasés et réduit à l'ombre de la mort. Qui jamais fust puni d'une punition si juste que ceux-cy,

puisque la trahison qui devoit oster la vie aux innocens a coupé la gorge aux conspirateurs ? Aman perdit la vie par le mesme gibet qu'il avoit faict dresser pour Mardochée, et ceux-ci par le moyen de la roue qui leur devoit servir pour exterminer les innocens. Voyla la roue de fortune qui eslève souvent bien haut pour faire trebuscher d'autant plus bas ? Quelles merveilles maintenant pourroient arriver plus grandes en la deffence de ce lieu que de voir les ennemys se tuer de leurs propres armes et tomber dedans les précipices qu'il avoient creusés pour d'aultres. Si Dieu est pour nous qui pourra résister à nos forces ! Voyla pour cette fois comme ceste place fut garantie ; mais pleut à Dieu qu'au lieu d'avoir faict tuer ces pauvres soldats on les avoit emprisonnés et faict payer de bonnes rançons, suivant la coustume de la guerre, car par ce moyen, ils eussent eu loysir de penser au salut de leurs âmes, ce que la mort subite ne leur a peut estre point permis de faire.

La mesme année 1591, Mr de Beausuzay, je ne sçay pour quelle raison, fut chassé du chasteau par ses propres soldats et M. de La Chaisné-Veaulonnet fut mis en sa place. Mais tant que ledit Beausuzay vescut, il fit ses efforts pour rentrer, ce qu'il ne peut jamais faire quoy qu'il eust une fois pris la ville et pillé en l'an (1595 ?), pensant de là forcer la place, mais il en fut furieusement déchassé avec le traistre de Goupigny qui fut tousiours en sa compagnie. Enfin, les soldats de la place voyant que ledit Beausuzay tramoit tous les jours, de nouveau, quelque chose pour surprendre le chasteau, le

surprindrent luy mesme en sa maison, d'où le voulant amener au Mont-St-Michel en prison, il fit telle résistance qu'il se fit tuer et Goupigny fut tué dans Tombelaine et alla rendre compte devant le souverain juge de ses abominables forfaicts.

§ 6.

Sédition faicte au chasteau.

Les qualités de ce monde, quoy que hautes, ne rassasient point, ains au contraire provocquent tousiours de plus en plus d'en convoiter des plus relevées avec une crainte merveilleuse de perdre quelque chose des grandeurs ici acquises, c'est en quoy paroist la vanité des choses de la terre, puisqu'elles ne peuvent contenter ceux qui les ayment; nous allons voir cecy en la sanglante bataille qui se fit le propre jour de l'Ascension 1597 entre le marquis de Besle-Isle, de la maison de Reths, et Monsieur de Querolan, gouverneur de ceste place, son amy et d'un mesme party; car comme ledit marquis vint un jour en ceste place où on l'attendoit pour estre le bien venu, suivant mesme le commandement qu'en avoit faict Monsieur de Mercœur, Monsieur de Querolan trouva mauvais que ledit marquis entrast avec une si grande suitte, craygnant qu'estant le plus fort il ne le déboutast hors de son gouvernement, soit, en effet, qu'il y vint à ceste intention, soit que ledit Querolan usast de trop de deffiance en son endroict, veu mesme

qu'ils tenoient pour un mesme party, tant y a que ledit marquis fasché de cela se résolut de ne point recepvoir cest affront, mais de l'emporter à la force, et à cet effaict mit l'espée à la main, tua le soldat portier et M. Campsguel, frère dudit Querolan ; mais à mesme temps les soldats du chasteau luy tirèrent un coup de mousquet duquel il fut aussi tué sur-le-champ. Les ennemys tout à l'heure qui estoient les plus forts se ruèrent si rudement sur la garnison qu'ils tuèrent douze soldats, sans conter ceux qui demeurèrent blessés ; il n'en demeura que cinq qui se dissipèrent par cy par là, et M. de Querolan, désia blessé de tous costés, se réfugia à l'église, où les cinq soldats se vinrent ralier avec luy ; et sçachant bien qu'il faut demander la victoire à Dieu, se prosternèrent en terre et suppliant sa divine majesté qu'il daignast envoyer une trouppe d'anges à leur deffence, et puisque ce sainct lieu estoit consacré en l'honneur du glorieux archange S. Michel et de tous les esprits angéliques, qu'ils vinssent, au défaut des hommes, le deffendre et protéger. A peine eurent-ils achevé leurs prières que, ressentant en soy des nouvelles forces et un nouveau courage, résolurent de jouer de leur reste : ils sortent, vont rencontrer les ennemys qui estoient plus de quatre-vingts, lesquels voyant leur maistre mort, avoient sujet ou de se rendre maistres de la place ou de piller tout avant que d'en sortir. Mais Dieu ne permit point que, pour les querelles des hommes, l'église en pastit, car voicy que ces cinq ou six soldats ainsi raliez se présentèrent devant eux, résolus de vaincre ou mourir. De prime face, ils furent saluez de plus

de trente coups de mousquets sans qu'aucun fust blessé. Ils recongnurent aussitost l'effaict de leurs prières, ce qui les anima à poursuivre si vivement les ennemys qu'ils les repoussèrent tous hors du chasteau, après lesquels ils fermèrent les portes; retournant aussitost à l'église rendre grâce à Dieu et à S. Michel d'une victoire si désespérée. Ledit sieur Querolan se fit guarir de ses blessures; mais il fut peu après assassiné dans la grève et mourut subitement.

§ 7.

La place se maintient malgré tous ses ennemys.

Dans l'apocalypse, le chapitre XII, il est faict mention d'un grand combat faict au ciel entre S. Michel et le dragon infernal, qui fut renversé et bouleversé par S. Michel et ses anges, qui dissipèrent ses forces et le bannirent avec tous ses adhérans hors la citadelle du ciel. Mais les saincts anges (sçachant bien que cet ennemy d'enfer devoit tourner toute sa rage contre les hommes, affin que, ne pouvant avoir raison de ces esprits cœlestes, ils peut au moins se vanger en la terre contre les hommes qui approchent de plus près la nature angélique) sont venus au secours, s'opposant en la terre ni plus ni moins qu'ils avoient faict au ciel à ces esprits rebelles pour la cause de Dieu. N'est-ce point la raison pourquoy nous avons des anges gardiens qui nous tiennent fidelle compagnie pour nous stimuler à résister aux suggestions mauvaises des diables qui

sont aussy tousiours à nos costez, taschant de nous attirer au péché? N'est-ce point la mesme raison pourquoy les saincts anges chérissent certains lieux de la terre ausquels les hommes puissent avoir recours à eux pour estre fortifiez contre les ennemis visibles et invisibles? C'est à ce mesme subject que le glorieux archange S. Michel a choysi ce lieu consacré en son honneur où les hommes puissent recepvoir, comme ils recepvoient tous les jours de Dieu, par les grands mérites, d'admirables faveurs. Mais le dyable voyant la perte qu'il faisoit par ceste angélique forteresse, résolut de l'exterminer tout à faict, s'il eut peu, ou au moins, d'empescher le bien qui s'y faict; et pour cest effect, il a sollicité des furieux ennemys qui l'ont tousiours envié et qui luy ont faict une guerre cruelle entre lesquels ceux de la garnison de Pontorson n'ont point esté les derniers. Car il semble que le diable ayt voulu choysir ce lieu pour contre-carrer après, pour combattre ceste place et rentrer en champ de bataille contre S. Michel qui en est protecteur. Ce seroit chose impossible de raconter combien de fois les gardes de ceste ville ont rodé à l'entour de ce chasteau, pensants par quelles nouvelles astuces ils y pourroient entrer, mais les saincts anges qui font la ronde toutes les nuicts les en ont tousiours respoussez.

L'an 1591, jour SS. Gervais et Prothais, environ deux heures après minuict, ils entrèrent de violence pour forcer la place; mais ils firent aussy peu que la mer escumeuse faict tous les jours contre le mesme rocher par ses vagues furieuses.

L'an 1594, 7e jour de janvier, une heure après minuict, ils forcèrent la ville et attachèrent un pétart à une maison bourgeoise ; mais les soldats de la garnison, entendant le bruict, les repoussèrent furieusement à coup d'arquebouses à crocq, dont l'un, appellé le capitaine Le Courtils, demeura sur la place.

L'an 1598, le jour de la Purification Nostre-Dame, sur les minuict, pendant que toute la garnison de ceste place estoit devant Tombelaine pour la surprendre, la garnison de Pontorson estoit en mesme temps à l'entour de nos murailles ; mais les anges, plus vigillans que les hommes, défendirent la place par le moyen d'une clarté si lumineuse, que la nuict sembloit plus clère que le jour ; d'où les ennemys prirent telle espouvante, que, sans trouver aultre résistance, eux-mesmes se rompoient le col ou au moins bras ou jambes, roulans du haut en bas du rocher, l'un desquels fut encore trouvé le matin roide mort, son arquebuze bandée et amorcée, preste à tirer.

Je ne puis obmestre une insigne trahison faicte depuis 13 ans, affin qu'on admire de plus en plus la singulière protection de Dieu qui la fit descouvrir par des voies si extraordinaires. C'est qu'en un lieu des plus secrets et cachez, au dernier estage, immédiatement sur le rocher, quelque traistre qui hantoit au chasteau avoit percé à la longue une muraille espesse de huict pieds, de sorte qu'il ne restoit plus que le parement de dehors pour faire entrer l'ennemy ; mais deux pères capucins venant icy dirent qu'il y avoit quelque entreprise sur la

place et qu'ils avoient ouy dire qu'elle estoit si secrette, que difficilement la pourroit-on descouvrir. Sans doute que les saincts anges les avoient conduicts icy pour donner cest advertissement. L'on cherche partout par plusieurs fois sans qu'on peut rien descouvrir, enfin on trouva en un lieu des plus secrets ladite muraille nouvellement desmassonnée, qu'on fit promptement remurer, rendans grâces à Dieu de ce qu'il avoit daigné descouvrir l'embusche des ennemys.

Que diroy-ie plus, y a-t-il machine de guerre que le diable n'ayt excogité pour saper ce sainct lieu? Mais celuy-là qui remporta un si glorieux triomphe dans le ciel contre le dragon infernal, remporte aussy une glorieuse victoire en la terre contre le mesme. Car voilà que le Mont-St-Michel demeure fixe et stable et plus splendide que jamais, malgré la rage et l'envie de ses ennemys; mais, au contraire, ceste ville de Pontorson est maintenant démantelée par les mérites de S. Michel, qui, comme tutélaire de la France, a inspiré nostre Roy très-chrestien à razer les murailles de ceste place, affin que les ennemys de nostre religion n'ayent plus aucun lieu de refuge dans ceste province, où ce S. Archange veut luy seul habiter, comme en estant le souverain gouverneur envoyé de Dieu.

Jusqu'icy nous avons raconté des histoires espouvantables et qui sont capables de donner de la crainte et du respect tout ensemble au dévot lecteur, considérant l'infinie bonté de Dieu qui daigne eslargir aux hommes tant de faveurs, que de leur donner pour gardiens les plus grands princes du ciel, ses

propres domestiques, qui dissipent ainsy les forces de leurs ennemys, mais spécialement en ceste place que S. Michel a particulièrement prise en sa garde. Car c'est chose estrange que depuis neuf cents ans en ça et plus, elle n'ayt jamais esté réduicte à la puissance des ennemys, après tant d'efforts, surprises et trahisons, tant dedans que dehors, qui n'ont jamais peu réussir. Chascun, sans doubte (1), admirera toutes ces choses. Pour moy, je ne voy rien de plus admirable ny qui fasse mieux congnoistre combien Dieu a ce sainct lieu pour aggréable, puisqu'il faict recongnoistre sa providence spéciale par des signes si apparents. Gloire à luy seul qui opère en ceste place tant de merveilles. Que son sainct nom en soit à jamais glorifié! Ainsi soit-il.

(1) La fin, à partir du mot *admirera*, est écrite sur une bande de papier collée sur l'ancien texte et qui le recouvre entièrement.



TABLE DES CHAPITRES.



TABLE DES MATIÈRES.

(Nous avons cru devoir reproduire la table dressée par Dom Le Roy, avec les divisions adoptées par l'auteur, bien qu'elle s'éloigne de la méthode suivie généralement aujourd'hui, et qu'elle présente d'assez nombreuses lacunes.)

CHAPITRE Ier.

DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE ET MONASTÈRE DU MONT-SAINCT-MICHEL, DES PLUS INSIGNES LEGS ET DONATIONS ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES MOYNES DE SAINCT BENOIST.

CHAPITRE II.

DE LA SITUATION DU MONASTÈRE, DE SA DESCRIPTION ET DE CE QUI EST REMARQUABLE PROCHE ICELUY.

CHAPITRE III.

DES DIVERS ACCIDENTS, RUISNES ET RÉPARATIONS FAICTES AUX BASTIMENTS DU MONASTÈRE DU MONT-SAINCT-MICHEL.

Dans le ms. n° 211 de la bibliothèque d'Avranches, on lit la note suivante :

Lundy dix-neufième jour d'avril de l'an mil six cent quatre-vingt-quatorze, je trouvay derrière la boiserie de l'autel de la Vierge, en la chappelle sous terre, une ancienne image de bois représentant la Saincte-Vierge avec le petit Jésus, qui fut miraculeusement préservée des flammes lors de l'incendie général, tant de l'église, ancienne chappelle dite des 30 Cierges, que de tous les lieux réguliers, arrivé par le feu du ciel l'an mil cent douze. J'ay faict mettre lad. ancienne image dedans une niche en lad. chappelle sous terre, avec un chassis de verre au devant. Il y vient un grand concours de pèlerins en voyage et y font leurs dévotions, et plusieurs ont reçeu des effets miraculeux de guérison par l'assistance de la Très-Saincte-Vierge. J'ay dressé une déclaration ample de cette découverte, laquelle j'ay signée le 20 juin audit an 1694.

F. François GINGATZ.

CHAPITRE IV.

DE LA FONDATION DES PRIOREZ DÉPENDANTS DE LAD. ABBAYE, DES BIENFAICTEURS ET AUGMENTATEURS D'ICEUX.

CHAPITRE V.

DES CHAPPELENIES ET CURES DEPPENDANTS DE LAD. ABBAYE, ET DE LA PRÉSENTATION ET COLLATION D'ICELLES.

CHAPITRE VI.

DES BIENFAICTEURS DE LAD. ABBAYE ET DEPPENDANCES, DE TEMPS EN TEMPS, ET LEUR QUALITÉ.

CHAPITRE VII.

DE L'INTRODUCTION DE LA GARNISON EN L'ABBAYE ET DE PLUSIEURS ACCIDENTS ARRIVÉS A RAISON DES GUERRES ET TROUBLES EN CE LIEU ET AUTOUR.

CHAPITRE VIII.

DE DIVERS RÉGLEMENTS DE TEMPS EN TEMPS EN LAD. ABBAYE, DE LA VISITE DE L'ÉVESQUE ET AULTRES SUPÉRIEURS, AVEC L'INTRODUCTION DES MOYNES DE LA CONGRÉGATION ET UNIONS SPIRITUELLES ET LA LISTE DES ÉVESQUES D'AVRANCHES.

CHAPITRE IX.

DE CE QU'IL Y A DE RARE AUTOUR DE L'ABBAYE DU MONT-SAINCT-MICHEL, TANT EN L'ART QU'EN LA NATURE.

Ce chapitre se rencontre dans le chapitre deuxième cy-dessus.

CHAPITRE X.

DES SAINCTES RELIQUES DE LA THRÉSORERIE DE L'ABBAYE DU MONT-SAINCT-MICHEL ET DES SÉPULTURES DES PRINCES, SEIGNEURS ET AULTRES GENTILSHOMMES.

CHAPITRE XI.

DES ABBEZ DU MONASTÈRE DUD. MONT-ST-MICHEL, LEUR DECEDS, GESTES, ETC.

CHAPITRE XII.

DE L'ARGENTERIE ET ORNEMENTS DE L'ÉGLISE DE LAD. ABBAYE

CHAPITRE XIII.

DES MIRACLES ET ACCIDENTS SURNATURELLEMENT ADVENUS EN LAD. ABBAYE.

CHAPITRE XIV.

DES IMMUNITÉS ET EXEMPTIONS DU MONASTÈRE, AVEC SES PRIVILÉGES SPIRITUELS ET INDULGENCES, LE TOUT PAR LES PAPES.

CHAPITRE XV.

DES MOYNES DE CETTE ABBAYE ESLEVEZ AUS DIGNITEZ EPISCOPALLES, ABBATIALLES ET AULTRES CHARGES HORS D'ICELLE, COMMISSIONS D'HONNEUR, ÉTC.

CHAPITRE XVI.

DE PLUSIEURS ACQUETS, ESCHANGES ET AULTRES ACTES AU PROFIT TEMPOREL DU MONASTÈRE, EXCEPTÉ DE LA SEIGNEURIE DE MONTROUAULT ET DE LA BARRONNIE D'ARDEVON.

CHAPITRE XVII.

DE PLUSIEURS PERSONNES DE QUALITÉ QUI ONT VISITÉ CE LIEU PAR DÉVOTION ET D'AULTRES COMPAGNIES.

CHAPITRE XVIII.

DE PLUSIEURS PERSONNES DE QUALITÉ QUI ONT PRIS L'HABIT EN CE LIEU ET FAICT PROFESSION DE LA RÈGLE DE S. BENOIST.

CHAPITRE XIX.

DE L'INSTITUTION DE L'ARCHIDIACONÉ DU MONT-ST-MICHEL, CONTINUATION ET ABROGATION D'ICELUY.

CHAPITRE XX.

DES PRIVILÈGES, IMMUNITÉS, EXEMPTIONS ET AULTRES GRACES DONNÉES AU MONASTÈRE ET DEPPENDANCES PAR LES ROYS ET PRINCES.

CHAPITRE XXI.

DE L'ESTABLISSEMENT DE LA BARONNIE D'ARDEVON AVEC AUGMENTATION ET ACQUISITION DE PLUSIEURS TERRES ET DROICTS EN ICELLE.

CHAPITRE XXII.

DE LA SEIGNEURIE DE MONTROUAULT ET DES DIVERS CHANGEMENTS ARRIVÉS ES DEPPENDANCES D'ICELLE PAR SUCCESSION DES TEMPS.

CHAPITRE XXIII.

DE LA MANSE CONVENTUELLE, DES OFFICES CLAUSTRAUX ET PRIEURÉS POSSÉDÉS PAR LES MOYNES DU MONT-ST-MICHEL.

CHAPITRE XXIV.

DES CHOSES INDIFFÉRENTES, TERRIBLES, NUISIBLES ET UTILES EN QUELQUE PEU AU MONASTÈRE.

En même temps que la bulle relative à la thrésorerie, l'abbé Pierre Le Roy eut un indult du pape, par lequel il est porté que personne ne pourra impétrer led. office, si ce n'est du consentement de l'abbé, à cause des richesses et argenteries, lesquelles ne doivent estre commises sinon à une personne vertueuse et fidelle pour en rendre bon compte toutes fois et quantes qu'il en sera requis, ce qui serait contraire si un moyne d'estrange pays ou un du

ERRATA.

Tome 1, page 231, ligne 12, § 3 au lieu de § 9.
Id., page 231, ligne 14, 1048 au lieu de 1408.
Id., page 237, ligne 2, *Marie de Bacilley* au lieu de *Marin de Bacilley*.
Id., page 237, ligne 6, *Basneville*, au lieu de *Basneville*.
Id., page 316, ligne 1, § 26 au lieu de § 15.
Id., page 316, ligne 8, § 27 au lieu de § 16.
Id., page 416, ligne dernière, *haustu* au lieu de *hausta*.



Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.



